



DOCUMENT DE REFERENCE 2007



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2008 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TABLE DES MATIERES

REMARQUES GENERALES	9
CHAPITRE I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.1 Responsable du Document de Référence	10
1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence	10
1.3 Politique d'Information	10
CHAPITRE II. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	11
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	11
CHAPITRE III. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
CHAPITRE IV. FACTEURS DE RISQUES	13
4.1 Risques de marché	13
4.1.1 Risque de liquidité	13
4.1.2 Risque de crédit	14
4.1.3 Risque de taux d'intérêts	15
4.1.4 Risque lié aux fluctuations des taux de change	15
4.1.5 Risque lié au marché des actions	16
4.2. Risques liés à la technologie	18
4.2.1 Risques liés à la norme SEPA	18
4.2.2 Risques liés à la technologie de chiffrement	19
4.2.3 Risques liés au développement de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements sécurisés	20
4.2.4 Risques liés à l'introduction de nouveaux supports d'identification et d'authentification	20
4.2.5 Risques liés à la qualité des produits et services	21
4.2.6 Risques liés à la technologie « sans contact »	21
4.2.7 Risques liés à la technologie biométrie	21
4.2.8 Risque de convergence de plateformes logicielles et matérielles	21
4.3. Risques juridiques	22
4.3.1 Risques liés à la réglementation	22
4.3.2 Risques liés aux directives « DEEE » et « RoHS »	22
4.3.3 Risques liés aux normes PCI	23
4.3.4 Risques liés aux revendications de tiers	24

4.4.	Risques liés à l'activité	24
4.4.1	Risques industriels et risques liés à la R&D	24
4.4.2	Risques liés à la politique de prix	25
4.4.3	Risques liés aux fluctuations des résultats et conséquences sur l'investissement	25
4.4.4	Risques liés aux approvisionnements en composants	25
4.4.5	Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux	26
	4.4.5.1 Risques de mouvements sociaux	26
	4.4.5.2 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié	27
4.4.6	Risques liés aux défauts de fabrication des produits et de fourniture de prestations de services	27
4.4.7	Risques liés à l'environnement concurrentiel	27
4.4.8	Risques pays	28
4.4.9	Risques liés aux acquisitions qu'implique la politique de croissance	29
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	30
4.6	Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	30
 CHAPITRE V. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		33
5.1.	Histoire et évolution de la Société	33
5.1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société	33
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	33
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	33
5.1.4	Forme juridique et législation applicable	33
5.1.5	Exercice social	33
5.1.6	Historique	33
5.2.	Investissements	36
5.2.1	Investissements réalisés au cours de l'exercice 2007	36
5.2.2	Désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2007	37
 CHAPITRE VI. APERÇU DES ACTIVITES		38
6.1.	Principales activités	38
6.1.1.	Les clients	38
	6.1.1.1 Typologie des clients d'INGENICO	38
	6.1.1.2 Importance des principaux clients	39
6.1.2.	L'offre	39
	6.1.2.1 Les terminaux et périphériques	39
	6.1.2.2 Les concentrateurs telecom	40

6.1.2.3	Les solutions logicielles	40
6.1.2.4	L'offre de services clients	41
6.1.3	L'Activité Globale	41
6.1.3.1	Evolution du chiffre d'affaires	41
6.1.3.2	Ventilation géographique du chiffre d'affaires	41
6.1.4	Les Activités Centrales	42
6.1.4.1	Les activités marketing	42
6.1.4.2	Les activités de développement de l'offre	43
6.1.4.3	Les activités liées à la qualité	44
6.1.4.4	Les activités d'industrialisation, d'achats et de production	44
6.1.4.5	Autres activités	46
6.1.5	Les Activités Locales	46
6.1.5.1	L'organisation	46
6.1.5.2	Les actions	47
6.1.5.3	Présentation de l'activité par région	47
6.1.5.3.1	Zone géographique : Europe du Nord	48
6.1.5.3.2	Zone géographique : Europe du Sud	49
6.1.5.3.3	Zone géographique : Europe Centrale / Moyen Orient / Afrique	50
6.1.5.3.4	Zone géographique : Amérique du Nord	51
6.1.5.3.5	Zone géographique : Amérique latine	52
6.1.5.3.6	Zone géographique : Asie Pacifique	52
6.1.6	Stratégie	54
6.1.6.1	Stratégie produits	54
6.1.6.2	Stratégie de développement géographique	55
6.1.6.3	Les Partenariats	55
6.2	Les marchés	56
6.2.1	Marché Banques/Acquéreurs	56
6.2.2	Marché de la grande distribution	57
6.2.3	Marché du pétrole	57
6.2.4	Autres marchés	57
6.3.	Positionnement concurrentiel	59
CHAPITRE VII.	ORGANIGRAMME	60
CHAPITRE VIII.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	63
8.1	Principales immobilisations corporelles	63
8.2	Impact environnemental	64

CHAPITRE IX.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	65
9.1.	Situation financière	65
9.2.	Résultat opérationnel	65
9.2.1	Facteurs importants influant sur le revenu de la Société	65
9.2.2	Variation du chiffre d'affaires net et des produits nets	65
9.2.3	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	65
9.2.4	Extrait du rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2007	65
CHAPITRE X.	TRESORERIE ET CAPITAUX	71
10.1.	Capitaux de l'émetteur	71
10.2	Flux de trésorerie	71
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	71
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux	71
10.5	Sources de financement	71
CHAPITRE XI.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	72
11.1	Politique de recherche et développement	72
11.2	Dépenses en recherche et développement	72
11.3	Organisation recherche et développement	72
11.4	Actions en matière de recherche	72
11.5	Actions en matière de développement	73
11.5.1	Développement des terminaux	73
11.5.2	Développement des modules de télécommunications et des routeurs	74
11.5.3	Développement des logiciels centraux	74
11.5.4	Développement des applications logicielles locales	76
11.6	Brevets, licences et marques	76
CHAPITRE XII.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	77
12.1	Saisonnalité des ventes	77
12.2	Perspectives	77
12.3	Evolutions technologiques	77

12.4 Tendances des marchés	78
CHAPITRE XIII. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	80
CHAPITRE XIV. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	81
14.1 Conseil d'Administration	81
14.2 Expertise des membres du Conseil d'Administration	95
14.3 Situation de conflit d'intérêts	97
14.4 Organisation du Groupe	98
14.4.1 Le Comité Exécutif et le Comité de Direction	98
14.4.2 Les grandes directions de l'entreprise	99
CHAPITRE XV. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	102
15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux versés par la Société et ses filiales	102
15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux	103
15.3 Engagements d'indemnités de départ	103
15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	104
15.5 Stock-options et actions gratuites	104
CHAPITRE XVI. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	106
16.1 Echéance du mandat des administrateurs	106
16.2. Contrats de service	106
16.3 Comités spécialisés	106
16.4 Gouvernement d'entreprise	107
16.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne	108
16.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne	125

CHAPITRE XVII.	SALARIES	127
17.1	Effectifs	127
17.2	Participations et stock-options des mandataires sociaux	130
17.3	Actions gratuites des mandataires sociaux	132
17.4	Intéressement des salariés	132
17.4.1	Contrats d'intéressement et de participation	132
17.4.2	Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	133
CHAPITRE XVIII.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	134
18.1	Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2007	134
18.2	Droits de vote	138
18.3	Contrôle de la Société	139
18.4	Pactes d'actionnaires et action de concert	139
18.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	141
CHAPITRE XIX.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	145
19.1	Organisation des relations intragroupe	145
19.2	Relations financières intragroupe	145
19.2.1	Conventions d'intégration fiscale Groupe	145
19.2.2	Conventions de gestion de trésorerie	145
19.2.3	Contrats de participation aux dépenses du Groupe	145
19.2.4	Refacturation des frais de R&D de Barcelone	146
CHAPITRE XX.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	147
20.1	Informations financières historiques	147
20.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	148
20.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007	218
20.4	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	220

20.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007	242
20.6	Politique de distribution des dividendes	244
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	244
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	244
CHAPITRE XXI.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	245
21.1	Capital social	245
21.1.1	Capital au cours des 3 derniers exercices	245
21.1.2	Capital autorisé non émis	248
21.1.3	Titres non représentatifs du capital	249
21.1.4	Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions	249
21.1.5	Titres donnant accès au capital	251
21.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société	254
21.1.7	Evolution du capital social de la Société	255
21.2	Dispositions statutaires	256
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	256
21.2.2	Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)	256
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions	260
21.2.4	Assemblées générales et spéciales (Article 19 des statuts)	261
21.2.5	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	264
21.2.6	Franchissements de seuils (Article 8 des statuts)	265
21.2.7	Modifications du capital et des droits attachés aux actions	265
CHAPITRE XXII.	CONTRATS IMPORTANTS	266
CHAPITRE XXIII.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	267
CHAPITRE XXIV.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	268
CHAPITRE XXV.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	269
	TABLE DE RECONCILIATION VERS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	270

REMARQUES GENERALES

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement d'INGENICO notamment dans ses Chapitres V, VI et XII. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document de Référence visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations d'INGENICO soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés dans le Chapitre IV. INGENICO ne prend pas l'engagement de mettre à jour ces déclarations prospectives ou ces informations contenues dans le Document de Référence.

Dans ce document, la société INGENICO est dénommée « **INGENICO** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » ou le « **Groupe INGENICO** » désigne INGENICO et ses filiales à savoir celles figurant au Chapitre VII - « *Organigramme* ».

CHAPITRE I.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du Document de Référence

M. Philippe LAZARE, Directeur Général d'INGENICO.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document »

M. Philippe LAZARE
Directeur Général

1.3 Politique d'Information

Cyril MALHER

Directeur Financier

Tél. : +33 (0) 1 46 25 56 16

Fax : +33 (0) 1 47 72 56 95

e-mail : finance@ingenico.com

CHAPITRE II.

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

(775 726 417 RCS Nanterre)
Département KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Représentée par M. Frédéric QUELIN

Conseil Gestion Expertise Comptable

(722 016 706 RCS Paris)
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

Représentée par M. Jacques MOREAU

Date de première nomination : 8 juin 1988

Date de nomination : 20 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

KPMG Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. C.G.E.C. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Guillaume LIVET

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Daniel BOULAY

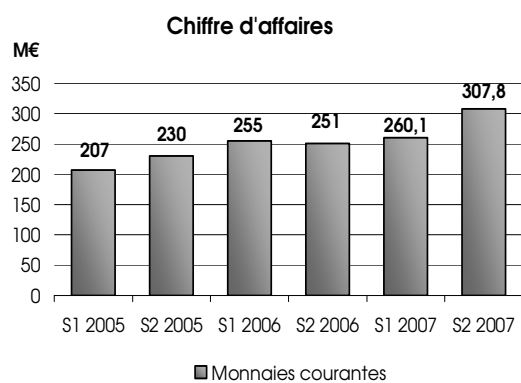
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

Date de première nomination : 9 juin 1989

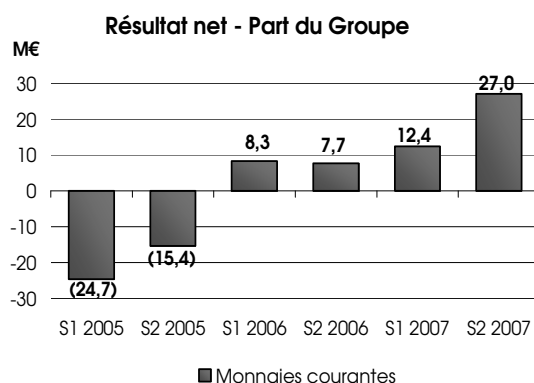
Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

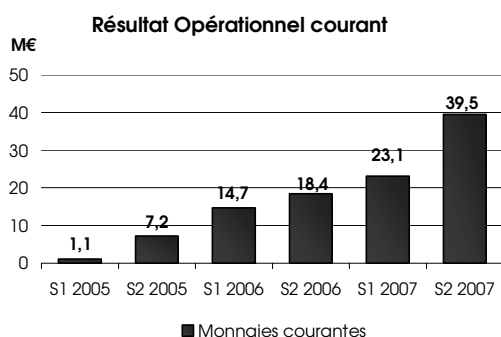
M. Guillaume LIVET est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. M. Daniel BOULAY est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.



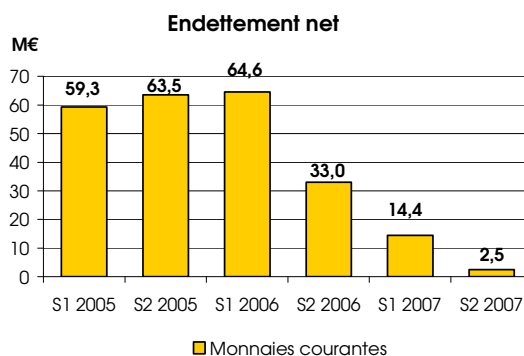
Chiffre d'affaires annuel (en M€)	
2005	436.9
2006	506.2
2007	567.9



Résultat net (en M€)	
2005	(40.1)
2006	16.0
2007	39.4



Résultat opérationnel courant (en M€)	
2005	8.2
2006	33.1
2007	62.5



Endettement net (en M€)	
2005	63.5
2006	33.0
2007	2.5

4.1 Risques de marché*4.1.1 Risque de liquidité*

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers est présentée dans la note 4 (rubrique 4.1) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence.

Mise en place d'un financement de 150 millions d'euros

Durant le premier semestre 2007, INGENICO a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. INGENICO a donc remboursé le 23 mai 2007, un billet de trésorerie de 40 millions d'euros et le solde de la partie amortissable s'élevant à 12.187 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place le 16 mai 2007, simultanément un nouveau financement de 150 millions d'euros composé de deux tranches :

- une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de un mois à un an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement ;
- une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou actifs.

Au 31 décembre 2007, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 25 millions d'euros au regard d'un montant de 45 millions d'euros au 30 juin 2007.

La durée de la tranche A est de 4 ans à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans, à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2^{ème} année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended amount » qui permet à la Société de décaler le commencement du remboursement d'une année si INGENICO obtient l'accord, à l'unanimité, des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

La dette nette/Ebitda doit être ≤ 2.5

La dette nette/Fonds propres ≤ 0.8

Ebitda/ Intérêts financiers > 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette/Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA ≤ 1	0.6%	0.7%
1.0 $<R\leq 1.5$	0.7%	0.8%
1.5 $<R\leq 2$	0.8%	0.9%
2.0 $<R\leq 2.5$	0.95%	1.1%

Rachat de titres et offre publique de rachat d'Océane

INGENICO a procédé par le biais de son courtier à partir du 4 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur 1 million de titres.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté s'élevait à 620 000 obligations. Durant cette période, un investisseur a exercé son droit de conversion et 127 013 obligations ont été converties en actions et lui ont été servies par le biais des actions auto-détenues.

La revalorisation de l'Océane a donc intégré ces deux paramètres au 31 décembre 2007.

Le 21 janvier 2008, INGENICO a procédé à la conversion de la totalité des obligations restantes.

4.1.2 Risque de crédit

Le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires. Le Groupe considère, par conséquent, qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit, au 31 décembre 2007, ainsi que la concentration par zone géographique du risque de crédit sur les créances client sont présentées dans la note 4 (rubrique 4.2) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence.

La comptabilisation d'une provision pour créances douteuses peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance. En vertu du principe de prudence, une provision globale peut être créée en fonction d'un certain pourcentage du montant total des créances clients, calculée sur la base des défauts de paiements passés.

Le risque de crédit est suivi au niveau du groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « credit manager » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne à hauteur de 100% les créances en dépassement d'échéance de plus de 180 jours si des justificatifs permettant de valider le paiement ne sont pas produits par les filiales. Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, INGENICO s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, il convient de se référer à la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, relative à la balance âgée des créances commerciales, figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence.

4.1.3 Risque de taux d'intérêt

La direction financière du Groupe a été amenée à solder sa position de taux lors du remboursement du prêt syndiqué de 80 millions d'euros le 23 mai 2007. La Société a touché une soulte positive de 121 milliers d'euros.

Lors de la mise en place du nouveau refinancement de 150 millions d'euros signé le 16 mai 2007, les obligations résultantes du contrat étaient de couvrir 50% de la tranche A tirée et 75% de la tranche B tirée.

Le Groupe a donc respecté ses engagements en mettant en place une couverture de taux optionnelle (Cap) d'un montant de 35 millions d'euros pour une durée de 2 années avec une maturité au 25 juin 2009 à un taux de 5%.

Au 30 juin 2007, la tranche A était tirée à hauteur de 45 millions d'euros et au 31 décembre à hauteur de 25 millions d'euros.

La tranche B n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun tirage.

La distinction des instruments financiers par nature de taux est présentée à la note 4 (rubrique 4.3.2) de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence.

Pour 2007, la sensibilité au risque de taux après prise en compte de la couverture de taux, ressort à 251 milliers d'euros, à savoir une augmentation des taux de 1% engendrerait une augmentation des frais financiers du groupe de ce même montant (se référer à la note 4, rubrique 4.3.2, de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence).

Les passifs financiers à taux variable sont composés principalement de trésorerie passive et ne sont pas couverts.

4.1.4 Risque lié aux fluctuations des taux de change

Le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change créées par des transactions commerciales et financières libellées dans une devise autre que l'Euro (ces expositions sont principalement en dollar). Cette gestion consiste à couvrir les opérations en devises dès les appels d'offre à chaque fois que cela est possible et le cas échéant, lors de la facturation.

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des relations financières entre les entités, essentiellement avec la Société (maison mère).

Les transactions de trésorerie sont coordonnées au niveau de la Société par la Trésorerie Groupe.

Le risque de change est couvert par zone géographique, et le risque de change transactionnel est, sauf exception, couvert par la Société.

Dans le but de réduire cette exposition, la Trésorerie Groupe utilise, au 31 décembre 2007, les instruments financiers de couverture suivants :

- achat/vente de devises au comptant ;
- contrats de terme sec (achat ou vente) ;
- swaps cambistes ;
- options de change simple Vanille.

Ces opérations portent, d'une part, sur les couvertures des positions bilancielle et, d'autre part, sur la couverture des budgets, permettant au groupe de réduire sa position globale au risque de change.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants notionnels, est détaillée à la note 4 (rubrique 4.3.1) de l'annexe 4 aux comptes consolidés figurant au Chapitre 20, section 20.2 du présent document de référence.

4.1.5 Risque lié au marché des actions

Le cours des actions INGENICO peut être volatile, soit pour des raisons qui lui sont propres, soit pour des raisons applicables au marché et à l'industrie en général, telles que celles abordées dans le Chapitre IV du présent document de référence « facteurs de risques », mais également pour les raisons suivantes : les conditions de l'économie en général ou du secteur des systèmes de transactions et terminaux de paiement en particulier ; une publicité défavorable aux produits et services du Groupe ou à ceux de ses concurrents ; les variations de ses résultats opérationnels ou de ceux de ses concurrents ; et les modifications des analystes financiers quant à leurs recommandations ou à leur prévisions sur les résultats du Groupe.

- Programme de rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 634 332 actions (dont 89 500 dans le cadre du contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 10 823 K€, présentée en moins des capitaux propres consolidés au bilan dont voici le détail :

Position au 31/12/2007	Valeur clôture au 31/12	
Contrat liquidité	89 500	21,75 1 946 625,00
Actions en Nom propre	544 832	21,75 11 850 096,00
Total	634 332	21,75 13 796 721,00
% d'autodétention	1,93% sur	32 930 070

Il n'y a pas eu d'achats d'actions en nom propre durant l'année 2007 et un total de 187 938 actions ont été utilisées pour servir des actions gratuites en remise d'échanges dans le cadre de l'Océane.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre depuis l'exercice 2004, 498 595 actions ont été achetées durant la période 2007 au cours moyen de 19,92 € pour un total de 9 932 627 €. Le total des ventes pour le contrat de liquidité a été de 459 154 actions au cours moyen de 19,47 € pour un total de 8 941 152 €.

Ainsi, au total, au 31 décembre 2007, la Société détenait 1,93% du capital comme précisé ci-dessus.

- *Sensibilité au cours de l'action*

Portefeuille Groupe au 31/12/07	Portefeuille actions Ingenico au 31/12/07	Total
66 006 k€	634 332 actions/21,75 €(*)= 13 797 k€	79 803 k€

(*) cours de cotation au 31/12/2007

Après augmentation de 10% du cours de l'action Ingenico

Portefeuille Groupe au 31/12/07	Portefeuille actions Ingenico au 31/12/07	Total
66 006 k€	634 332 actions/23,925 €(*)= 15 176 k€	81 182 k€

L'augmentation du cours de l'action INGENICO de 10% aurait pour conséquence une augmentation globale du portefeuille de 1,73% et représenterait 1 380 K€. Cette incidence est négligeable dans la mesure où le portefeuille action INGENICO ne représente que 1,93% du total des actions INGENICO.

- *Disponibilités*

Les disponibilités sont placées auprès des institutions financières de premier rang, principalement en France.

La Direction de la Société suit la solvabilité de ces contreparties.

Au 31 décembre 2007, les disponibilités de la société s'élevaient à 87 479 K€ dont 44 668 K€ en valeurs mobilières de placement constituées principalement de SICAV de trésorerie court terme.

Etat synthétique du portefeuille Groupe au 31 décembre 2007 avec les gains et les pertes potentielles par support :

ETABLISSEMENT	TITRES	QUANTITE	VALEUR BILAN	PU INVENTAIRE	VAL INVENTAIRE	+/- V LATENTE	
Valeurs mobilières de placements							
Ingenico SA	CREDIT MUTUEL	UNION CASH	29 301	13 532 379,08	463,25	13 573 824,21	41 445,13
Ingenico SA	CALYON	CAAM TRESO CORPO	93	19 821 085,35	214 301,97	19 930 083,21	108 997,86
Ingenico SA	CCF / HSBC	HSBC MONETAIRE	3 630	10 620 980,70	2 927,41	10 626 498,30	5 517,60
Autres filiales (Mbs/IDS)					-	538 000,00	
			43 974 445,13		44 668 405,72	155 960,59	
Actifs courants de gestion de trésorerie							
Ingenico SA	CA CHEUVREUX	Titres immobilisés dispo à la vente	1 666 140	5 988 610,87	3,38	5 636 422,25	-352 188,61
Ingenico SA	RCB	Titres immobilisés dispo à la vente	183 700	623 924,17	3,38	621 442,84	-2 481,33
Ingenico SA	JEFFERIES	Titres immobilisés dispo à la vente	422 494	1 564 022,09	3,38	1 429 264,40	-134 757,70
Ingenico SA	CA CHEUVREUX	CAAM	163	3 353 633,16	20 717,90	3 377 017,70	23 384,54
Ingenico SA	NATIXIS	REACTIS SERENITE	84 745	10 032 960,55	121,23	10 273 636,35	240 675,80
			21 563 150,84			21 337 783,54	-225 367,30
			65 537 595,97		66 006 189,26	-69 406,71	

Note 1 : La valeur d'inventaire mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond à la valeur enregistrée dans les comptes consolidés en normes IFRS

Note 2 : Le total des actifs courants de trésorerie et des VMP est de 66.006 K€ dont 7.687 K€ classés en titres immobilisés à la vente, 13.651 K€ en actifs de transaction et le solde en VMP et équivalents de trésorerie.

Note 3 : Les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Oceane) ont fait l'objet d'une procédure de remboursement anticipé initiée par la société le 21 janvier 2008. A l'issue de la procédure, 4 059 819 Oceane ont été apportées à la conversion en actions INGENICO soit un taux de conversion de 99,8%. A la date de dépôt de la présente actualisation, il n'existe plus d'Oceane en circulation (cf. section 21.1.4)

En prenant l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2007 (hors titre d'autocontrôle) d'une valeur 66 006 K€ et dans l'hypothèse où la valeur des supports perdrait 10%, la perte serait de 6 601 K€ ; la valeur de portefeuille serait alors de 59 405 K€.

La politique d'INGENICO a toujours été de diversifier ses risques vis-à-vis de ses partenaires bancaires (Banques de premier plan) et de déplacer ses liquidités sur des horizons de temps différents.

INGENICO s'est interdit de prendre des produits financiers étant adossés à des émetteurs de billets de trésorerie type ABS (les « Asset Backed Securities » permettent à une entité (ou « cédant ») de convertir un portefeuille de créances ou d'actifs (« portefeuille de référence ») en instruments de marchés liquides).

Par la même, INGENICO privilégie des produits ayant une cotation quotidienne afin de suivre en ligne les performances de son portefeuille.

4.2. Risques liés à la technologie

4.2.1 Risques liés à la norme SEPA

SEPA est l'acronyme de Single Euro Payments Area ou espace unique de paiements en euro. Ce projet est né sur l'initiative d'établissements financiers de l'Union Européenne ainsi que de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande qui ont constitué l'EPC ou European Payments Council (Conseil européen des paiements). Ce projet vise à harmoniser les transferts financiers, en devise euro (monnaie d'expression), entre les pays membres (virements, prélèvements, carte bancaire...) pour faire en sorte qu'un paiement transfrontalier soit traité avec la même rapidité, la même sécurité et dans les mêmes conditions qu'un paiement domestique. La notion de domestique se trouve donc étendue (pour les paiements en euro) à la zone géographique définie plus haut. Parmi les premières mesures adoptées figure la généralisation, au 1^{er} janvier 2006, des normes ISO pour l'IBAN et le BIC afin d'identifier les banques et les comptes bancaires de la zone euro.

En termes d'objectifs et de dates clés, le projet SEPA doit permettre de créer des conditions économiques favorables au commerce au sein de la zone UE élargie. Actuellement, le coût pour transférer des fonds vers un autre pays de l'Union Européenne freine le développement du commerce et limite les investissements.

L'EuroSystème (Banque centrale européenne et Banques centrales nationales des pays dont la monnaie est l'euro) a donc appelé la communauté bancaire à mettre en place les instruments permettant d'atteindre cet objectif. En 2002, la communauté bancaire (42 banques européennes, les trois ECSA – European Credit Sector Association ainsi que l'ABE) a créé l'EPC (European Payments Council ou Conseil européen des paiements, association pan-européenne, dont le but est de construire les nouveaux instruments de paiement permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'EuroSystème. L'EPC (Conseil européen des paiements) se concentre donc sur la mise en place des règles métiers et des nouveaux standards. L'EPC ambitionne de créer d'ici 2010 un ensemble de nouveaux moyens de paiement pouvant être mis à disposition de l'ensemble des clients particuliers/entreprises à l'intérieur de la zone SEPA.

La zone SEPA (UE élargie) regroupe les 27 pays de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse. Au sein de cet espace économique, les acteurs (citoyens, entreprises...) pourront émettre et recevoir des paiements en euro, dans le cadre des frontières nationales ou transfrontières, sous les mêmes conditions de base, avec les mêmes droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Le projet SEPA vise à rendre les paiements scripturaux intra européens plus faciles et moins coûteux grâce à une convergence des normes et pratiques nationales et européennes débouchant sur une consolidation des processus et systèmes de paiement. Cela permettra à terme l'effacement des frontières dans le domaine des paiements de détail pour un véritable marché unique.

Les entreprises ou les particuliers auront ainsi la possibilité de réduire les coûts associés à leurs transactions financières et les moyens de rendre ces opérations plus efficaces. SEPA permettra de réduire la complexité et le nombre d'intermédiaires nécessaires pour collecter des fonds.

La mise en place des nouveaux instruments de paiement SEPA doit débuter en 2008 et être achevée au plus tard en 2010 (2012 compte tenu du nouveau calendrier). Le SEPA Credit Transfer (SCT) qui doit à terme remplacer le virement pourra être utilisé à compter de janvier 2008 et remplacera définitivement le virement actuel à l'horizon 2011. Le SEPA Direct Debit (SDD) qui doit, à terme, remplacer le prélèvement est prévu pour novembre 2009 avec une période de transition de trois ans ce qui laisse envisager une disparition du prélèvement actuel à l'horizon 2012.

A l'horizon 2010, les infrastructures nationales devront être mises à niveau ou supprimées. L'année 2012 devient, par conséquent, la date de fin de transition vers les nouveaux moyens de paiement européens.

Les travaux menés par l'EPC depuis juin 2002 ont abouti à l'adoption en septembre 2005 d'un cadre d'interopérabilité pour les systèmes de paiements par carte (SEPA Card Framework ou SCF) et à la rédaction des règles fonctionnelles pour de nouveaux instruments de virement et de prélèvement, respectivement SEPA Credit Transfer (SCT) et SEPA Direct Debit (SDD). L'EPC a défini des «scheme», c'est-à-dire des règles, standards et pratiques métiers applicables au traitement des ordres de paiement, ainsi que les données nécessaires à leur échange.

INGENICO est particulièrement concernée par le projet SCF. Dans le domaine monétique, le projet SEPA vise à construire l'Europe des paiements électroniques. Une fois le projet SCF terminé, chaque porteur de carte bancaire devra être en mesure d'effectuer des transactions avec sa carte bancaire, quel que soit l'endroit où il se trouve à l'intérieur de la zone euro. Cet objectif passe donc par l'interopérabilité: les cartes et les terminaux de paiements devront être compatibles aux normes EMV (Europay, Mastercard, Visa). Les transactions de type paiements et retraits carte au sein de la zone SEPA doivent être aussi faciles et posséder les mêmes avantages que les transactions carte nationales.

Les spécifications techniques de ce système étant en cours d'élaboration il est impossible de prévoir avec précision l'impact de l'architecture finalement choisie sur les technologies et l'expérience de l'utilisateur final.

INGENICO apprécie en permanence les risques liés à la norme SEPA en maintenant des contacts privilégiés avec divers organismes de normalisation.

4.2.2 Risques liés à la technologie de chiffrement

Les cartes à microprocesseur utilisent une technologie cryptographique pour sécuriser les échanges d'informations confidentielles et les transactions monétaires. Cette technologie attribue à l'utilisateur un code privé, nécessaire pour encrypter et décrypter les messages.

La sécurité qu'offre cette technologie dépend de l'intégrité du code privé de l'utilisateur, ainsi que de l'utilisation d'algorithmes.

Ces codes peuvent éventuellement être soumis à des réglementations publiques sur leur utilisation, ce qui diminuerait le niveau de sécurité de cette technologie et des produits d'INGENICO.

Ainsi, l'un des événements suivants pourrait entraîner une diminution du niveau de sécurité de la technologie INGENICO et de certains de ses produits, risquant d'influencer, par la suite, l'acceptation de ses produits sur le marché et donc avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs : toute avancée importante en matière de techniques servant à percer les systèmes cryptographiques, notamment le développement d'une méthode de factorisation simple ou celui d'ordinateurs plus rapides et plus puissants ; la publicité du décryptage réussi ou du détournement de codes privés ; et le renforcement de la réglementation publique limitant l'utilisation de la cryptographie.

Les risques liés aux technologies de chiffrement sont mesurés par INGENICO en dédiant une partie de l'effort de recherche et développement aux études cryptographiques et en se faisant représenter dans des conférences spécialisées où la question de la sécurité cryptographique est débattue. La présence au Conseil d'Administration de la Société du professeur Jacques STERN, cryptologue de renom et ancien directeur du laboratoire d'informatique de l'Ecole Normale Supérieure, permet d'exposer et de sensibiliser le Conseil d'Administration aux questions de sécurité.

4.2.3 Risques liés au développement de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements sécurisés

Pour INGENICO, les cartes à microprocesseur représentent la plate-forme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, telles que des solutions basées uniquement sur des logiciels ou un nouveau dispositif sans fil ne nécessitant pas la technologie de carte à microprocesseur pour offrir les mêmes services, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication ...). Afin de maîtriser ces risques, INGENICO s'est attaché des compétences dédiées à ces risques.

4.2.4 Risques liés à l'introduction de nouveaux supports d'identification et d'authentification

Les émetteurs de cartes peuvent introduire sur le marché de nouveaux supports d'identification, tels que des mini-cartes ou encore des cartes dont les caractéristiques techniques sont différentes de celles qui sont actuellement utilisées, et qui présentent des caractéristiques incompatibles avec les terminaux du Groupe.

INGENICO travaille en collaboration avec les principaux émetteurs de cartes afin d'assurer l'acceptation de tels supports sur les terminaux de paiement. Toutefois, certains émetteurs (notamment des émetteurs locaux ou régionaux) pourraient introduire des cartes qui ne soient pas compatibles avec les terminaux du Groupe.

INGENICO pourrait, de ce fait, subir une baisse de son activité commerciale dans ces pays ou régions, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.5 Risques liés à la qualité des produits et services

L'évolution technologique accélérée du marché des terminaux d'acquisition de transactions sécurisées incite le Groupe à intégrer de nouvelles technologies qui pourraient ultérieurement s'avérer instables et impacter la qualité des produits et services du Groupe.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion visant à suivre et, le cas échéant, maîtriser ces risques, toutefois il se peut que certains d'entre eux viennent à se réaliser et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.6 Risques liés à la technologie « sans contact »

INGENICO continue à intégrer activement dans sa gamme de terminaux de paiement la capacité d'interagir avec des cartes « sans contact ». Ces cartes dialoguent avec les lecteurs qui leur sont destinés par le biais de protocoles dont la standardisation n'est pas achevée. Des cartes sans contact mises au point par certains fabricants, notamment par des nouveaux entrants asiatiques, pourraient donc s'avérer incompatibles avec des normes industrielles actuellement en vigueur.

INGENICO essaie de maîtriser ce risque en travaillant avec les leaders technologiques de cette discipline et en assurant la compatibilité de ses terminaux avec un nombre important de sources. Toutefois, compte tenu de la diversité des cartes « sans contact » et de l'évolution de cette nouvelle technologie, certaines cartes pourraient se révéler incompatibles avec certains terminaux INGENICO, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

INGENICO pense cependant que ce risque est en diminution dans la mesure où les déploiements aux Etats-Unis et ailleurs ont montré que les systèmes étaient fiables avec d'excellents taux de lecture.

4.2.7 Risques liés à la technologie biométrie

INGENICO continue ses investigations dans le domaine de la biométrie, particulièrement la capture d'empreintes digitales. Ces technologies prennent de l'importance dans le domaine du paiement, et dans les applications gouvernementales. La faible maturité de ces marchés et la diversité des technologies disponibles constituent un risque important. Pour maîtriser ce risque, INGENICO a décidé de tester ces marchés avec des prototypes de démonstration, évitant ainsi de procéder à des investissements trop importants. Par ailleurs, la lecture d'empreintes digitales est un domaine sensible du point de vue des opinions publiques ; INGENICO essaie de maîtriser ce risque en proposant sur le marché des solutions dont on peut prouver qu'elles ne portent pas atteinte à la vie privée.

4.2.8 Risque de convergence de plateformes logicielles et matérielles

L'apport par SAGEM SECURITE de ses activités terminaux de paiement à INGENICO implique une interopérabilité entre les plates-formes SAGEM et INGENICO. L'interopérabilité doit être logicielle et matérielle. En d'autres termes, il doit être possible de :

- charger des applications INGENICO sur des terminaux SAGEM et/ou inversement ;
- connecter des terminaux INGENICO aux systèmes de gestion de terminaux SAGEM et/ou inversement.

Ainsi, la Société a formé une équipe « convergence technologique » afin d'assurer de manière optimale la convergence de ces technologies et la réussite de la portabilité.

4.3. Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la réglementation

Le Groupe offre ses produits et services sur de nombreux marchés dans le monde, chacun d'entre eux imposant des réglementations qui influent sur le déroulement de ses activités.

Parmi les risques relatifs à ces réglementations, on trouve :

- l'imposition de contrôles gouvernementaux ;
- les conditions d'octroi de licences d'exportation ;
- les restrictions concernant l'exportation de technologies essentielles ;
- les restrictions concernant l'importation ou le commerce ;
- les modifications des tarifs douaniers et
- la directive 2002/96/CE, dite Directive DEEE, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels et la directive 2002/95/CE, dite Directive RoHS, Restriction of Hazardous Substances, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Bien que la technologie et les produits du Groupe soient conçus en conformité avec la réglementation de nombreux pays, le défaut d'obtention d'autorisations réglementaires en temps opportun pourrait avoir des conséquences défavorables sur son chiffre d'affaires et ses résultats. Certains produits, conformément au droit américain et au droit français, sont soumis à des contrôles à l'exportation.

INGENICO estime avoir obtenu les accords nécessaires à l'exportation lorsqu'ils étaient requis. Néanmoins, la liste des produits et des pays pour lesquels il est nécessaire d'obtenir un accord, ainsi que la réglementation applicable, font l'objet de révisions périodiques. Tout défaut d'obtention d'autorisations imposées par ces réglementations pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité d'INGENICO à conclure des ventes internationales.

Ces facteurs pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En raison de l'engouement croissant de l'Internet, du GSM, du WAP et des réseaux de communication basés sur le protocole Internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits INGENICO et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.2 Risques liés aux directives « DEEE » et « RoHS »

Ces deux directives ont été transposées en droit français par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005. Ce même décret a, par ailleurs, été suivi d'arrêtés d'application concernant l'agrément des éco-organismes pour la filière professionnelle et les modalités de traitement des déchets.

- Directive DEEE

La Directive DEEE est applicable dans les pays de l'Union Européenne qui l'ont transposée. Le principe directeur de ce texte est la responsabilité du producteur. Elle implique que les producteurs d'Équipements Électriques Électroniques (EEE) doivent prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du recyclage des équipements en fin de vie. Les obligations de cette directive visent les déchets des équipements ménagers aussi bien que professionnels. Pour les équipements professionnels, il s'agit à minima de la fin de vie des équipements mis sur le marché après le 13 août 2005. Bien que la part des terminaux de paiement dans la collecte globale des déchets d'équipements électriques ne soit pas significative, ce texte concerne bien les producteurs de terminaux de paiement.

Dans chaque filiale européenne, INGENICO a désigné des correspondants chargés de suivre l'évolution de la transposition de la directive, et de proposer des solutions. En effet, il existe une disparité de mise en application de la Directive entre les pays, et les obligations concernant les producteurs peuvent être légèrement différentes. Les filiales du Groupe implantées dans un pays européen où la transposition de la Directive est effective, sont capables de proposer un service de collecte et de traitement qui est en conformité avec les obligations réglementaires nationales. Dans les pays où INGENICO n'a pas de structure juridique propre, le Groupe propose un accompagnement des distributeurs en charge de la diffusion de la marque, qui sont localement considérés comme étant producteurs.

Le risque juridique principal, bien que peu probable, est représenté par un client ayant décidé de garder la maîtrise de la fin de vie des produits INGENICO qu'il a achetés, à qui INGENICO aurait transféré la responsabilité via le contrat de vente et/ou les conditions générales de vente, et qui n'aurait pas mis en place un système adéquat. Si ce client était amené à disparaître (dépôt de bilan,...) et que les DEEE étaient non traités et abandonnés, alors la responsabilité pénale restant celle du producteur, INGENICO serait dans l'obligation de récupérer et faire traiter les DEEE en question. L'image du producteur pourrait, dans ce cas, être mise à mal.

- Directive RoHS

La Directive RoHS est applicable en France depuis le 1^{er} juillet 2006. Elle implique une utilisation strictement limitée de quatre métaux lourds (plomb, cadmium, chrome hexavalent et mercure) et de deux retardateurs de flamme bromés (PBE et PBDE), pour certains types d'équipements électriques et électroniques. Les restrictions relatives à l'usage de ces substances pour un produit impliquent des restrictions similaires pour l'ensemble des éléments qui le composent. Les terminaux de paiement sont concernés par cette Directive.

En 2007, INGENICO a finalisé ses actions auprès de ses usines sous-traitantes, afin d'obtenir une conformité mondiale à la Directive RoHS, c'est-à-dire de respecter les limites concernant les substances toxiques évoquées ci-dessus. Actuellement, toutes les usines produisant pour le marché européen fournissent des terminaux de paiement RoHS, et seules quelques usines travaillant pour le reste du monde possèdent quelques stocks non RoHS. Ces stocks devraient tendre vers zéro en 2008.

4.3.3 Risques liés aux normes PCI

La norme PCI-Ped (*Payment Card Industry - PIN Entry Device*) définie par Visa International, MasterCard International et JCB garantit que les identifiants (code confidentiel) du porteur de carte font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présentent le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement.

Ces normes de sécurité extrêmement strictes se substituent progressivement à la norme Visa PED établie par Visa, obligatoire pour tous les systèmes de paiement par carte à puce. Chaque définition de norme de ce type entraîne des modifications du noyau logiciel des systèmes de paiement ainsi que du hardware lui-

même. Les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour INGENICO.

En 2007, INGENICO a mis en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier toute sa gamme de terminaux de paiements commercialisés aux normes de PCI-PED

L'évolution de ces normes sont depuis 2007 gérées par le « PCI Security Standards Council », initiée par Visa, Mastercard, JCB et Discover et regroupant des représentants de tous les acteurs de paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...). Cette organisation distincte permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. INGENICO est désormais membre du PCI Security Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Par ailleurs, les équipes de développement des produits prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

4.3.4 Risques liés aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et qu'INGENICO s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que l'utilisation de cette technologie et la vente des produits soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, ou d'obliger INGENICO à revoir la conception de ses produits.

Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant notamment, en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent, aux Etats-Unis, des revendications de tiers qui, dans un premier temps, arrivent à acheter des antériorités de droits au niveau des brevets et tentent ensuite de les monnayer auprès des sociétés. INGENICO a mis en place une veille particulière à ce sujet. Aux Etats-Unis, INGENICO a demandé à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de procédures abusives.

4.4. Risques liés à l'activité

4.4.1 Risques industriels et risques liés à la R&D

Le succès futur du Groupe dans l'industrie des systèmes de transactions sécurisés et du terminal de paiement dépend de sa capacité à évoluer au rythme des développements technologiques et à lancer en temps opportun de nouveaux produits.

L'industrie des systèmes de transactions sécurisées et du terminal de paiement connaît un développement technologique accéléré. Le marché se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques et logicielles de l'industrie.

Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut, de ce fait, être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de

nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs : la pré-sélection des produits ; la conception et le développement de solutions fiables et rapides ; la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif ; l'efficacité des ventes, des services et du marketing ; le prix ; et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et développement sont significatifs et sont susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4.2 Risques liés à la politique de prix

Le Groupe développe sa politique de prix en fonction des attentes du marché, de la concurrence et des services fournis par les terminaux. Ces prix sont corrélés avec les hypothèses relatives aux dépenses de fonctionnement, aux coûts d'achat, à l'amortissement des charges de recherche et développement ainsi qu'avec les frais de commercialisation et de marketing.

Les facteurs qui influencent ces hypothèses peuvent changer, amenant ainsi le Groupe à revoir sa politique de prix.

A cet égard, une politique de prix inadaptée pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une analyse de l'évolution des prix est faite par la Direction Marketing Groupe en coordination avec les forces commerciales et les études concurrentielles. La R&D et les achats sont sollicités régulièrement afin de mettre en place des baisses de coûts suite à l'évolution du coût des composants, des actions de « *design to cost* », de la durée de vie des produits ou des améliorations de la fiabilité. Ces actions se décident au sein de Comités opérationnels avec une présentation régulière au Comité Exécutif.

4.4.3 Risques liés aux fluctuations des résultats et conséquences sur l'investissement

La direction financière, par ses analyses de prévisions de résultats, informe le Comité Exécutif d'une possible fluctuation, ce Comité étant en charge de la revue des investissements en cours et de ceux à venir.

4.4.4 Risques liés aux approvisionnements en composants

Les « EMS » (« External Manufacturing Suppliers ») qui sont les entreprises spécialisées dans l'assemblage de produits électroniques et qui fabriquent les terminaux d'INGENICO, s'approvisionnent en composants et pièces destinés à la fabrication des terminaux. Ceux-ci sont achetés sur la base des spécifications données par INGENICO et sont fonction des prévisions de livraisons de terminaux fournies par INGENICO. Lorsque le niveau de composants et pièces dépasse le niveau convenu préalablement

entre INGENICO et les EMS, ces derniers font une déclaration d' « Excess and Obsolete » (E&O) et facturent à INGENICO les éléments concernés.

Le département « Opérations » a alors la responsabilité de déterminer si ces stocks pourront être utilisés par un EMS ; dans ce cas, ils lui sont refacturés.

A chaque clôture, un état de lieux des composants et pièces E&O est réalisé chez les EMS. Une provision pour charge est alors dotée lorsque des composants et pièces qui feront l'objet d'une facturation à INGENICO sont constatés.

La provision E&O au 31 décembre 2007 est de 1,5 M€.

L'environnement réglementaire peut jouer un rôle important dans la détermination du niveau de provisions. C'est notamment le cas lorsque du fait d'une réglementation, des stocks d'une certaine nature ne sont plus vendables sur un territoire donné postérieurement à une date définie. L'industrie électronique a connu ce phénomène en 2006 avec la réglementation RoHS qui interdisait, postérieurement au 1^{er} janvier 2007, la vente de terminaux comportant des matériaux jugés dangereux (« hazardous materials »). Dans ce cas, le préavis est généralement suffisamment long pour que la production soit réorganisée et que le coût sur les stocks potentiellement invendus soit limité. De plus, l'interdiction dans ce cas précis n'était qu'euro-péenne et n'interdisait donc pas l'écoulement dans d'autres territoires. Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les terminaux vendus doivent être compatibles avec une norme renforçant la sécurité physique de ces derniers appelée « PCI PED ». INGENICO a largement anticipé ce phénomène, les stocks concernés ayant été en majorité mis aux normes ou vendus.

INGENICO négocie elle-même les prix des matières premières et supporte donc les variations éventuelles du prix de celles-ci. Afin d'anticiper ces variations, INGENICO :

- a mis en place une procédure afin de mieux planifier ses besoins de fabrication (optimisation des prévisions de commandes) ;
- a contractualisé ses relations avec ses sous-traitants électroniques afin qu'ils engagent les approvisionnements de composants en temps imparti ;
- entretient des relations privilégiées avec les fournisseurs de composants électroniques (semi-conducteur) de 2^{ème} rang afin de ne pas se retrouver dans une position d'obligation d'achat à un certain prix ; et
- favorise le « multisourcing » pour l'ensemble des composants utilisés dans la nomenclature de ses produits.

Par ailleurs, la veille effectuée par le service des Achats permet également à INGENICO d'anticiper les pénuries et les tensions sur les marchés liées à des problèmes de capacité ou à des changements technologiques. Elle peut ainsi gérer des solutions alternatives et limiter au maximum les hausses potentielles.

En tout état de cause, en dehors des plastiques qui rentrent de façon marginale dans le prix de revient des produits, la Société achète peu de produits dont les prix sont très sensibles à l'environnement.

4.4.5 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

4.4.5.1 Risques de mouvements sociaux

INGENICO est exposée à des risques de grèves et de mouvements sociaux, au même titre que n'importe quelle entreprise.

Cependant, au cours de ces dernières années, il n'a pas été observé d'arrêts de travail et le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés au travers d'un dialogue social de bonne qualité avec les élus. La Direction estime que le risque de mouvement social est donc limité même si des actions de débrayage ou d'arrêt de travail, si elles se produisaient, pourraient effectivement perturber le fonctionnement du Groupe.

4.4.5.2 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié

La réussite dans le secteur des systèmes de transactions et de paiements sécurisés et le succès des activités dépendent pour partie de la capacité du Groupe à fidéliser ses cadres et le personnel technique clé du Groupe, en particulier le personnel formé à la recherche, au développement et au marketing.

Régulièrement, INGENICO analyse ses besoins en compétences externes et s'attache à recruter et à fidéliser un personnel qualifié qui dispose des compétences techniques nécessaires.

Par ailleurs, le Groupe s'oriente vers la mise en place d'un programme de fidélisation des personnes à potentiel et jugées clés. En cas de besoin temporaire, INGENICO utilisera, comme toute autre entreprise, de la prestation de service de haut niveau pour optimiser la réussite de ses projets.

4.4.6 Risques liés aux défauts de fabrication des produits et de fourniture de prestations de services

Un défaut de fonctionnement ou de fabrication dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité importantes. La responsabilité attachée aux défauts de fabrication pourrait être lourde. L'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

INGENICO a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques in situ chez les EMS.

4.4.7 Risques liés à l'environnement concurrentiel

2007 est une année importante pour l'industrie des terminaux de paiements avec la confirmation d'une double tendance démarrée en 2006 : l'arrivée des nouveaux entrants jusqu'alors locaux sur les marchés internationaux et la poursuite de la consolidation du marché au niveau des acteurs majeurs.

En effet, en 2007, plusieurs rapprochements de sociétés du top 10 mondial ont été annoncés. Il s'agit notamment du rapprochement entre INGENICO (n°2) et Sagem-Monétel (n° 4) ainsi qu'entre Thales e-Transactions (n°5) et Hypercom (n° 3).

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont extrêmement compétitifs et se caractérisent par des développements technologiques rapides. La pression concurrentielle a été soutenue en 2007, notamment dans les régions les plus sensibles à l'évolution du prix (les pays émergents, l'Asie, l'Afrique, et l'Europe du Sud). En effet, les pays émergents représentent un fort potentiel de croissance et sont convoités non seulement par les acteurs globaux, mais également par les acteurs locaux bénéficiant de leur connaissance des spécificités locales, ce qui renforce la pression sur les prix. Cette pression concurrentielle pourrait avoir - notamment par l'entremise de baisses de prix exagérées - un impact défavorable, sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe est en concurrence avec des acteurs locaux de plus en plus performants, qui n'hésitent pas à s'aventurer sur les marchés internationaux, du fait de leur capacité croissante à satisfaire aux normes internationales de sécurité.

INGENICO estime probable la poursuite de l'intensification de la concurrence pour deux raisons principales :

- l'arrivée de nouveaux fabricants, provenant :
 - o soit de marchés émergents ;
 - o soit utilisant des plateformes ouvertes, qui cherchent à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.
- l'entrée sur le marché des grands groupes spécialisés dans la gestion des transactions sécurisées souhaitant proposer des terminaux de paiements à leurs clients en plus de la gestion des flux de transactions. Le récent rachat de Banksys (fabricant de terminaux de paiements) par Atos Origin permet d'illustrer cette tendance.

Le nombre de fabricants ayant introduit une solution basée sur les plateformes Windows CE ou Linux a augmenté de manière importante au cours des deux dernières années. La concurrence de ces plateformes supposées moins sécurisées est susceptible de se poursuivre, voire de s'intensifier et de conduire à l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché des terminaux sécurisés.

En conséquence, INGENICO doit continuellement innover et être en avance sur ses concurrents pour pouvoir accroître ses parts de marché et fidéliser ses clients. Le Groupe ne peut cependant pas garantir que les produits et services qu'il développe seront toujours acceptés par le marché, ou que les positions commerciales établies se maintiendront, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4.8 Risques pays

Le Groupe INGENICO vend ses produits et services dans le monde entier et doit assumer les risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

Il convient toutefois de noter que INGENICO réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires au travers de nombreuses implantations directes et dans des pays appartenant en premier lieu à l'Europe Occidentale et au continent Américain, avec une vocation à développer ses activités sur de nouveaux marchés tels que la Chine, l'Inde, l'Iran et la Russie.

Les clients d'INGENICO sont principalement des banques de premier rang et des sociétés de traitement de transactions financières.

Traditionnellement, les risques sont répartis en trois catégories :

- l'instabilité des économies ;
- les risques de guerre et de sanctions économiques (Iran) avec pour conséquences des difficultés à confirmer les lettres de crédit avant la livraison des équipements ;
- les restrictions de change, les lois et autres politiques ayant une incidence sur les échanges et les investissements.

INGENICO procède à une revue détaillée de chaque pays afin d'y étudier le marché et de définir les conditions d'implantation. Les pays d'Afrique, Moyen Orient et Europe de l'Est (Balkans) sont systématiquement soumis à des conditions de paiement très strictes et préalables à tout envoi de marchandises.

La politique générale d'INGENICO est de se prémunir contre les risques qui pourraient nuire à la bonne gestion du Groupe. En conséquence, les pratiques habituelles de garantie de paiement sont appliquées lors de l'ouverture de nouveaux marchés émergents et celles-ci évoluent en fonction du courant d'affaires et de la situation politique du pays.

La revue de ces risques a lieu lors de réunions exécutives. Il existe, par ailleurs, une procédure de « *credit management* » au niveau mondial.

4.4.9 Risques liés aux acquisitions qu'implique la politique de croissance

Un des éléments importants de la stratégie de croissance du Groupe a été et reste l'acquisition de sociétés présentant une forte synergie ou une complémentarité avec les activités actuelles.

La mise en œuvre de cette stratégie comporte un certain nombre de risques et d'incertitudes, parmi lesquels :

- la capacité du Groupe à tirer profit des synergies ou autres économies d'échelle de ces acquisitions ;
- la capacité du Groupe à fidéliser, sur le long terme, le personnel clé et la clientèle des sociétés acquises ;
- la capacité du Groupe à intégrer avec succès les activités, les produits et le personnel des sociétés acquises ;
- la capacité du Groupe à intégrer les produits et les technologies des sociétés acquises, tout en continuant d'exercer ses autres activités ;
- la capacité des produits et technologies ainsi acquis à offrir une rentabilité soutenue sur le long terme, et
- la capacité de développer ses activités dans des pays émergents sur lesquels le marché des systèmes de transactions sécurisées et du terminal de paiement est en phase d'expansion.

La réalisation future d'acquisitions et la disponibilité d'un financement adéquat ne peuvent être garanties par le Groupe. De même, le Groupe ne peut garantir qu'une quelconque acquisition future n'aurait pas de conséquences défavorables sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut être amené à constater des écarts d'acquisition dans le cadre de ses opérations de croissance externe. Des amortissements accélérés de ces écarts d'acquisition sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen selon la méthode des cash flows actualisés (DCF). Les principales caractéristiques de la méthode retenue sont :

- Prévisions sur 4 ans projetées à l'infini.
- Coût moyen pondéré du capital (CMPC) compris entre 11,2% et 15,4% selon l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) considérée.
- Taux de croissance perpétuelle compris entre 1% et 2,5% selon l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) considérée.
- Une analyse de sensibilité du CMPC de $\pm 0,5\%$ et du taux de croissance perpétuelle de $\pm 1\%$.

INGENICO ne peut garantir que de nouveaux événements ou circonstances défavorables n'aient pas lieu qui conduiraient INGENICO à revoir la valeur actuelle de ses écarts d'acquisition et à enregistrer de nouveaux amortissements exceptionnels significatifs, lesquels pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats.

La stratégie de croissance externe est examinée par le Comité Stratégique, décidée ensuite par le Conseil d'Administration et mise œuvre par la Direction du Développement.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la fusion absorption, en octobre 2006, de la société MoneyLine par INGENICO SA, M. Marc BONNEMOY, fondateur et alors actionnaire majoritaire de MoneyLine SA avait souscrit une garantie de passif au profit d'INGENICO.

INGENICO a mis en jeu cette garantie de passif dans le cadre de réclamations de trois ordres :

- au titre du retrofit de terminaux de paiement MoneyLine série L3000 ;
- au titre d'une procédure intentée devant le Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa par la société Connectic Sytem pour rupture brutale de relations commerciales ;
- suite à une analyse des stocks à faible rotation qui a conduit à la dépréciation des produits qui avaient été inventoriés au moment de la fusion.

Par ailleurs, INGENICO et M. Marc BONNEMOY avaient, le 20 septembre 2006, signé un contrat aux termes duquel ce dernier s'est engagé à fournir des services en qualité de consultant.

M. Marc BONNEMOY a assigné la société INGENICO en réclamation de factures d'honoraires qu'il estime lui être dues au titre de ce contrat.

Au 31 décembre 2007, la Société a constitué des provisions pour litiges d'un montant de 5 303 K€, dont :

- 1 113 K€ au titre des litiges décrits ci-dessus à l'encontre de ou impliquant M. Marc BONNEMOY ;
- 2 201 K€ au titre de contentieux prud'homaux, qui pris individuellement ne sont pas significatifs ;
- 1 989 K€ au titre d'autres litiges, essentiellement commerciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour une période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2007, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe autres que les litiges listés ci-dessus.

4.6 Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Au 1^{er} janvier 2006, un nouveau programme d'assurances Groupe a été mis en place avec l'aide du courtier MARSH, leader mondial en matière de courtage d'assurances, comportant une assurance Dommage, une assurance Responsabilité Civile et une assurance Transports. Ce programme d'assurances groupe a été renouvelé pour 2007 quasiment aux mêmes conditions qu'en 2006. Suite à un audit approfondi de toutes les filiales du groupe INGENICO, ce programme est devenu un programme quasi intégré, certaines filiales gardant néanmoins leur couverture locale, le programme d'assurances Groupe venant en différence de conditions et de limites pour assurer une couverture homogène pour toutes les filiales du Groupe. Ce plan d'assurance a été étendu aux activités et filiales de MoneyLine intégrées, par la fusion au 31 octobre 2006, dans le Groupe aux mêmes conditions de prix et de couverture. Toute nouvelle société créée ou qui intègre le Groupe est immédiatement couverte dans le cadre de ce programme d'assurance Groupe.

- Assurances Tous Dommages sauf pertes d'exploitation

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Ensemble des biens immobiliers et mobiliers appartenant aux assurés ou dont ils sont responsables en tant que locataires, occupants, dépositaires, possesseurs, gardiens ou détenteurs à quelque titre que ce soit, situés dans ou aux abords des établissements assurés.
Montant des Garanties :	5.000.000 € par sinistre et par établissement, franchises déduites, sauf exceptions.
Franchise :	Il existe une franchise d'avarie par sinistre, pour tous les dommages non exclus et les préjudices consécutifs garantis.
Prime annuelle :	140.600 € HT
Effet des garanties :	1 ^{er} janvier 2007
Echéance :	1 ^{er} janvier

- Assurance Responsabilité Civile

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Conception, fabrication, maintenance, S.A.V, formation de et sur des terminaux de paiement électroniques et toutes applications informatiques rattachées, ainsi que sécurisation des transactions y compris sur Internet, et autres modes de transmission.
Montant des Garanties :	Voir tableau ci-après pour la France. Les montants varient en fonction de la localisation et du type de sinistre.
Franchise :	La franchise varie en fonction de la localisation et du type de sinistre.
Prime annuelle :	168 400 € HT
Effet des garanties :	1 ^{er} janvier 2007
Echéance :	1 ^{er} janvier
Durée :	3 ans (à compter du 1 ^{er} janvier 2006)

- Responsabilité Civile Exploitation

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANTS	FRANCHISES PAR SINISTRE
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	15.000.000 € par sinistre	Néant sur corporels
Dont		
. Conséquence de la faute inexcusable de l'employeur	5.000.000 € par sinistre et par an	15.000 € par victime
. Dommages matériels et immatériels consécutifs	compris	3.000 €
. Dommages immatériels non consécutifs	6.100.000 € par sinistre	3.000 €
. Atteintes à l'environnement accidentelle (corporelles, matériels et immatériels consécutifs)	2.000.000 € par sinistre et par an	1.500 €
Responsabilité Civile Après Livraison et Professionnelle		
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	23.000.000 € par année	20.000 € sauf corporels
Dont		
. Responsabilité Civile Professionnelle (y compris Dommages immatériels non consécutifs)	10.000.000 € par année	20.000 €
. Frais de retrait engagés par l'Assuré	2.000.000 € par année	20.000 €
. Frais de dépose repose engagés par l'Assuré	750.000 € par année	20.000 €
Défense-Recours	50.000 €	

Les frais de défense sont inclus dans les montants des garanties

- Assurances Marchandises Transportées

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Toutes facultés, marchandises, matériels, équipement, produits finis et/ou semi finis, relatifs au commerce de l'assuré, dès lors qu'ils voyagent aux risques de l'assuré ou quand la charge de l'assurance lui incombe, et dès lors que l'assuré a un intérêt assurable transporté.
Montant des Garanties :	Transport : 500.000 € (ou équivalent en devises) au maximum par moyen de transport et par lieu de séjour en cours de transport. Stockage : 500.000 € (ou équivalent en devises) au maximum lors des séjours en entrepôts
Franchise :	La franchise varie en fonction du type de sinistre.
Prime annuelle :	Prime provisionnelle minimum annuelle de 120 000 € HT + frais payables en 4 termes égaux.
Effet des garanties :	La prime définitive annuelle est calculée par application d'un taux sur le chiffre d'affaires HT réalisé annuellement par l'assuré.
Echéance :	1 ^{er} janvier 2007
	1 ^{er} janvier

CHAPITRE V.

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie, INGENICO.

Le nom commercial de la Société est : INGENICO.

Le siège social est situé 192, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 317 218 758.

Le code APE de la Société est 6202A et son numéro Siret est le 317 218 758 00033.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 10 juin 1980.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions de la partie législative du Code de commerce (Livre II) et de la partie réglementaire de ce même Code (Livre II).

5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5.1.6 Historique

1980 – Création d'INGENICO, société spécialisée dans l'étude et la réalisation de terminaux électroniques de paiement par cartes.

1984 – Lancement de la Série MK3, premier terminal intelligent Piste / Puce.

1985 – Introduction de la société sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

1987 – Création d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD (Australie).
Transfert au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris.

1988 – Prise de participation dans le capital de la société GEMPLUS.

1990 – Lancement de l'Architecture « Multiple Application » sécurisée EUROMOS définissant le 1^{er} ASIC propriétaire, qui donnera naissance à UNICAPT™.

1992 – Lancement de la gamme de terminaux ELITE.

1994 – Sortie du capital de GEMPLUS.

Adoption par les grands émetteurs de carte Visa, MasterCard, et Europay, d'une norme standardisée de carte à puce comme moyen de paiement du futur.

1995 – INGENICO adopte une stratégie de croissance forte basée sur 3 axes : création d'une gamme de terminaux intégrant les normes puces venant du savoir français et de la sécurité venant du marché australien ; pénétration des marchés Européens clefs par acquisitions ; développement autonome en Asie/Pacifique.

En Australie, la filiale d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD voit s'ouvrir les marchés de l'Asie du Sud Est, tandis que, parallèlement, des pays émergents, tels que la Chine, adoptent directement la technologie du porte-monnaie électronique.

1996 – Acquisition du fonds de commerce d'INNOVATRON DATA SYSTEMS.

Acquisition d'EPOS en Allemagne.

Lancement de l'Architecture UNICAPT 8.

Lancement de la gamme ELITE 700 MOBILE LINE et ELITE 510, 500, 600, 700.

Alliance stratégique avec IVI au Canada par une prise de participation de 16,9 % dans son capital.

1998 – Acquisition de 40 % de la société VERON, leader de la monétique en Italie.

1999 – Acquisition de DE LA RUE TERMINAL BUSINESS (activité de terminaux du groupe DE LA RUE) et de BULL TERMINAL BUSINESS (activité de terminaux de paiement du groupe BULL).

Création d'une filiale en Suède.

Fondation de la division INGENICO SOFTWARE.

Lancement de l'Architecture UNICAPT 16.

Lancement de INGENICO New Elite 790 GSM et de NCC COMMUNICATION PRODUCT LINE

Lancement de la carte INGENICO smart reader pour la sécurité internet.

Entrée du groupe de Marc Lassus dans le capital d'INGENICO par acquisition de la participation détenue par le groupe BULL, à hauteur de 29,7%.

2000 – Désengagement de BULL du capital de la joint venture INGENICO – IVI – BULL en Amérique latine et création d'INGENICO DO BRASIL.

Sortie d'INGENICO du capital de VERON et création d'INGENICO ITALIA.

Acquisition de LEXEM, société spécialisée dans la transaction électronique sécurisée des nouveaux réseaux et fournisseur de Cyber-Comm.

Acquisition de la société ITS, éditeur et opérateur transactionnel anglais de la « carte d'achat » positionnant INGENICO sur le marché naissant des paiements B2B avec les centres d'achat.

2001 – Acquisition de 100 % de la société française d'intégration et d'ingénierie EAC.

Acquisition de 100% d'IVI CHECKMATE CORP. qui devient INGENICO Corp.

2002 – Prise de participation de 19,18% dans le capital de la société française COM 1, spécialisée dans les équipements miniaturisés de télécommunications.

2003 – Lancement et succès rapide de la nouvelle gamme de terminaux de paiement basés sur Unicapt 32, la Série I.

Concentration sur son cœur de métier ; externalisation de l'outil de production de Barcelone et cession d'EAC.

Reprise de l'activité modems de COM 1 et intégration des compétences télécommunications.

Réorganisation de l'entreprise autour de trois directions fonctionnelles, deux divisions de produits et services et six régions commerciales.

2004 – Retour à la croissance organique du Groupe et à la rentabilité opérationnelle grâce aux efforts de consolidation entrepris au cours des deux années précédentes, à la maîtrise des coûts, à la rationalisation et la consolidation des activités de vente de terminaux auprès des secteurs de la banque, de la grande distribution et du pétrole, et à l'entrée sur de nouveaux marchés porteurs dans le domaine de la transaction électronique sécurisée.

Confirmation du succès de la nouvelle et unique gamme de terminaux de paiement basée sur Unicapt 32, la Série I avec près de 70% du total des ventes réalisées en décembre 2004.

Succès commerciaux importants enregistrés dans le cadre des programmes de migration EMV, au Royaume-Uni, au Brésil ainsi qu'en Turquie.

Reprise de l'activité Europa en Australie, permettant la vente de produits de communication sur le segment du commerce mobile pour les taxis.

2005 – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration au sein de la Société, M. David ZNATY, le 19 avril 2005.

Emission d'un emprunt obligataire le 4 mai 2005 d'un montant de 80 M€ représenté par 5 194 806 obligations d'une valeur nominale unitaire de 15,40 €, maturité 7 ans à 2,75%.

Nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Amedeo d'ANGELO, le 6 juin 2005.

Présentation par le Directeur Général, le 20 septembre 2005, du plan stratégique :

- Recentrage sur le cœur de métier de l'entreprise ;
- Retour à la rentabilité de l'entreprise en se séparant des activités qui ne sont pas au cœur du métier ;
- Changement du management de l'entreprise ;

- Restauration de la marge brute en diminuant le nombre de produits, en se concentrant sur l'activité « *sans fil* » et dans le mobile, et en limitant les périphériques.

Pays cibles pour le développement du marché des produits INGENICO : la France, les USA, la Chine et le Japon.

2006 – Désinvestissements des activités non stratégiques du Groupe :

- en février 2006 : DEBITEK (Etats-Unis) ;
- en mars 2006 : INGENICO AB (Suède) et INGENICO Transaction System (Grande-Bretagne).

Acquisition de la société MONEYLINE le 31 octobre par voie de fusion absorption.

2007 – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration, M. Jacques STERN, le 27 juin 2007.

Nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Philippe LAZARE, le 17 juillet 2007.

Acquisition le 13 juillet 2007 des sociétés turques Planet Ödeme et Planet Elektronik et des activités de la société Teknoser.

Par ailleurs, **en 2008**, l'Assemblée Générale Mixte d'INGENICO du 14 mars a approuvé l'apport à la Société par la société Sagem Sécurité, des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark A/S et Sagem Defesea e Segurança do Brasil.

5.2. Investissements

5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice 2007

Le 7 septembre 2007, INGENICO SA a ouvert une succursale aux Philippines.

Le 13 juillet 2007, le Groupe a acquis, en Turquie, les sociétés Planet Ödeme et Planet Elektronik et les activités de la société Teknoser.

La transaction a été réalisée pour un montant de 26 M€ dont 20 M€ en cash et 6 M€ en titres, représentant une augmentation de 271 064 titres INGENICO, portant le nombre de titres de la Société, au 13 juillet 2007, à 32 760 008.

Le 2 novembre 2007, INGENICO SA a ouvert une succursale en Russie, spécialisée en recherche et développement.

Le 29 novembre 2007, INGENICO et Sagem Sécurité ont signé un Traité d'Apport visant à rapprocher leurs activités de solutions de paiement électronique. L'Assemblée Générale d'INGENICO du 14 mars 2008 a approuvé ce Traité aux termes duquel Sagem Sécurité a apporté à INGENICO ses activités de terminaux de paiement logées dans ses filiales Sagem Monétel, Sagem Danemark et Sagem Defesea e Segurança do Brasil. En rémunération de cet apport, INGENICO a émis 10 663 046 nouvelles actions au profit de Sagem Sécurité, qui est devenu le principal actionnaire d'INGENICO, à hauteur de 22% de son capital.

5.2.2 *Désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2007*

La Société a procédé, à effet au 30 juin 2007, à la dissolution par confusion de patrimoines, de ses filiales françaises DSI International SA, Lexem SA et de la SCI du 5 Parc Floral.

Aux Etats-Unis, elle a cédé l'activité eNconcert pour un montant net de 630,9 KUSD.

Par ailleurs, la Société a cédé l'activité intégrée de terminaux embarqués pour les taxis de sa filiale australienne Europa Communications Ltd pour un montant de 3 136 milliers d'euros. Une garantie de passif d'une durée de 12 mois a été accordée à l'acquéreur, plafonnée à 25% du montant de la transaction. Cette garantie porte sur des réclamations juridiques liées à la capacité, à la validité des obligations ou encore à la solvabilité d'INGENICO. Ne sont pas couvertes les éventuelles réclamations de nature fiscale ou sociale.

6.1. Principales activités

La conception, le développement et la commercialisation des solutions de paiements sécurisés constituent le cœur de métier du Groupe. INGENICO est un fournisseur de dimension mondiale des solutions de paiements fixes, mobiles, intégrés ou automatisés. Ses solutions sont destinées à des marchés très variés dont les principaux sont les institutions financières, les gestionnaires des transactions de paiements, les chaînes de distributions, les compagnies pétrolières exploitant des stations services ainsi que les revendeurs de nos solutions aux commerçants et restaurants indépendants.

Bénéficiant d'une forte expertise dans le domaine du paiement sécurisé, INGENICO propose également son offre sur de nouveaux marchés de la transaction sécurisée comme, par exemple, les marchés du commerce mobile sécurisé, du rechargement de téléphone portable, de la distribution automatique ainsi que celui du contrôle d'identité électronique en environnement mobile.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités telles qu'elles vont être décrites, la rentabilité du groupe est faiblement influencée par une dépendance en matière de brevets ou de licences. Elle pratique, par ailleurs, une politique diversifiée en matière de contrats industriels, commerciaux et financiers, en procédant, notamment, s'agissant des contrats industriels et commerciaux, à des appels d'offre, qui la mettent également à l'abri d'une dépendance.

6.1.1. Les clients*6.1.1.1 Typologie des clients d'INGENICO*

Les clients cibles d'INGENICO sont classifiés de la manière suivante :

- les institutions financières, établissements bancaires qui se chargent de fournir à leurs clients commerçants les terminaux de paiement dont ils ont besoin ;
- les représentants de ces mêmes établissements bancaires que sont les distributeurs ou ISO's (Independent Sales Organizations) ;
- les grands comptes des secteurs de la grande distribution et du pétrole dont les volumes d'achat impliquent une gestion commerciale directe ;
- les grossistes de cartes prépayées GSM agissant pour le compte des opérateurs télécom ;
- les Sociétés de loterie ;
- les intégrateurs qui interviennent principalement sur les marchés de la grande distribution, de la loterie, de l'administration (santé, sécurité etc...) ;
- les distributeurs (VAR) agissant pour INGENICO dans le cadre de la distribution des terminaux dans un pays non couvert directement par INGENICO.

6.1.1.2 Importance des principaux clients

Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix premiers clients du Groupe représente, en 2007, 26,0% de son chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 avec le plus important client du Groupe s'est élevé à 25,3 M€, représentant 4.5 % du chiffre d'affaires 2007.

	2007		2006		2005	
En M€	M€	% du CA	M€	% du CA	M€	% du CA
CA 1 ^{er} client	25,3	4,5%	28,4	5,60%	28,9	6,61%
CA 5 1 ^{er} clients	91,1	16,1%	116,4	22,99%	74,8	17,12%
CA 10 1 ^{er} clients	147,9	26,0%	176,5	34,85%	119	27,23%
CA	567,9	100%	506,5	100%	437	100%

6.1.2. L'offre

En fonction des différents marchés et clients ciblés, INGENICO propose tout ou partie d'une gamme complète de terminaux, solutions, matériels de télécommunications et de services qui permettent l'acquisition sécurisée des transactions électroniques.

En complément de son offre de terminaux et de solutions, INGENICO propose d'accompagner ses clients avec des services d'installation, de maintenance, de centre d'appels et de gestion de parc installé, permettant entre autres, la mise à jour des logiciels applicatifs.

6.1.2.1 Les terminaux et périphériques

L'offre d'INGENICO en matière de terminaux électroniques et de périphériques permettant l'acquisition de transactions sécurisées est constituée et regroupée sous les gammes « i series » et AQUA. Leur architecture est basée sur un ASIC sécurisé, propriété du Groupe : le Millenium. Ce cœur sécuritaire répond aux normes de sécurités internationales les plus contraignantes (PCI PEC, ZKA, PCI+, Interac...):

La « i series », gamme principale du Groupe, se décline en :

- terminaux de comptoir (i5100, i5310 et i7310) pour les commerçants traditionnels ;
- terminaux de paiement mobiles pour les environnements intérieurs (i7780, i7810, i7910), notamment pour les restaurants. Ils sont équipés de diverses technologies de communication sans fil telles Bluetooth (i7780) ou Wi-Fi (i7810) permettant le paiement à distance du comptoir. Les technologies de communication GSM devenant moins chères et plus répandues, les terminaux GSM/GPRS (i7910) conviennent également parfaitement aux environnements fermés ;
- terminaux de paiement mobiles pour les environnements extérieurs (i7910 et i8200) utilisant des technologies de télécommunications « wireless » (GSM, GPRS) et pouvant dans le cas du i8200 évoluer dans des environnements difficiles. Ils permettent aux commerçants itinérants, livreurs, taxis de réaliser des transactions en ligne ;
- terminaux mobiles de capture de données (i8550, MobiPos), équipés de périphériques de capture de données notamment un écran tactile, un lecteur de code barre 2D et un module biométrie afin de répondre

aux besoins des marchés de la mobilité en terme d'applications de paiement et d'applications spécifiques (services à domicile, applications gouvernementales...);

- PIN Pads qui se connectent soit aux terminaux de comptoir, soit à des caisses enregistreuses, pour améliorer le confort de saisie du code confidentiel ou de la signature pour le porteur de carte. Ils sont divisés en deux grandes catégories :

- une première catégorie (i3xxx) dédiée à la saisie du code confidentielle et à la gestion des cartes bancaires à puce type EMV, permettant ainsi la mise en conformité des points de vente aux nouvelles normes bancaires EMV ;
- une seconde catégorie (i6xxx) apportant en complément la saisie électronique de la signature du porteur de carte. Cette offre répond à la demande en termes de dématérialisation des contrats et des tickets bancaires ;

- claviers et lecteurs de cartes (i9400) destinés à être intégrés dans des machines automatiques de distribution de biens et services, comme les distributeurs de carburant ou les kiosques spécialisés. Ces produits répondent aux normes spécifiques de ces environnements ;

- lecteurs de chèque (i2200), connectés sur les terminaux de paiement ou caisses enregistreuses, ils lisent les caractères CMC7 et OCR des chèques et sont capables d'imprimer le montant. Ils améliorent la rapidité de traitement des chèques et permettent de réduire la fraude.

La série AQUA est, en revanche, plus restreinte avec seulement un terminal de comptoir traditionnel qui se distingue par rapport à son pendant dans la série 'i' par son design, répondant, tout comme le i5100, aux normes de qualité et de sécurité d'INGENICO mais présentant un nombre plus restreint d'options et de personnalisation.

6.1.2.2 Les concentrateurs telecom

L'offre du Groupe INGENICO est également constituée d'une offre de produits et services telecom tels que les concentrateurs de transactions financières, routeurs spécialisés et solutions packagées comme Pay & Surf.

Pay & Surf est une solution packagée s'adressant particulièrement aux cafés, restaurants et petits hôtels qui souhaitent fournir à leurs clients une connexion Wifi en leur fournissant un code d'accès édité par le terminal. La solution inclut :

- la solution Wifi i7810 ;

- une SmartBox qui permet la concentration locale des transactions, au niveau d'un commerçant possédant plusieurs terminaux de paiement Wifi ;

- l'application Pay & Surf permettant de délivrer des coupons autorisant la connexion au réseau Wifi du commerçant pour une durée déterminée.

6.1.2.3 Les solutions logicielles

L'offre de terminaux INGENICO est complétée par une offre applicative, s'étendant de logiciels applicatifs embarqués jusqu'aux serveurs de maintenance d'un parc de terminaux :

- les applications embarquées sont destinées à traiter des opérations de débit, de crédit, de porte-monnaie électronique, de fidélité, de gestion de bons d'achat ou encore de prépaiement. Cette bibliothèque, composée, en 2007, d'environ 1 000 applications actives et commercialisées, est la plus importante au monde. La quasi-totalité de ces applications est basée sur la plateforme logicielle UnicapTM 32 qui repose sur un ASIC propriété du Groupe, le Millenium ;

- OpenEstate, une plate-forme de développement permettant de créer des applications de type web « client léger ». Les terminaux s'appuyant sur cette plate-forme peuvent ainsi facilement être déployés et mis à jour tout en offrant aux clients d'INGENICO la possibilité d'étendre leur offre de services ;
- l'offre intégrée destinée au secteur de la grande distribution et des compagnies pétrolières tels que IngeStore et AXIS C3 suivant les marchés géographiques. Ils permettent de concentrer et traiter les flux des transactions de paiement pour une grande enseigne, d'une manière consolidée ;
- l'offre Software Development Kit (SDK) Ingedev 32 permet à des distributeurs agréés de développer des logiciels applicatifs dans l'environnement Unicapt 32. Cette prestation a permis à INGENICO de développer son réseau de partenaires et d'accélérer le développement des ventes à travers un réseau de distributeurs ;
- l'offre de gestion de parcs de terminaux, IngEstate, permet de gérer à distance les terminaux et leurs applications de manière parfaitement sécurisée et automatisée.

6.1.2.4 L'offre de services clients

Enfin, INGENICO propose à ses clients de les accompagner, en leur proposant des services d'installation, de maintenance, de centre d'appels et de systèmes de gestion du parc de terminaux permettant, entre autres, les mises à niveaux logiciels.

6.1.3 L'Activité Globale

6.1.3.1 Evolution du chiffre d'affaires

Se référer à la section 12.2 du présent document de référence.

6.1.3.2 Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(source : extrait du communiqué de presse du 23 janvier 2008)

(en M€)	Ventes au 31 décembre 2006*	Ventes au 31 décembre 2007*	Variation**
Asie / Asie Pacifique	38,1	50,2	+31,2%
Europe du Nord	103,3	102,8	-0,1%
Europe du Sud	109,7	138,6	+26,4%
EEMEA*	45,7	61,7	+34,8%
Amérique du Nord	110,5	108,7	+5,7%
Amérique du Sud	99,0	105,9	+9,9%
TOTAL	506,2	567,9	+14,4%

* Les ventes sont indiquées sur la base de la société qui facture, à l'exception de la zone EEMEA (Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique) pour laquelle un retraitement est effectué, l'essentiel de sa facturation étant réalisée depuis la France.

** Variations à taux constants

6.1.4 Les Activités Centrales

6.1.4.1 Les activités marketing

- L'organisation

Le marketing du Groupe s'articule autour de 5 axes majeurs : le marketing opérationnel, le marketing des Produits et Solutions, le marketing des services, le marketing stratégique et la Communication.

Le marketing opérationnel est en charge de la diffusion du support des informations sur les produits, solutions et services, prévisions de vente, de leur analyse ainsi que de la création des références produit nécessaires à l'introduction de nouveaux terminaux dans les différents pays et régions.

Le marketing des Produits et Solutions comprend la gestion des références, des tarifs, des documents commerciaux ou techniques, des « business cases » et s'étend jusqu'à l'introduction des nouveaux produits. A chaque segment de marché correspond une offre complète incluant terminaux, applications, serveurs et services.

Le marketing des services est en charge de la définition de l'offre de services et de son extension dans de nouvelles zones géographiques.

Le marketing Stratégique est en charge de la veille concurrentielle, des études de marché et des données nécessaires au développement d'un plan à trois ans.

La Communication gère l'image du Groupe au travers des médias, de la communication écrite et au travers d'internet.

Cette équipe est constituée d'environ vingt personnes.

- Les actions

Le marketing INGENICO s'efforce en permanence d'anticiper les évolutions technologiques et des marchés dans le domaine des transactions électroniques sécurisées.

Aujourd'hui, le marketing d'INGENICO a choisi, entre autres, de réduire le nombre de ses produits afin d'optimiser les coûts. Grâce aux efforts entrepris, le Groupe est passé à 28 familles de produits à fin 2007. Il en résulte des économies substantielles en termes de développement, de production, de stockage, de gestion de produit et d'efficacité des ventes.

En 2006 et 2007, INGENICO a mis sur le marché de nouveaux terminaux innovants :

- le AQ50, terminal de paiement d'entrée de gamme ;
- le i3380, terminal de paiement avec lecteur hybride puce / carte magnétique ;
- le i6780, terminal couleur de capture de signature ;
- le i7810, terminal mobile Wi-Fi ;
- le i7780 terminal mobile Bluetooth & Ethernet.

Par ailleurs, INGENICO a structuré son offre autour de solutions complètes permettant d'adresser les marchés cibles de façon spécifique, tels par exemple :

- Pay@Table pour l'hôtellerie et la restauration : si le paiement « à la table » est courant en France, il reste peu utilisé dans le reste du monde. Le programme Pay@Table vise à encourager cet usage.
- Pay@Door pour le commerce mobile, les livraisons à domicile, les services postaux : les solutions INGENICO permettent désormais le paiement par carte lors d'une livraison. Le commerce sur Internet favorise les livraisons à domicile, et par voie de conséquence les règlements des achats au domicile des consommateurs.
- Sign@Lane pour la grande distribution : ce programme est essentiellement destiné à promouvoir l'usage de la capture de signature, une fonctionnalité qui permet à la grande distribution de réaliser des économies substantielles en matière de stockage des factures papier. Ce programme vise à développer les solutions d'INGENICO en matière de paiement, de fidélisation, de publicité sur le point de vente.

Ces solutions commercialisées dans le cadre de ces programmes incluent aussi des applications à valeur ajoutées : application d'appel de taxis à la table d'un restaurant, application de gestion de tournées de livraison, applications multimédia au point de vente, application d'alerte des urgences ...

6.1.4.2 Les activités de développement de l'offre

- L'organisation

Le développement de l'offre du Groupe et le travail d'accompagnement sur le terrain sont confiés à la division Engineering, qui est articulée principalement autour de deux départements :

- l'Engineering Plate-forme, responsable des cœurs logiciels du Groupe ;
- l'Engineering Matériel, responsable de la conception et de la réalisation des terminaux et des périphériques proposés aux marchés.
- **Engineering Plate-forme**

Ce département est en charge de l'évolution de la plateforme logicielle du Groupe, qui comprend le système d'exploitation UNICAPT™ 32, la sécurité logique, les solutions de téléchargement, le kit de développement des applications, les composants *middleware* ainsi que le support aux différentes entités de distribution pour ce qui concerne la réalisation des applications logicielles.

- **Engineering Matériel**

Ce département est en charge de la conception et de la réalisation des terminaux à partir des documents de spécifications fonctionnelles établis par le département Marketing. Ce travail de développement repose sur un ensemble bien structuré de règles et de principes qui s'appelle le processus PLC (*Product Life Cycle*) et qui assure que toutes les exigences internes sont satisfaites avant la mise en production d'un produit.

Ce département est également responsable du support matériel aux différentes entités de distribution.

- Les actions

- **Engineering Plate-forme**

INGENICO travaille sans relâche à l'amélioration et à l'optimisation de sa plateforme UNICAPT™ 32, non seulement dans un souci de conformité avec les derniers standards comme les évolutions des normes

EMV ou des exigences PCI PED, mais aussi pour anticiper les besoins de ses clients en matière de solutions avancées et pour se positionner sur les marchés de demain.

La plateforme UNICAPT™ 32 intègre le support pour toute la gamme des technologies commercialement exploitées par INGENICO, qu'elles concernent l'affichage (haute définition, couleur, écran tactile, capture de signature...), la communication (Ethernet, GSM, GPRS, CDMA, Wifi, Bluetooth...), le sans-contact, la synthèse vocale, la gestion sécurisée du multi-applicatif, la cryptographie avancée ou les solutions de téléchargement sécurisées.

La plateforme UNICAPT™ 32 assure par ailleurs un environnement de développement intégré qui facilite la réalisation d'applications et garantit leur portabilité totale sur l'ensemble des produits INGENICO, grâce au système d'exploitation commun qu'est UNICAPT™ 32.

- **Engineering Matériel**

Le travail du département Engineering Matériel s'est concentré en 2007 sur trois axes principaux :

- développement de nouveaux produits
- stabilisation des produits existants ;
- « *Redesign to Cost* » pour certains produits clés.

6.1.4.3 Les activités liées à la qualité

Le Département Qualité est responsable de vérifier l'adéquation des nouveaux produits définis par le Département Marketing et le Département Engineering Matériel.

Le Département Qualité intervient de la conception du produit à sa validation, en réalisant des tests de qualification en conformité avec les standards de l'industrie et les exigences des clients du Groupe ainsi que des contrôles finaux avant livraison, lesquels sont réalisés chez les partenaires industriels et les fournisseurs.

Un suivi régulier des retours terrain permet la prise en compte des réclamations clients tout en prévenant l'émergence de pannes récurrentes.

6.1.4.4 Les activités d'industrialisation, d'achats et de production

- L'organisation

Le Département Industrialisation est responsable de la mise en production des nouveaux produits définis par le Département Engineering matériel.

Le Département Achats est responsable de la sélection des fournisseurs de composants et des négociations avec ces mêmes fournisseurs ainsi qu'avec les unités de production externes au Groupe. La centralisation des achats de matières premières et de composants a ainsi permis à INGENICO d'obtenir de meilleures conditions.

Le Département Production, en coordination avec le Département Marketing opérationnel, en fonction des prévisions de vente, est en charge de la production et de la livraison des terminaux aux entités de distribution et aux clients. Il est également en charge de la sélection des unités de production externes.

- *Les actions*

En 2007, les résultats opérationnels ont été améliorés. Le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation des activités de production avec trois objectifs : le parfait contrôle de son outil industriel, la maîtrise de la demande et la bonne performance de sa politique d'achats. L'organisation industrielle d'INGENICO est désormais tout à fait adaptée à ses ambitions de développement.

Depuis 2003, la production d'INGENICO est externalisée auprès de partenaires industriels de premier plan. Le Groupe travaille aujourd'hui avec trois des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques : Flextronics, Solectron, Jabil & SMTC.

L'outil de production du Groupe est implanté sur différentes zones géographiques: l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Cette organisation vise à optimiser la marge opérationnelle en maîtrisant les coûts de main d'œuvre, de taxe et de transport.

Entre 2006 et 2007, la capacité de production des sites a augmenté de 20 %. 2,7 millions de terminaux ont été produits en 2007 contre 2,3 millions en 2006.

Le Groupe affiche des coûts de production optimaux grâce à :

- une implication plus en amont des acheteurs auprès des fournisseurs : plus de 95 % des contrats sont négociés contre 60 % auparavant ;
- une capacité à qualifier des fournisseurs plus compétitifs afin de réduire les coûts d'achats ;
- une capacité à transférer les sites de production sur une période courte ce qui dynamise les actuels partenaires industriels ;
- la collaboration avec les logisticiens Kuhne et Nagel qui a amélioré le coût de transport et réduit les délais d'approvisionnement ;
- un dialogue efficace entre le marketing, les ventes et la production qui a permis de mieux dimensionner la demande.

Les sous-traitants d'INGENICO sont sélectionnés parmi les cinq premiers mondiaux, ce qui garantit un niveau de qualité maximal. Coûts compétitifs, facilités de distribution, capacités logistiques sont autant de critères sérieusement étudiés.

Pour assurer la qualité constante de ses produits, INGENICO audite très régulièrement ses fournisseurs. Ainsi, en 2007, plus de trente audits ont été effectués.

En 2007, INGENICO a poursuivi son Plan Zéro Défaut pour ses unités de production avec :

- le maintien d'une équipe de support technique INGENICO dans chaque usine de production ;
- la visite régulière d'inspecteurs ;
- le contrôle permanent des indicateurs de qualité.

La production du Groupe est conforme à la directive européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Celle-ci implique le recyclage des terminaux en fin de vie.

INGENICO respecte, en outre, les normes fixées par la Directive RoHS (Restriction of the use of Hazardous Substances) qui limite l'utilisation de substances dangereuses pour ses produits. Aujourd'hui, 100 % de la production respecte cette norme.

Toutes les usines répondent également à des exigences strictes en termes de respect de l'environnement puisque 100 % des productions nouvelles sont réalisées dans des usines certifiées ISO 14001. En 2007, environ 80 % des produits INGENICO ont été fabriqués par des usines qui possèdent une certification environnementale ISO 14001.

En 2008, INGENICO continuera de s'appuyer sur une organisation industrielle stable qui soutient sa stratégie de croissance. Ainsi, le Groupe va continuer à consolider et à améliorer son outil de production.

Il s'agira de poursuivre l'optimisation de sa chaîne d'approvisionnement, de raccourcir encore les délais de production et de continuer d'améliorer sa marge opérationnelle.

Progressivement, la production se verra recentrée sur cinq sites au niveau mondial contre neuf aujourd'hui en incluant les activités Sagem Monétel.

6.1.4.5 Autres activités

- L'organisation

Un Département Partenariats Globaux (relations externes) est responsable de la communication externe avec les principales marques internationales de cartes de paiement (Visa, Mastercard, American Express, JCB), et avec les partenaires commerciaux du Groupe.

Un Département Environnement est en charge de la mise en conformité des produits et solutions commercialisés par INGENICO avec les normes liées à la sauvegarde de l'environnement.

- Les actions

L'activité du Département Partenariats permet d'établir des liens de collaboration avec les différents émetteurs de cartes lorsqu'il s'agit, par exemple, de la définition de nouvelles normes de sécurité ou de la mise sur le marché de nouveaux types de cartes. Il permet aussi de définir des relations de travail avec les principaux prescripteurs traçant les nouvelles tendances du marché du paiement.

Ce département a permis en 2007 à INGENICO de participer activement au PCI Security Standards Council en charge de la définition des nouvelles normes mondiales de sécurité logicielle et matérielle. Cette participation a permis la prise en compte des propositions des fabricants de terminaux dans la mise en œuvre des nouvelles versions de spécifications de la norme PCI PED.

Ce département a également entamé une action de relations externes avec la Commission Européenne et avec les autorités françaises pour contribuer à l'émergence du nouveau paysage de paiement électronique européen (SEPA, Espace européen des Paiements en Euro) en exprimant la volonté d'INGENICO d'être un acteur majeur dans cette mutation importante au service de l'intérêt de l'union européenne.

Depuis 2005, le Département Environnement s'assure de la conformité avec la directive européenne « RoHS » (« *Restriction of Hazardous Substances* »). Cette directive interdit l'utilisation de plomb et implique la sélection de nouveaux composants ainsi qu'un changement de la méthode de production. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2006.

6.1.5 Les Activités Locales

6.1.5.1 L'organisation

L'organisation du Groupe repose sur des régions économiques ayant commercialement des comportements considérés comme semblables. Ces grandes régions sont au nombre de six, certaines pour des raisons de poids et d'historique étant subdivisées et comprenant des sous-régions avec des « Managing Directors ».

Régions	Sous Régions
Europe du Sud	France Italie - Suisse Espagne
EEMEA	EEMEA
Amérique du Nord	Amérique du Nord
Amérique du Sud	Amérique du Sud
Asie-Pacifique	Australie Asie
Europe du Nord	Angleterre Scandinavie Allemagne

Elles sont, généralement, constituées de départements financiers et ressources humaines, commerciaux, marketing, développements applicatifs, services aux clients et logistique.

6.1.5.2 Les actions

Les entités pays ou régions sont responsables de la commercialisation des produits, solutions et services du Groupe, du développement des logiciels applicatifs ainsi que des services aux entreprises clientes.

INGENICO a recensé les diverses applications de paiement, de fidélité, de porte-monnaie électronique développées dans les régions. Il apparaît ainsi que le Groupe gère à ce jour environ 1 400 applications actives et maintenues dont environ 1 000 sont commercialisées. Sur ce portefeuille de 1 400 applications, environ 300 sont développées par des partenaires distributeurs du Groupe.

Afin d'en optimiser les coûts, un nombre croissant de développements a été confié aux centres situés dans des pays à bas coûts de main d'œuvre tels que le Brésil ou les Philippines.

L'activité services clients d'INGENICO, est particulièrement notable en Italie, en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis et au Brésil. Sur le marché brésilien, la prestation de services représente à ce jour près de 38 % de l'activité de l'entité de distribution. De façon générale, la migration EMV est un véritable moteur pour ces activités, notamment en France et en Italie où la migration du parc vers les nouvelles normes nécessite le téléchargement des applications conformes.

6.1.5.3 Présentation de l'activité par région

Le Groupe est organisé sur un plan fonctionnel autour des cinq régions et cinq pays. Néanmoins, pour des raisons de clarté, l'activité du Groupe est présentée ci-après en fonction des zones géographiques suivantes : Europe du Nord, Europe du Sud, Europe Centrale/Moyen orient/Afrique, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie-Pacifique.

L'activité de chacune de cinq régions et de chacun des cinq pays de référence est commentée sur chaque zone géographique.

6.1.5.3.1 Zone géographique : Europe du Nord

Cette zone géographique comprend le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Islande, la Belgique, le Luxembourg, la Finlande, l'Allemagne, la Pologne et la Suisse.

En 2007, le Groupe a connu une croissance soutenue dans la région et est devenu un acteur majeur dans l'introduction du paiement sans contact au Royaume Uni.

Plusieurs réussites ont ainsi dynamisé l'activité du Groupe dans ce pays.

Des contrats majeurs ont été remportés : INGENICO a fourni 35 000 PinPads aux deux plus grandes banques de détail du pays. Par ailleurs, les relations entre INGENICO et Barclayscard Business ont été renforcées par la vente de 50 000 terminaux pour leur programme IP.

La technologie sans contact proposé par le Groupe a reçu un excellent accueil. Ceci s'est traduit par la fourniture par INGENICO de plusieurs milliers de systèmes de paiement sans contact à Barclayscard afin de faciliter leur déploiement lors du lancement à Londres du programme de paiement sans contact au Royaume-Uni. Les premiers terminaux de ce type ont été installés dans des restaurants londoniens. Le déploiement du sans contact se poursuit au Royaume-Uni et sera un important secteur de développement tout au long de 2008.

Le Groupe a noué un partenariat stratégique de premier plan avec Journeypay afin de fournir l'industrie des taxis en solutions de paiement.

Un contrat de trois ans a par ailleurs été signé avec Cardsave, le plus important ISO du Royaume-Uni pour la fourniture exclusive de terminaux et solutions INGENICO

En Irlande, INGENICO a lancé un système de fidélité RFID (Radio Frequency Identification) qui a reçu un excellent accueil auprès des détaillants irlandais. Deux d'entre eux, parmi les plus importants du marché, l'ont déjà adopté.

En Scandinavie, INGENICO a étendu son partenariat stratégique avec BBS en signant de nouveaux contrats en Norvège et au Danemark, deux pays où BBS a finalisé le rachat du distributeur d'INGENICO, LD Betalingssystemer.

INGENICO a vu ses ventes s'accroître ostensiblement en Finlande grâce à la signature de nouveaux contrats avec LuottoKunta Screenway et Paravant.

En 2007, le Groupe a livré 39 000 terminaux en Allemagne. Ses principaux clients sont BCP, Ikea, Hertie, Metro et Alphyra. La croissance de l'activité devrait se poursuivre en 2008.

L'année 2007 a été marquée par de nombreuses opportunités liées à la migration vers la norme EMV (Europay Mastercard Visa). L'ensemble du marché allemand, soit près de 500 000 terminaux, a partiellement effectué cette mutation. Des règles locales spécifiques et d'importantes barrières à l'entrée justifient ces délais. La totalité de la migration devrait être effective en octobre 2009, au plus tard. La certification « national EMV » a d'ores et déjà été obtenue pour l'ensemble de la gamme INGENICO.

En Pologne, INGENICO occupe déjà la deuxième place en termes de base installée bien que l'installation de nos bureaux dans ce pays ne remonte qu'à trois ans.

INGENICO fournit ses terminaux à trois des quatre banques acquéreurs du pays et a développé une présence significative dans le commerce organisé. Les efforts se sont également portés en 2007 sur le développement des marchés de niche comme la distribution automatique, le paiement mobile et sans contact.

Par ailleurs, INGENICO équipe en terminaux les taxis de la capitale Varsovie en coopération avec PTC Era (Deutsche Telekom).

Dans les Etats Baltes, le principal client est la banque Hansabank, l'un des principaux acteurs bancaires d'Europe du Nord.

6.1.5.3.2 Zone géographique : Europe du Sud

En 2007, INGENICO a considérablement développé et diversifié ses activités en Europe du Sud, grâce aux bénéfices de la migration EMV (Europay Mastercard Visa) et à la signature de partenariats significatifs dans de nouveaux secteurs. Les dernières innovations du Groupe ont également permis de remporter de vifs succès commerciaux.

INGENICO a renforcé sa position sur tous les marchés français.

Sur le marché du commerce spécialisé, de nouveaux contrats ont été signés avec de nombreuses enseignes notamment Aubert et Renault. Dans le secteur de la restauration, l'ensemble des points de vente McDonalds est dorénavant équipé en monétique centralisée. Casino Restauration a, par ailleurs, renouvelé sa confiance à INGENICO en choisissant la solution Axis associée aux terminaux i5100 et i7780.

INGENICO a réussi à se positionner sur le marché des transports non-polluants. Le Groupe a fourni les solutions de paiement à JCDecaux, l'opérateur des vélos en libre-service Veli'b à Paris ainsi qu'à une dizaine de villes de province.

Dans le secteur bancaire, le Groupe occupe une place prépondérante. Depuis 2006, il est l'un des deux fournisseurs du Crédit Agricole en matière de monétique commerçante. Ainsi les parts de marché du Groupe sont passées de 6 % en 2006 à 18 % en 2007. Il s'agit d'un succès-clé pour les années à venir, le groupe Crédit Agricole représentant près de 30 % de l'activité monétique française.

Au Crédit Mutuel, de nouveaux produits de la gamme U32 ont été référencés parmi lesquels le i7310.

Enfin, l'année 2007 marque l'arrivée des terminaux IP (Internet Protocol) dans les catalogues des banques. Celle-ci offre de belles perspectives, bien que le taux d'utilisation de cette technologie soit encore limité.

Pour 2008, près de 3 500 terminaux de paiement portables devraient être livrés à BNP Paribas. Dans le cadre d'un projet pilote d'un an mené avec la banque Cofinoga, INGENICO a placé ses terminaux et lecteurs i5100 dans les commerces de la ville de Caen. Environ 200 utilisateurs de téléphone portable ont ensuite découvert les multiples applications possibles de la technologie NFC. Délestés des encombrants portefeuilles et autres porte-monnaie, ils ont réglé leurs achats en présentant leur téléphone aux lecteurs installés chez les commerçants, dans les parkings et les sites touristiques. Premier essai mondial en grandeur réelle de la technologie NFC, Caen a ouvert la voie au déploiement à grande échelle, désormais imminent.

S'agissant de l'Espagne et du Portugal, INGENICO a consolidé son leadership auprès des banques espagnoles et portugaises du fait de l'aboutissement de la migration vers la norme EMV dans le commerce des petits détaillants. Le Groupe a ainsi livré, en 2007, 236 000 terminaux. De plus, quatre processeurs ont été certifiés : CECA, SERMEPA, 4B et SIBS,

Le Groupe a signé de nouveaux partenariats avec des grands comptes de la distribution espagnole tels que Sabeco (Groupe Auchan), Alcampo, Leclerc, Carrefour, Cortefield, Sephora et Sonae pour le Portugal.

Il a poursuivi son développement dans le secteur pétrolier en signant des partenariats avec les deux plus grands fournisseurs d'Espagne : Repsol et Cepsa.

En 2008, le Groupe continuera à bénéficier de la migration EMV, de sa solide implantation dans le secteur bancaire et du déploiement de produits novateurs (Wifi, capture de signature électronique, terminaux mobiles, etc.).

En Italie, INGENICO détient plus de 60 % des parts du marché italien. Son savoir-faire international et sa notoriété dans les domaines du développement d'applications et du management de projets permettent à INGENICO d'être sélectionné dans les projets nationaux d'envergure.

En 2007, la migration EMV a provoqué une forte augmentation de la demande en terminaux de la part des banques et des commerçants. 250 000 terminaux bancaires ont ainsi été vendus. Au-delà de la migration, de nouvelles applications telles que DCC (conversion de change dynamique), remboursement TVA, fidélité et top-up (rechargement d'unités téléphoniques) ont été commercialisées.

Les activités liées au commerce de détail et au pétrole sont en progression. INGENICO a notamment signé de nouveaux contrats avec Setefi (Intesa-Sanpaolo Service Company), la Poste italienne, API-IP et ERG, deux compagnies pétrolières italiennes ainsi que Siteba et CIB qui comptent parmi les plus importants opérateurs POS (Packet Over SONET).

Enfin, le Groupe a été sélectionné pour participer au premier projet PayPass Mastercard qui sera lancé en octobre 2008. INGENICO sera, de plus, le fournisseur d'un second projet PayPass et d'un projet PayWave Visa, prévus pour début 2008.

6.1.5.3.3 Zone géographique : Europe Centrale/Moyen Orient/Afrique

En 2007, INGENICO a noué de nouveaux partenariats commerciaux en Europe Centrale, en Asie centrale et en Afrique, porté par la croissance de ces pays dans le secteur bancaire et la téléphonie mobile.

L'année 2007 a été consacrée à la création de l'infrastructure commerciale d'INGENICO pour la Russie, la CEI (Communauté des États indépendants) et la Mongolie, élément-clé du développement du Groupe dans cette région. INGENICO a pu également accroître sa visibilité dans ces pays grâce à de nombreuses actions de marketing.

D'importants succès commerciaux ont été remportés avec :

- Delta Telecom, une société spécialisée dans le rechargement des comptes de téléphonie mobile ;
- des acteurs du secteur bancaire et, notamment, Promsvyazbank, Alfa-Bank, Denizbank Russia, URSA Bank, Bank of Moscow ;
- Lukoil, le premier groupe pétrolier russe ;
- CBS, dans le but d'équiper le ministère de l'Intérieur kazakh.

En Serbie, INGENICO a connu de beaux succès en déployant ses solutions fondées sur le terminal i8550. 1300 terminaux ont été déployés dans les boutiques Futura+, le plus grand distributeur de journaux et de tabac du pays, pour optimiser les processus administratifs et commerciaux. Ainsi les applications rechargement de cartes téléphoniques prépayées et management des stocks sont opérationnelles. La prochaine étape consistera à déployer les applications loterie et paiements.

Par ailleurs, INGENICO a installé ses terminaux i5100 et Pinpads i3070 dans la plus grande chaîne de distribution de Serbie, Delta M, qui dispose également de nombreux magasins dans d'autres pays des Balkans.

En Hongrie, INGENICO a renforcé ses positions grâce à son expertise pour accompagner de nombreuses banques dans leur migration EMV comme Takarekbank, Bulbank (Uni Credit) ; Par ailleurs, INGENICO

a poursuivi le déploiement des ses terminaux et applications à valeur ajoutée dans les 2500 bureaux de la Hungarian Post.

En juillet 2007, INGENICO a fait l'acquisition de Planet, l'un des plus gros distributeurs turcs. Devenue filiale du Groupe, la société a livré 150 000 terminaux en 2007, soit une augmentation de 40 % du volume des ventes comparé à l'année précédente.

Le marché turc de la monétique est en pleine croissance avec 1,4 millions de terminaux installés dans l'ensemble du pays. La migration EMV (Europay Mastercard Visa) et les nouvelles méthodes de communication telles que l'ADSL et le GPRS contribuent très largement à ce succès.

INGENICO a réalisé une percée sur le marché africain en 2007.

Au Nigeria, un contrat historique a été signé avec la Loterie Sportive Nationale. INGENICO a démarré en 2007 la livraison de 50 000 terminaux équipés de GPRS qui se poursuivra en 2008.

D'importants succès commerciaux ont été remportés dans le secteur bancaire : Equity Bank au Kenya, les centres monétiques interbancaires du Maroc, de l'Afrique centrale et de l'Algérie, la CBS au Soudan, la banque FNB en Afrique du Sud et soixante-quatorze banques de la zone de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine).

En Afrique centrale, le protocole CB2A a été adopté dans toute la région grâce à INGENICO et Leixem, son partenaire africain.

L'Angola et le Mozambique ont noué leur premier partenariat avec le Groupe, en faisant l'acquisition de terminaux dotés d'une application certifiée SIBS (société interbancaire de services détenue par vingt-sept des plus grandes banques de détail au Portugal).

6.1.5.3.4 Zone géographique : Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires nord-américain du Groupe a augmenté de 5,7 % entre 2006 et 2007 (à taux constant), notamment grâce aux opportunités offertes par les nouvelles technologies. Aux Etats-Unis, INGENICO a poursuivi sa percée dans le secteur de la grande distribution et du commerce organisé.

INGENICO a vendu sa division de logiciels eN-Concert à Southern Data Comm pour se concentrer sur sa plateforme globale de logiciels. L'objectif poursuivi est d'accroître la réactivité du Groupe face aux évolutions du marché et la satisfaction de sa clientèle.

INGENICO et TASQ Technology, filiale de First Data, ont étendu leur collaboration en Amérique du Nord en signant un accord de service et de distribution pour tous les terminaux INGENICO.

Avec ce nouvel accord de distribution, TASQ prend officiellement en charge les prestations de garantie associées aux terminaux INGENICO ainsi que la revente de tous les terminaux autonomes et intégrés d'INGENICO et de ses lecteurs de chèques.

Le Groupe a poursuivi ses ventes d'automates et de terminaux auprès de grandes banques telles que la Bank of America, à laquelle vingt mille terminaux i6550 ont été vendus en 2007.

Les produits INGENICO ont obtenu de nombreuses certifications de la part des plus grands processeurs de transactions de paiement américains. Ainsi, le Groupe a obtenu les certifications d'Alliance Data, Apriva, First Data Omaha, Global Payments, TYSIS et First Data Nashville. INGENICO est désormais en bonne posture pour se développer fortement sur le marché bancaire américain.

Grâce à une gamme de terminaux en couleur et capables de capturer une signature électronique (i6580), INGENICO a remporté le plus vif succès auprès d'importantes chaînes de distribution américaines.

INGENICO a notamment fourni 30 000 de ces terminaux à Home Depot en 2007 et 38 000 à Wallgreens, une grande chaîne de pharmacie américaine.

Au Canada, un partenariat a été signé avec un important acquéreur canadien. Par ailleurs, un contrat de maintenance de trois ans a été remporté pour un parc de 60 000 terminaux de paiement.

6.1.5.3.5 Zone géographique : Amérique Latine

En Amérique latine, les revenus du Groupe en 2007 ont atteint des niveaux record. Le Groupe enregistre une croissance de 9,9 % par rapport à 2006 (à taux constant). Ce succès s'explique notamment par la croissance de l'activité au Mexique, au Brésil et en Colombie. Le Groupe a non seulement signé de nouveaux contrats mais aussi étoffé son offre.

Au Mexique, INGENICO a repensé sa stratégie globale afin d'augmenter son volume de ventes sur ce marché. Le Groupe a, notamment, concentré ses efforts sur la satisfaction des besoins de sa clientèle, en fournissant des solutions toujours plus complètes et un niveau d'accompagnement maximal.

L'année 2007 s'est terminée par la vente de onze mille terminaux i5100 à Banamex Citibank, l'une des plus importantes banques du pays.

Le Groupe a renforcé sa présence sur le marché brésilien, en vendant près de quatre cent mille terminaux en 2007. Les terminaux INGENICO représentent 40 % de la totalité des terminaux du pays.

De nombreux partenariats ont été signés avec les principaux acteurs de l'industrie et du marché bancaire : Visanet, Redecard, Banrisul, Getnet, Bematech, Elgin et Unibanco.

PIN pads, solutions sans fil, développement de logiciels et services marchands... le Groupe a enrichi son offre de nouvelles fonctionnalités dont bénéficient aujourd'hui plus de un million de points de vente, répartis dans plus de 4 000 villes brésiliennes.

Unibanco, séduit par l'offre complète de produits et services d'INGENICO, en a fait son fournisseur principal pour équiper ses points de vente dédiés aux produits de crédit Hipercard. 190 000 terminaux devaient être livrés en 2008 à Unibanco/Hipercard.

Un an après l'ouverture de ses bureaux en Colombie, les ventes d'INGENICO ont atteint 8 millions de dollars, ce qui représente 40 % d'augmentation par rapport à 2006.

Les étroites relations qui ont été nouées avec les principales banques du pays ont permis de remporter des contrats précieux pour le Groupe.

6.1.5.3.6 Zone géographique : Asie-Pacifique

En 2007, le Groupe a poursuivi sa croissance dans la zone Asie Pacifique (+31% à taux constant) et a principalement bénéficié de la pénétration croissante en Asie du Sud-Est et en Chine.

En Asie, une nouvelle organisation essentiellement fondée sur un abaissement du seuil de rentabilité a vu le jour. Les bureaux au Japon et à Hong Kong ont été fermés et remplacés par des distributeurs. Les implantations en Asie du Sud-Est ont été réduites tandis que dans le même temps le réseau de distributeurs locaux a été renforcé entraînant un accroissement des ventes en 2007.

Des perspectives prometteuses s'annoncent et le Groupe est en ordre de marche pour tirer parti du développement des marchés asiatiques.

En Australie, Le Groupe a achevé le déploiement de ses terminaux dans les plus grandes chaînes commerciales du pays.

INGENICO a développé, en outre, une application EMV (Europay Mastercard Visa) pour la banque ANZ. Fin 2007, cette banque possédant le plus grand parc de terminaux EMV du pays.

Le Groupe est devenu le fournisseur principal de CBA (Commonwealth Bank of Australia). Grâce au système de lecture de carte sans contact de CBA, la nouvelle carte Paypass a pu être commercialisée.

En Nouvelle-Zélande, la certification EMV a été obtenue pour trois produits INGENICO (i5100, i7910, i3070). Cette étape est indispensable pour accéder au marché néozélandais. Un projet pilote a démarré avec Woolworths qui possède plus de 2 500 points d'encaissement dans le pays : 1 000 terminaux i5100 ont ainsi été vendus.

En Asie du Sud-Est, une nouvelle organisation fondée sur un allègement des structures et une consolidation du réseau de distributeurs locaux, a permis une amélioration des ventes en 2007.

En Chine, l'année 2007 marque sans conteste une étape décisive pour le Groupe en Chine, avec un chiffre d'affaires qui est passé de 300 000 € en 2006 à 4,4 millions d'euros un an plus tard. INGENICO est, à présent, certifié auprès de cinq des sept acheteurs les plus importants du pays. Désormais, le Groupe est un concurrent sérieux face aux deux entreprises qui dominent le marché, PAX et Verifone. Le Groupe a ainsi livré 32 000 points de vente en 2007 et pénétré les secteurs de la pharmacie et des services postaux.

Trois événements ont accéléré la croissance en 2007 :

- la sélection d'INGENICO comme l'un des deux fournisseurs des Jeux Olympiques de 2008 ;
- la première livraison de terminaux à China Unionpay (CUP) ;
- les contrats signés avec ABC et Global Payment.

Bank of China a également choisi INGENICO pour la livraison de 14 000 points de vente en 2008.

En Inde, INGENICO, prenant en compte les challenges liés à la certification EMV et à la guerre des prix, a adopté une stratégie d'entrée sur le marché qui privilégie la vente en grand nombre du terminal AQUA tout en développant des solutions fondées sur les terminaux à valeur ajoutée comme le i6789 et le i8550.

Dans le secteur bancaire, le Groupe a reçu la certification EMV auprès des plus grandes banques acquéreurs. D'importantes quantités de terminaux AQUA ont ainsi été commandées par des banques telles que BSNL, Oxigen, HDFC Bank et IDBI Bank.

INGENICO a, par ailleurs, certifié son terminal de capture de signature (i6780) auprès de plusieurs grandes chaînes de détaillants et d'Indian Railways.

Afin de désengorger les files d'attente aux caisses, le Groupe s'est attaché à développer des applications spécifiques destinées à des chaînes de détaillants et à la livraison du courrier.

Le Groupe a enfin fourni des solutions NCC (Network Communication Controler) à TATA et à Venture Infotek.

6.1.6 Stratégie

6.1.6.1 Stratégie produits

INGENICO est soucieux de fournir des produits toujours innovants en adéquation avec les demandes du marché et propose une gamme de produits, logiciels et services adaptés à son cœur de métier, l'acquisition des transactions électroniques sécurisées. A ce titre, en 2007, INGENICO a mis sur le marché le premier Pinpad intégrant la solution de lecteur de carte multifonctions, à piste, à puce et sans contact (livraison prévue en Asie).

INGENICO continuera d'étoffer sa gamme de terminaux pour répondre aux besoins génériques d'acceptation des transactions de paiement. Celle-ci sera complétée par des produits spécifiques répondant aux besoins des marchés de niche.

L'offre logicielle d'INGENICO complète et valorise l'offre des terminaux en apportant à ses clients plus de fonctionnalités, de valeur ajoutée, de simplicité et une maîtrise des coûts :

- l'offre de monétique intégrée développée par Moneyline (société acquise par INGENICO, fin 2006) propose désormais des solutions centralisées de paiement ciblant essentiellement les marchés de la grande distribution et des franchises. Cette intégration a permis à INGENICO son premier succès commercial fondé sur le terminal i3070 et Axis comme solutions centralisée de paiements ;
- OpenEstate, l'architecture client–serveur INGENICO permet une mise à jour dynamique et en temps réel des services à valeur ajoutée sur toute la base installée de terminaux du client, avec tout le degré de sécurité nécessaire par l'échange de données sensibles ;
- IngeState, le système d'administration de terminaux INGENICO à distance permet une mise à jour des applicatifs et des paramètres installés dans les terminaux déployés sur le terrain.

INGENICO offre également une gamme étendue de services après-vente à ses clients comme les centres d'appels, l'installation, la maintenance.

INGENICO propose également à ses clients des services d'infogérance de gestion de projets de développement d'applicatifs, et de maintenance logicielle.

L'offre d'INGENICO est bâtie autour de trois fondamentaux :

- une sécurité maximale : INGENICO a comme objectif, pour ses clients, la garantie d'une sécurité maximale pour la gestion de leurs transactions sécurisées et ceci, selon toutes les règles techniques en vigueur, dans chaque pays, voire chez chaque client. Toutes les solutions INGENICO sont conformes en standard aux normes EMV ; elles sont certifiées (ou en cours de certification) selon les normes locales de chaque pays où elles sont commercialisées. D'autres approbations, internationales, comme le TQM (MasterCard) ou PCI PED (Visa), apportent aux utilisateurs des solutions INGENICO, des garanties supplémentaires de sécurité ;
- une avance technologique : l'un des objectifs prioritaires du Groupe est de maintenir les investissements de R&D à un niveau élevé afin de conserver une nette avance en matière d'innovation technologique ;
- une capacité à s'intégrer facilement dans l'environnement des clients.

Ainsi, INGENICO a-t-il consacré environ 8 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement de nouveaux systèmes de paiement toujours plus performants et plus sécurisés, tous basés sur l'architecture UNICAPT™ 32 et conformes aux derniers standards EMV de la carte à

microprocesseur. Certains d'entre eux utilisent les technologies les plus novatrices, telles que la biométrie, la technologie tactile, les communications GPRS, Bluetooth ou Wifi.

En 2007, INGENICO s'est distingué par diverses innovations et expérimentations :

- pilote Open-Estate aux Etats-Unis et au Royaume Uni, facilité et rapidité de déploiement de nouvelles applications ;
- accélération du déploiement des solutions sans contact en Asie-Pacifique ;
- Présentation de solutions biométriques au Salon Cartes 2007 (INGENICO Biopad).

6.1.6.2 Stratégie de développement géographique

Sur un plan géographique, la direction d'INGENICO a défini comme zones de développement prioritaire la France, les Etats Unis, la Russie et la Chine :

- en France, INGENICO a entre autres remporté le contrat d'équipement monétique du système de vélos en libre service de la Ville de Paris. INGENICO a également été sélectionné comme un des deux partenaires majeurs du Crédit Agricole, un des plus grands acquéreurs en France. Ces succès commerciaux permettent de soutenir le plan d'action afin de retrouver son leadership ;
- en Chine, INGENICO a enregistré une forte croissance de ses ventes (notamment avec la Bank of China, la BOCOM, CMB) et a signé un accord de partenariat avec le China Union Payment, le seul réseau de déploiement national des terminaux de paiement en Chine ;
- en Russie, INGENICO a mis en place tous les éléments nécessaires à une forte prise de part de marché ;
- aux Etats-Unis, INGENICO a obtenu la certification Class A pour ses produits par le leader américain de l'acquisition des transactions de paiements auprès des commerçants, ce qui constitue un succès majeur et permet à INGENICO de développer ses ventes dans le secteur bancaire. INGENICO a également signé un accord de distribution avec TASQ Technology, pour la vente de ses terminaux par ce dernier aux Etats-Unis. TASQ technology est un des leaders de vente des terminaux de paiement et des services associés aux Etats-Unis.

6.1.6.3 Les Partenariats

Grâce aux compétences complémentaires que lui ont apportées ses partenaires dans le monde entier, INGENICO a pu enrichir son offre et se développer dans des zones où il était peu présent. Parmi les partenaires les plus importants pour INGENICO, on peut notamment citer IBM ou G-Tech. INGENICO a poursuivi en 2007 sa politique active en matière de partenariats industriels, marketing, technologiques et commerciaux. Le Groupe est, depuis plusieurs années, attaché à cet axe essentiel de développement, qui lui permet de se concentrer sur ses compétences-clés et d'accélérer son rythme de croissance.

- **Partenariats industriels** : INGENICO a choisi de sous-traiter la totalité de sa production mondiale de terminaux de paiement afin d'optimiser ses coûts et de maîtriser ses ressources. Implantés dans le monde entier, ses principaux partenaires industriels sont Solectron en Roumanie, Jabil au Brésil, SMTC au Mexique.

- **Partenariats marketing et technologiques** : en 2007, INGENICO a poursuivi sa collaboration avec Visa International, MasterCard, American Express, dans la définition de nouveaux produits et a notamment entrepris avec ces organisations des pilotes liés à des nouvelles technologies telles que les paiements sans contact.

INGENICO a poursuivi les partenariats technologiques qui le lient à des entreprises intervenant dans le domaine des transactions électroniques sécurisées :

- ID3 dans le domaine de la biométrie ;
- OTI et Vivotetech pour la fourniture de lecteurs sans contact connectés aux terminaux du Groupe ;
- Orpak dans le cadre de l'intégration d'Ingecore au sein des systèmes de stations services.

6.2 Les marchés

6.2.1 Marché Banques/Acquéreurs

Les acquéreurs constituent le principal marché du Groupe. Le marché de l'acquisition se compose d'établissements bancaires, des sociétés de gestion de l'acquisition des transactions électroniques pour le compte des banques ainsi que des distributeurs de solutions. Les plus grandes banques dans le monde font confiance à INGENICO (Barclays, Crédit Mutuel, BNP-PARIBAS, Bank of America ...).

Les acquéreurs ne sont pas utilisateurs des terminaux mais constituent des intermédiaires entre le fabricant de solutions tel qu'INGENICO et les utilisateurs finaux des terminaux de paiements, qui sont les marchands.

Les deux principaux segments de clients des acquéreurs sont le commerce indépendant puis l'hôtellerie et la restauration.

- **Segment du commerce indépendant**

Le commerce indépendant est le segment le plus important du marché des terminaux de paiements en termes d'unités. Il s'agit des exploitants indépendants qui commercialisent des biens et des services disposant très souvent de surfaces de magasins réduits. INGENICO a développé des solutions adaptées aux besoins de ces commerçants tout en respectant leurs spécificités locales. Le Groupe s'efforce sans cesse d'être à l'écoute de cette myriade d'entreprises par le biais des acquéreurs. Il s'agit d'offrir des solutions à la fois économiques et technologiquement à la pointe, de façon à mieux répondre à la nécessité de réduction du temps d'encaissement au comptoir et au temps de gestion des transactions.

INGENICO propose deux solutions principales déclinables en solutions personnalisées selon les besoins :

- la gamme de terminaux fixes (i5100 et i5310) avec ou sans PIN pad ;
- la gamme des terminaux mobiles (i7910) pour une utilisation dans un contexte soit de mobilité du commerçant, soit d'absence de lignes téléphoniques fixes, bénéficiant des coûts de télécommunications réduits grâce aux modules GPRS ou Wifi incorporés.

Par le biais des établissements bancaires, de distributeurs locaux ou régionaux et d'acquéreurs, INGENICO propose sa gamme de terminaux de paiement et de PIN pads qui constitue aujourd'hui son offre principale.

Le Groupe commercialise son offre dans plus de cent pays, soit par l'intermédiaire de ses filiales, soit grâce à son réseau de distributeurs.

Ces terminaux et PIN pads reposent sur la plate-forme UNICAPT™ et sont dotés d'un microprocesseur de sécurité dédié, qui garantit la sécurité des transactions, l'intégrité des données et la gestion sécurisée du multi-applicatif.

- **Segment de l'hôtellerie et de la restauration**

INGENICO propose sur ce marché des solutions spécifiques, essentiellement basées sur la fourniture de terminaux portables permettant le paiement par carte à la table du consommateur. Le programme, intitulé Pay@Table, lancé en 2004 afin de développer cette offre est disponible mondialement.

Grâce à des partenariats avec des sociétés fournisseurs de logiciels de gestion de restaurants et d'hôtels, telle que Micros, l'offre d'INGENICO peut être intégrée dans les systèmes d'information de ces restaurants et hôtels. Ainsi intégrés, les terminaux des séries i7700, i7800, i7900 équipés des technologies Bluetooth, Wifi ou GSM/GPRS permettent de gérer les prises de commandes des clients et d'accélérer la transaction grâce à un paiement à la table. Les propriétaires des établissements ainsi équipés voient leurs revenus augmenter grâce à une rotation optimisée des tables et une satisfaction accrue des clients.

6.2.2 Marché de la grande distribution

INGENICO propose aux professionnels de ce secteur des solutions complètes et intégrées à leur système d'information.

Ces solutions complètes sont constituées d'une part de produit de la gamme d'INGENICO, des PIN pads se connectant aux points d'encaissement, des logiciels de gestion et de concentration des transactions électroniques telles que le paiement, la fidélité mais aussi des lecteurs de chèques et d'autres part des prestations de conseils (aide à la définition des systèmes monétiques) et de services (installation, maintenance, formation, mise à niveau des logiciels, infogérance, centre d'appel).

Les terminaux de la série i6000 (tels que les i6500 et le i6770) permettent notamment la capture de signature. Cette fonctionnalité est largement utilisée par la plupart des sociétés de la grande distribution américaine. Elle permet aux clients d'INGENICO de réaliser d'importantes économies tout en éliminant le stockage des factures papier. L'objectif du programme Payment+ est de développer la capture de signature à l'extérieur des Etats-Unis et notamment en Europe, dans le cadre de situations de paiement ou bien encore de dématérialisation de document ou contrats. En 2007, plusieurs contrats européens de fourniture de terminaux INGENICO de capture de signature ont été signés (exemple : Europcar).

INGENICO compte parmi ses clients les plus grandes sociétés mondiales de la grande distribution (tels que Wal-Mart, Home Depot, Carrefour, Safeway, Tesco ou Auchan...) et les plus grandes enseignes multi sites (Mac Donald's, Starbucks Coffee, Quick, Zara, ...).

En France, INGENICO bénéficie d'une position de leadership dans le domaine de la monétique intégrée grâce à l'acquisition de Moneyline fin 2006.

6.2.3 Marché du pétrole

INGENICO a développé pour le pétrole une offre de matériels spécifiques et de logiciels de monétique intégrée qui prennent en compte les caractéristiques de ce secteur telles que la gestion de cartes pétrolières, le traitement de volumes importants de transactions.

INGENICO propose également à ses clients de nombreux services : installation, maintenance, centre d'appels et systèmes de gestion du parc de terminaux permettant les mises à niveaux logiciels.

Les clients d'INGENICO sur ce secteur sont parmi les plus grandes sociétés intervenant sur le marché du pétrole (exemples : BP, Shell).

6.2.4 Autres marchés

Grâce à son expertise en matière d'automatisation des transactions sécurisées, INGENICO a développé des solutions spécifiques qui lui permettent d'entrer sur de nouveaux marchés, à forte croissance :

- Le marché du rechargement de téléphone portable

Face à l'expansion du marché des télécommunications mobiles et plus spécialement celle des cartes prépayées, un nouveau segment a vu le jour. Il s'agit, en effet, de permettre de façon totalement sécurisée et simple, le rechargement de ces cartes prépayées, soit à l'aide d'une carte de paiement, soit avec des espèces.

Le terminal permet d'effectuer la transaction en se connectant directement à l'opérateur de téléphonie mobile ou à son représentant et de donner aux consommateurs un rechargement quasi immédiat. Le marché de rechargement représente 50% des 2,7 milliards d'abonnés au téléphone mobile.

- Le marché de la loterie

Tout comme les commerçants et les banques, les sociétés de loteries requièrent une sécurité importante pour la gestion de leurs transactions. La loterie constitue un nouveau marché pour INGENICO.

INGENICO propose une offre de terminaux destinés à acquérir des transactions sécurisées de loterie. En particulier, le i8550, terminal mobile multi-application (GSM/GPRS, « Text to Speech », scanner barre code), utilisable par les déficients visuels, permet à la ONCE, une association espagnole de loterie, de proposer son offre en situation de mobilité. En 2007, la Loterie Sportive Nigériane a choisi la solution mobile de loterie INGENICO fondée sur le i8550 pour équiper plusieurs dizaines de milliers de points de vente ambulants et fixes.

Les terminaux qui constituent l'offre loterie d'INGENICO sont les suivants :

- des terminaux de comptoir (exemples : i5310, i5100) ;
- des terminaux mobiles pour environnement intérieur, équipés de la technologie Bluetooth ou Wi-Fi pour certains d'entre eux, permettant le paiement à distance du comptoir (exemples : i7780, i7810) ;
- des terminaux mobiles pour environnement extérieur utilisant des technologies de télécommunications à longue portée (exemples : i7910, i8550) ;
- des terminaux avec écran couleur et disposant d'un écran tactile tels que le i6770, permettant d'offrir une interactivité pour le consommateur.

- Le marché de la distribution automatique de biens et de services

Le marché de la distribution automatique connaît un essor important depuis quelques années, et ce partout dans le monde. En tant que nouveau moyen de distribution et de nouveau support de consommation, ce canal de vente a séduit tant les commerçants que les consommateurs. Aujourd'hui déjà plus de 25 millions de distributeurs automatiques et de kiosques sont installés dans le monde. Le taux de croissance annuel du marché est de l'ordre de 10%.

Les automates concernent tous les secteurs de la distribution : distributeurs de carburants, bornes d'accès Internet, libre-service hôtelier, bornes photos, distributeurs alimentaires, etc... . Le succès de ce nouveau canal de distribution s'explique par de nombreux avantages, tant pour les consommateurs (service plus rapide, gain de temps, aspect pratique...) que pour les commerçants (accès illimité aux consommateurs: 24h/24h, 365 jours par an, multiplication des canaux de vente).

Le paiement par carte offre des avantages significatifs à la distribution automatique par rapport au paiement en espèce. Il apporte sécurité (moins de monnaie dans la machine et ainsi diminution du risque de vandalisme) et confort d'achat (le consommateur parfois démuné de monnaie peut désormais réaliser ses achats à tout moment grâce à sa carte) d'où un accroissement naturel des ventes.

Les exigences pour les solutions de paiement automatique par carte sont très élevées. La présence de distributeurs dans des environnements très différents, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, et les fortes contraintes dues aux conditions environnementales (vandalisme ou malveillance par exemple) et météorologiques qui en résultent nécessitent un niveau important de sécurité et de robustesse des systèmes de paiement.

L'offre INGENICO pour le marché de la distribution automatique est constituée par la série i9000 composée de modules combinés à des solutions software adaptées à chaque marché : bornes photos, paiement facture, pétrole, bornes de rechargement d'unités téléphoniques... .

La technologie sans contact constitue une des principales mutations actuelles du monde du paiement. Outre la vitesse des transactions, cette technologie offre deux avantages au monde de la distribution : d'une part, une maintenance aisée (absence de pièces en mouvement et de fentes pouvant être obstruées), de l'autre, une possibilité de transactions de faibles montants (quelques centimes).

De bons exemples de ce savoir - faire sont le récent succès obtenu auprès de la chaîne de pharmacies Boots, pour qui INGENICO a déployé plus de 1.200 modules de paiement automatique ou de la société JCDecaux pour ses bornes de location de vélos en libre services installés dans plusieurs grandes villes européennes, notamment à Paris. Par ailleurs, les accords signés avec Kodak et Mitsubishi permettent l'intégration des moyens de paiement électronique sur leurs bornes d'impression de photo numérique.

- *Autres secteurs du commerce*

Dans le secteur des livraisons à domicile, INGENICO propose principalement les terminaux i8500 et i8550 qui permettent à la fois le règlement par carte et la traçabilité des colis grâce à leur lecteur de codes barres. Ces terminaux sont capables de gérer des applications de paiement sécurisées ainsi que des applications métier et se connectent par liaison GPRS à des bases de données centrales facilitant ainsi le travail des livreurs en tous lieux et à tout moment.

Dans le secteur du contrôle des passagers, et en particulier dans les transports ferroviaires, l'offre d'INGENICO repose sur les terminaux mobiles équipés de la technologie radio Bluetooth se connectant à des assistants personnels.

6.3. Positionnement concurrentiel

Position	Name	Chiffre d'affaires 2007 en M\$**	Part de marché estimé en 2007
1	Verifone*	904	32,5%
2	Ingenico	778	28,0%
3	Hypercom-Thales e transactions***	500	18,0%
4	Sagem-Monetel	263	9,5%
6	Gemalto	77	2,8%
7	Keycorp****	74	2,7%
Top 7		2 596	93,3%
Autres: Intellect, Da Sistemi, Urmet, Pax...		187	7%
		2 783	100%

* Consensus Analystes/Verifone

** Le taux de conversion US\$/€ est le taux moyen 2007: 1€ =1,37074

*** Nous avons considéré le chiffre d'affaires consolidés des deux sociétés (Hypercom et Thales) fondé sur l'annonce officielle de Hypercom du 1^{er} avril 2008

**** Le taux de conversion AUS\$/US\$ est le taux moyen 2007: 1AUS\$=0,77219US\$ (Keycorp clôture son activité au 30 juin, donc le revenu pris en compte ici porte sur la période 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007)

CHAPITRE VII.

ORGANIGRAMME

INGENICO, société de droit français, consolide l'ensemble des sociétés figurant en note 5 des comptes consolidés. Elle possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles.

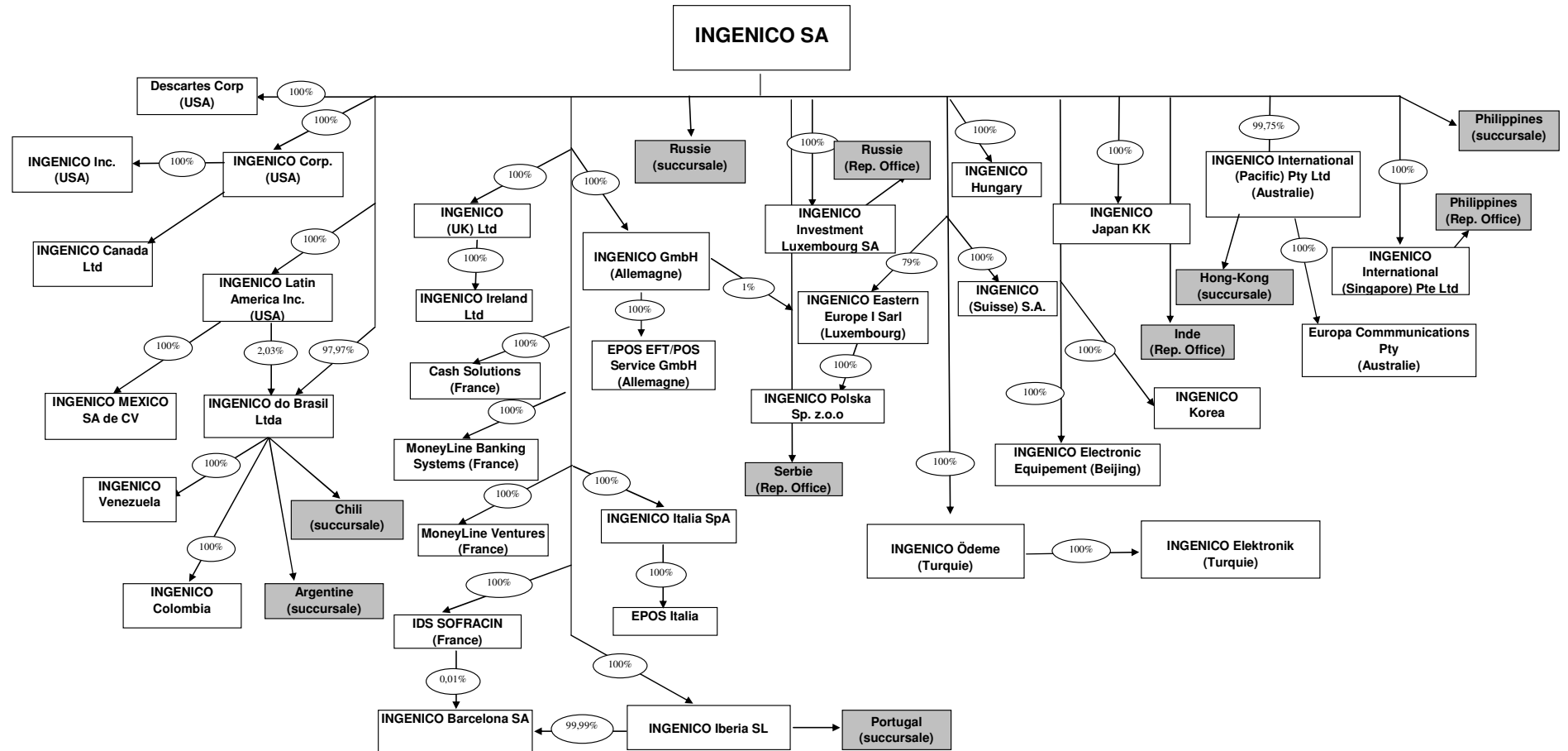
L'organigramme figurant en page 61 représente la structure du Groupe au 31 décembre 2007.

L'organigramme figurant en page 62 représente la structure du Groupe après 14 mars 2008, date de l'Assemblée générale ayant approuvé l'apport par la société Sagem Sécurité au profit d'INGENICO des actions des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil.

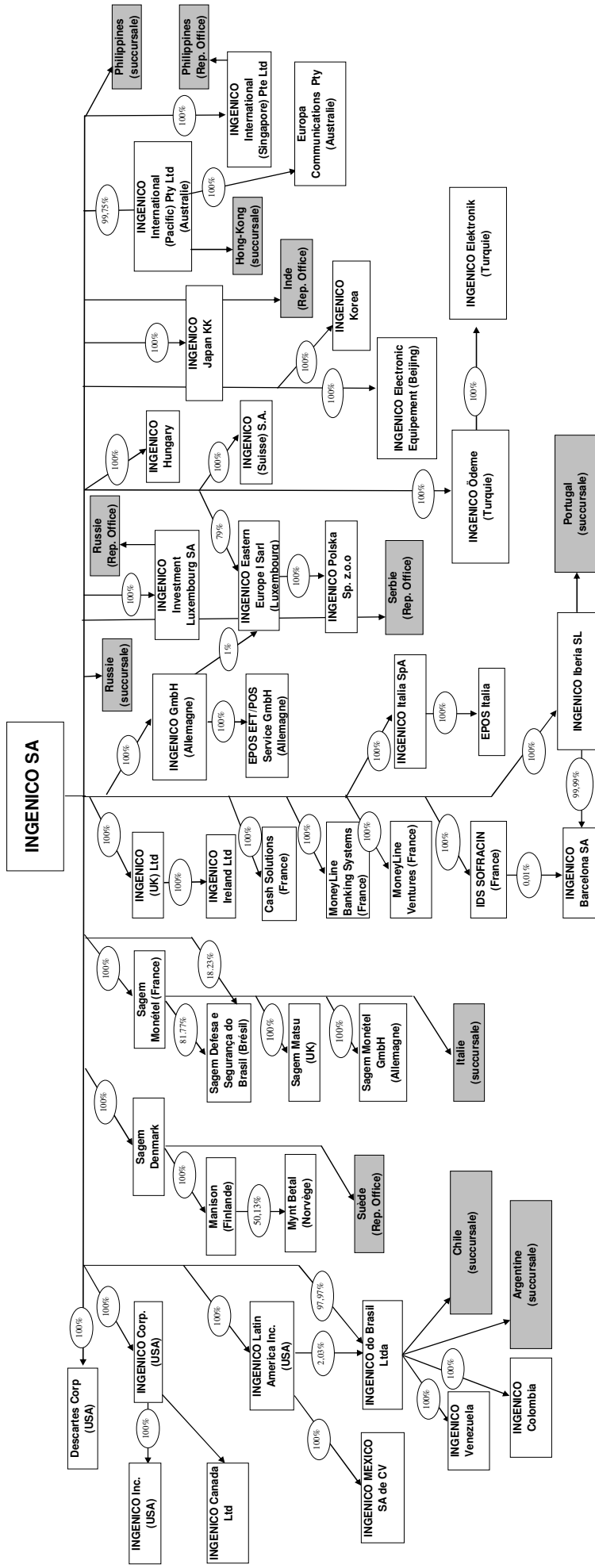
Le pourcentage de capital détenu dans chacune de ces entités est identique au pourcentage de droits de vote.

ORGANIGRAMME DU GROUPE INGENICO

(au 31 décembre 2007)



ORGANIGRAMME du GROUPE INGENICO
(au 14 mars 2008)



8.1 Principales immobilisations corporelles

Aucune société du Groupe INGENICO ne possède d'immeubles en pleine propriété. En France, le siège social fait l'objet d'un bail commercial et la Société sous-loue également des locaux de bureaux à Suresnes.

- Bail commercial relatif au siège social de Neuilly-sur-Seine

Le siège social d'INGENICO est situé au 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine. Il porte sur des locaux de bureaux d'une surface totale d'environ 1900 m². Le bail a pris effet le 1^{er} novembre 2005, le premier loyer ayant été versé le 1^{er} avril 2006.

Le montant total du loyer, charges incluses, de l'ancien siège social situé à Puteaux, s'établissait à 1 123 000 € HT en année pleine. Le loyer du nouveau siège social à Neuilly s'élève à 1 088 587 € HT (charges incluses) pour l'année 2007 ; il sera de 1 179 000 € HT pour 2008.

- Convention de sous-location d'un immeuble à Suresnes

Une convention de sous-location a été conclue avec la société TEKSID FRANCE le 19 décembre 2001, pour une durée expirant le 30 novembre 2007, pour des locaux de bureaux situés à Suresnes, d'une surface totale d'environ 1970 m².

Le loyer s'élève à 567 .000 € HT (charges incluses).

- Convention de sous location à Tremblay en France.

Une convention de sous-location avait été conclue entre MBS (ex-filiale de MoneyLine et MPS ex-filiale de MoneyLine dissoute lors de la fusion avec MoneyLine Holding début 2006). INGENICO est venue aux droits de MoneyLine et a repris les termes et conditions de cette convention pour des locaux de 300 m² d'entrepôts et bureaux situé à Tremblay en France et pour un loyer de 19 000 € HT/an avec une durée expirant le 15 octobre 2010.

- Baux commerciaux 183 avenue Georges Clémenceau à Nanterre

INGENICO est venue aux droits de MoneyLine dans trois baux commerciaux dans un immeuble situé au 183 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre

1) Bail commercial avec Madame Beti JUNOD pour des bureaux au 6^{ème} étage, surface de 669 m² et 10 emplacements de parkings avec local d'archives. Expiration du bail le 31 décembre 2009. Le loyer est de 104 034,6 € HT/an et les charges de 26 000 € HT/an.

2) Bail commercial avec la société EDISSIMO pour des bureaux au RDC, 4^{ème} et 5^{ème} étage et 30 emplacements de parkings, et des locaux d'archives, prochaine échéance au 1^{er} février 2008. Le loyer est de 312 431,52 € HT/an et les charges de 48 680 € HT/an.

3) Bail commercial avec la société NABCO Holding pour des bureaux au 1^{er} étage (343,92 m²). Prochaine échéance 1^{er} février 2008. Le loyer est de 98 000 € HT/an et les charges de 12 195, 92 € HT/an.

- Bail commercial à Tremblay en France

Bail commercial avec la société SELICOMI situé 14 rue de la Perdrix Tremblay en France 93290, pour des bureaux et archives (643 m² + 284 m²) prochaine échéance le 1^{er} août 2008, pour un loyer de 75 817,56 € HT/an et des charges de 25 984,84 € HT/an

- Bail commercial sur la Commune du Creusot

Bail commercial pour 2 lots de 295 m² et 290 m², prochaine échéance 28 juillet 2009 pour un loyer de 16 502,64 €/an.

L'ensemble des filiales du Groupe possède des installations techniques, matériels, et outillages (notamment des moules) pour un montant total d'immobilisations, au 31 décembre 2007, s'élevant à 32 M€.

8.2 Impact environnemental

INGENICO ne possède pas de site de production en propre, mais surveille l'engagement environnemental de ses usines sous-traitantes. En 2007, environ 80% des produits INGENICO ont été fabriqués par des usines qui possèdent une certification environnementale ISO14001. Cette norme, outil de gestion interne fondé sur l'amélioration continue, vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.

Ce pourcentage est stable par rapport à 2006, alors qu'INGENICO anticipait une hausse. Ceci est dû au fait qu'une partie de la production a été maintenue sur un site non certifié, pour des raisons d'organisation industrielle. En 2008, cette partie de production devrait être transférée vers un site certifié, ce qui conduira à l'augmentation du pourcentage aux alentours de 90%.

En 2007, deux projets concernant les Opérations ont été finalisés, avec les objectifs suivants : pour le premier, que les équipements destinés à un continent soient produits dans la mesure du possible sur ce même continent; pour le second, que les fournisseurs de composants principaux (exemple: plastique) soient sélectionnés, entre autres, en fonction de leur proximité des lieux de production. Ces deux projets ont comme conséquences une limitation des transports amont (composants vers usine de fabrication) et aval (produits finis vers zones de commercialisation).

CHAPITRE IX. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la Société est décrite et analysée dans les :

Chapitre 6, section 6.1.3 « Activité Globale »

Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

Chapitre 9, section 9.2.4 « Extraits du rapport de gestion au 31 décembre 2007 »

Chapitre 20, section 20.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2007 »

9.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est décrit et analysé dans les :

Chapitre 6, section 6.1.3 « Activité Globale »

Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

Chapitre 9, section 9.2.4 « Extraits du rapport de gestion au 31 décembre 2007 »

Chapitre 20, section 20.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2007 »

9.2.1 Facteurs importants influant sur le revenu de la Société

Se référer au Chapitre 6 « Aperçu des activités »

9.2.2 Variation du chiffre d'affaires net et des produits nets

Se référer au Chapitre 6, section 6.1.3.1 « Evolution du chiffre d'affaires » et section 6.1.3.2 « Ventilation géographique du chiffre d'affaires »

Se référer au Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

9.2.3 Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

Se référer au Chapitre 4, section 4.4 « Risques liés à l'activité »

Se référer au Chapitre 6, section 6.1.6 « Stratégie »

9.2.4 Extrait du rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2007

« I° PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE »

1- Résultats

1.1 Activité du Groupe

1.1.1. Chiffre d'affaires

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 567,9 M€ sur l'exercice 2007 contre 506,2 M€ en 2006, soit une croissance de 12,2% et de 9,3% à taux et périmètre constants.

Cette forte croissance traduit le positionnement privilégié du Groupe dans de nombreuses régions du monde où le marché des terminaux s'est fortement développé en 2007.

Les facturations par pays de destination se présentent comme suit

	2006*	2007*
Europe du Nord	103,3	102,8
Europe du Sud	109,7	138,6
Asie Pacifique	38,1	50,2
Amérique du Nord	110,5	108,7
Amérique du Sud	99,0	105,9
EEMEA	45,7	61,7
Total	506,2	567,9

* Les ventes sont indiquées sur la base de la société qui facture à l'exception de la zone EEMEA pour laquelle un retraitement est effectué, l'essentiel de sa facturation étant réalisée depuis la France

Activité sur l'année

Les ventes à taux constant ont représenté 579 M€ soit une croissance de 14,4%. Les acquisitions MoneyLine et Planet ont représenté un peu plus du tiers de cette croissance soit 5,1%. A taux constant, la quasi-totalité des régions a contribué à la croissance organique.

Le chiffre d'affaires Terminaux / Logiciels & Services se présente comme suit :

	2006	2007	%
Terminaux	409,5	458,1	12,0
Logiciels & Services	96,7	109,8	13,5
Total	506,2	567,9	12,2

1.1.2. Impact financier des variations de périmètre

⇒ Acquisitions¹

Planet (Turquie)

La Société a acquis les sociétés qui assuraient précédemment la distribution et les services de ses terminaux en Turquie, Planet Ödeme et Planet Elektronik. Ces deux sociétés sont consolidées dans les comptes depuis le 1^{er} juillet 2007.

Sur le deuxième semestre, le chiffre d'affaires additionnel lié à ces acquisitions s'élève à 13 M€.

MoneyLine (France)

En 2006, INGENICO avait procédé à l'acquisition des deux sociétés du Groupe MoneyLine. Celles-ci sont entrées dans le périmètre de consolidation le 1^{er} novembre 2006.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel 2006 sur une base proforma de 12 mois des deux sociétés MoneyLine s'élèvent respectivement à 26 M€ et 1,8 M€.

¹ Voir également §5

⇒ Cessions

Le Groupe n'a procédé à aucun désinvestissement significatif sur l'exercice.

1.1.3. Performance économique du Groupe

Les actions poursuivies en 2007 ont permis au Groupe d'augmenter très sensiblement sa profitabilité :

	2006	2007	Variations
Ventes	506,2	567,9	+61,7
Marge brute	162,5	208,1	+ 45,6
Résultat opérationnel courant	33,1 6,5%	62,5 11%	+29,4
Résultat non-courant	(1,9)	(5,5)	(3,6)
Résultat financier	(7,8)	(8,8)	(1)
Impôt sur résultats	(7,4)	(8,7)	(0,8)
Résultat net	16,0	39,5	+24

Le résultat opérationnel progresse fortement du fait de:

- La forte croissance du chiffre d'affaires (+12,2%) ;
- L'amélioration de plus de quatre points de la marge brute sous l'effet de l'amélioration de nos prix de revient, de l'amélioration du mix produits/services et de la qualité des produits ;
- La stabilisation des coûts d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires

	2006	2007
Frais de recherche et développement	(39,8)	(43,0)
Frais commerciaux et marketing	(35,4)	(40,2)
Frais administratifs	(54,2)	(62,4)
Total frais opérationnels	(129,4)	(145,6)

Les éléments non-courants sont représentés pour l'essentiel par des coûts de restructuration intervenus sur le premier semestre et les coûts de départ du Directeur Général.

Le résultat financier net est une charge de 8,8 M€ contre 7,8 M€ en 2006.

L'analyse du résultat financier montre une baisse des charges d'intérêt (7,2 M€ contre 9,2 M€ en 2006) attribuable à la baisse de l'endettement de la Société et ceci en dépit de l'augmentation des taux d'intérêt. Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ont dégagé un produit de 1,2 M€ contre 1,5 M€ en 2006.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -2,8 M€ contre -0,2 M€ en 2006. Ceci traduit, pour l'essentiel, le manque à gagner entre le cours de couverture à terme d'achats en dollars et les cours d'achats enregistrés en coûts d'exploitation au cours du jour de la transaction.

Compte tenu de ce qui précède, et après une charge d'impôt de 8,7 M€, le résultat net s'élève à 39,5 M€ en augmentation de 147% par rapport à 2006. Le résultat par action de base est de 1,24 contre 0,54 en 2006.

1.1.4. Situation bilantielle

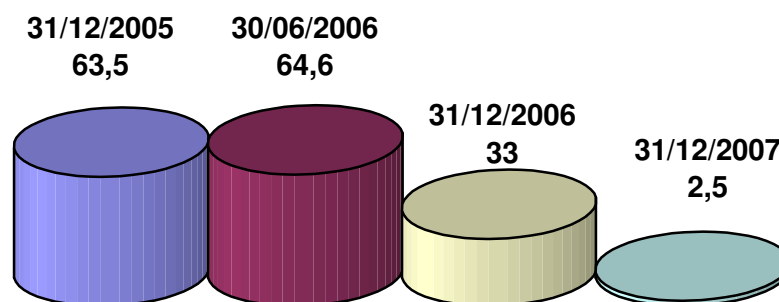
Le bilan est principalement marqué par les trois évènements suivants :

- l'acquisition de Planet pour 26 M€, générant un écart d'acquisition de 22,2 M€ (après affectation d'une allocation de prix) ;
- la maîtrise du besoin en fond de roulement (BFR) ;
- une forte réduction de la dette nette (2,5 M€ contre 33,0 M€ au 31 décembre 2006). Cette amélioration encore plus marquée si l'on tient compte du rachat est due à la fois à l'amélioration de la profitabilité et du besoin en fond de roulement ;
- le renforcement des fonds propres (+49M€) portés à 195,9 M€.

Endettement :

Au cours du 1^{er} semestre 2007, la Société a mis en place un nouveau financement de 150 M€. Elle a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 M€ contracté en 2005 soit un billet à ordre de 40 M€ et le solde de la partie amortissable pour 12,2 M€.

Le nouveau prêt comprend une tranche A de 60 M€ utilisable par billet de trésorerie dédiée à la couverture du besoin en fond de roulement et une tranche B de 90 M€ dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou d'actifs. Au 31 décembre 2007, la société respectait tous ses covenants.



REDUCTION DE LA DETTE NETTE (M€)

En outre, au 31 décembre 2007, INGENICO avait racheté 620 000 Oceane sur un programme total de rachat de un million qui s'est achevé le 14 janvier 2008.

1.2. Comptes sociaux

Globalement les comptes sociaux, à l'instar de ceux du Groupe, présentent une forte amélioration de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires atteint 284,8 M€ contre 227,6 M€ en 2006 et le résultat d'exploitation 39,5 M€ contre 16,1 M€ en 2006.

L'amélioration du résultat opérationnel résulte essentiellement de la croissance de l'activité du Groupe. En effet, rappelons au préalable que la société exerce trois fonctions différentes :

- un rôle de holding ;
- un rôle « corporate » comprenant les activités de R&D et les activités de production pour le Groupe ;
- un rôle commercial sur la France et la région EEMEA.

En 2007, la croissance des ventes tant en France et sur EEMEA, où les facturations concernent les clients externes, que sur les autres régions où les facturations concernent nos filiales ont augmenté de façon très significative :

Ventilation géographique du chiffre d'affaires	2006	2007	Variation
France	32,6	38,9	+ 19%
Asie	18,9	29,4	+ 56%
Europe, Europe centrale	107,6	125,2	+ 16%
Amériques	36,7	50,1	+ 37%
Moyen-Orient	28,6	33,6	+ 17%
Afrique	3,2	7,6	+ 138%
Total	227,6	284,8	25%

La marge brute, sous l'effet de l'amélioration des ventes en premier lieu et en second lieu des progrès dans les domaines de la qualité et du design des produits a sensiblement augmenté. Elle a bénéficié, en outre, du fait que la majorité des achats est effectuée en dollars américains.

Sur l'exercice, celle-ci s'est élevée à 130,5 M€ contre 96 M€ en 2006.

Les autres coûts d'exploitation (autres achats, frais de personnel et amortissements et provisions nets, impôts et taxes ...) sont en augmentation de plus de 13%, à comparer avec l'augmentation du chiffre d'affaires qui s'élève à 25,1%. En valeur absolue, ces frais représentent 91 M€ en 2007 contre 80 M€ en 2006.

Le résultat financier s'élève à 16 M€ contre 14,1 M€ un an plus tôt. Il comprend notamment :

	2006	2007
Charges d'intérêts	(6,3)	(7,4)
Reprises de provisions sur titres et créances	10,5	2,7
Dividendes et intérêts reçus des filiales	9,9	18,9
Change	(1,3)	(0,9)
Gains sur cessions VMP	0,9	3,8
Autres	0,4	(1,1)
Total	14,1	16,0

Le résultat exceptionnel s'élève à (21,3) M€ et comprend notamment :

	2006	2007
Pertes s/ cessions d'immobilisations	(1,2)	(0,1)
Prov. actions gratuites	(3,5)	(4,2)
Litiges et qualité	1,1	(0,4)
Frais de restructuration	(2,1)	(2,6)
Mali sur rachat d'Oceane		(5,1)
Abandon de créances	(7,9)	(8,5)
Divers	0,6	(0,4)
Total	(13,0)	(21,3)

La charge d'impôts sur les résultats est très réduite (0,6) M€ compte tenu des déficits reportables importants de la Société.

Le montant global des charges non fiscalement déductibles s'élève à 33 636,99 € et correspond à l'amortissement complémentaire des véhicules de tourisme.

Au 31 décembre 2007, la société possède des déficits fiscaux reportables représentant 21,3 M€ contre 50,8 M€ à fin 2006.

Les capitaux propres passent de 202,2 M€ à 244,6 M€ du fait principalement du résultat net de l'exercice qui s'élève à 34,7 M€. »

CHAPITRE X. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur

Se référer au Chapitre 20, section 20.2 « Tableau de variation des capitaux propres consolidés »

10.2 Flux de trésorerie

Se référer au Chapitre 20, section 20.2 « Tableau des flux de trésorerie consolidés »

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Se référer au Chapitre 20, section 20.2, note 10 « Coût financier net » et note 22 « Dettes financières nettes » de l'annexe aux comptes consolidés

10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux

Se référer au Chapitre 22.

10.5 Sources de financement

Se référer au Chapitre 20, section 20.2, note 22, rubrique « Détail des dettes financières »

CHAPITRE XI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

L'innovation et le développement sont cruciaux pour la croissance du Groupe. INGENICO a ainsi lancé en 2007 plusieurs initiatives destinées à renforcer sa capacité à innover. Ces initiatives ont conduit à une organisation plus claire et à la décision de mettre en place une équipe de recherche avancée. La nouvelle organisation vise à séparer ce qui relève du matériel et du système d'exploitation embarqué d'une part (la « plateforme » suivant la terminologie en usage) de ce qui relève des serveurs et des solutions applicatives d'autre part. L'équipe de recherche avancée a vocation à se concentrer sur des aspects amont de la R&D et couvre notamment les aspects sécuritaires des terminaux.

11.2 Dépenses en recherche et développement

INGENICO a toujours très fortement investi en recherche et développement.

En 2007, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 43,0 M€, soit environ 8 % du chiffre d'affaires.

Ces dépenses sont, pour l'essentiel, représentées par des coûts internes.

En application des principes IFRS, la Société immobilise et amortit certains frais qui satisfont les critères d'immobilisations. Les amortissements sont pratiqués sur des périodes de 3 à 5 ans. Pour l'exercice 2007, les amortissements ont représenté 4,8 M€.

Sur les exercices 2006 et 2007, la Société n'a enregistré aucun produit, subvention ou crédit d'impôt en déduction des charges comptabilisées au titre des frais de R&D.

L'effectif moyen des départements de Recherche et Développement est, au 31 décembre 2007, de 480 personnes ; 215 réparties entre l'Engineering Plate-forme et l'Engineering Matériel ; 265 pour le développement logiciel local dans les différentes sociétés du Groupe.

11.3 Organisation recherche et développement

Les activités de recherche et développement sont essentiellement centralisées à la Direction Engineering.

Les départements Engineering matériel et Engineering plate-forme sont responsables de la réalisation des terminaux et logiciels et de la maîtrise des coûts de développement.

11.4 Actions en matière de recherche

Avec la réorganisation de sa R&D, INGENICO espère en 2008:

- continuer le recrutement d'un ou plusieurs étudiants en thèse CIFRE travaillant sur des aspects avancés des technologies mises au point par INGENICO ou intéressant l'entreprise à moyen ou long terme. Ces personnes pourraient être disséminées au sein des équipes de développement ou regroupées au sein de l'équipe de recherche avancée avec pour mission l'accumulation d'un savoir-faire technologique long-terme ;

- participer à un ou plusieurs projets coopératifs de recherche auxquels l'entreprise envisage de postuler. De tels projets permettraient à INGENICO de mutualiser son savoir-faire et sa créativité en s'associant avec des partenaires externes pour mener à bien des projets d'innovation ambitieux dans le domaine du paiement électronique ;

- de plus, INGENICO poursuit un ambitieux projet de recherche avec Cryptolog, entreprise dont la réputation est mondialement reconnue en cryptologie. Ce projet vise à doter les terminaux d'INGENICO de moyens de cryptologie avancés permettant de dialoguer en toute sécurité sur une variété de canaux de transmission.

11.5 Actions en matière de développement

11.5.1 Développement des terminaux

Les activités de développement des terminaux sont regroupées sur divers sites, Suresnes, Barcelone, Bordeaux, Dumferline notamment. L'équipe est notamment constituée des spécialisations suivantes:

- gestion de projets ;
- génie électronique ;
- génie mécanique ;
- développement de logiciel embarqué (*firmware*) ;
- tests et validation.

À partir des activités réalisées en 2007, quatre grandes gammes de produits se sont dessinées :

- terminaux fixes ;
- PIN pads pour le commerce ;
- PIN pads pour la grande distribution;
- terminaux sans fils portables et mobiles ;
- terminaux en libre service.

Parallèlement au développement des terminaux dans ces quatre catégories verticales, des fonctions transversales sont également assurées dans quatre domaines principaux :

- architecture et modules prêts à l'intégration ;
- sécurité ;
- documentation et prototypes ;
- support matériel.

Alors que les équipes constituées par gamme de produits ont pour tâche d'identifier les similitudes technologiques ou fonctionnelles entre produits d'une même catégorie, les équipes transversales veillent à la capitalisation du savoir-faire provenant de l'utilisation de méthodes de conception communes et au respect des pratiques les plus courantes.

Les membres principaux de gamme de produits sont :

- terminaux fixes : i5100, i5310;
- PIN pads : i3370, i3300, i3380 ;
- PIN pads pour la grande distribution : i6400, i65x0, i67x0 ;
- terminaux sans fil : i7780, i7810, i7910, i85x0 ;
- terminaux en libre service : i9200, i94x0, i9005.

11.5.2 Développement des modules de télécommunications et des routeurs

L'activité de développement des modules de télécommunications utilisés dans les terminaux INGENICO est assurée par une équipe basée à Bordeaux. Ces modules se répartissent de la manière suivante :

- les modules PSTN (réseau public commuté) ;
- les modules longue portée (GSM/GPRS...) ;
- les modules courte portée (Wi-Fi, Bluetooth...).

Ces modules sont généralement développés sous deux formes :

- les socket modems ITI, intégrés aux terminaux/à installer en usine ;
- les modules PlugIt, extérieurs aux terminaux/à installer en aval.

L'activité de développement des routeurs de télécommunications, les produits NCC (Network Communication Controllers), est assurée à Barcelone.

Le travail de cette équipe s'articule essentiellement autour de deux axes :

- développement de la nouvelle génération du NCC Blade ;
- assistance pour les NCC déjà installés.

11.5.3 Développement des logiciels centraux

Les activités du département Engineering Plate-forme sont réparties entre deux sites : Suresnes, en France, et Dunfermline, en Écosse.

Les technologies maintenues par ce département sont pour l'essentiel :

Plate-forme UNICAPT™ 32

Le système d'exploitation UNICAPT™ 32 est au cœur de tous les produits INGENICO de la Série i. Depuis son premier déploiement en 2003, il a progressivement intégré un large éventail de technologies. Durant les années passées, des fonctionnalités nouvelles y ont été ajoutées : Wi-Fi WPA et support pour serveurs RADIUS, déclarations statistiques par le protocole SNMP, améliorations de la gestion du courant pour augmenter l'autonomie des piles, support pour une mémoire alibi spéciale, support pour les écrans OLED...

Les services TCP/IP sous UNICAPT™ 32 ont été agréés en 2006 par le biais du programme PTS (Point of sale Terminal Security) institué par MasterCard. Les protocoles IP, SSL, FTP, Mail et SNMP ont tous été jugés en conformité avec les nouvelles normes de sécurité IP définies par MasterCard. En 2007 la plateforme a été documentée, stabilisée et rendue plus sophistiquée.

Agrément EMV

En septembre 2004, INGENICO a réalisé une nouvelle première dans l'industrie en obtenant d'EMV Co. le premier agrément «multi-configuration kernel» (noyau multi-configurations). Traditionnellement, chaque version d'un noyau applicatif EMV (il s'agit du logiciel fonctionnel des applications de paiement) était approuvée individuellement pour chaque configuration. Cette fois en revanche, EMV Co. a approuvé d'un coup huit configurations différentes de la bibliothèque logicielle INGENICO, ce qui permet au Groupe de répondre instantanément aux besoins de toutes

les combinaisons possibles relatives au type de terminal, à la méthode de vérification du porteur et aux paramètres définis par la banque acquéreur.

En 2006, INGENICO a élargi son noyau EMV pour pouvoir accueillir au total 19 configurations différentes, qui permettent d'apporter une solution déjà prête, même pour les combinaisons les moins fréquentes.

À ce jour, INGENICO dispose d'un portefeuille de plus de 1400 applications actives et maintenues, dont plus de 200 sont certifiées EMV.

En 2006, INGENICO a développé une solution de paiement sans contact pour les États-Unis et l'a fait agréer par MASTERCARD®, VISA et AMEX. Bien plus de 10 000 systèmes de ce type fonctionnent actuellement chez de grands distributeurs américains. Sur la base de son expertise en matière d'EMV, le Groupe a étoffé ses solutions, en travaillant avec MASTERCARD® ONESMART PAYPASS™ et VISA Contactless, pour pouvoir servir le marché mondial qui se dessine aujourd'hui. INGENICO a notamment été le premier fournisseur à intégrer VISA QVSDC dans un projet pilote avec un grand acquéreur de transactions.

Après la démonstration concluante d'une maquette au salon Cartes 2006, l'année 2007 a été celle du lancement du premier produit INGENICO intégrant un lecteur sans contact : ce sera un ensemble très pratique pour le client dans la mesure où il associera la technologie sans contact, la lecture des cartes à puce et la lecture de cartes à piste magnétique et un PIN pad sécurisé.

Les logiciels de gestion de parc de terminaux

Le logiciel IngEstate est une solution permettant aux clients INGENICO de gérer efficacement leur base installée de terminaux grâce aux téléchargements et à l'administration à distance de ces terminaux.

IngEstate a été enrichi en 2006 et 2007 avec plusieurs nouvelles fonctionnalités comme l'internationalisation, des améliorations en matière d'utilisabilité ou la programmation des appels, qui permet d'effectuer à intervalles réguliers des mises à jour automatiques des terminaux en service.

L'amélioration la plus importante apportée à IngEstate en 2006 et 2007 est l'intégration d'IngeTrust, mécanisme de téléchargement sécurisé développé avec la société Cryptolog qui permet l'authentification complète et réciproque entre les terminaux et le logiciel IngEstate.

OpenEstate

OpenEstate est une architecture « client léger » qui fournit un environnement de développement rapide des applications (RAD) basé sur XML pour accélérer le développement des applications de paiement et de service. Elle apporte une grande souplesse sans compromettre la sécurité, simplifiant l'incorporation d'applications sécurisées de terminal à n'importe quelle solution à valeur ajoutée ou destinée à un marché vertical. OpenEstate a été officiellement annoncé au salon Cartes 2006.

Depuis, une grande partie de l'équipe ayant développé OpenEstate a été rapatriée à Suresnes. Ceci permet à INGENICO d'aborder la suite du développement technologique sur un seul site d'une manière contribuant à la cohérence de l'ensemble.

IngeStore - Axis

Les activités de développement des logiciels de gestion destinés aux solutions de paiement intégrées pour les marchés de la grande distribution et du pétrole sont localisées à Suresnes.

Ces logiciels, dénommés IngeStore™ et Axis™, gèrent les moyens de paiement à partir d'un serveur sur site ou centralisé et traitent l'intégralité des flux de transactions de magasins de la grande distribution.

11.5.4 Développement des applications logicielles locales

Les activités de développement de logiciels embarqués sont réparties dans les différentes régions et pays où est implanté INGENICO. Les réglementations en matière de protocole sécurisé et en matière de sécurité physique sont généralement nationales, voire liées à des clients. La proximité est donc un élément essentiel pour la bonne compréhension des demandes nationales et des besoins des clients du Groupe.

Le codage des applications n'ayant pas de spécificité nationale forte a été renforcé et localisé sur deux sites : l'un en Asie, qui réalise l'ensemble de ses développements de logiciels embarqués dans un centre aux Philippines, l'autre au Brésil.

11.6 Brevets, licences et marques

INGENICO détient des brevets couvrant l'ensemble des technologies essentielles à ses métiers, telles que par exemple celles relatives à la sécurité physique des terminaux, la conception de processeurs dédiés au traitement sécurisé de transactions, l'interaction terminaux/cartes, l'intégration de solutions de paiement dans des systèmes monétiques dédiés au marché du grand commerce ou du pétrole, ou le traitement automatique des chèques.

La politique de développement de brevets repose à la fois sur des efforts de R&D réalisés en interne et sur l'acquisition auprès de tiers de droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, INGENICO a mis en place une politique active de dépôt et de protection de ses marques, dessins et modèles au plan mondial.

Le groupe a déposé 16 brevets en 2007.

CHAPITRE XII.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Saisonnalité des ventes

Le tableau ci-dessous, non audité, présente la répartition des ventes par trimestre :

Chiffre d'affaires	2007	2006
En M€		
T1	118,9	126,8
%	20,94%	25,05 %
T2	141,2	128,4
%	24,86%	25,36 %
T3	142,7	120
%	25,13%	23,70 %
T4	165,1	131
%	29,07%	25,88 %
Total année	567,9	506,2

12.2 Perspectives

Avec l'apport des activités de Sagem Monétel, le Groupe consolide, en 2008, sa position de leader mondial, avec le premier réseau de distribution dans le monde et une gamme étendue de produits, tout en préservant sa capacité financière. Il entend capitaliser sur ces atouts importants pour tirer parti, dès 2008, de la croissance attendue des marchés de la monétique dans le monde et poursuivre l'amélioration de sa profitabilité (*source : extrait du Communiqué de presse du 19 mars 2008*).

12.3 Evolutions technologiques

Les tendances technologiques suivantes sont susceptibles d'affecter les produits et les décisions technologiques du Groupe :

- Technologies « Sans Contact » : le déploiement de cartes « sans-contact » permet une acquisition plus rapide des transactions, notamment dans le domaine de la grande distribution ou celui des commerces de restauration rapide ;
- Nouveaux facteurs de forme : l'ouverture vers de nouveaux marchés nécessite des facteurs de forme différents de ceux des terminaux de paiement traditionnels utilisés pour les commerces de proximité (tels que des terminaux endurcis) ;
- Protocoles basés sur IP : ces nouveaux moyens de télécommunications permettent l'accès sur Internet pour offrir de nouveaux services aux clients et aux commerçants ;
- Systèmes d'Exploitation Ouverts : l'utilisation de systèmes d'exploitation ouverts associés à la plateforme sécurisée Unicapt™ 32, permet l'ouverture des terminaux vers de

nouveaux services (tels que l'affichage d'éléments graphiques, vidéo ou encore vocaux ou encore la gestion de tournées, la gestion d'inventaires, ou la prise de commandes) ;

- Nouvelles fonctionnalités logicielles : telles que le traitement de fonctions de fidélité, de pré-paiement ou encore de gestion d'inventaires ;
- Refonte partielle de certains terminaux de la gamme du point de vue fonctionnel, logiciel et matériel : La Société a récemment annoncé sa collaboration avec le concepteur Starck. Cette collaboration pourrait introduire des changements fonctionnels, logiciels ou matériels dans certains terminaux de la nouvelle génération ;
- Biométrie : la généralisation de la biométrie dans le domaine de l'identification va permettre son apparition dans tous les secteurs où la sécurité est clef.

12.4 Tendances des marchés

L'industrie des paiements sécurisés est caractérisée par d'importantes mutations. Ces évolutions concernent à la fois des technologies qui sont intégrées dans les solutions de paiements et des normes parallèles à l'environnement de l'industrie électronique au sens large auxquels les acteurs du marchés doivent se conformer. Les nouvelles normes de l'environnement, l'avènement de la carte à puce dans le monde, l'accélération de la migration à EMV modifient les contraintes du marché et influencent les exigences des clients.

L'utilisation de la carte à puce commence à effacer les frontières entre le monde du paiement et des autres marchés nécessitant de la sécurité. La carte à puce constitue un formidable outil de sécurisation des données et son usage est sans cesse croissant par des gouvernements pour l'implémentation des cartes d'identité, de passeports, de permis de conduire ou de la carte de santé.

La migration EMV continue de constituer un des moteurs de la croissance du marché en 2007, surtout qu'en 2007, le Canada a rejoint les autres pays en annonçant sa décision de migrer vers cette norme. Seuls les Etats-Unis n'ont pas encore décidé d'adopter cette nouvelle norme.

L'année 2007 se caractérise par la diffusion de plus en plus large des terminaux de paiements sans fil s'appuyant sur la technologie Bluetooth ou Wifi.

La demande est encore plus soutenue pour les terminaux mobiles GPRS. Ceci est dû à deux demandes :

- demande croissante des solutions flexibles, pratiques et plus rapides comparé à la RTC pour des clients des pays industrialisés ;
- une forte demande en solutions de communication moins coûteuses ou en remplacement en l'absence d'infrastructures fixes, pour des clients des pays moins développés.

Cette tendance va se poursuivre dans les années à venir ou les besoins de clients se rejoindront autour de la simplicité, la flexibilité, la rapidité et le faible coût des communications offertes par la solution GPRS.

Les pays industrialisés sont également très demandeurs de solutions « IP » fondées sur le protocole d'Internet, qui remplaceront petit à petit la vieille technologie RTC, pour des questions de rapidité, de coûts et flexibilité.

L'année 2007 a été également celle de la préparation du marché à la migration des produits à la norme PCI-PED devant être finalisés pour le 31 décembre 2007. A cette date, il n'est désormais plus possible de vendre un terminal ne bénéficiant pas de la certification de PCI-PED. Cette norme, qui évoluera dans les années à venir en étroite concertation avec les acteurs de l'industrie, est le garant d'une offre de solutions de paiements électroniques sûre et uniformément utilisée au niveau mondial.

L'année 2007 est la confirmation du succès du paiement sans contact. Il n'existe pas de régions dans le monde au ou moins un pilote de paiement sans contact n'a pas été initié. Le paiement sans contact constitue une nouvelle opportunité pour les acteurs des paiements électroniques et constitue une nouvelle technologie adoptée par les porteurs de carte de paiements.

Les besoins de solutions sécurisées dépasseront de plus en plus le monde du paiement et de nouvelles opportunités s'ouvrent au Groupe INGENICO et à l'ensemble des acteurs des solutions sécurisées.

Il est également important de noter la demande croissante pour les transactions électroniques non bancaires comme le rechargement des téléphones portables à prépaiement, (les applications de rechargement des téléphones hébergés dans le terminal de paiement remplacent les cartes prépayées physiques) et la fidélité (gestion des cartes de fidélité).

Enfin, en 2007, l'Europe a vécu la naissance du marché unique européen des paiements en adoptant la directive des services de paiements le 24 avril 2007. Cette nouvelle directive libéralisant le marché du paiement électronique en Europe, qui prendra pleinement effet dans les années à venir, constitue une mutation importante dans l'Union Européenne. Non seulement elle effacera les frontières de paiements électroniques encore existantes en Europe, mais aussi la frontière entre les métiers aujourd'hui bien distincts des intervenants de la chaîne de la valeur du paiement électronique.

CHAPITRE XIII.

PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe, à l'instar de ses concurrents, n'entend pas communiquer de prévisions ou d'estimations du bénéfice au marché.

Dans ce cadre, le Groupe s'en tient aux informations communiquées le 19 mars 2008 lors de la publication de ses résultats annuels 2007.

Ainsi, avec l'apport des activités de Sagem Monétel, le Groupe consolide, en 2008, sa position de leader mondial, avec le premier réseau de distribution dans le monde et une gamme étendue de produits, tout en préservant sa capacité financière. Il entend capitaliser sur ces atouts importants pour tirer parti, dès 2008, de la croissance attendue des marchés de la monétique dans le monde et poursuivre l'amélioration de sa profitabilité.

CHAPITRE XIV.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'Administration

Au cours de sa séance du 27 juin 2007, le Conseil d'Administration a nommé Jacques STERN en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de David ZNATY.

Au cours de sa séance du 17 juillet 2007, le Conseil d'Administration a nommé Philippe LAZARE en qualité de Directeur Général, en remplacement d'Amedeo d'ANGELO.

Le Conseil d'Administration du 8 novembre 2007 a coopté Elie VANNIER en qualité d'Administrateur, en remplacement d'Amedeo d'ANGELO.

David ZNATY a, quant à lui, démissionné le 14 mars 2008.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 14 mars 2008 a procédé à la nomination de quatre nouveaux administrateurs ainsi que d'Elie VANNIER qui a souhaité être renommé administrateur par cette même assemblée afin que la durée de son mandat soit égale à la durée du mandat des administrateurs nouvellement nommés.

Depuis le 14 mars 2008, la composition du Conseil d'Administration de la Société est donc la suivante :

Philippe LAZARE, Administrateur et Directeur Général
Jacques STERN, Président du Conseil d'Administration

Allan GREEN
Dominique HEDON
Jean-Paul JAINSKY
Michel MALHOUITRE
Alain MARCHETEAU
Xavier MORENO
Jean-Jacques POUTREL
Thibault POUTREL
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT
Elie VANNIER
La société CONSELLIOR SAS, représentée par Vince TALLENT

William NAHUM est Censeur.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Philippe LAZARE

Date de première nomination : Philippe LAZARE a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2006 ratifiée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2006

Date du dernier renouvellement :

-

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Directeur Général depuis le 17 juillet 2007
- Président du Comité d'Audit, membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et membre du Comité Rémunérations et Nominations jusqu'au 17 juillet 2007

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 :

- Directeur Général Délégué de La Poste et Directeur Général de La Poste Grand Public et du Développement Territorial jusqu'au 13 juillet 2007

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
SOVAFIM S.A.

Au sein du Groupe INGENICO

Administrateur et Directeur Général :
INGENICO Corp. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO (Latin America) Inc. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Canada Ltd depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Italia SpA depuis le 28 septembre 2007

Administrateur et Président :
INGENICO Barcelona SA depuis le 18 juillet 2007
INGENICO Investment Luxembourg SA depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Ödeme Sistem Cözumleri A.S. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Elektronik Sanayi Dis Ticaret A.S. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Electronic Equipments (Beijing) Co Ltd depuis le 30 septembre 2007
INGENICO Inc. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Mexico SA de CV depuis le 19 juillet 2007
INGENICO Iberia SL : Administrateur depuis le 18 juillet 2007 et Président depuis le 25 septembre 2007

Administrateur :
INGENICO Japan KK depuis le 30 septembre 2007
INGENICO International (Pacific) Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007
Europa Communications Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007
INGENICO UK Ltd depuis le 17 juillet 2007
INGENICO International (Singapore) Pte Ltd depuis le 19 décembre 2007

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président Directeur Général :
SF11 SA, jusqu'au 14 janvier 2005

Directeur Général Délégué :
LA POSTE, jusqu'au 13 juillet 2007
(et Directeur Général de **LA POSTE GRAND PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** jusqu'au 13 juillet 2007)

Président Directeur Général :

LA POSTE SERVICES A LA PERSONNE SA, jusqu'au 5 novembre 2007

Directeur Général :

POSTE IMMO SA, jusqu'au 1^{er} septembre 2007

Président du Conseil d'Administration :

POSTE IMMO SA, jusqu'au 17 septembre 2007

Président :

IMMOSTOC SAS, jusqu'au 17 septembre 2007

Représentant légal de Poste Immo SA, Président, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

LOCAPOSTE SAS

CIPOSTE SAS

PI 4 SAS

PI 5 SAS

PI 6

VEHIPOSTE

Représentant légal de Poste Immo SA, Gérant, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

SCI ACTIVITES ANNEXES

SCI ACTIVITES COLIS

SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL

SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE

SCI BP

SCI BP MIXTE

SCI CENTRE DE LOISIRS

SCI CRSF DOM

SCI FOYERS

SCI LOGEMENT

SCI PI 3

SCI TERTIAIRE

SCI TERTIAIRE MIXTE

SCI TERTIAIRE SAINT ROMAIN

SCI TERTIAIRE SF MIXTE

SCI 44 VAUGIRARD

Au sein du groupe INGENICO :

- Président du Comité d'Audit, membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et membre du Comité Rémunérations et Nominations jusqu'au 17 juillet 2007

Jacques STERN

Date de première nomination : Jacques STERN a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 19 avril 2005

Date du dernier renouvellement :

-

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Président du Conseil d'Administration depuis le 27 juin 2007
- Président du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et membre du Comité Stratégique jusqu'au 27 juin 2007

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 :

- Professeur à l'Ecole Normale Supérieure, directeur du département d'informatique (en disponibilité à partir du 1^{er} septembre 2007)
- Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche depuis le 3 août 2007

Autres fonctions et mandats en cours :

- Membre du Conseil Scientifique de France Télécom
- Membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

- SCI les Avelines de Cabourg : Gérant jusqu'au 30 décembre 2006
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (STI) jusqu'au 22 mars 2007
- Expert en informatique jusqu'au 31 décembre 2006

Au sein du groupe INGENICO :

- Président du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et membre du Comité Stratégique jusqu'au 27 juin 2007

Allan GREEN

Date de première nomination : Allan GREEN a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 18 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Président du Comité Rémunérations et Nominations et membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 :

Président :

CANDEL & PARTNERS SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Président :
CONSELLIOR SAS
MEDIGIS SA

Gérant :
SCI 4H depuis le 27 avril 2000
MARTIEN REI depuis le 15 décembre 2005
ABA CONSEIL SARL depuis le 15 février 2007
CONSELLIART SPRL depuis le 26 octobre 2006

Représentant Permanent de MEDIGIS :
ESCOMED SA depuis le 29 juillet 1997

Liquidateur amiable :
FBT SCA depuis le 7 février 2003

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général :
SOCIETE DE TAYNINH, du 8 juin 1998 au 17 juillet 2006

Président :
MEDIGIS, du 30 novembre 1999 au 17 mai 2004, puis administrateur du 17 mai 2004 au 6 mars 2007
MOBILEWAY HOLDING, du 1^{er} décembre 1999 au 30 septembre 2002

Administrateur :
ADVANCED VISION TECHNOLOGY, du 5 mai 2004 au 18 septembre 2007
BIOLOG, du 10 novembre 2000 au 4 août 2005

Représentant Permanent :
CIBOX INTERACTIVE, représentant permanent de Finno du 28 août 2000 au 28 février 2002
CYBERIS.COM, représentant permanent de Finno du 31 octobre 1998 au 30 mai 2002
NSX, représentant permanent de la société Tayninh de 21 juillet 1999 au 9 février 2004
TRIVON A.G., représentant Permanent de FBT S.C.A. du 27 septembre 2004 au 19 novembre 2007

Gérant :
COMMANDOR SARL, du 6 septembre 2002 au 27 octobre 2004

Dominique HEDON

Date de première nomination : Dominique HEDON a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du groupe SAFRAN

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)

SAFRAN SIXTY (SA, France, groupe Safran)

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)

SAGEM MOBILES (SA, France, groupe Safran)

Director :

SAFRAN USA, Inc. (USA, groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur:

SAGEM COMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran) de juillet 2007 à janvier 2008

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en février 2007

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

MATIS AEROSPACE (Maroc, participation Safran) jusqu'en novembre 2006

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration:

HISPANO-SUIZA (SA, France, groupe Safran) jusqu'en janvier 2007

LABINAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en octobre 2006

Chairman:

CINCH CONNECTORS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

GLOBE MOTORS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

Director :

MESSIER-DOWTY INTERNATIONAL Ltd (UK, groupe Safran) jusqu'en février 2007

LABINAL INVESTMENTS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

CINCH CONNECTORS Ltd (UK, groupe Safran) jusqu'en août 2006

Jean-Paul JAINSKY

Date de première nomination : Jean-Paul JAINSKY a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 : -

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Président-Directeur Général de Sagem Sécurité SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Président:

SAGEM MONETEL (SAS, France, groupe Safran)

SAGEM XELIOS (SAS, France, groupe Safran)

Administrateur :

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Sagem Sécurité au Conseil d'Administration:

CIVIL.POL CONSEIL (SA, France, participation Safran)

ASSIAQA CARD (Maroc, participation Safran)

Chairman:

SAGEM Denmark A/S (Danemark, groupe Safran)

SAGEM MORPHO, Inc. (USA, groupe Safran)

SAGEM SECURITY INTERNATIONAL TRADING (SHANGHAI) Co.Ltd (Chine, groupe Safran)

Director:

SAGEM DEFENCE SECURITY SOUTH AFRICA Pty Ltd (Afrique du Sud, groupe Safran)

SMART CHIP Ltd (Inde, groupe Safran)

SYSCOM CORPORATION Ltd (Inde, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance :

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Sagem Sécurité au Conseil d'Administration :

KEYNECTIS (SA, France, participation Safran), jusqu'en décembre 2007

Director :

WUHAN TIANYU INFORMATION INDUSTRY Co. Ltd (Chine), jusqu'en décembre 2007

Membre du Conseil de Gérance:

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007

Michel MALHOITRE

Date de première nomination : Michel MALHOITRE a été nommé Administrateur le 15 février 1980

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale du 10 mai 2007

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations depuis le 19 septembre 2007

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : -

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :

SCI BLEU GESTION

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : -

Alain MARCHETEAU

Date de première nomination : Alain MARCHETEAU a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 : -

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de SAFRAN

Autres fonctions et mandats en cours :

Président-Directeur Général :

ETABLISSEMENTS VALLAROCHE (SA, France, groupe Safran)

VALLAROCHE CONSEIL (SA, France, groupe Safran)

Administrateur :

LABINAL (SA, France, groupe Safran)

LEXVALL 2 (SA, France, groupe Safran)

SNECMA SERVICES (SA, France, groupe Safran)

SOREVAL (Luxembourg, groupe Safran)

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)

SAGEM MOBILES (ex-Lexvall 18) (SA, France, groupe Safran)

SAGEM SECURITE (ex-Lexvall 17) (SA, France, groupe Safran)

Director :

SAFRAN TAIWAN Co. Ltd (Taïwan, groupe Safran)

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration :

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche, Président :
LEXVALL 21 (SAS, France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche au Conseil d'Administration :
SAFRAN CONSEIL (SA, France, groupe Safran)
SAFRAN SIXTY (SA, France, groupe Safran)
LEXVALL 13 (SA, France, groupe Safran)
LEXVALL 19 (SA, France, groupe Safran)
LA FINANCIERE DE BRIENNE (SASCV, France, participation Safran)
LEXVALL 22 (SA, France, groupe Safran)
LEXVALL 23 (SA, France, groupe Safran)
LEXVALL 24 (SA, France, groupe Safran)
LEXVALL 25 (SA, France, groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président-Directeur Général :
VALIN PARTICIPATIONS (SA, France, groupe Safran), jusqu'en janvier 2008
LEXVALL 2 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en décembre 2006

Administrateur :
SAGEM COMMUNICATIONS (ex-Lexvall 20) (SA, France, groupe Safran), jusqu'en janvier 2008
CONNECTEURS CINCH (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juin 2007
SNECMA (ex-Snecma Moteurs) (SA, France, groupe Safran), jusqu'en avril 2005
FAMAT (SA, France, participation Safran), jusqu'en septembre 2003

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration :
SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, groupe Safran), jusqu'en septembre 2007

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche au Conseil d'Administration:
LEXVALL 18 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007
LEXVALL 20 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007
LEXVALL 17 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juin 2007
LEXVALL 15 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en mai 2005
LEXVALL 12 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2004
LEXVALL 11 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en février 2004
LEXVALL 10 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en octobre 2003
LEXVALL 9 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en février 2003

Xavier MORENO

Date de première nomination : Xavier MORENO a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement :

-

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

-

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Président d'Astorg Partners SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance :
HONORINE SAS (groupe Staci)

Président-Directeur Général :
SI FINANCE SA (groupe Suez) :

Membre du Comité de Direction :
CAPUCINE SAS (groupe Webhelp)
FINANCIERE OFIC SAS (groupe Onduline)
FINANCIERE SERINGA III SAS (groupe Trescal)

Administrateur :
ETHYPHARM SA
FINANCIERE VERDI SAS (groupe Ethypharm)
ONDULINE SA
OFIC SA (groupe Onduline)
SCT TELECOM SA

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :
ASTORG TEAM III SAS SCR
FINANCIERE ROMARIN SAS (groupe Pino)

Président :
SPFF SAS (groupe Suez)
EUROPEENNE DE GASTRONOMIE SAS (groupe Suez)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président du Conseil de Surveillance :
STACI DEVELOPPEMENT SA jusqu'en 2007
CELLIANDE SAS (groupe CIS) jusqu'en 2006

Membre du Conseil de Surveillance :
METROPOLE TELEVISION (M6) jusqu'en 2004

Administrateur :
OFEC SA (groupe Onduline) jusqu'en 2007
FINANCIERE IMPALA SAS (groupe Mecatherm) jusqu'en 2006
REGIE LINGE FINANCES SA, jusqu'en 2006
MUSEE RODIN, jusqu'en 2003

Représentant d'Astorg Partners SAS, Membre du Conseil de Surveillance :
FINANCIERE MARJOLAINE SA (groupe Pino) jusqu'en 2007
FINANCIERE DU JASMIN SA (groupe Pino) jusqu'en 2007
FINANCIERE UN JOUR AILLEURS SA jusqu'en 2006
VETSOCA SA (groupe Un Jour Ailleurs) jusqu'en 2006

FINANCIERE DE FONTAINEBLEAU SA (groupe Picard Surgelés) jusqu'en 2005
LOWENDAL GROUP SA jusqu'en 2005

Représentant d'Astorg Partners SAS, Administrateur :
CEFID SA (groupe Cerba) jusqu'en 2006
CERBA EUROPEAN LAB. SA jusqu'en 2006
FINANCIERE VULCAIN SA (groupe ECM) jusqu'en 2007

Représentant de SI Finance SA :
FABRICAUTO jusqu'en 2003
MONAROC (groupe Fabricauto) jusqu'en 2003

Jean-Jacques POUTREL

Date de première nomination : Jean-Jacques POUTREL a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 19 avril 2005

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : -

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
ATLANTIC RADIO SYSTEM S.A.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président :
INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY Ltd jusqu'au 14 décembre 2005
INGENICO Italia SpA jusqu'au 14 décembre 2005

Président Directeur Général :
INGENICO Corp. jusqu'au 14 décembre 2005
INGENICO (UK) Ltd jusqu'au 14 décembre 2005
INGENIO Iberia SL jusqu'au 14 décembre 2005

Thibault POUTREL

Date de première nomination : Thibault POUTREL a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 6 février 2002, ratifiée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2002

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit dont il a, par ailleurs, assuré la Présidence du 12 septembre au 12 décembre 2007

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 :

Président :
BEAUBOURG CAPITAL S.A.S.

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
COME AND STAY S.A.

Gérant :
SCI DU 44 RUE DE MEAUX
DIAMOND MINDS INVESTMENT S.A.R.L.
ACCESS CONSULTING S.A.R.L.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président :
INTERNET PLC FRANCE SAS de 2002 à 2003

Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT

Date de première nomination : Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 : -

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Directeur Général Délégué de Sagem Sécurité SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur des Affaires Economiques et Financières :
SAGEM SECURITE SA

Administrateur:
SNECMA PROPULSION SOLIDE (SA, France, groupe Safran)

Director:
SAGEM MORPHO, Inc. (USA, groupe Safran)

Member of Advisory Board:
SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Gérant de :
ESPACE ACCASTILLAGE ET SERVICES (SARL, France)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : -
Chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur, jusqu'en mars 2004

Elie VANNIER

Date de première nomination : Elie VANNIER a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 8 novembre 2007

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :
Administrateur, Président du Comité d'audit et membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : Président du Conseil d'Administration de Flamel Technologies SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur, Président du Comité d'Audit et membre du Comité Rémunérations et Nominations :
INGENICO SA

Administrateur :
GRANDVISION (France)
FAMAR (Grèce)
VISILAB (Suisse)
COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE (Luxembourg)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance :
PROMOD SA jusqu'à décembre 2007

Administrateur, Président ou vice Président de toutes les filiales françaises et étrangères :
GRANDVISION SA

CONSELLIOR S.A.S

Date de première nomination : La société CONSELLIOR SAS a été cooptée en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 31 octobre 2006, ratifiée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007

Date du dernier renouvellement : -

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Administrateur

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 : -

Autres fonctions et mandats en cours : -

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : -

Le représentant permanent de la société CONSELLIOR S.A.S est **Vince TALLENT**

VINCE TALLENT

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2007 :

- Représentant permanent de CONSELLIOR S.A.S, Administrateur

- Président du Comité Stratégique

- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et du Comité d'Audit

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2007 :

Administrateur et Directeur Financier de :
GROUPE MACH (Luxembourg)

Autres fonctions et mandats en cours : -

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Financier

MOBILE365 INC, d'août 2004 à avril 2005

MOBILEWAY INC., de mars 2003 à juillet 2004

MACROBRIDGE LLP (fondateur) de Mai 2002 à février 2003

CALLAHAN ASSOCIATES (par interim) d'octobre 2001 à mars 2002

Directeur Financier Opérations :

MOBILE SYSTEMS INTERNATIONAL, de février à avril 2002

A la date de dépôt du présent Document de Référence, et à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années, à l'exception toutefois de la nomination de

M. Allan GREEN en qualité de liquidateur amiable de la société FBT (anciennement Financière de Tayninh)

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de M. Thibault POUTREL qui est le fils de M. Jean-Jacques POUTREL.

L'article 17 des statuts de la Société prévoit la possibilité pour le Conseil d'administration, sur proposition du Président, de désigner un ou plusieurs censeurs. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration. Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions. Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

A ce jour, il existe un censeur, M. William NAHUM, nommé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2006.

14.2 Expertise des membres du Conseil d'Administration

Philippe LAZARE est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction des Achats du Groupe PSA, et a rejoint le groupe Thalès en tant que directeur d'un site de Sextant Avionique. En 1994, il devient Directeur Général Adjoint du Groupe Air France en charge du secteur logistique industrielle regroupant les entités Air France Maintenance, Air France Industries et Groupe Servair. Il dirige ensuite le groupe d'hôtels et de casinos Lucien Barrière (1998-2000), puis devient Directeur Général et Président-Directeur Général du Groupe Eurotunnel jusqu'en 2002. Au Groupe La Poste, il a été Directeur des achats, de l'immobilier, du contrôle des coûts (2003-2004), membre du Comité exécutif de La Poste et Président Directeur général de Poste Immo. En 2006, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe La Poste et Directeur Général de La Poste Grand Public, fonctions qu'il exerce jusqu'au 13 juillet 2007. Le 17 juillet 2007, il est nommé Directeur Général de la société INGENICO, dont il était déjà administrateur depuis le 15 mars 2006.

Jacques STERN est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et a soutenu sa thèse de Doctorat en 1975. Nommé professeur à l'Université de Caen, puis à l'Université de Paris VII, il a été, jusqu'à sa nomination comme Président du Conseil d'Administration d'INGENICO, professeur à l'ENS et Directeur du Département d'Informatique. Il est actuellement en disponibilité de ces fonctions Jacques STERN est spécialiste de cryptologie. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications dans les revues scientifiques, et d'un ouvrage intitulé « La science du secret ». Il est titulaire d'une douzaine de brevets d'invention. Jacques STERN a été membre du Conseil Scientifique de Défense de 1999 à 2005 et du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information de 2001 à 2007. Il siège à l'Observatoire sur la sécurité des cartes de paiement. Il est chevalier de la légion d'honneur. En 2006, il a reçu la médaille d'or du CNRS et s'est vu décerner, début 2007, le prix d'excellence RSA® en mathématiques. Il est, depuis 2007, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche.

Fondateur en 1992 et dirigeant de la société CANDEL ET PARTNERS qui intervient plus particulièrement dans le domaine du rapprochement d'entreprises, dans le capital investissement et le capital risque, **Allan GREEN** a, en outre, créé en 1998 la société FBT (anciennement FINANCIERE DE TAYNINH), holding de contrôle de la société cotée SOCIETE DE TAYNINH, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2006, date du rachat de la société par UNIBAIL, et créé en 2001 la société CONSELLIOR, qu'il dirige, et qui intervient aussi dans le domaine du rapprochement d'entreprise.

Directeur Général adjoint Stratégie et Développement, **Dominique HEDON** a débuté sa carrière en 1973 au centre d'essais des propulseurs de Saclay. A partir de 1977, il est au service technique des programmes aéronautiques. Il entre dans le groupe Snecma en 1980, comme directeur des programmes CFM56 jusqu'en 1985, directeur de la gestion et des plans de 1985 à 1988, directeur des divisions de Messier-Bugatti de 1988 à 1991 et directeur des moteurs civils de Snecma de 1991 à 1993. En 1993, il intègre le motoriste américain AlliedSignal (Honeywell) en tant que responsable de la vente et du support client pour l'Europe jusqu'en 1995, puis directeur des moteurs civils à Phoenix, Arizona, de 1995 à 2003. En 2003, il retrouve le groupe Snecma comme directeur général adjoint stratégie industrielle. De 2004 à 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint branche Equipements Aéronautiques jusqu'à la nomination de ses fonctions actuelles. Dominique HEDON est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique.

Jean-Paul JAINSKY, diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers, est Président-Directeur Général de Sagem Sécurité SA depuis juillet 2007, Jean-Paul JAINSKY a commencé sa carrière à la direction des fabrications mécaniques de la Société Anonyme de Télécommunications en 1975 puis, en 1988, est devenu responsable de production de l'usine de Poitiers.

Il rejoint Sagem SA en 1993 où il va exercer différentes fonctions : coordinateur industriel de la division électronique, directeur de l'usine de Montluçon et directeur de l'activité sécurité.

En 2002, Jean-Paul JAINSKY devient directeur de la division sécurité de Sagem puis, en 2005, de Sagem Défense et Sécurité.

Diplômé ingénieur de l'Ecole Française de Radioélectricité et d'Electronique, **Michel MALHOITRE** est ingénieur en conception et développement électronique numérique. En 1980, avec Jean-Jacques POUTREL, il est co-fondateur de la société INGENICO. Directeur technique d'INGENICO jusqu'en 2000, il est administrateur de cette société depuis sa création.

Secrétaire Général de Safran depuis octobre 2004, **Alain MARCHETEAU** a été administrateur civil au Ministère des Transports de 1971 à 1975 puis au Ministère des Finances (Direction du Trésor) de 1975 à 1981. Il a été successivement trésorier, directeur financier et directeur général adjoint (finance et filiales) d'Air France de 1981 à 1991. Il a ensuite été directeur financier de la Compagnie de Suez de 1991 à 1996, président d'ISM, société de crédit-bail, filiale de Crédisuez. de 1996 à 1998, puis directeur délégué chargé de mission auprès du directoire de Suez-Lyonnaise des Eaux de 1998 à 1999. Il est entré dans le groupe Snecma en 1999 comme directeur général adjoint affaires économiques et financières jusqu'à sa nomination, en octobre 2004, dans ses fonctions actuelles. Monsieur Marcheteau est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une licence en droit et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Xavier MORENO est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Ecole Nationale d'Administration, Xavier Moreno a commencé sa carrière en 1976 à la Direction du Trésor du Ministère des Finances, occupant diverses responsabilités dans les domaines du financement des entreprises. En 1985, il rejoint Sanofi où il exerce des fonctions de Directeur de Branche et de membre du Comité Exécutif. Après avoir dirigé les investissements de la Compagnie de Suez dans l'industrie de 1991 à 1997, il a créé, en 1998, Astorg Partners dont il est depuis le Président. Astorg Partners est l'une des principales sociétés françaises indépendantes de Capital Investissement, spécialisée dans la transmission d'entreprises. En 2002 et 2003, Xavier Moreno a présidé l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Jean-Jacques POUTREL est un des pionniers de la monétique et un des principaux contributeurs ayant permis le développement mondial de cette industrie. Il a développé des équipements électroniques sophistiqués dans les hôtels et les hôpitaux à partir de 1968. En 1980, il fonde le

Groupe INGENICO, dont il restera Président Directeur Général jusqu'en 2003. Il a fait d'INGENICO un des leaders mondiaux de l'activité monétique.

Thibault POUTREL est diplômé de l'IEP Paris et de la London School of Economics. Il a travaillé chez ABN AMRO France puis chez Rothschild et Cie Banque. En 2001, il fonde Diamond Minds, un véhicule d'investissement dont il est le Gérant. Il a fondé en 2003 la société Access Consulting qui offre des prestations de conseil internet et d'intégration de logiciels.

Depuis juillet 2007, **Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT** est directeur général délégué de Sagem Sécurité. Il a commencé sa carrière en 1984 au Ministère de l'Industrie avant de rejoindre la direction du Trésor en 1988. De 1993 à 1995, il est conseiller du Premier Ministre pour les affaires industrielles, la recherche et l'environnement. En 1995, il devient directeur général de la division Filtrauto de Labinal. De 2000 à 2002, il est directeur général d'Alcatel Contracting. En 2002, il occupe successivement les postes de directeur de cabinet du Ministre Délégué à la Recherche et l'Enseignement Supérieur, puis jusqu'en mars 2004 de chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur. C'est en mars 2004 qu'il rejoint le groupe Safran d'abord en tant qu'adjoint au directeur général délégué du groupe en charge de la stratégie et du développement puis de directeur des études stratégiques. Monsieur Seizilles de Mazancourt est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il est également agrégé en mathématiques.

Titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études supérieures de droit et sciences politiques de Paris I-Sorbonne, **Elie VANNIER** a commencé sa carrière en tant que journaliste et a exercé de nombreuses fonctions dont Directeur de l'Information d'Antenne 2 jusqu'en 1988. Il a ensuite intégré l'industrie ; il a notamment été Directeur de la diversification du Groupe Strafor Facom jusqu'en 1991, puis il est devenu Directeur Général de la filiale française de la banque Deutsche Morgan Grenfell. En 1997, il a rejoint GrandVision où il a occupé différentes fonctions, Directeur Général Finance puis Directeur Général du Groupe.

Parallèlement à ces fonctions, Elie VANNIER a été Administrateur de nombreuses entreprises ainsi que du Centre Français du Commerce Extérieur. Il a également été professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

La société **CONSELLIOR SAS**, créée en 2001, a notamment pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs et financiers, en matière de rapprochement d'entreprises ainsi que le conseil en stratégie de gestion patrimoniale. Elle est dirigée par M. Allan GREEN qui en est le Président.

La société CONSELLIOR SAS est, à ce jour, représentée au Conseil d'Administration d'INGENICO par **M. Vince TALLENT**. M. Vince TALLENT est notamment titulaire d'un MBA de l'Université de Kingston (Grande-Bretagne) et d'un diplôme (BA) en Comptabilité et Finance également obtenu en Grande-Bretagne. Il a, au cours de ces dernières années, exercé la fonction de Directeur Financier et de Directeur du Développement au sein de différentes sociétés (BT, MediaOne, Mobileway Inc., Mobile365 Inc.) actives dans le secteur des technologies / télécommunications. Il dispose également d'une expertise significative dans le domaine des fusions et acquisitions.

14.3 Situation de conflit d'intérêts

A la date du dépôt du présent Document de Référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 23,53 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'INGENICO.

14.4 Organisation du Groupe

14.4.1 Le Comité Exécutif et le Comité de Direction

La direction du Groupe est structurée autour de deux Comités principaux :

- le Comité Exécutif ;
- le Comité de Direction

Ces deux Comités sont composés de directeurs fonctionnels et opérationnels reportant tous au Directeur Général. Cette organisation, mise en place le 14 mars 2008, a pour objectif d'accélérer les prises de décisions, d'améliorer la réactivité du Groupe et de réduire les coûts de management.

a) Le Comité Exécutif

Ce Comité comprend les membres suivants :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint et Directeur Produits et R&D ;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur des Opérations ;
- le Directeur Marketing Services, Business Development et Communication;
- le Directeur Ventes Globales ;
- le Directeur Intégration et Synergies ;
- le Directeur Corporate Development ;
- le Conseiller Scientifique ;

Il a pour mission de définir la stratégie du Groupe et de créer les conditions qui permettront sa mise en œuvre.

Un Comité Exécutif élargi rassemble aux côtés du Comité Exécutif, les dirigeants de services transverses du Groupe. Ce Comité, qui intègre également des fonctions de support, a pour mission d'évaluer le fonctionnement de l'entreprise.

b) Le Comité de Direction

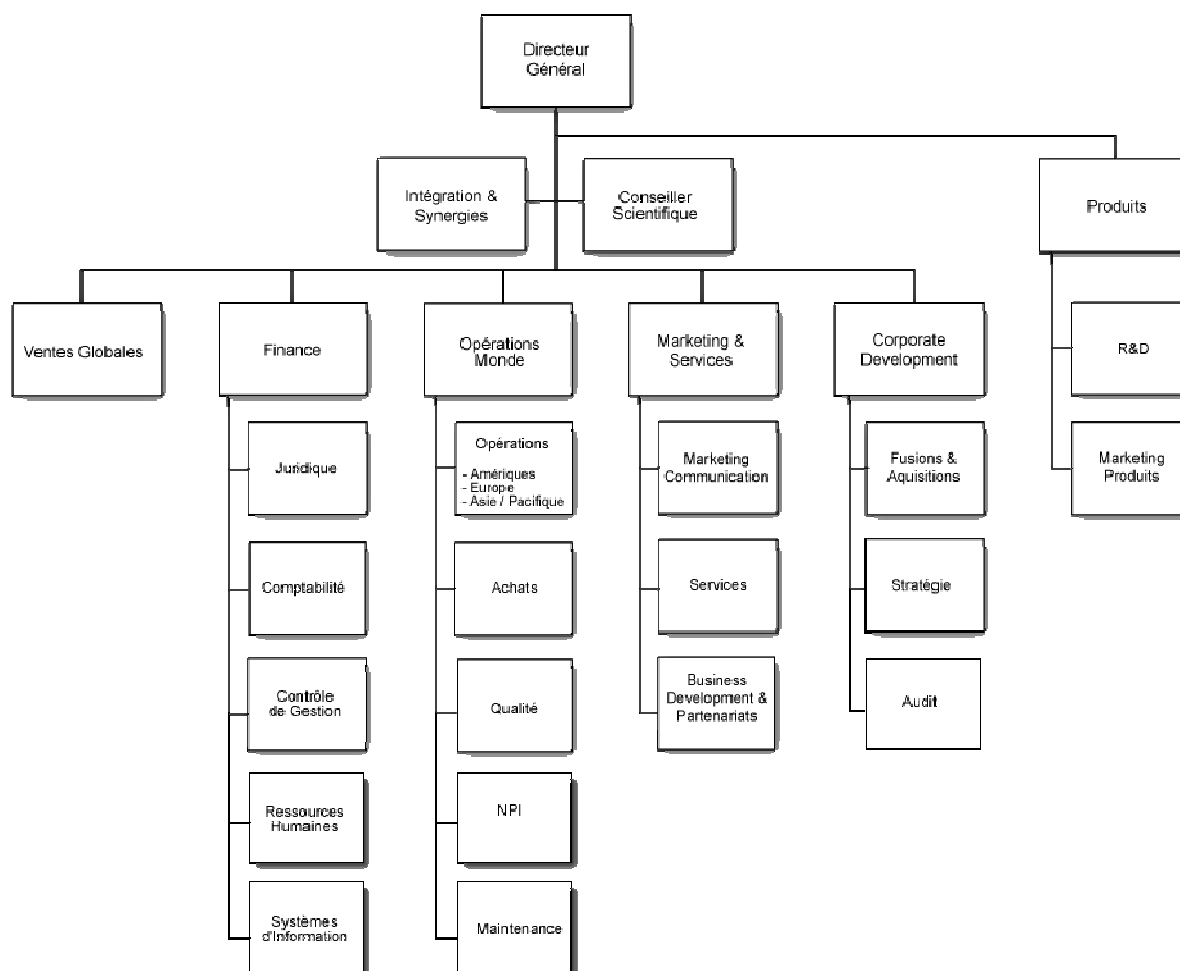
Le Comité de Direction est composé :

- des membres du Comité Exécutif ;
- des Directeurs des Régions et des principaux pays. Ces Directeurs sont au nombre de dix.

Ce dernier Comité participe à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de la société et est impliqué dans la gestion du budget du Groupe.

14.4.2 Les grandes directions de l'entreprise

a) Organigramme opérationnel au 14 mars 2008



Le Groupe est organisé autour de huit Directions fonctionnelles ou opérationnelles et, pour la distribution de l'offre du Groupe, d'une Direction Ventes Globales.

b) Les grandes Directions du Groupe

Ces Directions, directement rattachées à la Direction Générale, sont les suivantes :

- La Direction Finance

Cette Direction est en charge des départements du Contrôle de Gestion, Comptabilité, Trésorerie, Juridique, Ressources Humaines et Systèmes d'information

- La Direction des Opérations

Cette Direction est en charge de l'Industrialisation, de la Planification, des Achats, de la Production, de la Qualité et de la Maintenance.

- La Direction Produits et R&D

Cette Direction définit les nouvelles gammes de produits, met en place une organisation Qualité garantissant une haute disponibilité des produits et pilote les équipes de Recherche & Développement.

- La Direction Marketing & Services

Cette Direction est en charge du pôle Services, de l'activité Business Development, des Partenariats stratégiques et de la Communication interne et externe.

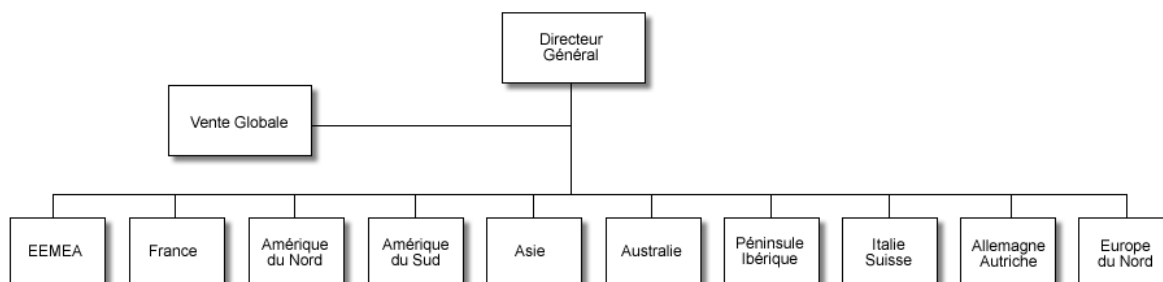
- La Direction Ventes Globales

Les ventes de terminaux, solutions et services sont organisées géographiquement par région et par pays.

Les cinq Directeurs de régions et les cinq Directeurs des principaux pays ou groupes de pays reportent directement au Directeur général et ont la mission de commercialiser l'offre d'INGENICO sur leur zone géographique et de renforcer la présence du Groupe sur tous les marchés cibles.

- les cinq grandes régions du Groupe sont :
 - l'Europe du Nord,
 - l'Amérique du Nord,
 - l'Amérique latine,
 - l'Asie (hors Inde),
 - la région EEMEA (Europe de l'Est - Moyen Orient - Afrique, Inde)
- Les cinq pays ou groupes de pays sont :
 - la France
 - l'Italie & la Suisse
 - l'Espagne et le Portugal
 - l'Allemagne & l'Autriche
 - l'Australie

Le directeur Ventes globales coordonne cette activité.



- La Direction Intégration & Synergie

Cette Direction définit le plan d'intégration et en suit les principales étapes. Elle travaille en coopération avec les principales directions du Groupe.

- **La Direction Corporate Development**

Cette Direction est en charge des départements Fusions/Acquisitions, Stratégie et Audit interne.

- **La Direction Scientifique**

Cette Direction est en charge de l'innovation sur l'ensemble des métiers du Groupe et est responsable des brevets. Son rôle est de favoriser l'innovation et, à cet effet, elle s'appuie sur un comité scientifique, un comité des brevets et un comité de l'innovation.

CHAPITRE XV.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux versés par la Société et ses filiales

Amedeo d'ANGELO	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005	226 018	100 000			
2006	500 000				10 068
2007	457 234 €	1 135 994,95 €			1 325 008 €*

* A titre d'indemnité de révocation, dont 75 008 € payés en janvier 2008, mais provisionnés en 2007.

David ZNATY	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005	252 857 €				
2006	180 000 €				660 €*
2007	89 214 €	110 000 €			200 000 €**

* Régularisation sociale annuelle en paie - obligation légale

** Soit 180 000 € à titre d'indemnité de révocation et 20.000 € au titre de son engagement d'assurer la transmission de l'ensemble de ses dossiers au nouveau Président pendant la période des mois de juillet et août.

Philippe LAZARE	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006				20 000 €	
2007	227 272,75 €		4 380,90 €	40 000 €	

Une somme de 250 000 € a, par ailleurs, été provisionnée en 2007 au titre de la rémunération variable due à Philippe LAZARE au titre de 2007 et payée en 2008.

Jacques STERN	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006				20 000 €	
2007	66 666,68 €			40 000 €	

Jean-Jacques POUTREL	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006					200 000 €*
2007					

*Solde d'une indemnité due au titre d'une clause de non concurrence

Thibault POUTREL	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005				6 800 €	
2006					
2007					

Michel MALHOITRE	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005				6 120 €	
2006					
2007					

Allan GREEN	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005				1 360 €	
2006					
2007					

Elie VANNIER	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006					
2007					

CONSELLIOR SAS	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006					
2007					

Vince TALLENT	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
2005					
2006					
2007				7 500 €	

La rémunération des mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital est indiquée à la section 15.5 du document de référence.

15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

Néant

15.3 Engagements d'indemnités de départ

Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, a été fixé lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

Ainsi, dans le cas de la révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur la rémunération brute annuelle payable à Philippe LAZARE au titre de son mandat de Directeur Général d'INGENICO ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;

- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Le dispositif existant en cas de révocation de Jacques STERN, Président du Conseil d'administration depuis le 27 juin 2007, a été fixé lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

Ainsi, dans le cas de la révocation de Jacques STERN pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration d'INGENICO soit deux fois 200 000 € ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Par ailleurs, lors de ses séances du 23 janvier et du 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues à Philippe LAZARE et Jacques STERN aux conditions de performance suivantes :

S'agissant des indemnités dues à Philippe LAZARE :

- Progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;

-Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

S'agissant des indemnités dues à Jacques STERN

- Appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et du déroulement des Conseils et Comités ; suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...);

- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant

15.5 Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux

- Stock-options

Philippe LAZARE et Jacques STERN, ne possèdent pas de stock-options.

Par ailleurs, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux n'a eu lieu au cours de l'année 2007.

Aucun mandataire social en fonction en 2007 n'a levé d'option de souscription ou d'achat d'action au cours de ce même exercice.

- Actions gratuites

	Date d'attribution	Nb d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
• Philippe LAZARE	17 juillet 2007	100 000	2 ans	2 ans
• Jacques STERN	27 juin 2007	15.000	2 ans	2 ans

CHAPITRE XVI.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Echéance du mandat des administrateurs

L'échéance du mandat des administrateurs est indiquée à la section 14.1 du présent document de référence.

16.2. Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantage à leur échéance

16.3 Comités spécialisés

Plusieurs comités ont été mis en place par le Conseil d'Administration.

Compte tenu de leur nomination respective en tant que Directeur Général et Président du Conseil d'Administration, Philippe LAZARE et Jacques STERN se sont retirés des différents Comités dont ils étaient membres et/ou dont ils assuraient la Présidence.

Ainsi, Philippe LAZARE s'est retiré du Comité d'Audit, dont il assurait la Présidence, du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et du Comité Rémunérations et Nominations dont il était membre.

Jacques STERN s'est, quant à lui, retiré du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique, dont il était Président, et du Comité Stratégique.

Par ailleurs, suite à la nomination de nouveaux administrateurs par l'Assemblée Générale du 14 mars 2008, le Conseil de même date a procédé à la nomination de nouveaux membres.

Le Comité Stratégique

Il est actuellement composé de sept membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité Stratégique sont M. Vince TALLENT, Président, M. Allan GREEN, M. Jean-Paul JAINSKY, M. Michel MALHOITRE, M. Xavier MORENO, M. Jean-Jacques POUTREL et M. Thibault POUTREL.

Le Comité Stratégique a notamment pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements en France ou à l'étranger ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;

- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

Le Comité Audit et Financement

Il est actuellement composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité Audit et Financement sont M. Elie VANNIER, Président, M. Alain MARCHETEAU, M. William NAHUM, M. Thibault POUTREL et M. Vince TALLENT.

Le Comité d'Audit a pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la société telle que prévue par la loi et les statuts, et le cas échéant, a un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'Audit examine les états financiers annuels et semestriels du groupe tels que présentés par la direction avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration. A ce titre, le Comité d'Audit entend les commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité Rémunérations et Nominations

Il est actuellement composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité Rémunérations et Nominations sont M. Allan GREEN, Président, M. Michel MALHOUITRE, M. Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT, M. Xavier MORENO et M. Elie VANNIER.

Le Comité des Rémunérations et Nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux ainsi qu'en matière de nominations et de politique d'actionnariat interne.

Le Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Il est actuellement composé de trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique sont M. William NAHUM, Président, M. Dominique HEDON et M. Vince TALLENT.

Ce Comité statue sur toute question relative au gouvernement d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe, et fait part de ses observations au Conseil d'administration.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société applique les recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France notamment celles du rapport consolidé AFEP-MEDEF de 2003 sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

16.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration vous présente son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne INGENICO et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne généralement de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

* *

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur et règles de déontologie

Le conseil d'administration, a souhaité regrouper, préciser et compléter, le cas échéant, les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi que préciser les règles déontologiques applicables à l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le conseil d'administration a établi, en 2005, un document comportant un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le conseil adhère et notamment celles relatives au fonctionnement et missions du conseil et des comités ou encore à la déontologie des membres du conseil, en matière, par exemple, de transactions sur titres de la Société.

1.2 Composition du conseil d'administration

1.2.1 Membres du conseil d'administration

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 12 des statuts, de trois à treize membres.

Le conseil d'administration de la Société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Les propositions de nomination de membres du conseil d'administration sont préalablement examinées par le comité rémunérations et nominations et par le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique.

Conformément aux recommandations de la gouvernance d'entreprise, le conseil d'administration s'efforce de compter en son sein au moins trois membres indépendants, selon les critères proposés en particulier par le rapport consolidé AFEP-MEDEF de 2003 sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

A ce jour, il comprend les membres suivants, dont deux sont considérés indépendants, à savoir M. Elie VANNIER et M. Xavier MORENO

<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Date de nomination / de dernier renouvellement</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Philippe LAZARE	Administrateur et Directeur Général	15 mars 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Jacques STERN	Administrateur et Président du conseil d'administration	19 avril 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Allan GREEN	Administrateur	18 octobre 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Michel MALHOUITRE	Administrateur	10 mai 2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012
Jean-Jacques POUTREL	Administrateur	19 avril 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010
Thibault POUTREL	Administrateur	5 mai 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011
CONSELLIOR SAS, représentée par Vince TALLENT	Administrateur	31 octobre 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Elie VANNIER	Administrateur	8 novembre 2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Xavier MORENO	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Dominique HEDON	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Jean-Paul JAINSKY	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Alain MARCHETEAU	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

1.2.2 Censeurs

Par ailleurs, le conseil d'administration peut accueillir en son sein un ou plusieurs censeurs qu'il désigne sur proposition de son Président, ayant pour mission par leur expérience et compétence particulière d'éclairer le conseil d'administration sur les choix et orientations à donner. Le ou les censeurs ne peuvent participer aux délibérations du conseil d'administration qu'avec voix consultative.

A cet égard, le conseil examine la qualité des nominations proposées au regard de la compétence et des expertises nécessaires aux travaux du conseil d'administration.

Il existe, à ce jour, un censeur en fonction, M. William NAHUM, nommé par le conseil d'administration du 15 mars 2006 pour une durée, conforme au règlement intérieur, de 6 ans.

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elle expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.5 Limite d'âge

Le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne peut pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du Président, est réputé démissionnaire d'office.

L'âge moyen des membres actuel du conseil d'administration est de 54 ans.

1.6 Actions des administrateurs

Outre les dix (10) actions mentionnées à l'article 12 des statuts, chaque administrateur s'engage, aux termes du règlement intérieur, à détenir dès sa nomination mille (1 000) actions.

Aux termes de ce même règlement intérieur, chaque censeur prend l'engagement de détenir dès sa nomination cinq cents (500) actions.

Ces actions sont nominatives et doivent être entièrement libérées.

Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Au 31 mars 2008, les administrateurs détenaient directement les participations suivantes sur la base d'un capital de 47 656 332 euros et 53 049 342 droits de vote.

<i>Nom du mandataire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% Actions</i>	<i>Nombre DDV</i>	<i>% DDV</i>
<i>Thibault Poutrel</i>	791 923	1,66 %	1 579 339	2,98 %
<i>Michel Malhouitre</i>	638 838*	1,34 %	1 277 676	2,41 %
<i>Jean-Jacques Poutrel</i>	246 801	0,52 %	488 784	0,92 %
<i>Allan Green</i>	65 000	0,14 %	65 000	0,12 %
<i>Consellior SAS</i>	11 000	0,02 %	11 000	0,02 %
<i>Dominique Hédon</i>	2 100	0,004 %	2 100	0,003 %
<i>Jacques Stern</i>	2 020	0,004 %	3 030	0,005 %
<i>Xavier Moreno</i>	2 000	0,004 %	2 000	0,003 %
<i>Philippe Lazare</i>	1 500	0,002 %	3 000	0,005 %
<i>Elie Vannier</i>	1 010	0,002%	1 010	0,001 %
<i>Jean-Paul Jainsky**</i>	-	-	-	-
<i>Thierry Seizilles de Mazancourt**</i>	-	-	-	-
<i>Alain Marcheteau**</i>	-	-	-	-

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

** Les administrateurs nommés par l'assemblée générale du 14 mars 2008 disposent d'un délai de trois mois à compter de leur nomination le 14 mars 2008, afin de se mettre en conformité avec les dispositions combinées des statuts et du règlement intérieur qui prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 010 titres de la société.

1.7 Rémunérations et avantages des administrateurs

La rémunération fixe versée, en 2007, à Philippe LAZARE, Directeur Général, et Jacques STERN, Président du conseil d'administration, a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

1.8 Fonctionnement du conseil d'administration

1.8.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du conseil d'administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint 75 ans.

1.8.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois.

1.8.3 Convocations

Les convocations sont faites, par tous moyens, par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, le délai moyen constaté de convocation du conseil d'administration est de 8 jours.

Le taux de présence des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 a été de 89 %.

Au début de chaque année civile, et pour l'année en cours, un calendrier des réunions du conseil d'administration est arrêté par celui-ci, sur proposition de son Président.

Sont convoqués aux réunions du conseil d'administration :

- les membres du conseil d'administration ;
- le Censeur ;
- deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative ;
- Les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, tels le directeur du développement groupe et le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

1.8.4 Fonctionnement du conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent notamment de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Lors de chaque réunion, le Président présente au conseil d'administration les événements et opérations significatifs intervenus depuis la précédente réunion du conseil d'administration.

Le Président transmet aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe également les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le conseil d'administration de toute convention réglementée devant être ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur Général présente un rapport au conseil d'administration qui comprend notamment un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur Général présente également au conseil d'administration le suivi du plan stratégique approuvé, le budget prévisionnel et les indicateurs de gestion.

En outre, le Directeur Général communique à chaque conseil d'administration et au minimum les éléments d'activité suivants :

- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et les principales filiales du Groupe ainsi que l'état des liquidités ;
- la masse salariale brute (hors charges sociales) ;
- le stock brut avec marge ;
- le chiffre d'affaires

Le conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui sont présentés par le directeur financier.

Par ailleurs, le conseil d'administration est tenu informé par le Directeur Général sur toute décision visant la réorganisation interne, les opérations éventuelles de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers sont formellement validés par le Directeur Général, revus par le comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du conseil d'administration à la discrétion du comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur Général et la direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du conseil d'administration à la discrétion du comité d'audit.

1.8.5 Information du conseil d'administration

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard 8 jours avant la date de la réunion du conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées. Cette obligation d'information suffisante, pertinente et exhaustive, incombe au Président du conseil d'administration et au Directeur Général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur :

- pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux et consolidés et leurs annexes ainsi, le cas échéant que le rapport de gestion et les éléments de gestion prévisionnels ;
- pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision éclairée sur l'ordre du jour proposé.

De même, les administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et le cas échéant ont le devoir de demander des informations complémentaires.

1.8.6 Représentation des membres du conseil d'administration

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée huit fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1.8.7 Moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société stipulent que sauf, lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En 2006, le règlement intérieur du conseil a été adapté sur ce point et au cours de l'exercice 2007, quatre séances du conseil ont donné lieu à l'utilisation de tels moyens.

1.8.8 Prises de décision

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du règlement intérieur, les exceptions suivantes :

- (a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale des actionnaires, et
- (b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur Général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du conseil d'administration relative à ces matières) :

1. fixation du budget consolidé annuel ;
2. fixation du plan d'affaires consolidé ;
3. tout investissement, désinvestissement, prise de participation, acquisition, apport, cession d'actifs, opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif d'un montant supérieur à 25 millions d'euros ;
4. toute souscription d'emprunt dès lors que le montant de l'opération en cause excède 35 millions d'euros et toute émission d'emprunts obligataires ou non obligataires d'un montant supérieur à 35 millions d'euros ;
5. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe INGENICO, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
6. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;

7. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
8. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'INGENICO en moins de douze mois consécutifs, et ce même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

c) les décisions qui concernent les matières suivantes :

1. reconduction, nomination ou révocation du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général d'INGENICO ;
2. modification du règlement intérieur du conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée ;
3. proposition par le conseil d'administration d'INGENICO d'un projet de résolution d'assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général, un nouveau candidat devra être présenté au conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

1.8.9 Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

1.9 Missions du conseil d'administration et des comités

1.9.1 Les missions du conseil d'administration

Outre les prérogatives de la loi, le conseil d'administration :

- détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examine les opérations de financement, d'aval, de cautions données aux différentes entités du Groupe ;
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil à chaque arrêté des comptes publiés, avec tous les agrégats nécessaires

Par ailleurs, le conseil est régulièrement informé des situations de trésorerie et de gestion incluant des perspectives à court terme.

Le conseil peut être amené à solliciter des analyses poussées en matière de gestion.

En termes de surveillance des risques et des processus de gestion des risques, le conseil est informé, par l'intermédiaire, d'une part du comité gouvernement d'entreprise et éthique et d'autre part, du comité d'audit des principales actions entreprises pour la surveillance des risques dont la création d'un département de l'audit interne, la mise en place d'une charte d'éthique et de délégations d'autorité, ou encore la réalisation d'un « Controller Book »

1.9.2 Autorisations préalables du conseil d'administration

Conformément à la loi, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur Général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration. En pratique, le conseil d'administration fixe annuellement un montant global et par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le conseil d'administration autorise également les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, l'assentiment du conseil d'administration est requis préalablement à la désignation, par le Directeur Général, de toute personne appelée à exercer les fonctions de représentant permanent de la Société, ou des Filiales, au conseil d'administration ou de surveillance d'une société qui n'est pas elle-même directement ou indirectement contrôlée par la Société. Le conseil d'administration statuera sur propositions et avis formulés, le cas échéant, par le comité rémunérations et nominations.

Enfin, l'autorisation préalable du conseil d'administration est nécessaire pour toute convention réglementée conformément aux articles L225-38 et suivants du code de commerce ainsi que pour tout engagement de type « *Golden Parachute* » ou « retraite complémentaire » pris au bénéfice du Président, du Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué et correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

1.9.3 Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein quatre comités destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont composés essentiellement d'administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents, nommés par le conseil d'administration.

Toutefois, les comités peuvent également comprendre un ou plusieurs censeurs ou également un ou plusieurs membres extérieurs choisis en raison de leurs compétences particulières.

Ces membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le Président du conseil d'administration assiste à toutes les réunions des comités.

- **Le comité stratégique**

Il est actuellement composé de sept membres, dont un président, nommés par le conseil d'administration.

Les membres du comité stratégique sont M. Vince TALLENT, Président, M. Allan GREEN, M. Jean-Paul JAINSKY, M. Michel MALHOUITRE, M. Xavier MORENO, M. Jean-Jacques POUTREL et M. Thibault POUTREL.

Le comité stratégique a notamment pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements en France ou à l'étranger ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations afin de permettre au conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

A cet effet, le comité stratégique dispose, en relation avec le Président ou le Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

Il peut également faire appel, sur autorisation du conseil d'administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité stratégique s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Le comité audit et financement**

Il est actuellement composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le conseil d'administration.

Les membres du comité audit et financement sont M. Elie VANNIER, Président, M. Alain MARCHETEAU, M. William NAHUM, M. Thibault POUTREL et M. Vince TALLENT.

Le comité d'audit a pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle de la Société.

Dans ce cadre, le comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe tels que présentés par la direction avant qu'ils ne soient soumis au conseil d'administration. A ce titre, le comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions : à cette occasion, le comité reçoit l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives et qu'ils ont eu accès à toutes les informations leur permettant de mener à terme leurs travaux.

Il examine également divers sujets ayant trait au contrôle interne et à la surveillance des actifs. Au cours de l'exercice écoulé il a notamment étudié :

- les délégations d'autorité du Groupe ;
- le plan d'audit interne 2007
- le projet de « Controller Book » ;
- les facturations internes ;
- le suivi des stocks.

Le comité d'audit se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Le comité rémunérations et nominations**

Il est actuellement composé de cinq membres.

Les membres du comité rémunérations et nominations sont M. Allan GREEN, Président, M. Michel MALHOUTRE, M. Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT, M. Xavier MORENO et M. Elie VANNIER.

Le comité des rémunérations et nominations présente des recommandations au conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux et en matière de plans d'attribution d'actions gratuites et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice tant des salariés que de dirigeants du Groupe et plus généralement, en matière d'actionnariat salarié.

Il est également chargé de formuler des recommandations en matière de candidatures aux organes de direction et de contrôle et au conseil d'administration en qualité d'administrateur ou de censeur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité des rémunérations et nominations s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et a notamment formulé des recommandations sur les points suivants :

- rémunération variable des dirigeants au titre de l'exercice 2006 ;
- rémunérations fixes des dirigeants pour 2007 ;
- attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants ;
- versement, au titre de 2006, de jetons de présence ;
- propositions de nomination de nouveaux membres au sein des Comités.

Le comité a également formulé toute proposition nécessaire au conseil, sur la base notamment des dispositifs existants, quant aux conditions de départ de MM. David ZNATY et d'Amedeo d'ANGELO.

• **Le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique**

Il est actuellement composé de trois membres.

Les membres du comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique sont M. William NAHUM, Président, M. Dominique HEDON et M. Vince TALLENT.

Ce comité statue sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe, et fait part de ses observations au conseil d'administration.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Il a, entre autres :

- procédé à l'évaluation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2006 ;
- examiné un projet de nouveau règlement intérieur ;
- revu les projets de charte d'éthique et de « Controller Book ».

1.10 Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007

Les travaux du conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont porté notamment sur :

- les comptes et les décisions de gestion :

- le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2006 et proposé l'affectation du résultat ;
- il a également examiné les budgets et les plans de trésorerie qui en découlent ;

- la préparation de l'assemblée générale mixte annuelle :

Le conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions devant être soumises à l'assemblée générale mixte annuelle du 10 mai 2007 ainsi que le rapport de gestion.

- les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce :

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, cinq conventions nouvelles ont été autorisées préalablement par le conseil d'administration, essentiellement en matière d'engagements de rémunération différée des dirigeants

Le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

- l'examen de la stratégie de la Société et, dans ce contexte ;

- l'approbation de l'acquisition des sociétés turques Planet Ödeme Sistem Cözümleri A.S et Planet Elektronik Sanayi ve Dis Ticaret A.S ;
- l'approbation de l'opération d'apport des activités terminaux de paiement de la société Sagem Sécurité ;
- la cession des actifs de la société Europa Communications en Australie ;
- la cession de l'activité eN-Concert aux Etats-Unis.

- la gouvernance :

Le conseil d'administration a coopté un administrateur et procédé à la reconstitution des Comités. Il a également approuvé les termes du nouveau règlement intérieur conformément aux dispositions contenues dans le traité d'apport conclu avec Sagem Sécurité.

- l'augmentation du capital social :

Le conseil d'administration a également procédé, lors de sa séance du 27 juin 2007, à l'augmentation du capital social résultant d'options de souscription d'actions exercées du 1^{er} janvier au 31 mai 2007. Au cours de sa séance du 12 décembre, il a donné délégation à son Président, Jacques STERN, de constater l'augmentation de capital résultant d'options de souscription d'actions exercées du 1^{er} juin au 31 décembre 2007. Cette augmentation de capital a été constatée par décision du Président en date du 11 janvier 2008.

Enfin, il a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, faisant ainsi usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 10 mai 2007.

2. CONTROLE INTERNE

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne tel que figurant en annexe à la position de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008.

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le Groupe comme le processus mis en œuvre par la direction visant les objectifs suivants :

- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs de culture commune et des instructions et orientations données par la Direction Générale;
- la fiabilité des opérations financières et comptables ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- la prévention et la détection des erreurs et des irrégularités.

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie.

Il veille, d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables ou financières sont conformes aux normes en vigueur.

2.2 Le pilotage de l'organisation comptable et financière

2.2.1 Organisation générale

L'organisation générale de la Société et de ses filiales répond à un double objectif :

- assurer une proximité géographique permettant d'accroître la qualité du service à la clientèle ; le Groupe est ainsi organisé autour de cinq régions et de cinq pays/groupes de pays de distribution de l'offre. Les cinq régions sont l'Europe du Nord, l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine, l'Asie (hors Inde), la région Europe de l'Est/Moyen Orient/Afrique, Inde. Les cinq pays/groupes de pays sont la France, l'Italie et la Suisse, l'Espagne et le Portugal, l'Allemagne et l'Autriche et l'Australie ;
- assurer un support technique, localisé essentiellement chez la maison-mère, INGENICO SA.

Le Groupe est organisé autour de huit divisions fonctionnelles ou opérationnelles et, pour la distribution de l'offre du Groupe, d'une direction ventes globales. Les directions du Groupe, directement rattachées à la Direction Générale sont : la direction finance, la direction des opérations, la direction produits et R&D, la direction marketing & services, la direction ventes globales, la direction intégration & synergie, la direction corporate development et la direction scientifique.

La direction du Groupe est structurée autour de deux Comités principaux:

- le Comité Exécutif ;
- le Comité de Direction

Ces deux Comités sont composés de directeurs fonctionnels et opérationnels reportant tous au Directeur Général. Cette organisation, mise en place le 14 mars 2008, a pour objectif d'accélérer les prises de décisions, d'améliorer la réactivité du Groupe et de réduire les coûts de management.

a) Le Comité Exécutif

Ce Comité comprend les membres suivants :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint et Directeur Produits et R&D ;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur des Opérations ;
- le Directeur Marketing Services, Business Development et Communication;
- le Directeur Ventes Globales ;
- le Directeur Intégration et Synergies ;
- le Directeur Corporate Development ;
- le Conseiller Scientifique ;

Il a pour mission de définir la stratégie du Groupe et de créer les conditions qui permettront sa mise en œuvre.

Un comité exécutif élargi rassemble aux côtés du Comité exécutif, les dirigeants de services transverses du Groupe. Ce Comité, qui intègre également des fonctions de support, a pour mission d'évaluer le fonctionnement de l'entreprise.

b) Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé :

- des membres du Comité Exécutif
- des Directeurs des régions et des principaux pays. Ces Directeurs sont au nombre de dix.

Ce dernier Comité participe à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de la société et est impliqué dans la gestion du budget du Groupe.

2.2.2 Organisation comptable et financière

Au plan humain et organisationnel et afin que la transparence entre les services opérationnels et la direction financière soit totale et de garantir le meilleur niveau d'information possible sur les opérations, le Groupe a opté pour l'organisation suivante :

- rapport hiérarchique des contrôleurs financiers et/ou directeurs financiers des filiales au directeur financier du Groupe et non au directeur financier de la filiale ou de la région ;
- réunions plusieurs fois par an entre les membres du comité exécutif et les directeurs de régions ;
- mise en place d'un système de gestion comptable commun aux principales entités du Groupe ;
- mise en place d'un plan de compte identique ;

- rédaction d'un « Controller Book » compilant toutes les instructions nécessaires au reporting et à l'établissement des liasses de consolidation ;
- refonte du format de reporting mensuel permettant d'assurer le suivi de la performance des entités.

Du fait de ce qui précède la fonction comptable et financière a, pour le périmètre couvert par les comptes, accès aux informations nécessaires à leur élaboration.

2.2.3 Systèmes d'information

Comme indiqué précédemment, INGENICO a eu comme objectifs dans les années précédentes d'uniformiser les systèmes d'information (SAP, Magnitude).

La refonte du format du reporting de gestion, principal outil d'analyse de performance opérationnelle des entités, a permis de rendre comparables l'analyse des performances des entités du groupe sur les différentes lignes de produits et de services ainsi que sur les coûts d'exploitation. Pour information, les données de gestion mensuelle sont produites sur la base des arrêtés de gestion mensuels.

2.2.4 Communication de l'information financière et comptable

Les informations de nature financière et comptable ne sont diffusées qu'après revue et accord du directeur financier.

La Société tient un calendrier de ses obligations en matière de communication comptable et financière au marché.

2.3 Analyse et maîtrise des risques

La méthode de maîtrise des risques utilisée par INGENICO est basée d'une part sur l'évaluation des risques à l'aide d'une cartographie, et d'autre part sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter le risque. La méthode d'analyse et de prévention des risques est placée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne.

La cartographie des risques permet d'identifier et d'évaluer le degré de criticité des risques, ainsi que de définir les moyens de maîtrise de ces risques.

Une première cartographie sur l'ensemble du Groupe, à laquelle l'ensemble des directions du Groupe ont été parties, a été élaborée en 2007. Cette cartographie a couvert une vingtaine de risques de nature stratégique, commerciale, opérationnelle, humaine, financière et juridique. Chaque risque a fait l'objet d'une évaluation de sa probabilité d'occurrence, de son impact potentiel et de l'efficacité des moyens de contrôle existant pour ce risque.

Des plans d'actions permettant de réduire l'exposition d'INGENICO aux risques identifiés comme les plus importants sont en cours de définition pour une mise en place courant 2008. Ces plans d'action sont conduits par les personnes précisément chargées des plans de contrôle et de réduction des risques ; ils comportent des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront mesurés de façon semestrielle.

L'exercice de cartographie des risques sera mise à jour annuellement.

2.4 Le contrôle interne

2.4.1 Organisation du contrôle interne des activités

L'organisation du contrôle interne est étroitement liée à l'organisation du Groupe qui vient d'être rappelée ci-dessus :

- contrôle budgétaire via la réalisation mensuelle d'un rapport sur l'analyse de la performance (reporting). Chaque région réalise un reporting qui est consolidé en central, l'objectif étant de pouvoir comprendre l'origine des ventes et la marge générée, d'analyser le résultat opérationnel dégagé et d'identifier les variations par rapport au budget ;
- chaque mois, une revue entre les responsables de régions / pays et le comité exécutif est tenue afin d'analyser ensemble la performance et les problèmes opérationnels à traiter

En outre, les fonctions centrales doivent s'assurer, pour leurs domaines respectifs, du respect de la stratégie opérationnelle du Groupe. Ainsi, la direction des opérations s'assure notamment que la production est effectuée selon les normes définies en central et par les sous-traitants approuvés par cette même direction. De son côté, le marketing détermine et valide les politiques produits et marketing déclinées dans les régions.

2.4.2 Organisation du contrôle interne au plan financier

Les principaux outils permettant de contrôler en continu la fiabilité des informations financières sont les suivants :

- diffusion régulière à tous les contrôleurs d'instructions pour la réalisation des budgets, du reporting et des liasses de consolidation ;
- plan de compte comptable commun à toutes les entités ;
- analyse détaillée mensuelle de la performance de toutes les entités sur la base du reporting : ce processus permet de valider la correcte traduction financière de l'activité de l'entreprise et la prise en compte des éventuels risques d'exploitation (retard dans les encaissements des clients, avoirs à émettre, litiges, stocks excédentaires ...) et permet en même temps de revoir la justification des principaux actifs ;
- réalisation d'un arrêté trimestriel statutaire des entités sociales suivi d'une consolidation et d'un rapprochement avec le reporting pour identification des éventuels écarts ; cet arrêté inclut une revue avec le département des opérations de la dépréciation des stocks au plan mondial ;
- analyse régulière de la trésorerie de toutes les sociétés du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie (sous la responsabilité du directeur financier), de tous les financements du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie, de toutes les opérations de couverture pour toutes les sociétés ;
- centralisation des ouvertures / fermetures des comptes bancaires et de la mise en place de tous les pouvoirs bancaires ;
- mise en place quasiment finalisée d'une trésorerie centralisée (système de cash pooling).

En outre, conformément à l'engagement qui avait été pris en 2005, un département audit interne rattaché au Directeur Général, a été créé en 2006 qui effectue des missions auprès des services centraux d'INGENICO et des filiales.

Un plan d'audit interne est défini annuellement, en fonction des résultats des audits internes effectués les années précédentes et de la cartographie des risques explicitée plus haut. Ces audits peuvent concerner des filiales, des processus ou porter sur des éléments ponctuels à la demande de la Direction Générale.

Les audits en 2007 ont notamment porté sur les filiales les plus importantes, parmi lesquelles le Brésil, les Etats-Unis, le Canada, le Royaume Uni ou l'Australie.

2.5 Les évolutions

Dans le futur, les plans d'amélioration suivants sont envisagés au sein du Groupe :

- achèvement de la procédure de centralisation de trésorerie ;
- établissement d'une cartographie des risques au niveau corporate et pour les entités majeures ;
- poursuite des missions d'audit.

Jacques STERN
Président du conseil d'administration

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-23 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Ingenico S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Ingenico SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Frédéric Quélin
Associé

Paris La Défense, le 17 avril 2008

S.A. CGEC
Jacques Moreau
Associé

CHAPITRE XVII. SALARIES

17.1 Effectifs

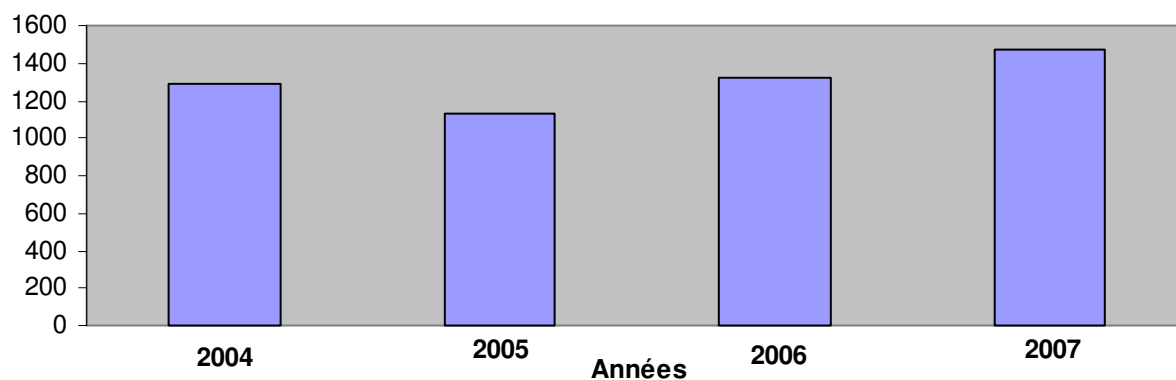
17.1.1 Effectifs Groupe

Evolution des effectifs permanents au niveau du Groupe

Année	2004	2005	2006	2007*
Effectifs permanents fin d'année	1287	1128	1324	1470

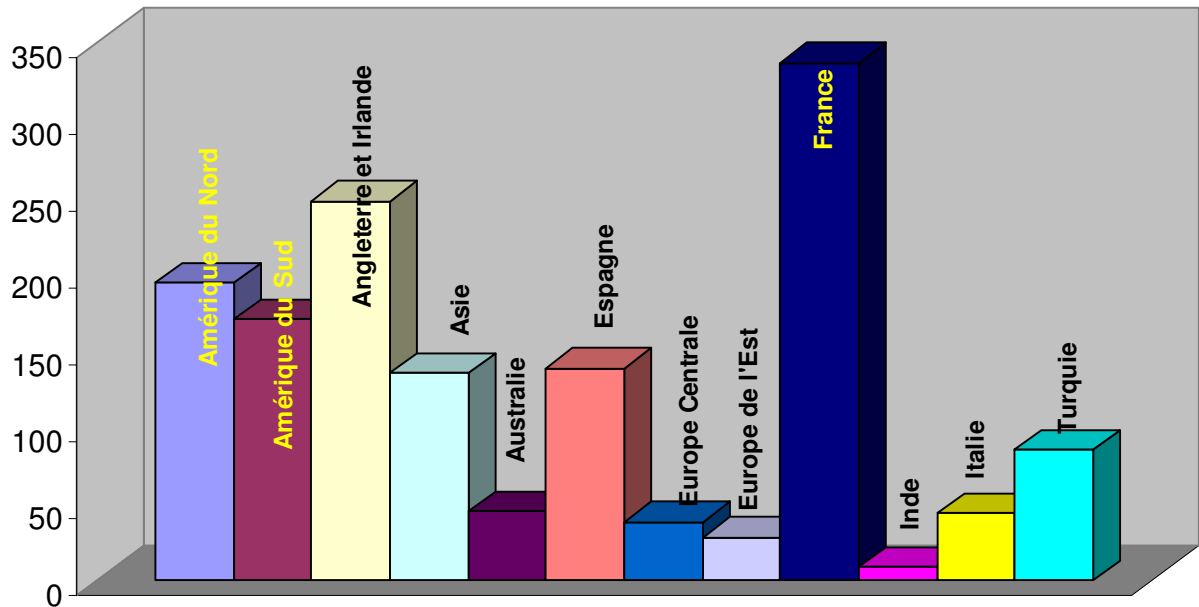
* L'effectif fin 2007 inclut les effectifs des toutes les sociétés filiales du Groupe INGENICO dont, pour la Turquie, INGENICO Odème et INGENICO Elektronik (85 personnes) et pour INGENICO SA, Philippines (62 personnes).

Evolution des Effectifs Permanents du Groupe



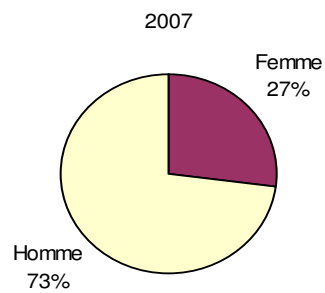
Les effectifs de la Turquie ont été intégrés début juillet et ceux des Philippines à partir de mai et juin.

Répartition des effectifs permanents Groupe par Région



Répartition des effectifs permanents Groupe par sexe

Effectifs Groupe répartition Homme et Femme



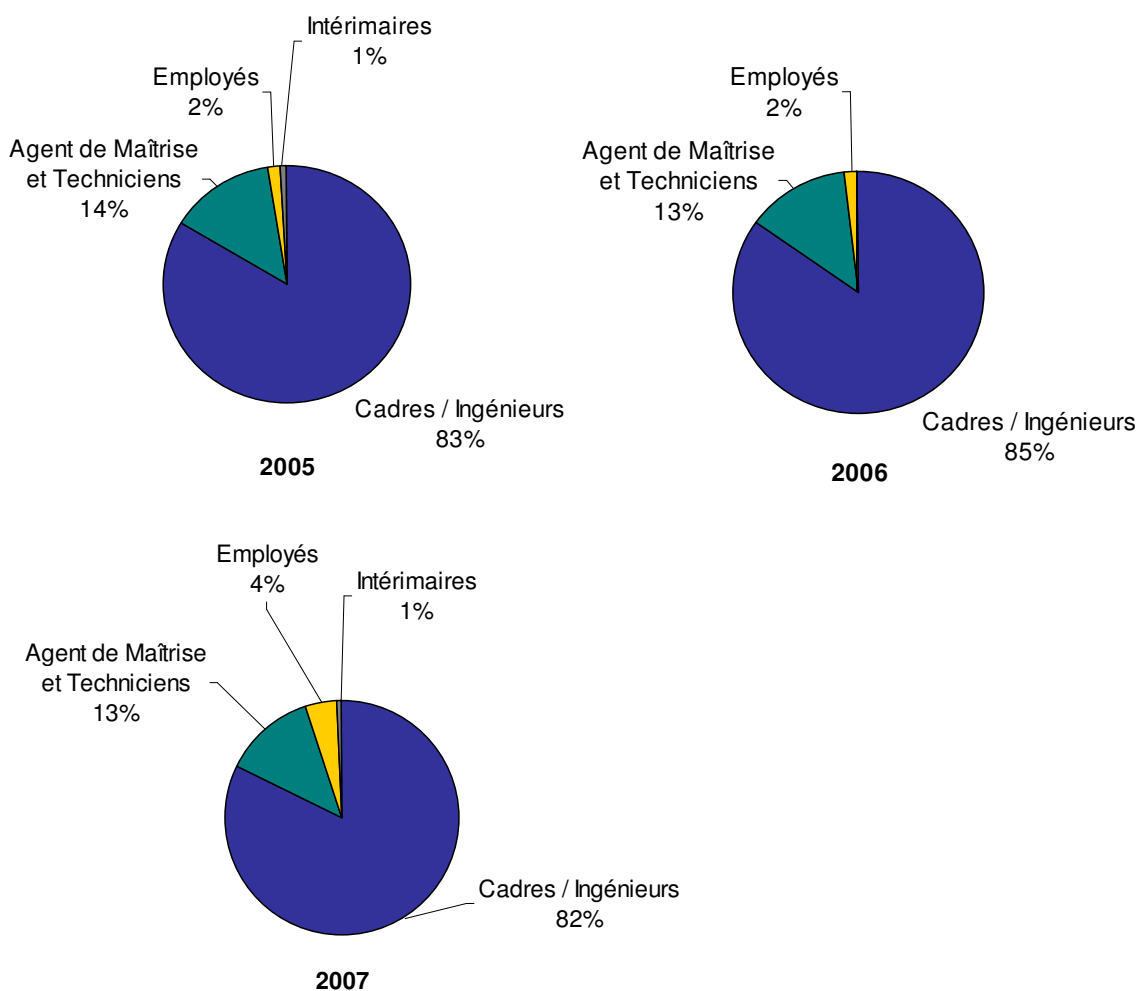
17.1.2 Effectifs France

Effectifs - INGENICO SA

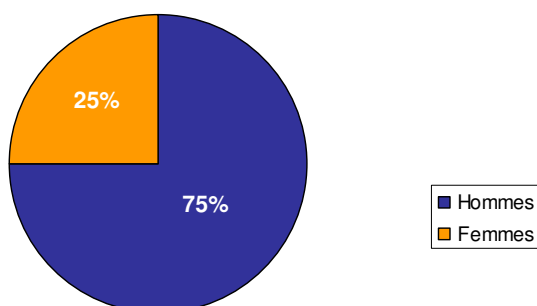
Effectifs moyens INGENICO SA - CDI			
Année	2005	2006*	2007
Cadres / Ingénieurs	208	196	242
Agent de Maîtrise et Techniciens	35	31	37
Employés	4	4	13
Intérimaires	2	0	2
TOTAL	249	231	294

*Les effectifs MoneyLine, n'ont été pris en compte qu'à compter de novembre 2006 (hors MoneyLine Banking Systems)

Répartition par qualification - INGENICO SA



Répartition par sexe au 31/12/2007 - INGENICO SA



17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux

• Participation des mandataires sociaux

Au 31 mars 2008, les membres du conseil d'administration détenaient directement les participations suivantes sur la base d'un capital de 47 656 332 euros et 53 049 342 droits de vote.

<i>Nom du mandataire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% Actions</i>	<i>Nombre DDV</i>	<i>% DDV</i>
<i>Thibault Poutrel</i>	791 923	1,66 %	1 579 339	2,98 %
<i>Michel Malhouitre</i>	638 838*	1,34 %	1 277 676	2,41 %
<i>Jean-Jacques Poutrel</i>	246 801	0,52 %	488 784	0,92 %
<i>Allan Green</i>	65 000	0,14 %	65 000	0,12 %
<i>Consellior SAS</i>	11 000	0,02 %	11 000	0,02 %
<i>Dominique Hédon</i>	2 100	0,004 %	2 100	0,003 %
<i>Jacques Stern</i>	2 020	0,004 %	3 030	0,005 %
<i>Xavier Moreno</i>	2 000	0,004 %	2 000	0,003 %
<i>Philippe Lazare</i>	1 500	0,002 %	3 000	0,005 %
<i>Elie Vannier</i>	1 010	0,002%	3 000	0,001 %
<i>Jean-Paul Jainsky**</i>	-	-	-	-
<i>Thierry Seizilles de Mazancourt**</i>	-	-	-	-
<i>Alain Marcheteau**</i>	-	-	-	-

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

** Les administrateurs nommés par l'assemblée générale du 14 mars 2008 disposent d'un délai de trois mois à compter de leur nomination le 14 mars 2008, afin de se mettre en conformité avec les dispositions combinées des statuts et du règlement intérieur qui prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 010 titres de la société.

• **Stock-options des mandataires sociaux**

Se référer à la section 15.5 du présent Document de Référence

Historique des attributions d'options de souscription d'actions

AGE DU 4 MAI 2000	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Président agissant sur délégation	15 avril 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004
Nombre total d'options attribuées	858.000	145.000	151.500	110.000	30.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :					
- les mandataires sociaux <i>(information globale)</i>	100.000	120.000	0	100.000	0
- dix premiers attributaires salariés <i>(information globale)</i>	252.000	25.000	88.000	10.000	30.000
Nombre total de bénéficiaires	151	4	56	3	2
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2006	25 juillet 2006	20 avril 2007	10 juin 2007	08 juillet 2007
Date d'expiration	15 avril 2011	25 juillet 2011	20 avril 2012	10 juin 2012	08 juillet 2012
Prix de souscription	5,67 €	8,46 €	10,93 €	11,04 €	13,93 €
Nombre d'actions souscrites*	575.113	145.024	63.744	0	0
Options de souscription d'actions annulées*	164.000	0	47.000	10.000	30.000
Options de souscription d'actions restantes*	119.634**	0	41.000**	100.456**	0

* Au 31 décembre 2007

** Incluant les options créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 prélevé sur une prime d'émission.

AGE DU 18 OCTOBRE 2004	Tranche F	Tranche G²	Tranche H
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Président agissant sur délégation	14 décembre 2004	-	19 octobre 2005
Nombre total d'options attribuées	209.500	-	425.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux (information globale)	0	-	250.000
- dix premiers attributaires salariés (information globale)	70.000		117.000
Nombre total de bénéficiaires	82	-	25
Point de départ d'exercice des options	14 décembre 2007	-	19 octobre 2008
Date d'expiration	14 décembre 2012	-	19 octobre 2013
Prix de souscription	11,68 €	-	11,62 €
Nombre d'actions souscrites*	16.053	-	20.078
Options de souscription d'actions annulées*	100.506	-	61.000
Options de souscription d'actions restantes*	93.507 **	-	345.789**

* Au 31 décembre 2007

** Incluant les options créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 prélevé sur une prime d'émission.

17.3 Actions gratuites des mandataires sociaux

Se référer à la section 15.5 du présent Document de Référence

17.4 Intéressement des salariés

17.4.1 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés des sociétés françaises bénéficient d'accords de participation aux bénéfices. Chez INGENICO SA, le calcul de la participation repose sur la formule légale.

² L'attribution de cette tranche avait été envisagée mais n'a jamais fait l'objet d'une attribution définitive par le Conseil d'Administration.

Un accord d'intéressement pour les salariés français a également été signé entre la Direction et le Comité d'Entreprise en 2006. La détermination du montant de l'intéressement est dépendante du degré d'atteinte de l'objectif de résultat d'exploitation courant consolidé du Groupe qui est défini chaque année par la Direction. La prime d'intéressement est versée habituellement à mi année aux collaborateurs ayant au minimum 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

17.4.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux

Attributions et levées d'options de souscriptions ou d'achat d'actions au cours de l'année 2007 :

ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT RECU LE PLUS D'OPTIONS ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	<i>Nombre total d'options attribuées /d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche A</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche B</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche C</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche D</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche E</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche F</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche H</i>	<i>Prix Moyen pondéré des Tranches</i>
<ul style="list-style-type: none"> Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé 				-	-	-	-		
<ul style="list-style-type: none"> Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé 	130 399	81 000	10 024	11 244	-	-	13 053	15 078	7,63 €

CHAPITRE XVIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

La répartition du capital sur les 3 derniers exercices figure à la section 21.1.1 du présent Document de Référence.

Au 31 décembre 2007, le capital s'établissait à 32 930 070 € divisé en un nombre identique d'actions. Il existait, à cette même date, 38 302 831 droits de vote.

18.1 Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2007

- Décision et Information AMF 207C1186 du 25 juin 2007

1. Par courrier du 25 juin 2007, la société Jupiter Asset Management Limited (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 27 janvier 2006, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir à cette date pour le compte desdits fonds (1), 1 864 915 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 6,23% du capital et 5,52% des droits de vote de cette société (2) ;
- en hausse, le 29 mars 2007, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO et détenir à cette date pour le compte desdits fonds (3), 3 261 344 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 10,16% du capital et 8,92% des droits de vote de cette société (4).

La société Jupiter Asset Management Limited a précisé détenir, au 25 juin 2007, pour le compte de fonds sous gestion, 3 481 968 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 10,84% du capital et 9,53% des droits de vote de cette société (5).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Jupiter agissant au nom et pour le compte de Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust Plc, JEOT Securities LTD et Somerset Country Council European Ex-UK n'exclut pas de se renforcer dans le capital au gré des opportunités de marché. »

(1) *Jupiter European Fund et Jupiter European Opportunities Trust Plc.*

(2) *Sur la base d'un capital composé, au 27 janvier 2006, de 29 924 312 actions représentant 33 810 310 droits de vote.*

(3) *Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust Plc, JEOT Securities LTD et Somerset Country Council European Ex-UK.*

(4) *Sur la base d'un capital composé, au 29 mars 2007, de 32 108 576 actions représentant 36 561 816 droits de vote*

(5) *Sur la base d'un capital composé de 32 108 576 actions représentant 36 544 285 droits de vote.*

- Décision et Information AMF 207C1189 du 26 juin 2007

Complément à D&I 207C1186 du 25 juin 2007

Par courrier du 25 juin 2007, la société Jupiter Asset Management Limited (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a complété sa déclaration d'intention, publiée sous la référence citée ci-dessus, par la déclaration d'intention suivante :

« Conformément aux dispositions de l'article 233-7, VII du Code de commerce, Jupiter Asset Management Limited, agissant au nom et pour le compte de Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust plc, JEOT Securities LTD et Somerset County Council European Ex-UK, et consécutivement à la déclaration faite le 25 juin 2007 du franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital de la société INGENICO, déclare que les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre pour les douze mois à venir sont :

- que le déclarant n'exclut pas de se renforcer dans le capital au gré des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas, dans l'immédiat, de prendre le contrôle de la société INGENICO, mais se réserve, en fonction des circonstances, de modifier sa position; et
- qu'il ne sollicite pas, dans l'immédiat, sa représentation au sein du conseil d'administration d'INGENICO. »

- Décision et Information AMF 207C2089 du 14 septembre 2007

Par courrier du 12 septembre 2007, complété par un courrier du 14 septembre, la société Wyser-Pratte Management Company (410 Park Avenue, Suite 1510, New-York, NY 10022) agissant en qualité de gestionnaire d'actifs pour le compte de tiers, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 septembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 1 639 999 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,42% des droits de vote de la société.

(1) Sur la base d'un capital composé de 32 760 008 actions représentant 37 123 808 droits de vote.

- Décision et Information AMF 207C2425 du 6 novembre 2007

Par courrier du 18 septembre 2007, complété par des courriers des 20 septembre, 22 octobre et 31 octobre, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Grande-Bretagne), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2007, par suite de la cession d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5 % des droits de vote de cette société et détenir pour le compte de ces sociétés (1) 1 753 473 actions et droits de vote INGENICO, représentant 5,3523 % du capital et 4,7233 % et des droits de vote d'INGENICO.

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations en question du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et

d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight [...].

[Il ne peut être dès lors être exclu] que dans une situation donnée, l'ensemble des entités du groupe HBOS puisse voter, compte tenu des conseils d'Insight et dans le strict respect de leurs obligations de bonne conduite sous l'empire de leurs droits nationaux, de la même façon [...]. »

(1) Insight est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit. Les actions sont détenues par des fonds d'investissement sous gestion discrétionnaire d'Insight ou de sociétés du groupe HBOS (notamment CMI Asset Management (Luxembourg) S.A.) conseillées par Insight.

(2) Sur la base d'un capital composé alors de 32 760 008 actions représentant 37 123 808 droits de vote.

Par ailleurs, les déclarations de franchissement de seuil suivantes ont été reçues depuis la clôture de l'exercice 2007 jusqu'au 31 mars 2008 :

- Décision et Information AMF 208C0114 du 18 janvier 2008

Par courrier du 17 janvier 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Grande-Bretagne), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 21 décembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 867 117 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,70 % du capital et 5,02 % des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 31 décembre 2007, par suite d'une augmentation du nombre de droits de vote INGENICO, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 868 280 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,88 % des droits de vote de cette société (3).

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations en question du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight.

Il ne peut être dès lors être exclu que dans une situation donnée, l'ensemble des entités du groupe HBOS puisse voter, compte tenu des conseils d'Insight et dans le strict respect de leurs obligations de bonne conduite sous l'empire de leurs droits nationaux, de la même façon. »

(1) Insight est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 32 760 008 actions représentant 37 180 520 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 831 droits de vote.

- Décision et information AMF n° 208C0323 du 15 février 2008

Par courrier du 14 février 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdites sociétés, 1 929 857 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,86% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société (2).

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight ».

(1) *Insight contrôlée par HBOS plc, est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 598 droits de vote.*

- Décision et Information 208C0532 du 20 mars 2008

Par courrier du 20 mars 2008, la société anonyme Sagem Sécurité (1) (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2008, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% du capital de la société INGENICO et détenir 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,37 % du capital et 19,75 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'émission par INGENICO au profit de Sagem Sécurité de 10 663 046 actions en rémunération d'un apport approuvé par l'assemblée générale du 14 mars 2008 (3).

(1) *Contrôlée par Safran.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 976 570 droits de vote.*

(3) *Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E. 08-005 en date du 28 février 2008.*

- Décision et Information n° 208C0540 du 21 mars 2008

Rectificatif et complément à D&I 208C0532 du 20 mars 2008

1- Dans D&I susvisée, il fallait lire "la société anonyme Sagem Sécurité [...] a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2008, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,37 % du capital et 20,11 % des droits de vote de cette société (1)".

2- Par courrier du 20 mars 2008, complété par un courrier du 21 mars, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application des dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Sagem Sécurité fait la déclaration suivante concernant les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir :

- Sagem Sécurité n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis d'INGENICO ;
- aux termes du traité d'apport conclu avec INGENICO le 30 novembre 2007, Sagem Sécurité s'est engagée à ne pas accroître sa participation au sein du capital d'INGENICO au cours des douze mois suivant la réalisation de l'apport, sauf dans les cas suivants : paiement de dividendes en actions ou autres distributions effectuées par INGENICO, exercice de droits de préemption, exercice de droits préférentiels de souscription, souscription de titres émis par INGENICO et offre publique, apport ou fusion impliquant INGENICO ;
- Sagem Sécurité n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'INGENICO ;
- Sagem Sécurité a demandé et obtenu quatre représentants au sein du conseil d'administration d'INGENICO nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'INGENICO le 14 mars 2008, et n'a pas l'intention de demander la nomination de représentants supplémentaires au sein du conseil d'administration d'INGENICO."

(1) Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 030 590 droits de vote (et non 53 976 570), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Décision et Information n° 208C0583 du 31 mars 2008

Par courrier du 31 mars 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mars 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdites sociétés, 2 121 991 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et 4,00% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la société INGENICO.

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight ».

(1) Insight contrôlée par HBOS plc, est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 030 590 droits de vote.

18.2 Droits de vote

Aux termes de l'article 19 des statuts chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3 Contrôle de la Société

Toutes les mesures nécessaires ont été prises par la Société pour éviter tout contrôle abusif. Il est précisé, à cet égard, que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

18.4 Pactes d'actionnaires et action de concert

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS (1), FBT SCA (anciennement Financière de Tayninh SCA) (2), Consellior SAS (3) et M. Allan Green et d'autre part, la société Raiffeisen Centrobank AG (4) (ci-après dénommée "RCB") concernant la société INGENICO, réitérant et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société INGENICO.

Au 23 novembre 2006, les parties détiennent de concert 2 313 347 actions INGENICO représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société (5), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
Total de concert	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque (6) :

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB (7).

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;
- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

Cessation anticipée du concert :

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30% du capital et/ou des droits de vote de la société INGENICO.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert :

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société INGENICO, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

(1) Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(2) Société en commandite par actions détenue à 100% par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(3) Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(4) Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.

(5) Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.

(6) Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.

(7) La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

18.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Directeur Général

Nature et objet

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 :

Indemnité de départ en cas de révocation.

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde :

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.
- Conditions de performance :
 - o progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
 - o maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

Engagements au bénéfice de Monsieur Jacques STERN, Président du Conseil d'administration

Nature et objet

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 :

Indemnité de départ en cas de révocation

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde :

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération ;
- au-delà des 12 premiers mois suivant sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.
- Conditions de performance :
 - o appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la société tant au sein de la société elle-même (tenue et déroulement des conseils et comités ; suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la société (représentation de la société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires ...) ;
 - o maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

Rémunération exceptionnelle de Monsieur Jacques STERN, Président du Conseil d'administration

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 juin 2007 :

Rémunération complémentaire.

Modalités

Au titre de la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences techniques à compter du 1er septembre 2007 pour une durée de 1 an renouvelable.

A ce titre, un montant de 66 667 € a été pris en charge en 2007 (payé en mars 2008).

Indemnités complémentaires de départ de Monsieur David ZNATY

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 juin 2007 :

- Indemnité complémentaire.

Modalités

Une indemnité complémentaire de révocation a été attribuée à hauteur de 20 000 €, en complément de celle autorisée par vos conseils du 28 juin 2005 et du 20 septembre 2005.

Indemnités complémentaires de départ de Monsieur Amedeo d'ANGELO

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 17 juillet 2007 :

Versement d'une rémunération variable au titre de 2007.

Mise à disposition d'actions gratuites.

Modalités

Une rémunération variable a été décidée. A ce titre, un montant de 385 995 € a été pris en charge au cours de l'exercice.

100 000 actions gratuites, attribuées par décision de votre conseil d'administration du 14 décembre 2005 ont été remises à Monsieur Amedeo d'ANGELO le 14 décembre 2007.

II- Conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Abandon de créances

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 22 juin 2006 :

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

Modalités

Abandon de créances à hauteur de 5,52 millions d'euros octroyé par INGENICO S.A. au profit de sa filiale australienne INGENICO INTERNATIONAL (Pacific) Pty Ltd, dans le cadre de la restructuration de la zone Asie, avec clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- dès lors que la situation nette de INGENICO INTERNATIONAL (Pacific) Pty Ltd redevient positive, remboursement annuel à INGENICO S.A. d'une somme égale à 80 % du résultat net positif ;

- ce retour à meilleure fortune intervenant dans un délai maximal de quatre ans.

Contrat CRYPTOLOG

Nature et objet

Selon autorisation de votre Conseil d'Administration du 20 septembre 2006.

Convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

Modalités

- Mise en place des plate-formes online et offline: 16 960 €.
- Opération des plate-formes online et offline : 1 500 € / mois.
- Certification des Factory Initialization Tools : 2 800 € / certification de 1 à 3 unités.
- Interventions ponctuelles : 120 € par heure et par personne.
- Durée initiale 18 mois, renouvelable tacitement par périodes successives de 12 mois.

A ce titre, un montant de 292 905 € hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Frédéric Quélin
Associé

Paris La Défense, le 17 avril 2008

S.A. CGEC
Jacques Moreau
Associé

CHAPITRE XIX.

OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Organisation des relations intragroupe

INGENICO, société holding de droit français, possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles (elle consolide l'ensemble des sociétés listées en note 5 des comptes consolidés).

La Société sert de pivot au Groupe, tant d'un point de vue commercial (vente de certaines gammes de terminaux aux filiales), que d'un point de vue administratif.

INGENICO fournit à ses filiales certains services administratifs, légaux, de trésorerie, de stratégie, logistique et commercialisation, et refacture à ce titre, et aux termes de contrats de services, les frais supportés dans le cadre de la gestion et de l'organisation du Groupe.

L'ensemble de la production est sous-traitée et le Groupe dispose de deux centres de recherche et développement (Suresnes et Barcelone).

La trésorerie du Groupe est gérée au moyen de conventions de trésorerie, la Société percevant ou versant des intérêts pour rémunération des avances consenties à ou par ses filiales.

Les sociétés opérationnelles sont en charge du développement commercial de leur territoire pour l'ensemble des métiers du Groupe. Elles se fournissent, selon la gamme de produit soit auprès de la maison mère, soit auprès de sous-traitants régionaux.

19.2 Relations financières intragroupe

19.2.1 Conventions d'intégration fiscale Groupe

Les conventions d'intégration fiscale se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007.

19.2.2 Conventions de gestion de trésorerie

Les conventions de gestion de trésorerie mises en place en décembre 1993 se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007.

La rémunération des avances en comptes courants de la maison mère aux filiales a été fixée à EURIBOR / 3 mois + 1.75% pour l'année 2007, les intérêts étant facturés au début de chaque trimestre.

Le montant des intérêts versés, au titre de l'exercice 2007, par la maison mère représente 1,6 M€.

Le montant des intérêts versés, au titre de l'exercice 2007, par les filiales représente 2,9 M€.

19.2.3 Contrats de participation aux dépenses du Groupe

INGENICO facture des frais de gestion (« *management fees* ») à l'ensemble de ses filiales.

Les frais de gestion, constitués de la masse salariale, des frais de services communs (support aux filiales, achats, production) sont refacturés aux filiales au prorata de leur chiffre d'affaires.

Le montant total des frais de gestion refacturés aux filiales au titre de l'exercice 2007 est de 11.2 M€.

19.2.4 Refacturation des frais de R&D de Barcelone.

INGENICO a confié à sa filiale, INGENICO BARCELONA, la mission de recherche et développement de sa gamme de produit bancaires.

Cette mission comprend le pilotage de la relation avec les fabricants, la mise en œuvre de l'offre marketing et les dépenses de recherche et développement. Cette mission est rémunérée par une facturation d'un montant égal aux coûts engagés majoré de 10 %.

INGENICO BARCELONA a facturé à la maison mère, au titre de l'exercice 2007, la somme de 11.9 M€.

CHAPITRE XX. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Conformément à l'article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Relatives à l'exercice 2006 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence déposé le 19 avril 2007 (Chapitre XX, p. 135 à 209)

- Relatives à l'exercice 2005 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence enregistré le 1^{er} juin 2006 sous le numéro R.06-081 (Chapitre XX, p. 126 à 197) ;

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

20.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2007

Comptes de résultat consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007

(en milliers d'euros)	Notes	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	7	567 857	506 222	436 939
Coût des ventes		-359 795	-343 724	-298 791
Marge brute		208 061	162 499	138 149
Charges commerciales et Marketing		-40 205	-35 425	-34 832
Frais de recherche et développement		-42 962	-39 822	-40 909
Frais administratifs		-62 386	-54 171	-54 159
Résultat opérationnel courant	7	62 508	33 081	8 249
Autres produits opérationnels	9	3 150	6 795	4 840
Autres charges opérationnelles	9	-8 636	-8 683	-47 457
Résultat opérationnel		57 023	31 193	-34 368
Coût de l'endettement financier	10	-7 202	-9 152	-5 482
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	1 195	1 524	1 270
Autres produits et charges financiers	10	-2 822	-221	944
Résultat avant impôt		48 194	23 344	-37 635
Impôt	11	-8 702	-7 371	-2 502
Résultat de la période		39 492	15 973	-40 137
Attribuable à :				
- actionnaires d'INGENICO SA		39 447	15 984	-40 131
- intérêts minoritaires		45	-12	-6
Résultat par action (en euros)				
Résultat				
- de base		1,24	0,54	-1,35
- dilué	21	1,21	0,53	-1,35

Etat des profits et pertes consolidés comptabilisés au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007

(en milliers d'euros)	Notes	2007	2006	2005
Ecarts de conversion	2	132	-3 059	6 061
Couvertures de flux de trésorerie, de devises et réévaluation des placements disponibles à la vente (1)	22/23	-1 619	274	166
Variation nette d'impôts des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel (2)	24	1 088	1 197	-364
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-399	-1 588	5 863
Résultat de la période		39 447	15 984	-40 131
Total des produits / charges comptabilisés au titre de la période		39 047	14 397	-34 268
Attribuable aux :				
Actionnaires d'INGENICO SA		39 000	14 406	-34 277
Intérêts minoritaires		47	-9	9

(1) Comptabilisation dans les capitaux propres des variations de valeur du swap de taux sur emprunt bancaire et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace (montant brut : 1.979 milliers d'euros – impôts différés : 680 milliers d'euros) et des variations de valeur des placements disponibles à la vente.(montant brut : 489 milliers d'euros – impôts différés : 169 milliers d'euros).

(2) En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Bilans consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2007	2006	2005
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwills	12	106 324	89 987	65 413
Autres immobilisations incorporelles	12	23 576	21 361	19 913
Immobilisations corporelles	13	17 829	16 801	17 087
Actifs financiers	14	1 295	899	1 221
Impôts différés actifs	11	19 391	14 393	18 083
Autres actifs non courants	15	2 338	6 544	8 274
Total des actifs non courants		170 752	149 984	129 990
ACTIFS COURANTS				
Stocks	16	52 472	49 960	40 128
Clients et créances d'exploitation	17	138 938	125 982	138 505
Autres actifs courants	18	6 917	5 802	2 347
Créances d'impôts courants	18	4 111	506	2 681
Instruments financiers dérivés	23	274	965	301
Placements	22	21 338	58 736	56 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	87 479	67 625	52 754
Actifs destinés à être cédés	19	0	0	9 238
Total des actifs courants		311 529	309 575	302 410
Total actif		482 281	459 559	432 401
Passif (en milliers d'euros)				
		2007	2006	2005
CAPITAUX PROPRES				
	20			
Capital		32 931	32 109	29 924
Primes d'émission et d'apport		123 581	117 014	85 924
Autres réserves		36 487	-5 018	-20 331
Ecart de conversion		2 878	2 746	5 805
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'INGENICO SA		195 877	146 852	101 321
Intérêts minoritaires		47	45	9
Total capitaux propres		195 924	146 897	101 330
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières à long terme	22	84 132	121 300	134 045
Provisions pour retraite et engagements assimilés	24	6 115	7 555	8 091
Autres provisions	25	9 387	5 361	5 415
Impôts différés passifs	11	835	734	804
Autres dettes non courantes		1 697	1 931	837
Total des passifs non courants		102 166	136 881	149 191
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières à court terme	22	27 142	38 103	40 963
Autres provisions	25	7 589	3 662	7 287
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	26	110 260	94 484	100 223
Dettes d'impôt courant	27	2 280	2 116	1 322
Instruments financiers dérivés	23	1 713	141	0
Dettes diverses	28	35 209	37 276	29 631
Passifs destinés à être cédés	29	0	0	2 454
Total des passifs courants		184 191	175 781	181 879
Total des passifs		286 357	312 662	331 070
Total des capitaux propres et des passifs		482 281	459 559	432 401

Tableau des flux de trésorerie consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période	39 492	15 973	-40 137
Ajustements pour :			
Elimination de la charge (produit) d'impôt	8 702	7 371	2 502
Elimination des amortissements et provisions	28 966	6 420	23 150
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	2 331	-2 099	0
Elimination des résultats de cession d'actifs	-2 854	-571	-5 205
Elimination des charges (produits) d'intérêts nettes	2 268	6 610	5 047
Coût des paiements fondés sur des actions	6 439	5 875	2 825
Intérêts versés	-6 545	-5 554	-7 376
Impôts payés	-13 606	-5 937	-5 112
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	65 194	28 089	-24 306
Variation du besoin en fonds de roulement			
stocks	-1 108	-7 012	17 318
créances et autres débiteurs	-19 427	15 790	-18 634
dettes fournisseurs et autres créditeurs	20 731	929	2 722
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	65 390	37 795	-22 900
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-15 778	-10 468	-14 574
Produit de cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles	3 376	178	9 055
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-18 176	1 347	-2 559
Cession de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	0	8 075	0
Placements	35 172	3	-56 457
Prêts et avances consentis	-615	-97	-934
Remboursements reçus sur prêts	172	108	516
Intérêts encaissés	5 703	2 934	1 579
Dividendes reçus	-2	0	0
Variation nette des placements à court terme	-992	31	-323
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	8 860	2 111	-63 697
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	3 648	1 702	248
Rachat d'actions propres	0	-8 142	-1 901
Emissions d'emprunts	26 842	320	122 115
Remboursements d'emprunts	-69 408	-21 670	-36 224
Variation des autres dettes financières	463	-106	28 000
Dividendes versés aux actionnaires	-3 161	-3	-2 590
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-41 615	-27 899	109 648
Incidence de la variation de cours des devises	296	-2 164	2 498
(*) Autres mouvements	-6 082	2 312	-2 056
(*) en 2007 : part capitaux propres du rachat des océanes			
Variation de trésorerie	26 848	12 155	23 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	43 246	31 091	7 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	70 096	43 246	31 091

Commentaires

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Opcvm (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)	44 668	9 513	26 016
Disponibilités	42 811	58 018	26 996
Comptes créditeurs de banque	-17 382	-24 284	-21 920
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 097	43 246	31 091
Opcvm (ayant un caractère de placement) évalué à la juste valeur par le compte de résultat	13 651	58 736	56 457
Actifs disponibles à la vente	7 687	0	0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	91 435	101 982	87 548

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Ecarts de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés	Intérêts minoritaires
Solde au 01 janvier 2005	29 803	84 841	-256	0	-1 804	17 632	130 215	34
Dividendes versés aux actionnaires (1) (2)	32	931				-3 553	-2 590	
Actions propres (3)					-2 072		-2 072	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	89	152				2 825	3 066	
Composantes capitaux propres de l'OCEANE, valeur nette d'impôt						6 964	6 964	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			6 061	166		-40 494	-34 268	-9
Autres						6	6	-16
Solde au 31 décembre 2005	29 924	85 924	5 805	166	-3 877	-16 620	101 321	9
Actions propres (3)					-8 109		-8 109	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	302	1 774				5 875	7 951	
Mouvements de capitaux propres liés à la fusion avec Moneyline	1 883	29 316				-12	31 187	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			-3 059	274		17 181	14 397	-9
Autres						105	105	46
Solde au 31 décembre 2006	32 109	117 014	2 746	440	-11 986	6 529	146 852	45
Dividendes versés aux actionnaires (1)		-3 161					-3 161	
Réinvestissement des dividendes en actions (2)	113	1 868					1 981	
Actions propres (3)					-991		-991	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	438	1 727			648	5 791	8 604	
Rachat Océanes - composante capitaux propres (5)						-6 082	-6 082	
Conversion Océanes - composante capitaux propres (5)					1 507	246	1 753	
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres sur rachat, conversion d'Océanes et charge lfrs 2						2 300	2 300	
Mouvements de capitaux propres liés aux TUP Lexem, DSI, SCI		823				-823	0	
Mouvements de capitaux propres liés à l'acquisition de Planet Oedeme (Turquie)	271	5 310					5 581	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			132	-1 298		40 214	39 047	47
Autres					-1	-7	-8	-45
Solde au 31 décembre 2007	32 931	123 581	2 878	-858	-10 823	48 168	195 877	47

2007 :

(1) Paiement du dividende le 12 juin 2007.

(2) Création de 113.418 actions dans le cadre du paiement du dividende en actions.

(3) Achat d'actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société.

Au 1^{er} janvier 2007, la société détient 782.829 actions propres. Au 31 décembre 2007, la société détient 634.332 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.

(4) Paiements fondés sur des actions :

- L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels.

- L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

(5) Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat et de conversion des Océanes (décembre 2007).

(6) Acquisition de Planet : augmentation de capital de 271.064 titres. La prime d'émission ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 420 milliers d'euros.

2006 :

(3) Achat d'actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société. Au 31/12/2006, la société détient 782.829 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données à chaque assemblée générale.

(4) Paiements fondés sur des actions : L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. LA SOCIETE

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société INGENICO et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. INGENICO est une société française faisant appel public à l'épargne dont le siège social est situé à Neuilly.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2008. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2008.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conformément au règlement européen n°1606-2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2007 sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2007 et concernant le Groupe sont les suivants :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »,
- l'amendement de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir sur le capital.

L'application de ces nouvelles normes introduit de nouvelles notes annexes relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'application anticipée en 2007 de cette norme n'aurait pas modifié de manière substantielle la présentation de l'information sectorielle.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application anticipée en 2007 de cette norme n'aurait pas eu d'effet significatif sur la présentation des comptes consolidés 2007, notamment en raison de l'application en 2006 de l'amendement de la norme IAS 19 ayant conduit à la mise en place d'un état des produits et des charges comptabilisés.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers classés en placements.

Les actifs non courants et les groupes d'actif destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris, pour les acquisitions intervenues après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2005, 2006 et 2007 sont les suivants :

Taux de clôture	2005	2006	2007
Dollar Us	1,1797	1,3170	1,4721
Dollar Canadien	1,3725	1,5281	1,4449
Dollar Australien	1,6109	1,6691	1,6757
Livre anglaise	0,6853	0,6715	0,7334
Real Brésilien	2,7613	2,8157	2,6075

Taux moyens	2005	2006	2007
Dollar Us	1,2448	1,2557	1,3706
Dollar Canadien	1,5097	1,4242	1,4689
Dollar Australien	1,6326	1,6667	1,6356
Livre anglaise	0,6839	0,6818	0,6846
Real Brésilien	3,0431	2,7309	2,6638

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute la durée. Les variations de l'élément couvert doivent compenser les variations de l'instrument de couverture.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % / 125 % sur base cumulée. A chaque date d'arrêté un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêts entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme) ;
- entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- entre les maturités résiduelles ou les dates de refixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit "hautement efficace" ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulée à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Ils sont donc évalués à la juste valeur et le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, i.e. la valeur actuelle du prix forward coté.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, y compris les immeubles de placements, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et perte de valeur et au passif la dette financière correspondante.

L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Aménagements	5 - 10 ans
Equipements	3 - 4 ans
Véhicules	5 ans
Moules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	3 - 10 ans

Immobilisations incorporelles

Goodwills

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets et passifs éventuels identifiables acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Les goodwills négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour le goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

frais de développement activés	3 à 5 ans
licences	3 ans
autres immobilisations incorporelles	5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés selon l'option de juste valeur, tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au coût ou disponible à la vente au titre d'un goodwill ou sur les titres de capitaux propres ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par INGENICO sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante capitaux propres des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de l'année en cours et des années antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

INGENICO applique la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle de Black & Scholes en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidés ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges et dépréciations d'actifs considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill et (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Durant les exercices comptables présentés, le Groupe a opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux paiement. Par conséquent, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les coûts encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques sont affectés aux différents secteurs. Ces coûts, liés aux activités opérationnelles des secteurs, sont directement attribués par secteur, ou raisonnablement affectés.

Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

Les prix de transfert inter-segments sont déterminés aux prix de marché concurrentiels.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

3- DEFINITION DES CLASSES D'ACTIFS/PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES AU REGARD DES NORMES IFRS

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Autres catégories ne rentrant pas dans le cadre de l'IAS 39	Total de la valeur nette comptable de la classe au bilan	Juste valeur de la classe
Actifs financiers non courants				2	1 314			-21	1 295	1 295
Clients et créances d'exploitation					134 479			4 473	138 952	138 952
Instruments financiers dérivés	266						8		274	274
Autres actifs courants					156			6 748	6 903	6 903
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	44 668				42 811				87 479	87 479
Placements		13 651		7 687					21 338	21 338
Autres actifs non financiers								226 040	226 040	226 040
Total Actif	44 934	13 651		7 689	178 760		8	237 240	482 281	482 281
Emprunts et dettes financières non courants						84 132			84 132	79 581
Autres dettes non courantes						1 697		0	1 697	1 697
Emprunts et dettes financières courants						27 142			27 142	26 770
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes						90 475		19 785	110 260	110 260
Instruments financiers dérivés	396						1 316		1 713	1 713
Autres passifs non financiers								257 338	257 338	257 338
Total Passif	396					203 445	1 316	277 123	482 281	477 359

(*) Pour les actifs financiers disponibles à la vente, il est créé dans les capitaux propres un compte de réserves temporaires recyclables, permettant de stocker le résultat latent avant de constater dans le compte de résultat, le bénéfice ou la perte lié à la cession ou au remboursement du titre.

4- GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe INGENICO est exposé aux principaux risques suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risques de marché

4.1 Risque de liquidité

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2007					2006						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés												
Océanes	61 508	75 391	7 579	1 723	66 089		70 054	91 000	2 200	2 200	86 600	
Dettes bancaires	25 404		704	151	24 549	0	60 891	0	12 677	8 063	40 151	0
Dettes liées au contrat de location financement	4 611		1 769	2 356	304	182	3 970	0	1 142	2 685	139	4
Concours bancaires	17 267	0	17 267	0	0	0	24 284	0	24 284	0	0	0
Autres dettes financières	287		0	287	0	0	204	0	0	204	0	0
Total	109 077	75 391	27 319	4 516	90 942	182	159 403	91 000	40 303	13 152	126 890	4
Passifs financiers dérivés												
Instruments de change	1 713		1 713				141		141			
Instruments de taux												
Total	1 713	0	1 713	0	0	0	141	0	141	0	0	0

Mise en place d'un financement de 150 millions d'euros

Durant le premier semestre 2007, Ingenico a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. Ingenico a donc remboursé le 23 mai 2007, un billet de trésorerie de 40 millions d'euros et le solde de la partie amortissable s'élevant à 12.187 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place le 16 mai 2007, simultanément un nouveau financement de 150 millions d'euros composé de deux tranches :

- Une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de 1 mois à 1 an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement.
- Une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou actifs.

Au 31 décembre 2007, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 25 millions d'euros au regard d'un montant de 45 millions d'euros au 30 juin 2007.

La durée de la tranche A est de 4 ans date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2^{ème} année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended Amount » qui permet à la société de décaler le commencement du remboursement d'une année si Ingenico obtient l'accord à l'unanimité des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

La dette nette/Ebitda doit être ≤ 2.5
 La dette nette/Fonds propres ≤ 0.8
 Ebitda/ Intérêts financiers > 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette/Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA ≤ 1	0.6%	0.7%
1.0 $<R\leq 1.5$	0.7%	0.8%
1.5 $<R\leq 2$	0.8%	0.9%
2.0 $<R\leq 2.5$	0.95%	1.1%

Rachat de titres et Offre publique de rachat Océane 80 millions d'euros du 04 mai 2005

Ingenico a procédé par le biais de son courtier à partir du 04 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur 1 million de titres.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté s'élevait à 620.000 obligations. Durant cette période un investisseur a exercé son droit de conversion et 127.013 obligations ont été converties en actions et lui ont été servies par le biais des actions auto-détenues.

La revalorisation de l'Océane a donc intégré ces deux paramètres au 31 décembre 2007.

Le 21 janvier 2008, Ingenico a procédé à la conversion de la totalité des obligations restantes (voir chapitre 32 – Evènements post clôture).

4.2 Risque de crédit

Le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. A la date du 31 décembre 2007, l'exposition maximale au risque de crédit se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	67 625
Placements	21 338	58 736
Actifs financiers	1 295	899
Créances clients	132 943	119 834
Créances d'exploitation	5 995	6 148
Autres actifs courants	6 917	5 802
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	274	965
Total	256 241	260 009

La concentration par zone géographique du risque de crédit sur les créances client s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur brute comptable	
	2007	2006
Europe du Nord	22 522	21 586
Europe du Sud	55 097	59 574
Asie Pacifique	10 488	10 006
Amérique du Nord	28 327	16 548
Amérique latine	15 680	11 686
EMEA	829	434
Total	132 943	119 834

La comptabilisation d'une provision pour créances douteuses peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance. En vertu du principe de prudence, une provision globale peut être créée en fonction d'un certain pourcentage du montant total des créances clients, calculée sur la base des défauts de paiements passés.

Le risque de crédit est suivi au niveau du groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « credit manager » du groupe. Le groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne à hauteur de 100% les créances en dépassement d'échéance de plus de 180 jours si des justificatifs permettant de valider le paiement ne sont pas produits par les filiales. Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, Ingenico s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 17 : balance âgée des créances commerciales.

4.3 Risque de marché

4.3.1 Risque de change

Le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change créées par des transactions commerciales et financières libellées dans une devise autre que l'Euro (ces expositions sont principalement en dollar). Cette gestion consiste à couvrir les opérations en devises dès les appels d'offre à chaque fois que cela est possible et le cas échéant, lors de la facturation.

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des relations financières entre les entités, essentiellement avec la Société (maison mère).

Les transactions de trésorerie sont coordonnées au niveau de la Société par la Trésorerie Groupe.

Le risque de change est couvert par zone géographique, et le risque de change transactionnel est, sauf exception, couvert par la Société.

Dans le but de réduire cette exposition, la Trésorerie Groupe utilise au 31 décembre 2007 les instruments financiers de couverture suivants :

- Achat/vente de devises au comptant ;
- Contrats de terme sec (achat ou vente) ;
- Swaps cambistes ;
- Options de change simple Vanille.

Ces opérations portent d'une part sur les couvertures des positions bilancielle et d'autre part sur la couverture des budgets, permettant au groupe de réduire sa position globale au risque de change.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants notionnels est la suivante :

(en k devises)	31-déc.-07				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	10 988				
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	-45 426				
Exposition bilancielle brute	-34 438				
Ventes prévisionnelles estimées	83 263	17 600		13 707	33 747
Achats prévisionnels estimés	-188 773				
Exposition brute	-139 948	17 600		13 707	33 747
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	85 500				
Ventes à terme		-11 500		-6 500	-22 500
Options	7 000				
Exposition nette	-47 448	6 100		7 207	11 247

Les couvertures mises en place en 2007 rentrent dans le cadre d'une politique de change visant à couvrir les expositions au risque de change des entités consolidées.

Les contrats de change à terme mises en place couvrent principalement des opérations futures de l'année 2008.

Les cours de change appliqués sont ceux précisés dans la note 2 : règles et méthodes comptables / conversion des états financiers

Analyse de sensibilité au risque de change

Une augmentation de 10% de l'euro par rapport aux devises suivantes au 31 décembre 2007 aurait eu pour conséquence une augmentation ou diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

<i>en milliers d'euros</i>	Impact sur le compte de résultat	Impact sur la réserve de cash flow hedge
	+10%	+10%
Créances commerciales	-679	
Dettes fournisseurs	2 805	
Instruments financiers dérivés	-149	-1 249
Total	1 978	-1 249

Une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

4.3.2 Risque de taux

La direction Financière a été amenée à solder sa position de taux lors du remboursement du prêt syndiqué de 80 millions d'euros le 23 mai 2007. La société a touché une soulte positive de 121 milliers d'euros.

Lors de la mise en place du nouveau refinancement de 150 millions d'euros signé le 16 mai 2007, les obligations résultantes du contrat étaient de couvrir 50% de la tranche A tirée et 75% de la tranche B tirée.

Le groupe a donc respecté ses engagements en mettant en place une couverture de taux optionnelle (Cap) d'un montant de 35 millions d'euros pour une durée de 2 années avec une maturité au 25 juin 2009 à un taux de 5%.

Au 30 juin 2007, la tranche A était tirée à hauteur de 45 millions d'euros et au 31 décembre à hauteur de 25 millions d'euros.

La tranche B n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun tirage.

La distinction des instruments financiers par nature de taux s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	
	2007	2006
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers à taux fixe		
	-	-
France Oceane	61 508	70 054
France Billets de trésorerie	24 700	20 000
France Emprunts Amortissables		16 250
Passifs financiers à taux fixe	86 208	106 304
Instruments à taux variable		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	67 625
Placements	21 338	58 736
Actifs financiers	1 295	899
Créances clients	132 943	119 834
Créances d'exploitation	5 995	6 148
Autres actifs courants	6 917	5 802
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	274	965
Actifs financiers à taux variable	256 241	260 009
Dettes bancaires, Credits bail, trésorerie passive	25 065	53 099
Passifs financiers à taux variable	25 065	53 099

Pour 2007, la sensibilité au risque de taux après prise en compte de la couverture de taux, ressort à 251 milliers d'euros, à savoir une augmentation des taux de 1% engendrerait une augmentation des frais financiers du groupe de ce même montant :

(en milliers d'euros)	Passifs financiers à taux variable	Resultat Financier	
		Hausse de 100 points	Baisse de 100 points
31 décembre 2007	25 065	251	-251
31 décembre 2006	53 099	531	-531

Les passifs financiers à taux variable sont composés principalement de trésorerie passive et ne sont pas couverts.

5- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
SOCIETE MERE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDEES				
IDS SOFRACIN S.A.	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100,00%	IG
Moneyline Banking Systems	183, avenue Georges Clémenceau 92024 Nanterre Cedex	France	99,99%	IG
Moneyline Ventures	183, avenue Georges Clémenceau 92024 Nanterre Cedex	France	99,96%	IG
Cash Solutions	77, bvd Gambetta 59055 Roubaix	France	67%	IG
INGENICO GmbH	Ingenico GmbH Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin Ainsi que sa filiale EPSOS EFT / POS Service GmbH détenue à 100%	Allemagne	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY Ltd	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102 Ainsi que ses filiales Europa Ltd et INGENICO New Zealand détenues à 100%	Australie	100%	IG
Ingenico International (S) Pte Ltd	390 Havelock Road #03-03 King's Centre Singapore 169662	Singapour	100%	IG
Ingenico Japan K K	3-7-403 Kita - Aoyama 3 - Chome Minato-ku Tokyo	Japon	100%	IG
INGENICO UK Ltd	Ridge Way - Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay - Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse Ainsi que INGENICO Ireland détenue à 100%	Grande Bretagne	100%	IG
INGENICO IBERIA SL	c/ Ribera del Loira, 4 y 6 - 4ª planta Campo de las Naciones 28042 Madrid Ainsi que sa filiale INGENICO Barcelona S.A. détenue à 99,99%	Espagne	100%	IG
INGENICO CORP	6195 Shiloh Road, Suite D Alpharetta, Georgia 30005 Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100%	Etats-Unis	100%	IG
INGENICO IVI INC	9155 South Date Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100%	Etats-Unis	100%	IG
Descartes Inc	6 colonail Lake drive Lawrenceville - New jersey Usa	Etats-Unis	99%	IG
INGENICO DO BRASIL LTDA	Rua Tomé de Souza, 15-8 floor Sao Bernardo do Campo - Sao Paulo Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100%	Brésil	100%	IG
INGENICO ITALIA SpA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano Ainsi que EPOS Italia SpA détenue à 100%	Italie	100%	IG
INGENICO BV	Bogert 31 - 5612 LX Eindhoven	Pays-Bas	100%	IG
INGENICO ELECTRONIC EQUIPMENT CO Ltd	C/D 8F, Block B Wangjing Tower No. 9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd., Beijing, China 100102	Chine	100%	IG
INGENICO KOREA	Woorim Lion's Valley Road - A606B 371-28 Gasan-Dong Geumchun-Gu Seoul Korea Postal Code 153-786	Corée	100%	IG
Ingenico Switzerland SA	Impasse des Ecureuils 2 Case postale 56 CH- 1763 Granges-Paccot	Suisse	100%	IG
INGENICO HUNGARY	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100%	IG
INGENICO EASTERN EUROPE I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg Ainsi que sa filiale INGENICO Polska détenue à 100%	Luxembourg	80%	IG
INGENICO INVESTMENT Luxembourg SA	10 bd royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100%	IG
Planet Ödeme System	ITU Ayazaga Kampuzu Ari 2 Binasi B blok N° 6/1 Koryolu 34469 Maslak Istanbul Ainsi que sa filiale Planet Elektronik Sanayi détenue à 100%	Turquie	100%	IG

6- ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

→ INGENICO (Turquie)

Acquisition du distributeur Turc PLANET, le 13 juillet 2007.

Le pôle de développement logiciel et de services de PLANET permettra au Groupe d'accéder au marché des applicatifs de paiement et d'étendre son offre qui pourra inclure la location des terminaux, leur réparation et le prétraitement des transactions.

La transaction du 13 juillet 2007 a été réalisée pour un montant de 26 millions d'euros dont 6 millions d'euros en titres, représentant une augmentation de 271.064 titres Ingenico (la prime d'émission ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres).

Cessions

→ Europa

Le Groupe a cédé en juin 2007, l'activité intégrée de terminaux embarqués pour les taxis de la société Europa (Australie). Cette cession, effectuée pour un prix de 3.136 milliers d'euros, a dégagé un profit net de cession de 2.002 milliers d'euros.

→ eNConcert

La filiale Ingenico Inc (Etats-Unis) a cédé son activité «eNConcert ». Cette cession a dégagé un profit net de cession de 170 milliers d'euros.

7- INFORMATION SECTORIELLE

Le critère primaire - par zone d'implantation géographique - est représentatif de la structure de la gestion du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le Groupe suit son activité selon les 6 zones principales suivantes :

- l'Europe du Nord (Allemagne, Royaume-Uni ...) ;
- l'Europe du Sud (France, Espagne, Italie...) ;
- le Pacifique / Asie ;
- l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...) ;
- l'Amérique Latine ;
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

Analyse des résultats sectoriels

Au 31 décembre 2007, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2007

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Non alloués	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 100	184 037	50 192	107 899	106 359	17 270			567 857
Chiffre d'affaires groupe	2 164	180 758	952	1 455	9 308	2 090		-196 726	0
Chiffre d'affaires total	104 264	364 795	51 144	109 353	115 666	19 361	0	-196 726	567 857
Résultat opérationnel courant	7 485	50 130	194	6 099	11 666	-3 910	-9 154		62 509
Résultat opérationnel	9 462	42 315	1 256	5 881	11 655	-3 996	-9 550		57 023
Résultat financier									-8 829
Impôt									-8 702
Résultat de la période									39 492
Part du Groupe									39 447
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :									
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 569	135 635	53 146	110 495	106 355	59 657			567 857

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

Au 31 décembre 2006, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Non alloués	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 825	153 709	38 082	110 527	99 025	2 055			506 222
Chiffre d'affaires groupe	1 132	142 505	2 323	493	15 658	0		-162 111	0
Chiffre d'affaires total	103 957	296 214	40 405	111 020	114 682	2 055	0	-162 111	506 222
Résultat opérationnel courant	3 784	23 312	-4 404	7 780	11 327	-2 337	-6 382		33 081
Résultat opérationnel	-94	26 395	-7 088	9 286	11 411	-2 336	-6 382		31 193
Résultat financier									-7 849
Impôt									-7 371
Résultat de la période									15 973
Part du Groupe									15 984
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :									
Chiffre d'affaires hors-groupe	90 152	108 978	38 802	110 527	99 024	58 739			506 222

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

Au 31 décembre 2005, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe						Non alloués	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	centrale/Moyen Orient/Afrique			
Chiffre d'affaires hors-groupe	110 396	147 726	24 974	90 118	62 069	1 656			436 939
Chiffre d'affaires groupe	1 200	117 808	951	3 136	2 305	0		125 400	0
Chiffre d'affaires total	111 529	290 231	27 297	90 611	77 727	1 656	0	-162 111	436 939
Résultat opérationnel courant	4 755	9 003	-6 368	-3 173	6 396	-1 028	-1 335		8 249
Résultat opérationnel	-1 468	-12 363	-11 813	-9 436	6 396	-1 032	-4 652		-34 367
Résultat financier									-3 267
Impôt									-2 502
Résultat de la période									-40 137
Part du Groupe									
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :									
Chiffre d'affaires hors-groupe	110 683	106 820	25 043	90 159	62 321	41 913			436 939

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

Analyse des charges d'amortissement et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe						Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	centrale/Moyen Orient/Afrique		
Charges d'amortissement	2 133	11 820	1 420	2 028	626	3 039		21 067
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	1 819	11 920	0	1 439	1 498	-6		16 670

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe						Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	centrale/Moyen Orient/Afrique		
Charges d'amortissement	1 658	5 009	803	2 655	902	747		11 775
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	-2 767	3 359	26	-109	0	12		521

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe						Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	centrale/Moyen Orient/Afrique		
Charges d'amortissement	2 830	6 404	3 745	2 653	870	37		16 538
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	3 935	6 062	0	-573	0	-13		9 437

Analyse des actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 Décembre 2007 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels hors groupe	42 952	198 411	26 152	108 739	39 914	41 043		457 211
Impôts différés actifs								19 391
Créances d'impôts courants								4 111
Créances financières								1 295
Instruments dérivés								274
Actifs destinés à la vente								0
Total Actif	42 952	198 411	26 152	108 739	39 914	41 043		482 281
Passifs sectoriels hors groupe	17 324	94 054	14 262	25 642	17 560	1 416		170 257
Situation nette de l'ensemble consolidé								195 923
Impôts différés passifs								835
Dettes d'impôt courant								2 280
Dettes financières								111 273
Instruments dérivés								1 713
Passifs destinés à la vente								0
Total Passif	17 324	94 054	14 262	25 642	17 560	1 416		482 281

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 Décembre 2006 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels hors groupe	56 425	149 795	28 936	105 563	37 383	5 959		384 060
Impôts différés actifs								14 393
Créances d'impôts courants								506
Créances financières								59 635
Instruments dérivés								965
Actifs destinés à la vente								0
Total Actif	56 425	149 795	28 936	105 563	37 383	5 959		459 559
Passifs sectoriels hors groupe	19 374	81 896	9 047	19 686	19 759	506		150 268
Situation nette de l'ensemble consolidé								146 897
Impôts différés passifs								734
Dettes d'impôt courant								2 116
Dettes financières								159 403
Instruments dérivés								141
Passifs destinés à la vente								0
Total Passif	19 374	81 896	9 047	19 686	19 759	506		459 559

Les chiffres présentés dans le rapport annuel 2006 concernant les passifs sectoriels ont été modifiés de façon à représenter la position hors groupe des différents secteurs en excluant les positions intragroupes.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 Décembre 2005 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels hors groupe	46 697	136 020	26 565	100 383	29 719	5 036		344 420
Impôts différés actifs								18 083
Créances d'impôts courants								2 681
Créances financières								57 678
Instruments dérivés								301
Actifs destinés à la vente								9 238
Total Actif	63 882	22 296	33 110	189 950	29 881	5 280		432 401
Passifs sectoriels hors groupe	21 678	86 798	8 004	18 303	15 228	1 472		151 483
Situation nette de l'ensemble consolidé								101 330
Impôts différés passifs								804
Dettes d'impôt courant								1 322
Dettes financières								175 007
Instruments dérivés								0
Passifs destinés à la vente								2 454
Total Passif	21 678	86 798	8 004	18 303	15 228	1 472		432 401

Les chiffres présentés dans le rapport annuel 2006 concernant les passifs sectoriels ont été modifiés de façon à représenter la position hors groupe des différents secteurs en excluant les positions intragroupes.

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
2007	-754	-9 186	-354	-1 315	-523	-3 645		-15 778
2006	-1 416	-6 201	-353	-1 090	-888	-521		-10 468
2005	-1 991	-7 629	-329	-1 943	-1 098	-1 584		-14 574

8. COÛTS PAR FONCTION ET AUTRES CHARGES

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Traitements et salaires	71 872	66 137	69 065
Charges Sociales	19 276	17 362	18 347
Charges de retraite - régimes à prestations définies	67	283	404
Provisions pour indemnités de départ en retraite	461	336	-695
Stock options et actions gratuites	6 439	5 875	2 825
Total	98 114	89 993	89 945

Nb : Le total de l'année 2005 a été corrigé par rapport à l'annexe des comptes consolidés publiée en 2005.

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dotations / (Reprises)			
Amortissements et provisions Immobilisations incorporelles	11 391	7 894	6 899
Amortissements et provisions Immobilisations corporelles	6 559	5 322	6 022
Dépréciations des écarts d'acquisitions	1 077	376	4 222
Provisions pour dépréciation des stocks	-2 685	-971	3 881
Provisions pour dépréciation des comptes clients	1 706	-249	-3 078
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	1	-1 818	44
Total	18 048	10 554	17 989

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Frais de restructuration	-6 086	-3 165	-9 293
Coûts des litiges et coûts liés aux problèmes de qualité	-579	630	-24 190
Impact de l'application de la nouvelle méthodologie de dépréciation des stocks		0	-8 837
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif	2 002	2 517	4 659
Dépréciation des écarts d'acquisition		-376	-4 221
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles	-904	-1 331	-918
Autres	82	-164	183
Total	-5 486	-1 888	-42 617

Pour l'année 2007, les charges et produits non récurrents pour un montant de -5,5 millions d'euros s'analysent comme suit :

- les charges de restructuration supportées lors des opérations de réorganisation du Groupe (1.105 milliers d'euros principalement en Asie) ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (4.981 milliers d'euros, essentiellement en France et en Grande Bretagne).
- Les charges et produits relatifs aux litiges juridiques et commerciaux : 579 milliers d'euros.
Les gains nets : 2.002 milliers d'euros; relatifs à la cession de l'activité terminaux embarqués pour flotte de taxis de la société Europa.

Pour l'année 2006, les charges et produits non récurrents pour un montant de 1,9 millions d'euros résultent essentiellement :

- les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs : 3.165 milliers d'euros.
- Les coûts relatifs aux litiges et aux problèmes de qualité : 630 milliers d'euros:

- Les coûts liés aux problèmes de qualité ont été compensés par la reprise de la provision dotée en 2005. Le groupe enregistre une charge résiduelle de 930 milliers d'euros,
- Les charges et produits relatives aux litiges juridiques. Le produit net sur ce poste (1.560 milliers d'euros) est imputable essentiellement à la reprise d'une provision sur un litige excédant l'indemnité négociée et payée à un tiers dans la période.
- Les gains nets : 2.517 milliers d'euros; relatifs à la cession des filiales : ITS, Ingenico Suède et Debitex, objets du plan de cession engagé en 2005.
- La dépréciation du goodwill de la filiale coréenne (acquisition de 100% des titres) : 376 milliers d'euros.
- Les gains et pertes sur cessions d'autres éléments d'actif non courants et les charges de dépréciation enregistrées sur ce type d'actifs : 1.331 milliers d'euros. Plus de la moitié de cette charge correspond aux implantations françaises (conséquence des mesures de réorganisation menées dans ce pays).

10. COÛT FINANCIER NET

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles	-2 978	-3 880	-2 532
Autres charges d'intérêts	-4 224	-5 272	-2 950
Coût de l'endettement financier	-7 202	-9 152	-5 482
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 195	1 524	1 270
Coût de l'endettement financier net	-6 007	-7 628	-4 212
Gains de change	6 581	6 606	4 276
Pertes de change	-12 075	-8 686	-3 042
Gains et pertes de change	-5 494	-2 079	1 234
Gains sur opérations sur swap de taux	630	2	
Gains sur opérations de placements (Réévaluation, Cession)	1 684	1 493	396
Autres produits financiers	854	2 404	412
Autres charges financières	-496	-2 041	-1 098
Autres produits et charges financiers	2 672	1 859	-290
Coût financier net	-8 830	-7 849	-3 268

Pour l'année 2007 le coût financier (net) est composé de :

Le coût de l'endettement financier net est composé :

- des charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles Océane (2.978 milliers d'euros),
- des charges d'intérêts : essentiellement des emprunts MT et concours bancaires souscrits par la maison mère mi-2005 qui ont été remboursés en mai 2007, du nouveau financement (150 millions d'euros) mis en place en mai 2007 sous forme de 2 lignes de crédit dont 25 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2007 et des concours bancaires.

Les produits de trésorerie correspondent aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élèvent à 5.494 milliers d'euros dont une perte de change de 1.064 milliers d'euros consécutive au versement de dividendes intra-groupe.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 2.672 milliers d'euros dont 1.684 milliers d'euros correspondent à des cessions et réévaluations de produits de placements.

Pour l'année 2006, le coût de l'endettement financier est composé de :

- - 3.880 milliers d'euros relatifs aux intérêts contractuels et notionnels de l'émission obligataire de type OCEANE ;
- - 5.272 milliers d'euros correspondant essentiellement aux intérêts des emprunts MT en France.

Les produits de trésorerie correspondent aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élèvent à 2.079 milliers d'euros dont un profit de change de 174 milliers d'euros consécutive au versement de dividendes.

Les autres produits et charges financiers correspondent essentiellement à la réévaluation à la juste valeur des placements financiers.

L'analyse du résultat financier 2007 selon IAS 39 se présente ainsi au 31 décembre 2007 :

<u>Eléments comptabilisés en compte de résultat</u>	<u>2007</u>
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	670
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 312
Produits financiers	5 982
Variation de Juste Valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-1 589
Perte nette de change	-5 211
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie (change)	-283
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie (taux)	-1
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	-7 728
Charges financières	-14 812
Résultat financier net	-8 830

<u>Eléments comptabilisés directement en capitaux propres</u>	<u>2007</u>
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-489
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	-1 808
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	-170
Comptabilisés en Réserves de Juste Valeur (*)	-2 467

(*) Le montant des impôts différés correspondants comptabilisés en capitaux propres s'élève à 848 milliers d'euros.

11- IMPÔTS

Charges d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Charge d'impôt de l'exercice	-10 068	-6 516	-4 303
Impôts différés	1 366	-855	1 800
Total	-8 702	-7 371	-2 502

En 2007, la charge d'impôt de l'exercice correspond principalement aux impôts dus en Amérique Latine, Amérique du nord, Grande Bretagne, Italie et Espagne. Des impôts différés sur déficits reportables ont été activés en France dans la mesure où les perspectives de profitabilité le permettent.

En 2006, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en Amérique Latine, Amérique du nord, Grande Bretagne, Italie. Des impôts différés sur déficits reportables ont été activés dans certains pays (Etats-Unis, France) dans la mesure où les perspectives de profitabilités le permettent.

Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2007. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2008 et les années suivantes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge d'impôt théorique à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net de la période	39 492	15 973	-40 137
Impôt sur les sociétés	-8 702	-7 371	-2 502
Résultat avant impôt	48 194	23 344	-37 635
Taux d'imposition - français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-16 593	-8 037	12 958
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	217	-415	-820
Pertes fiscales de l'exercice non activées	-1 822	-2 888	-14 287
Utilisation de déficits reportables non activés	16 860	8 058	1 069
Effet des différences permanentes	-7 363	-4 089	-1 422
Autres	0	0	0
Total	-8 702	-7 371	-2 502

Impôts différés au bilan

Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts différés actifs :			
Impôts différés actifs recouvrables à plus d'un an	19 391	14 393	18 083
Impôts différés actifs recouvrables à moins d'un an			
Total	19 391	14 393	18 083
Impôts différés passifs :			
Impôts différés passifs recouvrables à plus d'un an	-835	-734	-804
Impôts différés passifs recouvrables à moins d'un an			
Total	-835	-734	-804

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 Décembre 2005	11 274	6 809	18 083	-804	17 279
Impôts différés constatés en résultat	960	-2 224	-1 264	409	-855
Impôts différés constatés en capitaux propres	0	-1 593	-1 593	-420	-2 012
Différence de conversion	-807	-753	-1 560	0	-1 560
Autres mouvements	755	-29	727	81	807
Au 31 Décembre 2006	12 182	2 211	14 393	-734	13 659
Impôts différés constatés en résultat	-2 051	2 996	945	421	1 366
Impôts différés constatés en capitaux propres		2 658	2 658	-860	1 798
Différence de conversion	-104	-177	-282	-28	-310
Autres mouvements	2 043	-367	1 676	367	2 043
Au 31 Décembre 2007	12 070	7 320	19 391	-835	18 556

Analyse par nature

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts différés actifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1 489	-1 265	-120
Engagements envers le personnel	4 860	2 862	2 388
Stock, créances, fournisseurs et provisions	4 682	3 066	7 393
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	12 071	12 182	11 274
Autres (Instruments financiers)	-732	-2 452	-2 852
Total	19 391	14 393	18 083
Impôts différés passifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-854	-456	-14
Engagements envers le personnel	9	205	0
Stock, créances, fournisseurs et provisions	9	-483	-789
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	0	0	-24
Autres (Instruments financiers)	5	7	-3
Total	-835	-734	-803
Montré comme suit au bilan			
Impôts différés actifs	19 391	14 393	18 083
Impôts différés passifs	-835	-734	-804
Total net	18 556	13 659	17 279

Détails des IDA non reconnus

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	15 263	30 677	32 696
Impôts différés sur différences temporelles	267	4 216	NC
Total	15 530	34 893	32 696

12- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwills

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Au 1er janvier	89 987	65 413	69 989
Investissements	21 737	25 382	2 387
Cessions			
Pertes de valeur	-2 577	-376	-3 221
Différences de conversion	416	-20	307
Autres	-3 239	-412	-4 049
Au 31 décembre	106 324	89 987	65 413

Détail des goodwills

(en milliers d'euros)	2007			2006			2005		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
Amérique du Nord	55 434		55 434	57 477		57 477	57 477		57 477
Ingenico Luxembourg	53		53						
Asie	3 284	-376	2 908	4 192	-376	3 816	4 228		4 228
INGENICO Italie	814	-96	718	814	-96	718	814	-96	718
INGENICO Ireland Ltd	919	-107	813	1 026	-139	888	1 001	-131	870
EUROPA Pty Ltd	0	0	0	4 434	-3 379	1 055	4 594	-3 501	1 093
INGENICO Suisse	1 797	-1 000	797	1 797		1 797	1 027		1 027
Moneyline Banking System	2 834	-500	2 334	2 972		2 972			
Moneyline Activité Retail	21 114		21 114	21 264		21 264			
INGENICO Turquie	22 153		22 153						
Total	108 403	-2 079	106 324	93 976	-3 990	89 987	69 141	-3 728	65 413

En 2007

L'augmentation des goodwills est essentiellement due à l'acquisition du distributeur turc Planet. La transaction du 13 juillet 2007 a été réalisée pour un montant de 26 millions d'euros dont 6 millions d'euros en titres, représentant une augmentation de 271.064 titres Ingenico (la prime d'émission ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres). Un complément de prix d'un montant de 2.629 milliers d'euros a été versé en août 2007. Cette opération a eu pour effet, après affectation (voir tableau ci-après) de dégager un goodwill résiduel de 21.684 milliers d'euros.

Affectation provisoire du premier goodwill :

(en milliers d'euros)	Montants identifiés et Affectés	Amortissements 2007	Montants nets fin 12/2007
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets & droits similaires			
<i>Marque</i>	500	-84	416
<i>Technologie</i>	2 300	-292	2 008
Autres immobilisations incorporelles			
<i>Contrats clients à long terme</i>	1 500	-150	1 350
Total Immobilisations incorporelles	4 300	-526	3 774
Total des actifs identifiés et affectés	4 300	-526	3 774
Impôts différés passifs constatés	-860	-106	-966

Pertes de valeur :

Le goodwill de la société Europa a été entièrement déprécié suite à la cession de l'activité terminale embarquée effectuée en juin 2007 (1.077 milliers d'euros).

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2007 ont amené le Groupe à constater une dépréciation des goodwills suivants :

- Ingenico Suisse pour un montant de 1.000 milliers d'euros,
- Moneyline Banking System pour un montant de 500 milliers d'euros.

Ajustement des goodwills :

Le groupe a procédé à des ajustements des goodwills pour :

- Le goodwill de l'Amérique du Nord qui a été révisé suite à l'utilisation en 2007 de déficits fiscaux existants au moment de l'acquisition (2001) et qui n'avaient pas fait l'objet alors d'une activation pour un montant de 2.043 milliers d'euros.
- La reprise de provisions inutilisées sur les sociétés Moneyline Banking, Ingenico SA et Ingenico Electronic Equipment pour un montant de 1.196 milliers d'euros.

En 2006

L'augmentation des goodwills est due principalement à l'opération de rapprochement effectuée en 2006 avec le Groupe MoneyLine. Cette opération qui a pris la forme d'une fusion absorption de la société mère de l'ex-groupe MoneyLine, a eu pour effet, après affectation (affectation en marques, contrats long terme, technologie et stocks pour un montant de 6.210 milliers d'euros), de dégager un goodwill résiduel de 24.236 milliers d'euros.

La prise de contrôle à 100% de la société Xa, devenue INGENICO Suisse a entraîné l'augmentation du goodwill correspondant d'un montant de 770 milliers d'euros.

La prise de contrôle à 100% de la société INGENICO Corée a entraîné l'augmentation du goodwill correspondant d'un montant de 376 milliers d'euros immédiatement déprécié compte tenu des perspectives à court terme de cette société.

En dehors d'INGENICO Corée, les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2006 n'ont pas amené le Groupe à constater une dépréciation des goodwills.

Tests de dépréciation des goodwills

INGENICO a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes des goodwills. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie générant des flux propres de trésorerie. Ces UGT correspondent soit à des filiales, soit à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au delà de l'année 2007, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque unité génératrice de trésorerie à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills sont les suivantes :

2007

Segments	Europe du Nord	Europe du Sud			Pacifique/Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen Orient		Total
		Irlande	Italie	Moneyline Banking System			Moneyline Activité Retail	Turquie	
Valeur nette comptable des goodwills (en milliers d'euros)	813	718	2 334	21 114	2 908	55 434	22 153	850	106 324
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité								
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans								
Taux de croissance à long terme	2,00%	2,00%	1,00%	1,00%	2,00%	2,00%	2,50%	1,00%	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2007	11,89%	11,90%	12,05%	11,90%	15,43%	12,50%	13,01%	11,20%	

2006

Segments	Europe du Nord	Europe du Sud			Pacifique/Asie		Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen Orient	Total
		Irlande	Italie	Moneyline Banking System	Moneyline Activité Retail	Asie			
Valeur nette comptable des goodwills (en milliers d'euros)	888	718	2 972	21 264	3 816	1 055	57 477	1 797	89 987
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité								
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans								
Taux de croissance à long terme	2,50%		2,50%	2,50%	3,00%	1,00%	2,50%	2,50%	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2006	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%	15,30%	14,20%	12,30%	9,86%	

(1) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt a conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- Variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1%
- Variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître la nécessité de revoir les valeurs des goodwills hormis pour MBS et la Suisse. Les valeurs centrales des paramètres de sensibilité étudiés ont entraîné des dépréciations de goodwill de 500 K€ pour MBS et 1 M€ pour la Suisse.

Autres Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)	2007			Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier	19 074	40 794	5 947	65 816
Investissements	973	3 226	3 014	7 213
Cessions	-1 588		-67	-1 655
Variation de périmètre (*)	2 871		1 638	4 509
Différences de conversion	-395	-945	122	-1 218
Autres	-267	-7 477	-388	-8 132
Au 31 décembre	20 668	35 600	10 266	66 534
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier	-11 915	-28 308	-4 232	-44 455
Amortissements	-3 147	-4 823	-1 921	-9 891
Cessions et Pertes de valeur	2 218			2 218
Variation de périmètre (*)	-24		-38	-62
Différences de conversion	304	816	-8	1 112
Autres	323	7 456	344	8 123
Au 31 décembre	-12 243	-24 859	-5 854	-42 956
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier	7 159	12 486	1 716	21 361
Au 31 décembre	8 425	10 741	4 412	23 576

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2007 correspondent essentiellement aux variations induites par l'affectation du goodwill Ingenico Turquie. Ceci correspond à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées pour les montants bruts suivants:

Licences

Marques : 500 milliers d'euros

Technologie : 2 300 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 1 500 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 526 milliers d'euros correspondant à un peu moins de 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition d'Ingenico Turquie.

(en milliers d'euros)	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	2006 Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	14 958	39 895	3 584		58 437
Investissements	151	3 091	308		3 550
Cessions	-301				-301
Variation de périmètre (*)	4 745	0	1 963		6 708
Différences de conversion	-921	-1 630	15		-2 536
Autres	442	-562	78		-42
Au 31 décembre	19 074	40 794	5 947		65 816
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-10 419	-24 521	-3 584		-38 524
Amortissements	-2 837	-4 487	-570		-7 894
Cessions et Pertes de valeur					
Variation de périmètre (*)	-581	7	-38		-612
Différences de conversion	579	1 406	5		1 990
Autres	1 344	-714	-45		585
Au 31 décembre	-11 915	-28 308	-4 232		-44 455
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	4 539	15 374	0		19 913
Au 31 décembre	7 159	12 486	1 716		21 361

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2006 correspondent essentiellement aux variations induites par l'affectation du goodwill Moneyline. Ceci correspond à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées pour les montants bruts suivant :

Licences

Marques : 748 milliers d'euros

Technologie : 3 255 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 1 963 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 176 milliers d'euros correspondant à deux mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Moneyline.

(en milliers d'euros)	Licences	Frais de développement (générés en interne)	2005 Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	13 530	33 163	3 878	24	50 594
Investissements	349	7 161	134		7 645
Cessions	-376	-2 324			-2 700
Variation de périmètre (*)		566			566
Différences de conversion	1 276	2 330	-2		3 604
Autres	179	-1 001	-426	-24	-1 272
Au 31 décembre	14 958	39 895	3 584		58 437
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-8 454	-20 353	-3 146		-31 953
Amortissements	-1 538	-4 012	-869		-6 418
Cessions et Pertes de valeur	257				257
Variation de périmètre (*)		-420			-420
Différences de conversion	-667	-1 916	4		-2 579
Autres	-17	2 180	426		2 589
Au 31 décembre	-10 419	-24 521	-3 584		-38 524
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	5 076	12 810	732	24	18 641
Au 31 décembre	4 539	15 374	0		19 913

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	2007				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	842	37 105	18 858	46	56 852
Investissements	89	5 780	2 345	24	8 238
Cessions	-33	-10 033	-6 246		-16 312
Variation de périmètre	0	290	855		1 144
Différences de conversion	-1	-1 396	89		-1 308
Autres		232	-178	-48	6
Au 31 décembre	897	31 977	15 723	22	48 619
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-395	-26 656	-13 000	0	-40 051
Amortissements	-150	-4 379	-1 999		-6 528
Cessions et Pertes de valeur	33	9 758	5 458		15 249
Variation de périmètre	0	-34	-524		-558
Différences de conversion	0	951	-30		921
Autres			176		176
Au 31 décembre	-512	-20 360	-9 918	0	-30 791
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	447	10 449	5 858	46	16 801
Au 31 décembre	385	11 617	5 804	22	17 829

(en milliers d'euros)	2006				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	1 427	38 094	17 721	32	57 273
Investissements	253	3 611	2 285	46	6 195
Cessions	-1 006	-2 472	-2 696	0	-6 174
Variation de périmètre	0	1 165	1 256	0	2 420
Différences de conversion	0	-1 360	-1 054	0	-2 415
Autres	169	-1 931	1 346	-32	-448
Au 31 décembre	842	37 105	18 858	46	56 852
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-1 152	-26 968	-12 066	0	-40 186
Amortissements	241	-3 516	-2 047		-5 322
Cessions et Pertes de valeur	648	2 093	2 270		5 012
Variation de périmètre	-24	-974	-756		-1 754
Différences de conversion	0	1 304	814		2 119
Autres	-107	1 404	-1 216		81
Au 31 décembre	-395	-26 656	-13 000	0	-40 051
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	275	11 126	5 655	32	17 087
Au 31 décembre	447	10 449	5 858	46	16 801

(en milliers d'euros)	2005				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	8 303	34 992	12 257	432	55 983
Investissements	57	3 680	1 567	85	5 390
Cessions	-5 185	-2 369	-161	0	-7 715
Variation de périmètre		24			24
Différences de conversion	147	2 532	1 790	35	4 504
Autres	-1 895	-765	2 268	-520	-912
Au 31 décembre	1 427	38 094	17 721	32	57 273
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-3 682	-23 863	-8 532	0	-36 077
Amortissements	-587	-3 671	-1 597	0	-5 855
Cessions et Pertes de valeur	1 907	1 950	128	0	3 984
Variation de périmètre		-8			-8
Différences de conversion	-103	-1 999	-1 159	0	-3 261
Autres	1 313	623	-906	0	1 030
Au 31 décembre	-1 152	-26 968	-12 066	0	-40 186
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	4 621	11 129	3 725	432	19 907
Au 31 décembre	275	11 126	5 655	32	17 087

14. ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2005, 2006 et 2007, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation et autres créances rattachées non consolidées.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Actifs financiers non courants	1 295	899	1 221
Total	1 295	899	1 221

15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2005, 2006 et 2007, les autres actifs non courants comprennent :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Autres actifs non courants	2 338	6 544	8 274
Total	2 338	6 544	8 274

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Créances supérieures à 1 an	2 042	3 740	5 274
Créances fiscales hors IS supérieures à 1 an	295	443	577
Créance d'IS supérieures à 1 an (carry back)	0	2 298	2 298
Produits constatés d'avance supérieurs à 1 an	0	63	125
Total	2 338	6 544	8 274

16. STOCKS

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Matières premières et consommables	11 785	14 592	14 254
Produits finis	50 816	48 024	37 391
Dépréciations Mat. Prem. et consommables	-4 065	-5 932	-6 953
Dépréciations Produits finis	-6 064	-6 725	-4 564
Montants Nets	52 472	49 960	40 128

17. CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION

Les clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Fournisseurs : avances & acomptes versés	3 513	1 567	1 105
Créances clients sur ventes de biens et services	132 943	119 834	133 659
Créances sur personnel & organismes sociaux	166	130	232
Créances fiscales - hors IS	4 293	4 122	1 309
Comptes courants - actif	70		311
Autres créances	1 828	2 586	4 410
Provisions pour créances douteuses	-3 874	-2 257	-2 521
Total	138 938	125 982	138 505

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2007			2006		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Non échus	98 156	-53	98 103	76 899	-325	76 574
< 120 jours	28 686	-35	28 651	26 782	-127	26 655
120 - 180 jours	1 797	-174	1 623	9 291	-52	9 239
> 180 jours	4 304	-3 612	830	6 862	-1 753	5 254
Total	132 943	-3 874	129 206	119 834	-2 257	117 722

18. AUTRES ACTIFS COURANTS ET CREANCES D'IMPOT

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Charges constatées d'avance	6 748	5 486	1 879
Intérêts courus sur créances et prêts	170	315	469
Total	6 917	5 802	2 347
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 111	506	2 681

Nb : La présentation de ce tableau a été modifiée par rapport aux états financiers 2005. Le sous total Etat, impôts sur les bénéfices correspondant à la ligne : Créances d'impôts courant du bilan consolidé.

19. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Le groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2007 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

20. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Nombre d'actions en circulation

	2007	2006	2005
Emises au 1er Janvier	32 108 576	29 924 312	29 803 117
Emises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	450 430	301 500	121 195
Emises dans le cadre de l'opération de fusion Moneyline		1 882 764	
Emises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Planet Ödeme	271 064		
Emises dans le cadre de distribution d'actions gratuites	100 000		
Emises au 31 Décembre	32 930 070	32 108 576	29 924 312
Actions propres au 31 Décembre	634 332	782 829	319 310

Les actions d'INGENICO ont une valeur nominale de 1 €. Le capital social autorisé au 31 décembre 2007 consiste en 32.930.070 actions.

Actions propres

(en euros)	2006	Acquisitions	Cessions	Autres (*)	2007
Nombres de titres	782 829	498 595	-459 154	-187 938	634 332
Valeur	15,31	19,92	19,47	11,47	17,06
Total	11 986 536	9 932 627	8 941 152	2 154 862	10 823 149

(en euros)	2005	Acquisitions	Cessions	Autres	2006
Nombres de titres	319 310	800 690	-337 171	0	782 829
Valeur	12,14	16,63	16,72	0	15,31
Total	3 876 136	13 317 589	-5 637 499	0	11 986 536

A compter du 05 mai 2006, la société est intervenue sur le marché boursier afin d'y acheter ses titres conformément à la résolution de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 qui est venue se substituer à la résolution de l'AG mixte du 5 mai 2006 dans les mêmes conditions d'achat maximum de 30 € pour une période de 18 mois à compter de la dite date.

- En 2007, aucune action n'a été achetée dans le cadre de ce contrat.

(*) 60.290 actions propres ont été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'action gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo. 127.648 actions ont été prélevées pour servir une conversion en action existante demandée par un obligataire (Océane) en décembre 2007.

Le portefeuille des actions propres est au 31 décembre 2007 de 544.832 actions au cours moyen de 16,44 €.

- En 2006, 483.460 actions avaient été achetées au cours moyen de 16,84 € durant l'année 2006. Le portefeuille des actions achetées en nom propre était au 31 décembre 2006 de 732.770 actions au cours moyen de 15,16 €.

* Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place au cours de l'année 2004 :

- En 2007, 498.595 actions ont été acquises au cours moyen de 19,92 € et 459.154 actions ont été vendues au cours moyen de 19,47 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 89.500 actions au 31 décembre 2007.

- En 2006, 317.230 actions ont été acquises au cours moyen de 16,32 € et 337.171 actions vendues au cours moyen de 15,45 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 50.059 actions au 31 décembre 2006.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2007

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires a autorisé le 4 mai 2000 et le 18 octobre 2004 le conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions.

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.904 options supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 Juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement). Compte tenu de cet ajustement et des levées d'options intervenues, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2007 est de 700.386.

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le président du Conseil d'administration a attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A a été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 a attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B a été fixé à 8,46 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003).

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 a attribué une troisième tranche d'options dite Tranche C, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription.

Le prix de souscription de la Tranche C a été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004).

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 a attribué une quatrième tranche d'options dite Tranche D, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D a été fixé à 11,04 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004).

Tranche E :

Le Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, a attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E a été fixé à 13,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 a attribué une nouvelle tranche d'options dite Tranche F, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F a été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 a attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite Tranche H, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H a été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution sans décote.

Pour tous les plans ci dessus, les conditions de souscription sont la présence dans l'entreprise pendant 3 ans à compter de la date d'attribution.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 a autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596.052 actions. Cette limite a été portée à 599.056 actions par l'Assemblée générale du 05 mai 2006, représentant 3 % du capital.

Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65.000 actions dont 10.000 au Président, 50.000 au Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 a autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du groupe, dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration soit 898.569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100.000 actions gratuites ont été attribuées au directeur général, Mr Amedeo d'Angelo, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre.

Le 15 mars 2006, le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635.000 actions ont été ainsi attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble 150.000 actions ont été attribuées à des membres du comité exécutif. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à l'ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires ont été accordées aux attributaires.

Lors du conseil d'administration du 17 juillet 2007, il a été attribué 100.000 actions gratuites au directeur général, Mr Philippe Lazare, réparties en attributions trimestrielles de 25% par trimestre. Mr Jacques Stern, s'est vu attribué 15.000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du conseil d'administration.

60.290 actions propres ont été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'action gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo.

100.000 actions ont été créées par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant Mr Amedeo d'Angelo.

Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 Juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Compte tenu de ces attributions et des départs et arrivées d'autres attributaires intervenus dans la période, le nombre d'actions gratuites existantes est de 637.457 au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, il restait 760.000 actions gratuites attribuées.

Evolution des plans d'options sur titre et actions de la période

2007							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	427 500	747	287 613	21 000	119 634	8	5,67 €
Tranche B	10 000	24	10 024		0	8	8,46 €
Tranche C	55 000	244	11 244	3 000	41 000	8	10,93 €
Tranche D	100 000	456		0	100 456	8	11,04 €
Tranche E	0	0			0	8	13,93 €
Tranche F	129 500	566	13 053	23 506	93 507	8	11,68 €
Tranche H	395 000	1 867	15 078	36 000	345 789	8	11,62 €
Actions Gratuites	760 000	158 522	160 290	120 775	637 457		
Total	1 877 000	162 426	497 302	204 281	1 337 843		

(1) dont 345.789 exerçables au 31 décembre 2007

2006							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	684 500		213 000	44 000	427 500	8	5,67 €
Tranche B	10 000				10 000	8	8,46 €
Tranche C	127 500		52 500	20 000	55 000	8	10,93 €
Tranche D	110 000			10 000	100 000	8	11,04 €
Tranche E	0				0	8	13,93 €
Tranche F	172 000		3 000	39 500	129 500	8	11,68 €
Tranche H	425 000		5 000	25 000	395 000	8	11,62 €
Actions Gratuites	165 000	635 000	0	40 000	760 000		
Total	1 694 000	635 000	273 500	178 500	1 877 000		

(1) dont 437.500 exerçables au 31 décembre 2006

	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	780 500		45 500	50 500	684 500	8	5,67 €
Tranche B	25 000		15 000		10 000	8	8,46 €
Tranche C	147 500			20 000	127 500	8	10,93 €
Tranche D	110 000				110 000	8	11,04 €
Tranche E	30 000			30 000	0	8	13,93 €
Tranche F	209 500			37 500	172 000	8	11,68 €
Tranche H		425 000			425 000	8	11,62 €
Actions Gratuites		165 000			165 000		
Total	1 302 500	590 000	60 500	138 000	1 694 000		

(1) dont 0 exercable au 31 décembre 2006

Juste valeur des options attribuées

INGENICO a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution.

La volatilité considérée est la volatilité historique calculée sur une période de 1 an précédant la date d'attribution, à l'exception des plans A et B pour lesquels la volatilité considérée a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul.

La courbe de taux d'intérêt est calculée à partir des taux monétaires et des taux swaps de Bloomberg.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche H
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (€)	6,43	8,91	12,53	14,39	15,45	11,1	12,24
Prix d'exercice (€)	5,67	8,46	10,93	11,04	13,93	11,68	11,62
Volatilité attendue (%)	61,83%	54,69%	41,32%	41,28%	40,28%	38,71%	38,55%
Durée de vie de l'option (an)	8	8	8	8	8	8	8
Taux de dividendes attendu	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Taux de rendement sans risque	4,12%	3,87%	4,05%	4,30%	4,13%	3,46%	3,35%

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur, la charge reconnue en résultat opérationnel courant et en autres charges et produits opérationnels (celles liés à la restructuration) au titre des attributions d'options et d'actions gratuites s'élève sur l'exercice 2007 respectivement à :

Stocks options : 996 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 415 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.

Attributions gratuites d'actions : 5.028 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

Sur 2006, la charge était la suivante :

Stocks options : 1.366 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 304 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.

Attributions gratuites d'actions : 4205 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

21. RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat de la période part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

	2007	2006	2005
Résultat de la période part du Groupe (en milliers d'euros)	39 447	15 984	-40 131
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	31 738 076	29 791 844	29 629 628
Résultat de base par action (en euros)	1,24	0,54	-1,35

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Au 31 décembre 2007, les instruments dilutifs comprennent :

Les options de souscriptions d'actions et les actions gratuites.

Au 31 décembre 2007, les instruments anti dilutifs comprennent :

Les obligations convertibles (Océanes) et l'économie d'intérêts dans l'hypothèse d'une conversion en actions.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat de la période part du Groupe	39 447	15 984	-40 131
Résultat de la période part du Groupe dilué	39 447	15 984	
Nombre moyen pondéré d'actions existantes	31 738 076	29 791 844	29 629 628
Incidence des instruments dilutifs :			
- exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	918 580	611 410	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	32 656 656	30 403 254	29 629 628
Résultat dilué par action (en euros)	1,21	0,53	-1,35

22. DETTES FINANCIERES NETTES

Pour le groupe INGENICO, les dettes financières nettes sont représentées par les dettes financières à court et à long terme diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 479	67 625	55 087
Placements	21 338	58 736	56 457
Dettes financières	-111 273	-159 403	-175 007
Dettes financières nettes	-2 457	-33 042	-63 463

Les placements pour un montant de 21.338 milliers d'euros correspondent à des actifs financiers courants de gestion de trésorerie pour 13.651 milliers d'euros comptabilisés selon l'option de juste valeur. Le solde soit 7.687 milliers d'euros est classifié comme actif disponible à la vente (cf. règles et méthodes comptables).

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 811	58 018	29 329
OPCVM classés en trésorerie	44 668	9 607	25 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 479	67 625	55 087
OPCVM classés en placement	21 338	58 736	56 457
Trésorerie et placements	108 817	126 361	111 544

La variation des placements à court terme (OPCVM) classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Solde au 1er janvier	68 343	82 215	2 842
Augmentations / Achats	47 171	27 384	89 315
Diminutions / Ventes	-47 456	-44 336	-10 295
Différence de conversion	-33	-35	0
Autres mouvements	-2 020	3 115	353
Solde au 31 décembre	66 005	68 343	82 215

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. A défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	56 302	70 054	68 374
Dettes bancaires	151	8 214	20 451
Billets de Trésorerie	24 549	40 000	40 000
Dettes liées aux contrats de location-financement	2 913	2 828	4 348
Autres dettes financières	217	204	872
Dettes financières à long terme	84 132	121 300	134 045
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	5 206		
Dettes bancaires ou assimilées	2 878	12 677	16 931
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 769	1 142	2 111
Concours bancaires	17 288	24 284	21 920
Dettes financières à court terme	27 142	38 103	40 962
Total des dettes financières	111 273	159 403	175 007

Durant l'année 2005, INGENICO avait émis un emprunt obligataire sous forme d'OCEANE en date du 4 mai 2005 pour un montant brut de 80 millions d'euros. Le montant de l'OCEANE, enregistré frais d'émission déduits a été scindé dans les comptes consolidés entre une composante obligataire enregistrée en dette, et une composante capitaux propres.

Par ailleurs, le 16 juin 2005, INGENICO avait restructuré sa dette avec un pool de 4 banques pour un montant global de refinancement de 72.5 millions d'euros se décomposant comme suit :

- souscription d'un emprunt MT de 32.500 milliers d'euros (échéance avril 2009 – à taux variable) en remplacement du prêt existant de 20.625 milliers d'euros ;
- transformation des lignes court terme en moyen terme 3 ans confirmées pour un montant de 40 000 milliers d'euros.

Concernant l'emprunt MT, Les banques prêteuses ont confirmé le 13 avril 2006 à l'unanimité des membres du pool bancaire leur accord pour ne pas donner suite au cas de défaut constaté suite au non respect des ratios au titre de l'exercice 2005, adapter la définition des ratios financiers aux nouvelles normes comptables (IFRS) et pour réviser la grille des ratios financiers. La contrepartie de cet accord a été la modification de l'échéancier de remboursement du prêt :

- raccourcissement de la durée du prêt d'une échéance (dernière échéance le 15 octobre 2008 au lieu du 15 avril 2009);
- et augmentation de l'échéance de remboursement du 15 octobre 2006 de 4.062 milliers d'euros.

C'est donc 12.187 milliers d'euros qui ont été remboursés en 2006 au titre de ce prêt.

Durant le premier semestre 2007, Ingenico a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. Ingenico a donc remboursé le 23 mai 2007, un billet de trésorerie de 40 millions d'euros et le solde de la partie amortissable s'élevant à 12.187 milliers d'euros (une information complémentaire sur la mise en place de ce financement est présentée en note 4 : Gestion des risques financiers)

Rachat de titres et Offre publique de rachat Océane 80 millions d'euros du 4 mai 2005

Ingenico a procédé par le biais de son courtier à partir du 04 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur 1 million de titres.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté s'élevait à 620.000 obligations. Durant cette période un investisseur a exercé son droit de conversion et 127.013 obligations ont été converties en actions et lui ont été servies par le biais des actions auto-détenues.

La revalorisation de l'Océane a donc intégré ces deux paramètres au 31 décembre 2007.

Le 14 janvier 2008, Ingenico a finalisé le programme de rachat d'obligations à hauteur de 1.000.000 de titres.

Le 21 janvier 2008, Ingenico a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé et à échéance du 1^{er} janvier 2012 de la totalité des Océane restantes à savoir 4.067.793 obligations.

99,8% des obligations ont été apportées à la conversion soit 4.059.819. Une émission de 4.063.216 actions nouvelles (1) a été faite le 21 février 2008.

(1) Par application d'un ratio d'attribution d'actions de 1,005 action Ingenico pour 1 Océane.

Par ailleurs il a été obtenu un accord à l'unanimité des banques pour procéder à l'offre publique de rachat conformément au contrat de refinancement de 150 millions d'euros.

1) Emprunt obligataire OCEANE (émission du 4 mai 2005)

INGENICO a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions INGENICO nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 4 mai 2005 et pour échéance le 1^{er} janvier 2012. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 80 millions d'euros et il est représenté par 5.194.806 obligations d'une valeur nominale unitaire de 15,40 euros. Les obligations portent intérêts au taux nominal annuel de 2,75%. Le taux d'intérêt effectif se situe à 5,68 %.

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa no 05-042 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 15 avril 2005.

Conversion et/ou échange des obligations en actions

A tout moment, à compter de la date de règlement, soit le 4 mai 2005, et jusqu'au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'obligations pourront demander l'attribution d'actions ordinaires de l'Émetteur à raison d'une action pour une obligation, sous réserve des ajustements prévus. L'Émetteur pourra à son gré remettre des actions nouvelles et/ou des actions existantes.

Amortissement normal

Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2012 par remboursement au prix de 15,40 euros par obligation.

Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

La Société peut procéder à l'amortissement des obligations par anticipation :

- pour tout ou partie des obligations, à tout moment et sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou par offres publiques
- pour la totalité des obligations restant en circulation, à tout moment à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à l'échéance des obligations, sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires,
- par remboursement au pair, majoré des intérêts courus, depuis la dernière date de Paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif ;
- si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130% de ce prix de remboursement anticipé.

Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion, soit en numéraire au gré des porteurs d'obligations.

Amortissement anticipé au gré des porteurs

Tout titulaire d'obligations pourra à son gré demander le remboursement de tout ou partie de ses obligations le 1^{er} janvier 2009 ou le 1^{er} janvier 2010 au pair majoré de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective.

Exigibilité anticipée

Par ailleurs, la documentation de l'OCEANE contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative de la majorité des porteurs d'obligations, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de manquement à d'autres obligations contenues dans la documentation (sous réserve, le cas échéant, de période de « grâce »), de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), de liquidation dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi qu'en cas de cessation de la cotation des actions ordinaires de la Société sur le Premier marché d'Euronext S.A.

A noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de INGENICO ne constituerait pas une condition d'exigibilité anticipée des obligations et serait sans incidence sur le taux d'intérêt qui leur est applicable.

Maintien de l'emprunt à son rang

INGENICO s'est enfin engagée à maintenir les obligations à un rang identique à toutes les autres obligations négociables qui pourraient être émises par la Société (« pari passu »).

En application du principe de comptabilisation décrit en note « Instruments financiers composés », la juste valeur de la dette correspondante au passif du bilan, ainsi que la part affectée en capitaux propres, ont été calculées à la date de l'émission de l'OCEANE, le 04 mai 2005.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

En 2005, L'OCEANE ayant été émise à un taux d'intérêt nominal 2,75 % inférieur à celui du marché (pour la période, le taux de financement comparable était de 6,67 %, sur la base d'un taux swap de référence de maturité 6 ans et 8 mois à 3,17 % et d'un spread pour une maturité de 7 ans à 3,5 %), la juste valeur de la composante dette ressortait à 67.301 milliers d'euros à l'origine et 10.620 milliers d'euros pour la composante optionnelle après prise en compte du coût du « put » investisseurs et de

l'imputation des frais d'émission (2.079 milliers d'euros répartis au prorata entre dette et capitaux propres).

Au 31 décembre 2005, la valeur de la composante dette au bilan s'élève à 68.374 milliers d'euros.

Compte tenu d'un taux effectif de 5,67 %, le montant de la charge d'intérêt de l'exercice s'élève à 2.532 milliers d'euros, contre un coupon de 1.458 milliers d'euros sur la base du taux nominal de l'emprunt.

Au 31 décembre 2006, la valeur de la composante dette au bilan s'élève à 70.055 milliers d'euros. Compte tenu d'un taux effectif de 5,67 %, le montant de la charge d'intérêt de l'exercice s'élève à 3.880 milliers d'euros, contre un coupon de 2.200 milliers d'euros sur la base du taux nominal de l'emprunt.

Au 31 décembre 2006, aucun obligataire n'a demandé la conversion de ses titres en actions.

Au 31 décembre 2007, la valeur de la composante dette au bilan s'élève à 61.508 milliers d'euros. Le montant de la charge d'intérêts de l'exercice s'élève à 2.978 milliers d'euros compte tenu de l'opération de rachat en cours au 31 décembre 2007 (620.000 océane rachetées au 31 décembre 2007 – 11.95% du total des Océanes émises).

Au 31 décembre 2007, un obligataire a demandé la conversion de 127 013 titres en actions existantes (2.44% du total des Océanes émises).

2) Dettes bancaires et billets de trésorerie

Au 31 décembre 2007, le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspond essentiellement à l'utilisation partielle de la tranche A (60 millions d'euros) du refinancement mis en place en mai 2007.

Au 31 décembre 2006, les dettes bancaires correspondaient essentiellement au principal de l'emprunt moyen terme souscrit au mois de juin 2005 (18,5 millions d'euros).et au tirage en totalité d'un billet de trésorerie de 40 millions d'euros.

3) Concours bancaires

Au 31 décembre 2007, les concours bancaires (17,3 millions d'euros) sont répartis principalement sur l'Italie, la France et le Brésil.

Au 31 décembre 2006, les concours bancaires (24,3 millions d'euros) étaient répartis entre la France, le Brésil, l'Italie et la Grande Bretagne.

4) Dettes liées aux contrats de location financement

Les dettes relatives aux contrats de location financement concernent principalement des contrats de location-financement sur l'Espagne (Sabadell) et depuis 2007 sur l'Italie (Easy Leasing).

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2007			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
OCEANES	Ingenico SA	61 508	5,67%	5 206		56 302	
	Total	61 508		5 206		56 302	
Dettes bancaires	Ingenico SA (billet de trésorerie)	24 549	Euribor 3 mois + 60 pts			24 549	
	Ingenico Barcelona SA	312		161	151		
	Planet Elektronik Sanayi	1		1			
	Planet Odeme Sistem	542	Variable 3 mois	542			
	Total	25 404		704	151	24 549	
Dettes liées au contrat de location financement	Ingenico SA	126			126		
	Ingenico Do Brasil Ltda	137	20,88%		137		
	Ingenico Iberia	2 672	7%	1 133	1 071	286	182
	Ingenico Hungary	32		7	7	18	
	Ingenico Pacific	3	10,12%	3			
	Planet Elektronik Sanayi	52	10,21%		52		
	Planet Odeme Sistem	280	10,21%		280		
	Ingenico Italia SpA	1 309		626	683		
Total	4 611		1 769	2 356	304	182	
Concours bancaires	Ingenico SA	4 209	Eonia + 40 pts	4 209			
	Ingenico Do Brasil Ltda	4 495	18,48%	4 495			
	Ingenico Italia SpA	8 476	4,80%	8 476			
	Ingenico UK	86	6%	86			
	Ingenico Data systems SA	1		1			
	Total	17 267		17 267			
Autres dettes financières	Ingenico SA	204			204		
	Ingenico Data Systems SA	13			13		
	Ingenico Electronic Equipment	39			39		
	Planet Odeme Sistem	31			31		
	Total	287			287		
Interêts courus sur emprunts	Ingenico SA	1 910	2,75%	1 910			
	Ingenico Iberia	286		286			
	Total	2 196		2 196			
Total des dettes financières		111 273		27 142	2 794	81 155	182

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2 006			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
OCEANES	Ingenico SA	70 054	5,67%				70 054
	Total	70 054					70 054
Dettes bancaires	Ingenico SA (billet de trésorerie)	58 504	Euribor 3 mois + 95 pts	10 592	7 912	40 000	
	Ingenico Barcelona SA	1 796		1 494	151	151	
	Ingenico Iberia	578	7%	578			
	Autres	13		13			
	Total	60 891		12 677	8 063	40 151	
Dettes liées au contrat de location	Ingenico SA	135			135		
	Ingenico Do Brasil Ltda	325	entre 14 et 20% par an		315	10	
	Ingenico Iberia	3 444	7%	1 128	2 208	108	
	Ingenico Hungary	39		7	7	21	4
	Ingenico Pacific	27		7	20		
	Total	3 970		1 142	2 685	139	4
Concours bancaires	Ingenico SA	9 458	Eonia + 40 pts	9 458			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 371	entre 14 et 20% par an	2 371			
	Ingenico Italia SpA	7 770	Euribor 3 mois +80 pts	7 770			
	Ingenico UK	4 627	6%	4 627			
	Ingenico Data Systems SA	1		1			
	DSI International SA	1		1			
	Ingenico Colombia	56		56			
	Total	24 284		24 284			
Autres dettes financières	Ingenico SA	204			204		
	Total	204			204		
Intérêts courus sur emprunts							
	Total						
	Total des dettes financières	159 403		38 103	10 952	40 290	70 058

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Euro	105 575	151 958	157 293
Dollar US		2 753	6 606
Livre Sterling	86	4 627	9 380
Autres devises	5 612	65	1 728
Total des dettes financières	111 273	159 403	175 007

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières
Solde au 01 janvier 2005	77 674
Nouveaux emprunts	122 669
Remboursements	-37 506
Variation des tirages sur lignes de crédit	21 116
Différence de conversion	765
Autres mouvements	-9 917
Variation de périmètre	206
Solde au 31 Décembre 2005	175 007
Nouveaux emprunts	320
Remboursements	-21 670
Variation des tirages sur lignes de crédit	6 161
Différence de conversion	-352
Autres mouvements	-311
Variation de périmètre	246
Solde au 31 Décembre 2006	159 403
Nouveaux emprunts	26 842
Remboursements	-69 408
Variation des tirages sur lignes de crédit	-7 135
Différence de conversion	193
Autres mouvements	224
Variation de périmètre	1 154
Solde au 31 Décembre 2007	111 273

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

(en milliers d'euros)	Couverture des risques de taux			Couverture des risques de change		
	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actif courant	8	179	253	266	786	48
Passif courant				-1 713	-141	
Total	8	179	253	-1 447	645	48

Ventilation des instruments par politique d'investissement

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
<i>Instruments qualifiés de couverture de flux futurs</i>			
<i>(Cash Flow Hedge)</i>			
Contrats de change à terme	-1 374	643	
Swaps de taux	8	179	253
<i>Instruments non désignés en couverture de flux futurs</i>			
Options de change	63	2	48
Contrats de change à terme	-136		
Swaps de taux			
TOTAL	-1 439	824	301

Les variations de valeur des instruments de couverture inefficace ou des parties inefficaces d'instruments de couverture éligible à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement en résultat financier. L'inefficacité issue des couvertures s'élève à – 284 milliers d'euros. Elle est principalement liée aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

24. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2006	Différence de conversion	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Ecart actuariels	Solde au 31 décembre 2007
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	5 927	-401	68			-1553	4 040
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
- Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie)	1 628		820	-374			2 074
Total	7 555	-401	888	-374	0	-1 553	6 115

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2005	Différence de conversion	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Ecart actuariels	Solde au 31 décembre 2006
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	7 073	126	283			-1555	5 927
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
- Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie)	1 018		408	-72	274		1 628
Total	8 091	126	691	-72	274	-1 555	7 555

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2004	Différence de conversion	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Autres	Solde au 31 décembre 2005
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	6 131	175	404			363	7 073
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
- Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie)	1 713			-695			1 018
Total	7 844	175	404	-695	0	363	8 091

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux Etats Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) Régimes à prestations définies.

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume Uni ;

- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays principalement concernés sont la France et l'Italie.

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs

Analyse des engagements

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISES AU BILAN			
Dette actuarielle	16 150	17 812	16 515
Juste valeur des actifs de couverture	12 109	11 885	9 443
Engagements nets	4 040	5 927	7 073
Reflétés au bilan comme suit			
Montant à l'actif			
Montants au passifs	4 040	5 927	7 073
Engagements nets	4 040	5 927	7 073

Les variations des années 2005,2006 et 2007 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Engagements nets au bilan	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Engagements nets au bilan	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Engagements nets au bilan
	2007			2006			2005		
au 31 décembre N-1	17 812	11 885	5 927	16 515	9 443	7 073	12 769	6 638	6 131
Cout des services rendus	865	-1	866	1 089	0	1 089	1 105	0	1 105
Cout financier	914	0	914	807	0	807	733	0	733
Rendement attendu des actifs	0	859	-859	0	689	-689	0	547	-547
Prestations versées aux salariés	0	853	-853	0	924	-924	0	888	-888
Contributions aux plans	298	298	0	337	337	0	263	263	0
Paievements	-304	-304	0	-293	-293	0	-170	-170	0
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	-1 944	-391	-1 553	-997	557	-1 555	1 453	1 091	363
Différences de conversion	-1 491	-1 090	-401	354	228	126	361	186	175
Autres variations			0			0			0
Au 31 décembre N	16 150	12 109	4 040	17 812	11 885	5 927	16 515	9 443	7 073

Le Groupe applique IAS 19 révisée, et en conséquence les écarts actuariels sont constatés en totalité dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts actuariels au 31 décembre 2007 s'élèvent à - 256 milliers d'euros.

Les effectifs représentent 221 salariés en activité au Royaume Uni au 31 décembre 2007, contre 216 au 31 décembre 2006 et 222 au 31 décembre 2005.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation des engagements de 3,30 % en 2007 (3,25 % en 2006 et 2005) ;
- taux d'augmentation des salaires de 3,30 % en 2007 (3.10% en 2006 et 3.00 % en 2005) ;
- rendements attendus des actifs de 4,40 % en 2007 (5.10% en 2006 et 4,70 % en 2005).

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs

La dette actuarielle représente au 31 décembre 2007 : 2.074 milliers d'euros (1.628 milliers d'euros au 31 décembre 2006 et 1.018 milliers d'euros au 31 décembre 2005).

Le coût des régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs peut être détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Coût des services rendus Prestations versées aux salariés	446	336	-695 9
Coût des régimes de retraites non couverts par des actifs	446	336	-686

Les effectifs représentent 394 salariés en activité, principalement en France.

(en nombre de salariés hors intérimaires)	2007	2006	2005
France	350	244	259
Italie	44	45	39
Total	394	289	298

25. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2007	Différence de conversion	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Variations de périmètre et Autres	Solde au 31 décembre 2007
Provisions pour garantie	2 886	-330	8 216	-4 008	0	328	7 092
Provisions pour litiges et réclamations	3 487	-72	2 895	-1 893	-516	1 402	5 303
Provisions pour restructuration	2 139	-20	577	-733	0	-656	1 307
Autres provisions	511	-4	3 004	-169	0	-69	3 274
Total	9 023	-426	14 691	-6 803	-516	1 005	16 976

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2006	Différence de conversion	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Variations de périmètre et Autres	Solde au 31 décembre 2006
Provisions pour garanties	7 288	-34	802	-5 406	0	236	2 886
Provisions pour litiges et réclamations	4 942	0	593	-1 517	-2 672	2 141	3 487
Provisions pour restructuration	65	-1	2 068	-13	0	20	2 139
Autres provisions	408	-17	268	-96	0	-52	511
Total	12 702	-52	3 731	-7 032	-2 672	2 345	9 023

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2005	Différence de conversion	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres	Solde au 31 décembre 2005
Provisions pour garanties	3 103	118	4 243	-155	0	-22	7 287
Provisions pour litiges et réclamations	1 965	0	7 824	-1 379	0	-3 468	4 942
Provisions pour restructuration	0	0	964	-35	0	-864	65
Autres provisions	790	75	140	-585	0	-12	408
Total	5 858	193	13 171	-2 154	0	-4 366	12 702

Pour 2007

Garanties

La provision pour garanties correspond à une estimation des coûts attendus correspondant à la garantie d'un an donnée lors de la vente du produit.

Litiges et réclamations

INGENICO est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. INGENICO estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à des provisions sur risques contentieux prud'homaux.

INGENICO comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Pour 2005 et 2006

Garanties

Une provision spécifique de 3.778 milliers d'euros avait également été prise en compte fin 2005 pour couvrir les coûts identifiés de réparation du problème technique rencontré lors du déploiement massif d'un nouveau produit. Cette provision spécifique est entièrement consommée au 31 décembre 2006.

Litiges et réclamations

La reprise de provision sans objet (- 2 672 milliers d'euros) correspond à la différence entre le montant provisionné en 2005 et la charge réellement décaissée enregistrée lors du règlement d'un important litige juridique durant le 1^{er} semestre.

Restructurations

La dotation de l'année correspond aux provisions constituées en Allemagne, France et Corée et sont relatives aux mesures de réorganisation que le groupe a continué de mener en 2006.

En 2005, la majorité de la provision pour restructuration menée au cours du 2^{ème} semestre 2005 a été transférée au poste « charge à payer », les dépenses étant considérées comme certaines au 31 décembre.

26. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dettes fournisseurs	88 849	74 260	81 066
Autres dettes d'exploitation	21 410	20 224	19 156
<i>Dont avances versées par les clients</i>	1 552	1 295	558
<i>Dont dettes fiscales</i>	6 367	5 300	6 338
<i>Dont dettes sociales</i>	13 182	11 155	9 463
<i>Autres</i>	309	2 473	2 797
Total	110 260	94 484	100 223

27. DETTES D'IMPOT COURANT

La dette d'impôt courant est constituée essentiellement de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

(en milliers d'euros)	2007	2006
Canada	494	627
Espagne	657	128
Angleterre	260	92
Irlande	0	26
Italie	831	297
Turquie	37	0
Mexique	0	490
USA	0	456
Total	2 280	2 116

28. DETTES DIVERSES

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Intérêts courus sur dettes	6	0	15
Autres dettes	10 048	10 928	14 422
Produits Constatés d'avance	25 154	26 348	15 194
Total	35 209	37 276	29 631

29. PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Le groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2007 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Engagements reçus			
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Moneyline jusqu'au 1er Novembre 2007 ramenée à 1,500 K€ (au delà du 1er novembre 2007 et jusqu'à fin avril 2008)	1 500	2 000	
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur Planet : échéance 12/07/2010 (dépôt du montant sur un compte sequestre pour un an)	2 000		
Indemnité d'assurance de départ à la retraite	16	47	
Engagements donnés			
Cautions bancaires diverses (en France, Espagne, Turquie et Italie)	2 531	385	258 117
Contrat de prestation de service avec un des actionnaires de l'ancien groupe Moneyline	665	1 020	
Nantissement des titres de la filiale américaine "Ingenico Corp" en garantie de l'emprunt de refinancement 2005	-	56 250	68 438
Nantissement des titres MBS en garantie de l'emprunt BNP	-	72	
Garanties de passif données dans le cadre des cessions intervenues en 2006 :			
Debitek - échéance 01/04/2007	-	3 948	
Ingenico Sweden - échéance 30/04/2007	-	2 415	
ITS - échéance 1/05/2007	-	2 800	
Pour mémoire, la garantie couvre les contentieux fiscaux pendant la durée légale	-		
Garanties de passif données dans le cadre des cessions intervenues en 2007 :			
Garantie de passif octroyée par Ingenico Pacific à Cabcharge dans le cadre de la cession de l'activité terminaux embarqués - échéance 27/06/2008	791		

S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la société portant sur les actions de ses filiales :

- Engagement de rachat des intérêts minoritaires de la filiale : Ingenico Eastern Europe Sarl

Au 31 décembre 2007, la Société a également les engagements suivants dans le cadre de son activité :

- Commandes en cours fermes auprès de ses fabricants pour un montant d'environ 43 millions d'euros (30 millions d'euros au 31 décembre 2006).

- Paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables de location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Engagements donnés sur location simple	18 843	13 681	16 089
Total	18 843	13 681	16 089

L'analyse des engagements donnés par le groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2007 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	202	1 661	479	502	593	3 438
N+2	175	2 647	312	522	322	3 978
N+3	155	2 647	289	490	172	3 754
N+4	140	2 370	20	403	0	2 934
N+5 et suivante	0	4 740	0	0	0	4 740
Total	672	14 065	1 101	1 917	1 087	18 843

L'analyse des engagements donnés par le groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2006 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	185	1 471	374	492	7	2 530
N+2	165	1 411	185	600	7	2 367
N+3	158	1 298	0	536	7	1 999
N+4	75	1 185	0	516	7	1 783
N+5 et suivante	118	4 740	0	132	12	5 001
Total	701	10 106	559	2 276	39	13 681

L'analyse des engagements donnés par le groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2005 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	264	1 509	751	891		3 415
N+2	157	1 224	405	902		2 688
N+3	93	1 222	61	373		1 749
N+4	88	1 184	0	211		1 483
N+5 et suivante	85	5 895	0	774		6 754
Total	687	11 034	1 217	3 151	0	16 089

31. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 23,53 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'INGENICO. Le montant des facturations de cette société à la maison mère s'élève à 293 milliers d'euros en 2007.

Les rémunérations et avantages relatifs au président du conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2007 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc.-07	31/12/2006 (*)	31/12/2005 (*)
Rémunérations fixes	1 446	1102	777
Rémunérations variables	667	1073	239
Indemnités diverses	2 299		
Stock options et attributions d'actions gratuites (coût du service comptabilisé)	2 896	1653	412
Total	7 308	3 828	1 428

* Pour 2006 et 2005 le tableau présente les rémunérations des dirigeants du Groupe présents au 31 décembre 2006 et 2005.

32. EVENEMENTS POST CLOTURE

Sagem

Le 14 mars 2008, l'assemblée générale extraordinaire d'INGENICO s'est réunie pour approuver les apports en nature par la société Sagem Sécurité d'actions des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem Defesa de Segurança do Brasil.

Cette opération permet au nouvel ensemble de bénéficier de la forte complémentarité des deux sociétés en termes d'implantation géographique, de réseau commercial et d'offre produit, combinant une expertise technologique pointue et un savoir-faire en matière de services.

Les apports ont été effectués selon le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du Code du commerce et des textes pris pour son application.

En rémunération de ses apports valorisés à 238.765.432 euros, Sagem Sécurité a reçu 10.663.046 actions nouvelles d'Ingenico, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro chacune et d'une somme en numéraire de 4.856.590 euros versée à la date de réalisation de l'apport. Afin de s'assurer que l'opération est équitable, il est convenu de prendre en compte la variation de l'endettement financier net et les besoins en fonds de roulement des sociétés apportées et d'Ingenico. Cette prise en compte n'affecte pas le nombre d'actions nouvelles ordinaires qui seront remises à Sagem Sécurité en rémunération de l'apport. Les informations détaillées relatives à cette opération figurent dans le document E enregistré auprès de l'AMF le 28 février 2008, sous le numéro E.08-0005.

Emprunt obligataire

Ingenico a procédé par le biais de son courtier à partir du 04 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur 1 million de titres. Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté s'élevait à 620.000 obligations. Le 14 janvier 2008, Ingenico a racheté 380.000 Océanes, finalisant ainsi ce programme de rachat d'obligations.

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder à la conversion anticipée de la totalité des océanes restantes à savoir 4.067.793 obligations. 99,8% des obligations ont été apportées à

la conversion soit 4.059.819. Une émission d'actions nouvelles de 4.063.216 actions a été faite le 21 février 2008, par application d'un ratio d'attribution de 1.005 action INGENICO pour une océane.

Il a été obtenu un accord à l'unanimité des banques pour procéder à l'offre publique de rachat conformément au contrat de refinancement de 150 millions d'euros.

20.3 Rapport des Commissaires des comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Ingenico S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.
- La société procède systématiquement, à chaque date de clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 aux états financiers. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que les notes 2 et 12 donnent une information appropriée.
- Le paragraphe « Impôt sur le résultat » de la note 2 expose les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs. Nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Frédéric Quélin
Associé

Paris La Défense, le 17 avril 2008

S.A. CGEC
Jacques Moreau
Associé

20.4 Comptes sociaux au 31 décembre 2007

Bilan au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

(en milliers d ' Euros)

	Notes Annexes	Brut	2007 Amortissements ou dépréciations	Net	2006 Net
Actif					
Immobilisations incorporelles	4				
Frais de recherche et développement		16 628	12 597	4 031	7 341
Concessions, brevets, droits similaires		5 777	4 906	872	792
Fonds commercial		26 212	1 571	24 641	24 641
Autres immobilisations incorporelles		6 452	686	5 766	2 594
Immobilisations corporelles	4				
Constructions sur sol d'autrui		697	341	356	415
Installations techniques, matériel et outillage industriels		12 401	8 312	4 089	2 065
Autres immobilisations corporelles		3 056	1 515	1 541	1 323
Avances et acomptes					87
Immobilisations Financières	4				
Participations	5,9,19	208 432	5 488	202 944	193 347
Créances rattachées à des participations	5,6,9,19	30 232	2 917	27 315	11 454
Autres immobilisations financières	6	9 547	12	9 535	11 798
TOTAL I		319 435	38 345	281 090	255 858
Actif circulant					
Stocks	9				
Matières premières et autres approvisionnements		5 619	2 514	3 105	2 826
Produits intermédiaires & finis		8 090	1 424	6 666	3 835
Marchandises		294	11	283	48
TOTAL STOCKS		14 003	3 949	10 054	6 709
Créances d'exploitation	5,6,9,13,19				
Avances et acomptes versés sur commandes		2 413		2 413	1 296
Créances clients et comptes rattachés		89 647	8 519	81 128	93 803
Autres créances		17 170	3 542	13 628	12 897
Valeurs mobilières de placement	7,9	67 406	489	66 917	62 795
Disponibilités	13	3 352		3 352	8 272
Charges constatées d'avance	6	3 775		3 775	1 178
TOTAL II		197 766	16 500	181 266	186 950
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	1 630		1 630	1 910
Ecart de conversion (actif)		2 609		2 609	837
TOTAL DE L'ACTIF		521 439	54 845	466 595	445 555

Passif	Notes Annexes	2007	2006
Capitaux propres	8		
Capital social		32 930	32 109
Primes d'émission		190 804	184 237
Réserves	8		
Réserve légale		2 519	2 519
Autres réserves			
Report à nouveau	8	(16 907)	(34 608)
Résultat de l'exercice	8	34 691	17 701
Provisions réglementées	8,9	531	192
TOTAL I (CAPITAUX PROPRES)		244 568	202 150
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	9	18 339	10 165
TOTAL II (PROVISIONS)		18 339	10 165
Dettes	12		
Autres emprunts obligataires	10,13	70 380	82 200
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11,13	29 244	65 976
Emprunts et dettes financières divers	5,19	2 166	4 390
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		115	108
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,19	83 967	65 882
Dettes fiscales et sociales	13	10 362	9 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 000
Autres dettes	13,19	6 402	1 152
Produits constatés d'avance		660	2 912
TOTAL III (DETTES)		203 295	232 746
Ecarts de conversion (passif)		393	494
TOTAL DU PASSIF		466 595	445 555

Compte de résultat au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

Du 1 er janvier 2007 au 31 décembre 2007 (en milliers d' Euros)	Notes Annexes	2 007	2 006
Ventes de marchandises		13 609	14 509
Production vendue (biens)		243 834	190 836
Production vendue (services)		27 360	22 277
CHIFFRE D' AFFAIRES	14,19	284 803	227 622
Autres produits d'exploitation	19	6 276	859
Reprises d'exploitation	9,19	8 382	8 318
Total des produits d'exploitation		299 462	236 799
Achats stockés consommés	19	160 618	132 439
Autres achats et charges externes	19	50 006	44 814
Impôts, taxes et versements assimilés	19	3 139	2 403
Salaires et traitements	15,20	19 638	18 079
Charges sociales		8 998	7 372
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	7 163	7 010
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif	9,19	10 098	8 185
Autres charges		291	445
Total des charges d'exploitation		259 951	220 747
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 510	16 052
Produits financiers	5	29 132	15 895
Charges financières		(15 868)	(12 287)
Dotations et reprises financières	9	2 694	10 487
RESULTAT FINANCIER	16,19	15 958	14 095
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		55 469	30 147
Produits exceptionnels		629	8 437
Charges exceptionnelles		(12 729)	(20 286)
Dotations et reprises exceptionnelles	4,9	(9 229)	(1 169)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17,19	(21 329)	(13 018)
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices (Produits)/Charges	18	(551)	(573)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		34 691	17 701

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Nominations

Le conseil d'administration en date du 27 juin 2007 a nommé M. Jacques STERN aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration en date du 17 juillet 2007 a nommé M. Philippe LAZARE aux fonctions de Directeur Général.

Acquisition du distributeur Turc Planet

INGENICO a acquis le 13 juillet 2007 le distributeur Turc, Planet, composé des deux sociétés Planet Odeme et sa filiale Planet Elektronik. La transaction a été réalisée pour un montant de 26 M€ dont 20 M€ en trésorerie et 6 M€ en titres, représentant une augmentation de 271 064 d'actions INGENICO.

Avec cette acquisition, INGENICO entend développer son activité sur un marché particulièrement dynamique. Le pôle de développement logiciel et de services de Planet permettra au groupe d'accéder au marché des applicatifs de paiement et d'étendre son offre qui pourra inclure la location des terminaux, leur réparation et le prétraitement des transactions.

Emprunt obligataire OCEANE

INGENICO a procédé par le biais de son courtier à partir du 4 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur un nombre de 1 millions de titres.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté était de 620 000 obligations. Durant cette période un investisseur a exercé son droit de conversion et 127 013 obligations ont été converties en actions et lui ont été servies par le biais des actions auto-détenues.

Projet de rapprochement d'INGENICO avec Sagem Monétel

INGENICO et Sagem Sécurité ont conclu un accord pour donner naissance à un leader mondial en solutions de paiement électroniques.

INGENICO a signé avec Sagem Sécurité un traité d'apport visant à rapprocher leurs activités de solutions de paiement électroniques dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1- forte complémentarité des deux sociétés, en termes d'implantation géographique, de réseau commercial, et d'offre produit ;
- 2- offre combinant une expertise technologique pointue et un large savoir-faire en matière de services ;
- 3- chiffre d'affaires pro forma combiné 2006 de 646 millions.

Aux termes de l'accord conclu, Sagem Sécurité apporte à INGENICO ses activités de paiement logées dans ses filiales Sagem Monétel et Sagem Danemark.

En rémunération de cet apport, Sagem Sécurité recevra 10.663.046 actions nouvelles ordinaires de la société INGENICO, entièrement libérées, d'une valeur de nominale d'un euro chacune, qui seront émises par cette dernière à titre d'augmentation de capital et d'une somme en numéraire d'un montant de 4.856.590 euros, payée à la date de la réalisation de l'apport.

Opérations de fusion

Les sociétés DSI, LEXEM, SCI DU 5 PARC FLORAL ont fait l'objet d'une dissolution anticipée, sans liquidation par transmission universelle du patrimoine.

NOTE 2 ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sagem

Le 14 mars 2008, l'assemblée générale extraordinaire d'INGENICO s'est réunie pour approuver les apports en nature par la société Sagem Sécurité d'actions des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem Defesa de Segurança do Brasil.

Cette opération permet au nouvel ensemble de bénéficier de la forte complémentarité des deux sociétés en termes d'implantation géographique, de réseau commercial et d'offre produit, combinant une expertise technologique pointue et un savoir-faire en matière de services.

Les apports ont été effectués selon le régime juridique de droit commun des apports en nature pure et simple, tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du Code du Commerce et des textes pris pour son application.

En rémunération de ses apports valorisés à 238.765.732 euros, Sagem Sécurité a reçu 10 663 046 actions nouvelles d'INGENICO, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro chacune et d'une somme forfaitaire de 4.856.590 euros payée à la date de réalisation de l'apport. Afin de s'assurer que l'opération est équitable, il est convenu de prendre en compte la variation de l'endettement financier net et les besoins en fonds de roulement des sociétés apportées et d'INGENICO. Cette prise en compte n'affecte pas le nombre d'actions nouvelles ordinaires qui seront remises à Sagem Sécurité en rémunération de l'apport. Les informations détaillées relatives à cette opération figurent dans le document E enregistré auprès de l'AMF le 28 février 2008, sous le numéro E.08-0005.

Emprunt obligataire

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des océanes restantes à savoir 4.067.793 obligations.

99,8% des obligations ont été apportées à la conversion, soit 4.059.819. Une émission d'actions nouvelles de 4.063.216 actions a été effectuée le 21 février 2008, par application d'un ratio d'attribution d'action de 1,005 actions INGENICO pour une Océane.

NOTE 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

- Recherche et développement :

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

- Autres immobilisations incorporelles :

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par la société sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- frais de développement : 3 à 5 ans,
- licences : 3 ans,
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Le coût d'un actif produit par la société pour elle-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La société comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes d'amortissement et les durées de vie suivants :

- agencements et aménagements des constructions : 10 ans, linéaire ;
- matériel technique (informatique bureau d'études) : 4 ans, dégressif ;
- autres outillages : 4 ans, linéaire ;
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans, linéaire ou dégressif.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité. INGENICO apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées par la méthode des flux financiers actualisés nets de

l'endettement des filiales. Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen du capital et sont déterminés en fonction du risque lié à l'activité.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production correspondant au coût de fabrication du sous-traitant.

Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les dépenses engagées sur des contrats de fournitures d'applicatifs réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge constatée sur l'exercice). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances au cours de clôture est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les créances en devises faisant l'objet de couvertures sont inscrites à la valeur de leur instrument de couverture. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Instrument de couverture de change

La société INGENICO gère le risque de change de façon globale au niveau du groupe. L'objectif de la gestion du risque de change chez INGENICO est de couvrir le risque de dépréciation de la monnaie étrangère contre euro pour toutes les facturations émises en devise. Le risque de change couvert est donc un risque de change transactionnel pour couvrir les postes clients, fournisseurs et comptes courants ainsi que les flux futurs provenant des budgets sur une période d'un an glissant. Afin de se couvrir contre le risque de change associé à son activité à l'étranger, la société INGENICO met en place principalement des changes comptant, changes terme, des options et des produits désactivants. Les instruments souscrits répondent à la qualification de couverture et sont présentés en engagements hors bilan.

Indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. La société comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes. L'indemnité de départ à la retraite est évaluée pour l'année 2007 à 1 148 263 euros. La dotation de l'exercice a été comptabilisée en exploitation.

Cette indemnité est calculée avec un taux de charges de 48%.

L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à l'âge de 65 ans.

Le taux de revalorisation annuel des salaires a été retenu à 1,80%.

Le taux d'actualisation est de 1,90%.

La méthode prospective a été retenue. Cette méthode est préconisée par l'Ordre des Experts-Comptables et répond à la norme IAS 19 révisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Elles concernent les dépenses engagées lors de l'émission de l'Océane (amortissement sur 6 ans) et de la mise en place du nouvel emprunt (amortissement sur 4 ans).

NOTE 4 MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d ' Euros)

IMMOBILISATIONS

(en milliers d ' Euros)

Rubriques et postes	Valeur brute au 01.01.2007	Augmentation	virement de poste à poste	Diminution	Valeur brute au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles	51 264	3 824		18	55 070
Immobilisations corporelles	11 462	4 717	87	112	16 154
Avances et acomptes s/immo.corporelles	87		-87		
Immobilisations financières :					
. Titres de participation	198 762	15 134		5 464	208 432
. Créances rattachées aux participations	19 166	19 449		8 383	30 232
. Autres immobilisations financières	11 810	75		2 338	9 547
TOTAUX	292 551	43 199		16 315	319 435

AMORTISSEMENTS

(en milliers d ' Euros)

Rubriques et postes	Cumulés au 01.01.2007	Dotation	Virement de poste à poste	Reprise	Cumulés au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles	15 895	3 878		13	19 760
Immobilisations corporelles	7 638	2 481		34	10 084
TOTAUX	23 533	6 359		47	29 845

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d ' Euros)

Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
4 668	1 691	

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	augmentations	dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 910	525	805	1 630

NOTE 5 PARTICIPATION

(en milliers d ' Euros)

Filiales (1)	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31.12.07	Prêts et avances reçus par la société au 31.12.07	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2007	Observation
				Brute	Nette						
IDS SOFRACIN SA 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	1 572	(1 697)	100,00%	1 419			12		2		
MONEYLINE VENTURES 183 avenue Geoges Clémenceau 92000 Nanterre	250	(279)	99,96%	250		25			(8)		
MONEYLINE BANKING SYSTEMS 183 avenue Geoges Clémenceau 92000 Nanterre	1 283	485	99,99%	5 775	4 101	101	1 950	7 179	373	749	
CASH SOLUTIONS 77 Boulevard Gambetta 59055 Roubaix	152	(750)	67,00%	102		436					avance dépréciée à 100%
INGENICO GMBH Pfalzburger Strasse 43-44 10717 Berlin - Allemagne	1 023	(6 063)	100,00%	1 027	1 027	7 934		15 874	(335)		
INGENICO UK LTD (2) 17 Ridge Way Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay Dunfermline FIFE JY11 5 JU - Ecosse - Grande Bretagne	1 418	7 716	100,00%	1 544	1 544	4 308		87 854	3 195	1 000	
INGENICO ITALIA SPA (2) Via Stephenson 43/A 20157 Milano - Italie	250	4 208	100,00%	838	838	350		44 069	1 494	353	
INGENICO IBERIA SL (2) C/Ribeira des Loira, 4 y 6 4 plana Campo de las Naciones 28042 Madrid - Espagne	8 115	32 974	100,00%	87 191	87 191			53 486	5 881	3 121	
INGENICO HUNGARY Big U. 3-5 1022 Budapest - Hongrie	12	(1 073)	100,00%	12	12	1 025		588	(460)		

INGENICO EASTERN EUROPE SARL (2) 10 Bld Royal 2449 Luxembourg - Luxembourg	13	195	80,00%	10	10	375		3 140	369		
INGENICO Investment "Luxembourg" 10 Bd Royal L-2449 Luxembourg - Luxembourg	500	(634)	100,00%	508	508	652			(516)		
INGENICO SWITZERLAND Impasse des Ecoreuils 2 case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot - Suisse	85	(4 409)	100,00%	1 810	810	5 042		692	(1 638)		
INGENICO CORP (2) 6195 South Date Land Blvd Suite D Alpharetta Georgia 30005 - Etats-Unis	106 970	(80 435)	100,00%	86 229	86 229			109 053	3 735	6 252	
INGENICO IVI INC (2) 9155 South Dade Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 - Etats-Unis	1	8 582	100,00%	418	418			41 146	7 654	3 690	
DESCARTES CORP. Colonial Lake Drive Lawrenceville Etats-Unis	1	(1 159)	99,00%			1 503					avance dépréciée à 100 %
INGENICO DO BRASIL LTDA (2) Rua Tomé de Souza, 15 - 8 Floor São Bernado do Campo - Sao Paulo - Brésil	511	3 966	100,00%	273	273	764		66 940	(781)		
INGENICO KOREA Daeha Building 508, 14-11 Yeoeido Dong, Yeongdunpo, gu,Séoul postal code 150-715- Corée	36	(787)	100,00%	158		263		115	(181)		avance dépréciée à 100%
INGENICO ELECTRONIC EQUIPMENT CO LTD C/D 8, Block B Wangjing Tower n°9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd 100102 BEIJING - Chine	1 896	(2 793)	100,00%	5 353	5 353	557		4 436	(706)		
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD (2) 6 Prosperity Parade Warriewood NSW 2102 - Australie	257	(4 604)	100,00%	692		2 696		38 676	4 715		avance dépréciée à 100%
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) Pte Ltd. 390 Havelock Road, 03-3 King's centre Singapore 169662 - Singapour	95	(6 484)	100,00%	101				6 426	(1 880)		
INGENICO JAPAN KK 4F Sumitomo fudosan Higashi Shinbashi Bldg n°6-1-2-4 Hamamatsucho Minatoku Tokyo 105-0013 - Japon	61	(4 877)	100,00%	92		1 899		1 184	(2 608)		avance dépréciée à 100%
INGENICO ODEME SYSTEM (2) ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B Blok No : 6/1 Koryulu 34469 Maslak Istanbul	6 899	(540)	100,00%	14 630	14 630	14 540		13 065			
Total				208 432	202 944	42 470	1 961			15 165	

(1) Pour les filiales étrangères, le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année et les postes du bilan au taux de clôture

(2) Sous-groupe

NOTE 6 ETAT DES CREANCES

(en milliers d' Euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	30 232		30 232
Autres immobilisations financières (1)	9 547		9 547
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	546		546
Autres créances clients	89 100	89 100	
Impôts sur les bénéfices	3 042	3 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 153	1 153	
Groupe	11 881	11 881	
Débiteurs divers	1 096	1 096	
Charges constatées d'avance	3 775	3 728	47
TOTAL (2)	150 372	110 001	40 372
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	142 939	109 076	33 863

(1) Dont actions propres 8 955 milliers d'euros

(2) Dont effets de commerce reçus : 82 milliers d'euros

NOTE 7 INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS

(en milliers d ' Euros)

Nature des titres	Valeur Comptable	Valeur d'inventaire	Dont Dépréciation
Actions propres	1 868	1 947	
SICAV & FCP	65 538	65 469	489
Bons de caisse à court terme			
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	67 406	67 416	489

NOTE 8 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d ' Euros)

	Au 1 er janvier 2007	Affectation du résultat 2007	Mouvements 2007	Au 31 décembre 2007
Capital	32 109		821 (1)	32 930
Primes d'émission	184 237		6 567 (2)	190 804
Réserve légale	2 519			2 519
Report à nouveau	(34 608)	17 701		(16 907)
Résultat de l'exercice	17 701	(17 701)	34 691	34 691
Provisions réglementées	192		338	531
TOTAUX	202 150		42 417	244 568

(1) dont levée stocks options 335 milliers d'Euros

(1) dont dividendes convertis 113 milliers d'Euros

(2) dont prime d'émission sur stocks options 1 826 milliers d'Euros

(2) dont dividendes versés (3 161) milliers d'Euros

(2) dont prime de fusion 823 milliers d'Euros

(2) dont prime d'émission sur rachat société Planet 5 310 milliers d'Euros

NOTE 9 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(en milliers d ' Euros)

	Montant au 01.01.2007	Dotation	Reprise	Montant au 31.12.2007
I - PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	192	465	126	531
TOTAL I	192	465	126	531
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges (1)	1 615	1 500	883	2 232
Provisions pour garanties données aux clients	406	445	403	447
Provisions pour perte de change	837	2 609	837	2 609
Provisions pour indemnités départ en retraite	897	251		1 148
Autres provisions pour risques et charges (2)	6 409	7 494	2 000	11 903
TOTAL II	10 165	12 298	4 124	18 339
III - DEPRECIATIONS				
sur immobilisations corporelles	21	77	14	84
sur immobilisations financières	13 138	2 393	7 115	8 416
sur stocks	8 018	1 962	6 032	3 949
sur comptes clients	954	8 145	579	8 519
sur autres créances	3 130	846	435	3 542
sur valeurs mobilières de placement		489		489
TOTAL III	25 262	13 913	14 175	25 000
TOTAL I +II+III	35 619	26 676	18 425	43 870
DONT DOTATIONS ET REPRISES				
d'exploitation		10 098	8 382	
financières		5 400	8 093	
exceptionnelles		11 179	1 950	

(1) : Provision sur litiges prud'homaux et commerciaux

(2) : dont provision relative aux actions gratuites (4.334 en milliers d'Euros en 2006 et 7.843 en milliers d'Euros en 2007)

NOTE 10 EMPRUNT OBLIGATAIRE OCEANE

Le 27 avril 2005, INGENICO a procédé à une émission d'Obligations à option de conversion et/ou échange en actions INGENICO nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 4 mai 2005 et pour échéance le 1er janvier 2012. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 80 millions d'euros et il est représenté par 5.194.806 Obligations d'une valeur nominale unitaire de 15,40 euros. Les Obligations portent intérêts au taux nominal annuel de 2,75%.

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa no 05-042 de la Commission des opérations de bourse en date du 15 avril 2005.

- Conversion et/ou échange des Obligations en actions

A tout moment, à compter de la date de règlement, soit le 4 mai 2005, et jusqu'au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions ordinaires de l'émetteur à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve des ajustements prévus. L'émetteur pourra à son gré remettre des actions nouvelles et/ou des actions existantes.

- Amortissement normal

Les Obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2012 par remboursement au prix de 15,40 euros par Obligation, soit environ 100 % de la valeur nominale des Obligations.

- Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

La Société peut procéder à l'amortissement des Obligations par anticipation :

- pour tout ou partie des Obligations, à tout moment et sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou par offres publiques;

- pour la totalité des Obligations restant en circulation, à tout moment à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à l'échéance des Obligations, sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires;

- par remboursement au pair, majoré des intérêts courus, depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif ;

- si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130% de ce prix de remboursement anticipé.

Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion, soit en numéraire au gré des porteurs d'Obligations.

- Amortissement anticipé au gré des porteurs

Tout titulaire d'Obligations pourra à son gré demander le remboursement de tout ou partie de ses Obligations le 1^{er} janvier 2009 ou le 1^{er} janvier 2010 au pair majoré de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective.

- Exigibilité anticipée

Par ailleurs, la documentation de l'OCEANE contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative de la majorité des porteurs d'Obligations, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de manquement à d'autres Obligations contenues dans la documentation (sous réserve, le cas échéant, de période de « grâce »), de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), de liquidation dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi qu'en cas de cessation de la cotation des actions ordinaires de la Société sur le Premier Marché d'Euronext S.A.

A noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de INGENICO ne constituerait pas une condition d'exigibilité anticipée des Obligations et serait sans incidence sur le taux d'intérêt qui leur est applicable.

- Maintien de l'emprunt à son rang

INGENICO s'est enfin engagée à maintenir les Obligations à un rang identique à toutes les autres Obligations négociables qui pourraient être émises par la Société (« pari passu »).

Ingenico a procédé par le biais de son courtier à partir du 4 décembre 2007 jusqu'au 14 janvier 2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur un nombre de 1 millions de titres.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres racheté était de 620.000 obligations. Durant cette période un investisseur a exercé son droit de conversion et 127.013 obligations ont été servies par le biais des actions auto-détenues.

INGENICO a procédé au remboursement anticipé de cet emprunt obligataire le 21 février 2008 (voir note 1 dans les faits majeurs et note 2 événements postérieurs à la clôture).

NOTE 11 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d ' Euros)	Montant	Durée	Date de fin de contrat
Intérêts courus sur emprunt	14		
Billets de trésorerie (1)	25 000	3 ans	16/05/2010
CREDIT COURT TERME			
Découvert bancaire	4 209		
Intérêts courus sur comptes bancaires	20		
TOTAL	29 244		

(1) Ce poste correspond à la mise en place de la ligne sécurisée (billets de trésorerie de trois mois renouvelables sur une durée de trois ans).

Cette ligne de crédit comporte l'engagement du groupe à respecter certains critères financiers mesurés à travers des ratios :

* Dettes financières nettes /Ebitda qui doit être inférieur à 2,5,

* Dettes financières nettes /Capitaux propres qui doit être inférieur à 0,8,

* Ebitda/ Frais financiers nets qui doit être supérieur à 5.

Au 31 décembre 2007, ces ratios sont respectés.

NOTE 12 ETAT DES DETTES

(en milliers d ' Euros)

2007	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etat des dettes				
Autres emprunts obligataires	70 380	8 117		62 263 (1)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 244	4 244	25 000	
Emprunts et dettes financières divers	2 166	1 962	204	
Fournisseurs et comptes rattachés	83 967	83 967		
Personnel et comptes rattachés	5 641	5 641		
Sécurité sociale et autres organismes	4 137	4 137		
Etat et autres collectivités publiques	98	98		
Autres impôts,taxes assimilés	486	486		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 402	6 402		
Produits constatés d'avance	660	175	485	
TOTAUX	203 181	115 229	25 689	62 263
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	232 637	103 751	48 886	80 000

(1) remboursement anticipé prévu dans les conditions décrites notes 2 et 10, la partie à plus de 5 ans correspond aux obligations converties en actions en 2008

NOTE 13 PRODUITS A RECEVOIR - CHARGES A PAYER

(en milliers d ' Euros)

Etat des produits à recevoir compris dans les rubriques ci-dessous	31.12.2007	31.12.2006
Créances clients et comptes rattachés	9 708	3 889
Autres créances	479	436
Disponibilités	5	50
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	10 192	4 375

Etat des charges à payer comprises dans les rubriques ci-dessous	31.12.2007	31.12.2006
Autres emprunts obligataires	1 884	2 200
Emprunts et dettes auprès d'établissements de credit	34	242
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 735	8 503
Dettes fiscales et sociales	8 788	6 867
Autres dettes	2 542	535
TOTAL DES CHARGES A PAYER	26 983	18 347

NOTE 14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d ' Euros)

	2 007	2 006
REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE		
France métropolitaine et DOM	38 947	32 570
Australie, Chine et Sud-est asiatique	29 367	18 940
Europe et Europe centrale	125 180	107 613
Amériques	50 122	36 702
Moyen Orient	33 567	28 635
Afrique	7 620	3 162
TOTAL	284 803	227 622

NOTE 15 EFFECTIF MOYEN

	2007	2006
Personnel salarié		
Cadres et ingénieurs	242	226
Employés, agents de maîtrise et techniciens	60	53
TOTAL	302	279

NOTE 16 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d ' Euros)

Nature	2007	2006
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des comptes à terme		
Produits de participations	15 165	7 196
Gains de change	5 357	4 422
Revenus des autres créances	2 923	2 737
Gains sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 755	861
Reprises sur provisions et transfert de charges	8 093 (1)	11 714
Autres produits	1 932	680
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	37 225	27 609
CHARGES FINANCIERES		
Pertes de change	6 017	5 677
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 400	1 227
Charges d'intérêts	7 357	6 343
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	174	30
Autres charges	3	237
Malis sur fusion /tup	2 316 (2)	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	21 267	13 515
RESULTAT FINANCIER	15 958	14 095

(1) dont reprises sur titres INGENICO BV, 18 milliers d'Euros
dont reprises sur créance INGENICO BV, 3 289 milliers d'Euros
dont reprises sur créance INGENICO PACIFIC, 1 480 milliers d'Euros
dont reprises sur titres LEXEM, 2 303 milliers d'Euros

(2) concerne les sociétés LEXEM et DSI

NOTE 17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d ' Euros)

	2007	2006
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur cessions d'immobilisations	32	7 737
Reprises sur amortissements dérogatoires	127	383
Reprises sur amortissements sur agencements Puteaux		356
Reprises provisions pour risques	1 823	3 903
Produits sur exercices antérieurs		130
Autres	597	569
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 579	13 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur cessions d'immobilisations	105	8 912
Dotations aux amortissements dérogatoires	465	330
Dotations aux provisions sur actions gratuites	4 156	3 491
Dotations aux provisions pour litiges	1 362	1 144
Dotations aux provisions pour fermeture de site	300	
Frais de restructuration dont indemnités de départ	2 331	2 066
Mali sur rachat d'actions et d'obligations	5 070	
Pénalités sur marchés	225	
Abandon créance INGENICO PACIFIC		5 520
Abandon créance INGENICO AB		2 363
Abandon créance INGENICO JAPAN	4 896	
Abandon créance INGENICO BV	3 577	
Problème qualité d'un produit haut de gamme	773	1 184
Autres	648	1 087
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 908	26 097
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21 329)	(13 018)

NOTE 18 IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d ' Euros)

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2007	2006
Résultat de l'exercice	34 691	17 701
Impôt sur les bénéfices sur résultat courant	(450) (1)	
Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices liés à l'intégration fiscale (2)	(102)	(573)
Total impôts	(551)	(573)
RESULTAT AVANT IMPOTS	34 140	17 128

(1) crédit d'impôt recherche

(2) Suite à l'option pour le régime légal d'intégration fiscale exercée par le groupe, l'impôt comptabilisé chez la société mère représente le montant figurant en charges pour l'ensemble des filiales intégrées.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires :	2007	2006
	Effet fiscal au taux 34,43%	34,43%
ACCROISSEMENTS		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Amortissements dérogatoires	183	66
	183	66
ALLEGEMENTS		
PROVISIONS NON DEDUCTIBLES L'ANNEE DE COMPTABILISATION		
Dépréciation client non déductible	360	192
Provision pertes à terminaison		10
Contribution de solidarité	125	88
Effort construction	25	6
Provision pour actions gratuites	2 700	
Dotations pour départ à la retraite	86	
Autres dotations pour risques	51	
AUTRES		
Ecart de conversion passif	135	170
TOTAL DES ALLEGEMENTS	3 482	466

CREDIT A IMPUTER	2007	2006
Déficits reportables	21 349	50 811
Moins-values à long terme	1 396	1 396

NOTE 19 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d ' Euros)

Montant concernant les entreprises

Postes	2007		2006	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
POSTES DU BILAN				
Participations	208 432		198 762	
Créances rattachées à des participations	30 232		19 166	
Créances clients et comptes rattachés	68 341		69 580	
Autres créances	11 880		11 088	
Emprunts et dettes financières divers	1 962		4 185	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 635		25 357	
Autres dettes	1 859		58	
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	4 075		9 937	
Production vendue (biens)	171 073		125 982	
Production vendue (services)	10 660		11 827	
Achats stockés consommés	(3 171)		(641)	
Autres achats et charges externes	(16 637)		(11 966)	
Impôts et taxes	(5)			
Dotations et reprises dépréciations d'exploitation	(2 619)			
RESULTAT FINANCIER				
Produits financiers	18 419		9 885	
Charges financières	(4 590)		(1 205)	
Dotations et reprises dépréciations financières	4 815		9 233	
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels			113	
Charges exceptionnelles	(8 491)		(17 440)	

NOTE 20 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants se sont élevées pour l'exercice 2007 à 3.621 milliers d'Euros.

NOTE 21 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d ' Euros)

Engagements donnés	2007	2006
Cautions diverses	50	27
Clause de non concurrence		
Contrat de prestation de service avec un actionnaire de l'ancien groupe MONEYLINE	665	1 020
Droits individuels à la formation	846	143
Nantissement des titres de la filiale américaine "ingenico Corp" en garantie du nouvel emprunt de refinancement	56 250	56 250
Nantissement des titres MBS en garantie de l'emprunt BNP		72
Garantie de Passif suite à la cession AB		2 415
Garantie de Passif suite à la cession ITS		2 800
Dans le cadre de la politique de couverture de change sur soldes existants		
Achat de devises (GBP) à terme	21 900 KGBP	29 863
Achat de devises (AUD) à terme	22 500 KAUD	13 427
Achat de devises (CAD) à terme	6 500 KCAD	4 499
Vente de devises (USD) à terme	83 500 KUSD (2 500 KUSD en 2006)	56 722 1 898
Achat de devises (USD) à terme sur flux futurs	35 000 KUSD (94 800 KUSD en 2006)	23 776 71 982
Swap de taux (CAD)	4000 KCAD	2 768
Achat de devises (USD) à terme		(23 500 KUSD en 2006) 17 844
Option sur ventes de devises (USD) à termes sur flux futurs		(13 000 KUSD en 2006) 9 871
Engagements reçus	2007	2006
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec MONEYLINE jusqu'au 30 avril 2008 (ramenée à 1 500 k€ du 1 er novembre 2007 au 30 avril 2008)	1 500	2 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur PLANET Jusqu'au 12/07/2010 (dépôt du montant sur un compte sequestre pour un an libérable pour moitié au bout de 6 mois)	2 000	
Indemnité d'assurance de départ en retraite	16	47
Abandon créance INGENICO PACIFIC avec clause de retour à meilleure fortune	5 520	5 520

**TABLEAU
DES FLUX DE TRESORERIE**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 en milliers d'Euros (établi à partir du résultat net)

	2007
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	
Résultat net	34 691
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Amortissements et provisions	8 327
Plus-values de cession, nettes d'impôts	10 299
Marge brute d'autofinancement	53 316
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
stocks	(3 345)
créances d'exploitation	5 947
dettes d'exploitation	20 000
Flux net de trésorerie généré par l'activité	75 919
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	(38 191)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	1 810
Variation nette des acquisitions cession d'actions propres	2 155
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(34 226)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés aux actionnaires	(3 161)
Augmentations de capital en numéraire	9 712
Emissions d'emprunts	1 898
Remboursements d'emprunts	(45 222)
Variation nette des placements pour actions propres	(991)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(37 764)
VARIATION DE TRESORERIE	3 928
Trésorerie d'ouverture	60 732
Trésorerie de clôture	64 660

**TABLEAU FINANCIER
DES CINQ DERNIERES ANNEES**

(en milliers d ' Euros)

Date d'arrêté (exercice de 12 mois)	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	29 654	29 803	29 924	32 109	32 930
Nombre d'actions ordinaires	29 654 117	29 803 117	29 924 312	32 108 576	32 930 070
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T)	106 680	179 040	197 992	227 622	284 803
Résultat avant impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	(21 473)	1 043	(5 179)	14 688	49 554
Impôts sur les bénéfices	(2 298)	8	(9)	(573)	(551)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif					
Résultat après impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	(16 361)	7 269	(42 198)	17 701	34 691
Résultat distribué	2 372	3 576		3 161	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participations mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,65)	0,03	(0,17)	0,48	1,52
Résultat après impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,55)	0,24	(1,41)	0,55	1,05
Dividende attribué	0,08	0,12		0,10	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	221	239	266	279	302
Montant de la masse salariale	13 153	15 750	16 794	18 079	19 638
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale,œuvres sociales,...)	5 902	7 444	7 473	7 372	8 998

20.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour l'amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 3 "Recherche et développement" de l'annexe fournit une information appropriée.

- Les titres de participation et créances rattachées figurent au bilan pour une valeur nette de 230 millions d'euros. La note n°3 "immobilisations financières" de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la valeur d'utilité de ces participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Frédéric Quélin
Associé

Paris La Défense, le 17 avril 2008

S.A. CGEC
Jacques Moreau
Associé

20.6 Politique de distribution des dividendes

<i>Exercice clos au</i>	<i>Montant dividende brut par action</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>
31/12/2002	0,15 €	(14 429 497,44) €
31/12/2003	0,08 €	(16 360 564, 45) €
31/12/2004	0,12 €	7 269 078, 96 €
31/12/2005	-	(42 198 405, 42) €
31/12/2006*	0,10 €	17 701 191,55 € **

* Dividende prélevé sur la prime d'émission

** Résultat affecté en totalité au compte report à nouveau

Il n'a existé, pour les exercices passés, aucune politique particulière de distribution de dividendes selon des critères pré-déterminés et il n'en existe pas à ce jour pour les exercices futurs. Le paiement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat, à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la Société, et à l'exception des procédures décrites à la section 4.5, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'est intervenue, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le 14 mars 2008, l'assemblée générale extraordinaire d'INGENICO s'est réunie pour approuver les apports en nature par la société Sagem Sécurité d'actions des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem Defesa de Segurança do Brasil.

Cette opération permet au nouvel ensemble de bénéficier de la forte complémentarité des deux sociétés en termes d'implantation géographique, de réseau commercial et d'offre produit, combinant une expertise technologique pointue et un savoir-faire en matière de services.

Les apports ont été effectués selon le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du Code du commerce et des textes pris pour son application.

En rémunération de ses apports valorisés à 238.765.432 euros, Sagem Sécurité a reçu 10.663.046 actions nouvelles d'INGENICO, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro chacune et d'une somme en numéraire de 4.856.590 euros versée à la date de réalisation de l'apport. Afin de s'assurer que l'opération est équitable, il est convenu de prendre en compte la variation de l'endettement financier net et les besoins en fonds de roulement des sociétés apportées et d'INGENICO. Cette prise en compte n'affecte pas le nombre d'actions nouvelles ordinaires qui seront remises à Sagem Sécurité en rémunération de l'apport. Les informations détaillées relatives à cette opération figurent dans le document E enregistré auprès de l'AMF le 28 février 2008, sous le numéro E.08-0005.

En dehors de cette opération, il n'y a eu, depuis la fin de l'exercice 2007, aucun autre changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe

CHAPITRE XXI.**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****21.1 Capital social***21.1.1 Capital au cours des 3 derniers exercices*

Au 31 décembre 2005, le capital s'élevait à 29 924 312 €, divisé en 29 924 312 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. A cette même date, il existait 38 810 310 droits de vote.

Au 31 décembre 2006, le capital s'élevait à 32 108 576 € et les droits de vote étaient au nombre de 37 329 769 (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote).

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Actionnaires				
Insight Investment¹	2 734 432	8,52	2 734 432	7,32
Jupiter¹	2 724 467	8,49	2 724 467	7,30
Concert Consellior^{1 2}	2 313 347	7,20	3 105 726	8,32
Wyser-Pratte Mgt Co.¹	1 549 790	4,83	1 549 790	4,15
Fidelity¹	1 417 766	4,41	1 417 766	3,80
CNCE¹	1 361 248	4,24	1 361 248	3,65
Groupe familial Bonnemoy^{1 3}	964 390	3,00	1 912 870	5,12
Thibault Poutrel	787 416	2,45	1 574 832	4,22
Michel Malhouitre⁴	668 838	2,08	1 337 676	3,58
Merill Lynch¹	614 894	1,92	614 894	1,65
Nadège Poutrel⁵	496 186	1,54	992 372	2,66
Tessa Poutrel⁵	442 081	1,38	884 162	2,37
Maxime Poutrel⁵	421 038	1,31	842 076	2,25
Jean-Jacques Poutrel⁵	241 983	0,75	483 966	1,30
Actionnaires (de référence)	16 737 876	52,13%	21 536 277	57,69%
Actions auto-détenues	782 829	2,44%	782 829⁶	2,10%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	14 587 871	45,43%	15 010 663	40,21%
TOTAL	32 108 576	100%	37 329 769	100%

¹ Sur la base des plus récentes déclarations de franchissements de seuil.

² Dont 792 379 titres (445 000 titres détenus par la société FBT et 347 379 titres détenus par la société Candel et Partners) ayant un droit de vote double.

³ Le groupe familial Bonnemoy est composé de M. Marc Bonnemoy, de son épouse et de la société Sécurité & Systèmes d'Identification.

⁴ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638 838 titres) dont 30 000 en nue propriété et 36 788 en indivision avec son épouse.

⁵ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (339 868 titres), M. Maxime Poutrel (264 838 titres) et Melle Nadège Poutrel (339 986 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 944 692 titres.

Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁶ Les actions auto-détenues sont privées de droit de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2007, sur la base d'un capital de 32.930.070 € et de 38.302.831 droits de vote (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote)

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Actionnaires				
Jupiter ^{1 2}	3 481 968	10,57	4 423 542	11,55
Concert Consellior ^{1 3}	2 328 347	7,07	3 178 002	8,30
Insight Investment ^{1 4}	1 753 473	5,32	1 753 473	4,58
Wyser-Pratte Mgt Co. ¹	1 639 999	4,98	1 639 999	4,28
Fidelity ¹	1 417 766	4,31	1 417 766	3,70
Crédit Suisse ¹	1 384 212	4,20	1 384 212	3,61
Richelieu Finance Gestion Privée ¹	1 291 997	3,92	1 291 997	3,37
Dexia ¹	968 314	2,94	968 314	2,53
Thibault Poutrel	791 923	2,40	1 579 339	4,12
Michel Malhouitre ⁵	668 838	2,03	1 337 676	3,49
Merrill Lynch ¹	598 746	1,82	598 746	1,56
CNCE ¹	504 657	1,53	504 657	1,32
Nadège Poutrel ⁶	487 824	1,48	972 000	2,54
Tessa Poutrel ⁶	443 466	1,35	883 538	2,30
Maxime Poutrel ⁶	422 512	1,28	841 541	2,20
Jean-Jacques Poutrel ⁶	246 801	0,75	488 784	1,28
Actionnaires (de référence)	18 430 843	55,96 %	23 263 586	60,73 %
Actions auto-détenues	634 332	1,93 %	634 332 ⁷	1,66 %
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	13 864 895	42,11 %	14 404 913	37,61 %
TOTAL	32 930 070	100 %	38 302 831	100 %

¹ Sur la base des plus récentes déclarations de franchissements de seuil et/ou informations fournis par les actionnaires concernés

² Dont 941 574 titres ayant un droit de vote double depuis le 12 décembre 2007

³ Dont 849 655 titres (498.651 titres détenus par la société FBT et 351.004 titres détenus par la société Candel et Partners) ayant un droit de vote double.

⁴ Incluant les actions détenues par CMI Asset Management (Luxembourg) SA

⁵ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638.838 titres) dont 30.000 en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

⁶ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (200.000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600.000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁷ Les actions auto-détenues sont privées de droite de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2008, sur la base d'un capital de 47 656 332 € et de 53 049 342 droits de vote (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote)

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Actionnaires				
Sagem Sécurité¹	10 663 046	22,37	10 663 046	20,10
Jupiter^{1 2}	3 481 968	7,31	4 423 542	8,34
Concert Consellior^{1 3}	2 408 400	5,05	3 258 055	6,14
Insight Investment^{1 4}	2 121 991	4,45	2 121 991	4,00
Wyser-Pratte Mgt Co.¹	1 661 710	3,49	1 661 710	3,13
Fidelity¹	1 417 766	2,97	1 417 766	2,67
Crédit Suisse¹	1 384 212	2,90	1 384 212	2,61
Dexia¹	968 314	2,03	968 314	1,83
Thibault Poutrel	791 923	1,66	1 579 339	2,98
Richelieu Finance Gestion Privée¹	707 660	1,48	707 660	1,33
Michel Malhouitre⁵	668 838	1,40	1 337 676	2,52
Merrill Lynch¹	598 746	1,26	598 746	1,13
CNCE¹	504 657	1,06	504 657	0,95
Nadège Poutrel⁶	487 824	1,02	972 000	1,83
Tessa Poutrel⁶	443 466	0,93	883 538	1,67
Maxime Poutrel⁶	422 512	0,89	841 541	1,59
Jean-Jacques Poutrel⁶	246 801	0,52	488 784	0,92
Actionnaires (de référence)	28 979 834	60,81%	33 812 577	63,74%
Actions auto-détenues	705 957	1,48%	705 957⁷	1,33%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	17 970 541	37,71%	18 530 808	34,93%
TOTAL	47 656 332	100%	53 049 342	100%

¹ Sur la base des plus récentes déclarations de franchissements de seuil et/ou informations fournis par les actionnaires concernés

² Dont 941 574 titres ayant un droit de vote double depuis le 12 décembre 2007

³ Dont 849 655 titres (498.651 titres détenus par la société FBT et 351.004 titres détenus par la société Candel et Partners) ayant un droit de vote double.

⁴ Incluant les actions détenues par CMI Asset Management (Luxembourg) SA

⁵ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638.838 titres) dont 30.000 en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

⁶ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (200.000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600.000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁷ Les actions auto-détenues sont privées de droite de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'état des autorisations en vigueur telles qu'adoptées par l'assemblée générale du 5 mai 2006 est le suivant :

<i>Nature de l'autorisation</i>	<i>Montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission</i>	<i>Plafond cumulé</i>	<i>DPS</i>	<i>Durée</i>	<i>Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice</i>
14 ^{ème} résolution : Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	5.000.000 €	-	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2007
11 ^{ème} résolution : Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec droit préférentiel de souscription)	20.000.000 € + 15% de l'émission initiale	20.000.000 €	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2007
12 ^{ème} résolution : Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans droit préférentiel de souscription) dont apports en nature.	20.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	La Société a émis 271 064 titres en rémunération de l'apport par Teknojli Holding des titres de la société Planet Odeme Sistem Cözümleri A.S.
16 ^{ème} résolution : Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE ou à un PEG	2% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2007
17 ^{ème} résolution : Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions	2% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2007
18 ^{ème} résolution : Attributions gratuites d'actions	3% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	155 000 actions ont été attribuées gratuitement en 2007 sur la base de cette autorisation*

* hors actions créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 payé sur une prime d'émission

21.1.3 Titres non représentatifs du capital

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

L'assemblée générale du 10 mai 2007 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, pour lequel un descriptif du programme a été déposé à l'AMF le 10 mai 2007.

Ce programme s'est substitué à celui autorisé par la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 5 mai 2006.

⇒ *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2007*

Au cours de l'exercice 2007, des achats et ventes de titres ont uniquement eu lieu dans le cadre du contrat de liquidité. Ces opérations ont été réalisées par l'intermédiaire de Crédit Agricole Cheuvreux.

Ainsi :

- 498 595 actions ont été achetées au cours moyen de 19,92 € ;
- 459 154 actions ont été vendues au cours moyen de 19,47 €.

⇒ *Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2007*

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 89 500 actions au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2007, à 544 832 actions au cours moyen de 16,44 €.

Ainsi, au 31 décembre 2007, la Société détenait un total de:

- 634 332 actions propres (89 500 dans le cadre du contrat de liquidité ; 544 832 ayant été acquises pour d'autres motifs) soit 1,93 % du capital (sur un total de 32 930 070 actions d'une valeur nominale de 1 €)

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 10 823 154,83 €
- valeur de marché : 13 796 721 €

⇒ *Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités.*

Au cours de l'exercice 2007,

- 60 290 actions ont été prélevées en juin pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance.

- la Société a réalloué, en décembre, 127 648 actions acquises en vue d'être attribuées aux salariés, à l'objectif de couverture des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), suite à la demande de conversion d'un porteur.

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions propres sera soumise à l'assemblée générale du 15 mai 2008 dans les termes suivants :

Huitième résolution - *Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à opérer, par tous moyens, en bourse ou autrement, en une ou plusieurs fois, sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, dans le respect de la réglementation boursière ;
- d'attribuer des actions notamment aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 du Code de commerce, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'annuler des actions, cet objectif étant conditionné par l'adoption de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- et plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social. A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 15 mars 2008 (composé de 47 656 332 actions), et compte tenu des 1 004 850 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 3 760 783 actions.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir notamment par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation boursière.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 €. A titre indicatif, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 € s'élèverait à 112 823 490 €, sur le fondement du capital social au 15 mars 2008, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

21.1.5 Titres donnant accès au capital

⇒ ***OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes)***

La Société a engagé un programme de rachat d'Océane portant sur 1 million d'obligations. Ce programme, initié début décembre 2007, a pris fin le 14 janvier 2008. Le montant décaissé pour ce rachat s'élève à 22 286 296 € (y compris les commissions).

Par ailleurs, le 21 janvier 2008, la Société a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé et à échéance du 1^{er} janvier 2012 de la totalité des Océane restantes à savoir 4 067 793 obligations.

99,8% des obligations ont été apportées à la conversion soit 4 059 819. Une émission de 4 063 216 actions nouvelles a été faite le 21 février 2008.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe plus d'Océane en circulation.

⇒ *Stock-options*

(i) Faisant usage de l'autorisation d'une durée de 5 ans donnée par l'assemblée générale du 4 mai 2000 (huitième résolution), le Conseil d'administration a arrêté, le 18 mars 2003, le règlement général d'un plan d'options de souscription d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Par la suite, le Conseil d'administration a attribué plusieurs tranches d'options de souscriptions à certains bénéficiaires du plan comme suit :

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le Directeur Général a attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A a été fixé à 5,67 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 a attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B a été fixé à 8,46 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003).

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 a attribué une troisième tranche d'options, dite Tranche C, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche C a été fixé à 10,93 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004).

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 a attribué une quatrième tranche d'options, dite Tranche D, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D a été fixé à 11,04 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004).

Tranche E :

Le Directeur Général, agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, a attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E a été fixé à 13,93 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

(ii) L'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2004 (huitième résolution) a autorisé le Conseil d'administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2% du capital social. Cette autorisation, valable pendant une période de 24 mois, a par ailleurs privé d'effet la précédente délégation accordée au Conseil d'administration le 4 mai 2000, eu égard à la partie non encore utilisée du plan d'options. Dans le cadre de cette nouvelle autorisation, de nouvelles options ont été octroyées par le Conseil d'administration :

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 a attribué une nouvelle tranche d'options, dite Tranche F, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F a été fixé à 11,68 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Tranche G :

L'attribution de cette tranche avait été envisagée mais n'a jamais fait l'objet d'une attribution définitive par le conseil d'administration.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 a attribué une nouvelle tranche d'options, dite Tranche H, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H a été fixé à 11,62 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le 19 octobre 2005.

Pourcentage de dilution entraîné par l'exercice des stock-options

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options de souscription encore en vigueur et restant à exercer était le suivant :

Tranche A :	119 634
Tranche B :	0
Tranche C :	41 000
Tranche D :	100 456
Tranche E :	0
Tranche F :	93 507
Tranche H :	345 789
Soit un nombre total de	700 386 options de souscription d'actions

Compte tenu du capital de la Société à cette même date, le pourcentage de dilution entraîné par l'exercice des options serait de 2,08 %.

⇒ Actions gratuites

Attributions gratuites d'actions en 2007

Au cours de l'exercice 2007, la Société a procédé, au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe, à l'attribution de 155 000 actions gratuites (hors actions créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 prélevé sur une prime d'émission).

Pourcentage de dilution entraîné par les actions gratuites existant au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, il restait 637 457 actions gratuites encore existantes, pour lesquelles la période d'acquisition de 2 ans n'était pas encore venue à échéance, représentant un pourcentage de dilution du capital de 1,90 %.

21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales, le co-actionnaire de la filiale luxembourgeoise INGENICO EASTERN EUROPE dispose d'un put qui s'étend du 31 mars 2008 au 31 mars 2010 concernant le rachat par INGENICO des actions qu'il détient dans cette société.

La société INGENICO dispose elle d'une option d'achat des actions détenues par cette même personne qui s'étend du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012.

21.1.7 Evolution du capital social de la Société

DATE	OPERATION	NOMBRE D' ACTIONS EMISES	NOMINAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL
12 juillet 2002	Augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison de 1 action pour 10 anciennes	2.688.842	1 €	29.577.262	29 577 262 €
15 juillet 2002	Augmentation de capital réservée par l'émission de 76.855 actions à 18,85 €, soit une prime de 17,85 € par action.	76.855	1 €	29.654.117	29 654 117 €
10 février 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	149.000	1€	29.803.117	29 803 117 €
14 décembre 2005	Constatation par le conseil d'administration de la création de 88.695 actions en paiement du dividende de l'exercice 2004, pour un montant total de 88.695 euros.	88.695	1€	29.891.812	29 891 812
14 décembre 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	32.500	1€	29.924.312	29 924 312
09 février 2006	Constatation par le Conseil d'administration du 9 février 2006 de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	28.000	1€	29.952.312	29 952 312
31 mai 2006	Constatation par le Conseil d'Administration du 22 juin 2006 de l'augmentation de capital à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	172 000	1 €	30 124 312	30 124 312
31 octobre 2006	Fusion-Absorption de la société MoneyLine SA	1 882 764	1€	32 007 076	32 007 076
31 décembre 2006	Constatation par le Président le 18 janvier 2007, sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liées aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2006	101 500	1 €	32 108 576	32 108 576
27 juin 2007	Augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 30 mai 2007	266 950	1€	32 375 526	32 375 526
27 juin 2007	Paiement du dividende 2006 en actions	113 418	1 €	32 488 944	32 488 944
13 juillet 2007	Augmentation de capital en rémunération des titres de la société Planet Ödeme Sistem Cözümleri A.S.	271 064	1 €	32 760 008	32 760 008
14 décembre 2007	Création d'actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition est venue à expiration le 14 décembre 2007	100 000	1€	32 860 008	32 860 008
31 décembre 2007	Constatation par le Président le 11 janvier 2008 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	70 062	1€	32 930 070	32 930 070
21 février 2008	Constatation par le Directeur Général d'une augmentation de capital pour servir des demandes de conversion de la part de porteurs d'Océane	4 063 216	1€	36 993 286	36 993 286
14 mars 2008	Augmentation de capital en rémunération des titres des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil	10 663 046	1 €	47 656 332	47 656 332

21.2 Dispositions statutaires

21.2.1 *Objet social (article 2 des statuts)*

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- La recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles.
- La conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée.
- Le développement et/ou la commercialisation, y compris en location de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature.
- L'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers.
- La conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers.
- Le conseil et l'organisation.
- Le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social.
- La représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation.

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, échanger, vendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, usines, chantiers, objets mobiliers ou immobiliers, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences de fabrication ou d'exploitation, et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou lui être utiles. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui des tiers, seule ou en association, participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre des intérêts ou participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

21.2.2 *Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)*

Nomination des administrateurs : La Société est administrée par un conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés administrateurs ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonctions. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Limite d'âge : le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : Si une société fait partie du Conseil d'Administration, elle doit dès sa nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : Chaque administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Les administrateurs nommés au cours de la vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de trois mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Délibérations du Conseil : Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émarginé par les administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : Le conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur Général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

Président du Conseil d'Administration : Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante quinze ans.

Administrateur Délégué : En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur Général : La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 ci-dessus, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués : Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. A défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'action, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

Forme des actions (article 11 des statuts) – Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur. Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est en outre habilitée à délivrer des titres au porteur qui devront obligatoirement être déposés dans une banque ou dans un établissement teneur de comptes.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titre détenue par chacun d'eux dans les conditions fixées à l'article L. 228-2 du code de commerce.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts) – Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices comme, en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou remboursement de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions, indistinctement de toute exonération fiscale comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

Une majoration de dividende dans la limite de 10 % peut être attribuée à tout actionnaire qui justifie, à la clôture de l'exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. Son taux est fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dès lors que les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un actionnaire, 0,5 % du capital de la Société. La même majoration peut être attribuée, dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les droits et obligations suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les titulaires, les cessionnaires successifs et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant des actions. Toutefois, tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la date de réquisition de transfert, d'être responsable des versements non appelés.

Droit de vote double (article 19 des statuts) – Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 22 des statuts) - Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social et il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale descend au-dessous de cette fraction et en particulier en cas d'augmentation du capital de la Société.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé :

- les sommes que l'Assemblée décide d'appliquer à l'amortissement de l'actif social ou d'affecter aux réserves ou au report à nouveau.
- la somme correspondant à un premier dividende à payer aux actions et représentant un intérêt de 5 pour cent du capital dont lesdites actions sont libérées, sans report d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance de bénéfices pour assurer ce paiement.
- le solde éventuel, à répartir entre les actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut également décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. L'Assemblée devra alors indiquer le poste de réserve sur lequel ces prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont inscrites, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, à un compte spécial figurant au passif du bilan (montant négatif), pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs ou apurées par prélèvement sur les réserves.

21.2.4 Assemblées générales et spéciales (Article 19 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales dont les délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Selon la nature des résolutions proposées, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra sous la forme extraordinaire, ordinaire ou spéciale.

Règles communes :

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par le Commissaire aux Comptes, par un mandataire désigné en justice à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce. Elles peuvent enfin être convoquées par le liquidateur en cas de dissolution.

Les assemblées générales se tiennent au lieu indiqué sur la convocation qui peut être le siège social de la société ou tout autre lieu, le cas échéant, situé dans un rayon de cinquante kilomètres du siège social.

La convocation des assemblées générales sera faite par voie d'avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, cette convocation devra être effectuée, individuellement, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue.

Si l'assemblée générale n'a pu délibérer, faute d'atteindre le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée six jours francs au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première, l'avis ou les lettres de convocation de cette seconde assemblée reproduisant la date et l'ordre du jour de la première.

L'établissement de l'ordre du jour et la rédaction des résolutions à soumettre à l'assemblée générale seront effectués par l'auteur de la convocation. Le Conseil d'Administration doit ajouter à cet ordre du jour les projets de résolution dont il aura été saisi soit par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit par une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce, soit par le comité d'entreprise. Les auteurs de la demande transmettent, à l'appui de leur demande, tout document requis par les textes légaux et réglementaires applicables.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Dans ce cas, le mandant doit établir une procuration signée, indiquant le nom, le prénom et l'adresse du mandataire. Le mandataire ne peut se substituer une autre personne. La procuration n'est valable que pour une seule assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation ou de l'avis de réunion de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué comme suit : le Président du Conseil d'Administration préside l'assemblée, à défaut l'assemblée sera présidée par un administrateur délégué par le Conseil. Si l'assemblée a été convoquée par les Commissaires aux comptes, c'est l'un d'eux qui en assure la présidence. De même le liquidateur ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, présidera l'assemblée qu'il aura convoquée. En cas de défaillance de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président. Les fonctions de scrutateur seront remplies par deux membres de l'assemblée, présents et acceptants, qui possèdent ou représentent le plus grand nombre d'actions à titre personnel ou comme mandataires. Le secrétaire du bureau peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée générale, il devra être tenu une feuille de présence indiquant :

- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.
- les noms, prénoms, domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.
- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire représenté et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires. Elle sera certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs seront annexés à la feuille de présence qui sera conservée au siège social et communiquée à tout requérant.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Ces procès-verbaux sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Dispositions particulières aux assemblées générales ordinaires :

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui ont pour effet de modifier les statuts.

Elle se réunit au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice et le cas échéant les comptes consolidés.

Elle peut conférer au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour les actes de gestion excédant les pouvoirs de celui-ci.

Elle a notamment les pouvoirs suivants : nommer ou révoquer les administrateurs ou les commissaires aux comptes, approuver ou refuser les nominations d'administrateurs cooptés par le Conseil d'Administration à titre provisoire, donner ou refuser son quitus aux administrateurs en fonction, statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions intervenues entre la société et ses dirigeants ou ses actionnaires, fixer le montant des rémunérations du Commissaire aux Comptes et celui des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Elle statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, affecte les résultats.

Quorum et majorité : Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Dispositions particulières aux assemblées générales extraordinaires :

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux présents statuts dans leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans la même limite. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement dès qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée dans les formes légales en indiquant l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée. Cette assemblée réunie sur deuxième convocation délibérera valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Dispositions particulières aux assemblées générales spéciales :

Dans l'hypothèse où la Société émet plusieurs catégories d'actions, certaines assemblées générales peuvent réunir les titulaires d'une catégorie déterminée d'actions.

La décision d'une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de modifier les droits particuliers relatifs à une catégorie d'actions ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par une assemblée spéciale des actionnaires propriétaires d'actions de cette catégorie.

Les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

21.2.5 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

21.2.6 Franchissements de seuils (Article 8 des statuts)

Outre les franchissements de seuils légaux qui doivent être déclarés à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage informe la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5% au moins du capital, en font la demande lors de cette Assemblée. Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

21.2.7 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

CHAPITRE XXII. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours du premier semestre 2007, INGENICO a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. INGENICO a donc remboursé le 23 mai 2007, un billet de trésorerie de 40 millions d'euros et le solde de la partie amortissable s'élevant à 12.187 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place le 16 mai 2007, simultanément un nouveau financement de 150 millions d'euros composé de deux tranches :

- une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de 1 mois à 1 an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement ;
- une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou actifs.

Au 31 décembre 2007, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 25 millions d'euros au regard d'un montant de 45 millions d'euros au 30 juin 2007.

La durée de la tranche A est de 4 ans date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans, date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2^{ème} année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended amount » qui permet à la société de décaler le commencement du remboursement d'une année si Ingenico obtient l'accord à l'unanimité des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

La dette nette/Ebitda doit être ≤ 2.5

La dette nette/Fonds propres ≤ 0.8

Ebitda/ Intérêts financiers > 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette/Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA \leq 1	0.6%	0.7%
1.0<R \leq 1.5	0.7%	0.8%
1.5<R \leq 2	0.8%	0.9%
2.0<R \leq 2.5	0.95%	1.1%

En dehors de l'engagement décrit ci-dessus, au cours des deux années précédant le dépôt du présent document de référence, la Société n'a pas conclu de contrat autrement que dans le cadre normal de ses affaires.

**CHAPITRE XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS
D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET**

Aucune information provenant de tiers, déclaration d'experts ou d'intérêt n'est retranscrite dans le présent document.

CHAPITRE XXIV.**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les statuts ainsi que les états financiers sociaux et consolidés de la Société pour les trois derniers exercices peuvent être consultés au siège social de la Société (sur rendez-vous).

CHAPITRE XXV.**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Aucune participation n'est détenue par la Société en dehors des sociétés incluses dans l'organigramme figurant au Chapitre VII.

TABLE DE RECONCILIATION VERS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le rapport financier annuel tel qu'exigé par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers est intégré dans le présent document de référence aux chapitres suivants :

CHAPITRE I.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	10
CHAPITRE III.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
CHAPITRE IV.	FACTEURS DE RISQUES	13
4.1	Risques de marché	13
4.2	Risques liés à la technologie	18
4.3	Risques juridiques	22
4.4	Risques liés à l'activité	24
4.5	Faits exceptionnels et litiges	30
4.6	Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	30
CHAPITRE VI.	APERÇU DES ACTIVITES	38
6.1	Principales activités	38
6.1.1.	Les clients	38
6.1.2.	L'offre	39
6.1.3	L'Activité Globale	41
6.1.4	Les Activités Centrales	42
6.1.5	Les Activités Locales	46
6.1.6	Stratégie	54
6.2	Les marchés	56
6.3	Positionnement concurrentiel	59
CHAPITRE VII	ORGANIGRAMME	60
CHAPITRE IX.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	65
9.1	Situation financière	65
9.2	Résultat opérationnel	65
CHAPITRE X.	TRESORERIE ET CAPITAUX	71
10.1	Capitaux de l'émetteur	71
10.2	Flux de trésorerie	71
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	71
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux	71
10.5	Sources de financement	71

CHAPITRE XII.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	77
12.1	Saisonnalité des ventes	77
12.2	Perspectives	77
CHAPITRE XIII.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	80
CHAPITRE XV.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	102
15.3	Engagements d'indemnités de départ	103
CHAPITRE XVIII.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	134
18.2	Droits de vote	138
18.3	Contrôle de la Société	139
18.4	Pactes d'actionnaires et action de concert	139
CHAPITRE XX.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	147
20.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	148
20.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007	218
20.4	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	220
20.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2007	242
CHAPITRE XXI.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	245
21.1	Capital social	245
21.1.1	Capital au cours des 3 derniers exercices	245
21.1.2	Capital autorisé non émis	248
21.1.4	Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions	249
21.2	Dispositions statutaires	256
21.2.2	Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)	256
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions	260
21.2.5	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	264
21.2.7	Modifications du capital et des droits attachés aux actions	265